

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°1

### ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Exercice des pouvoirs  
délégés du Maire  
- Compte rendu

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 32 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Yohan RIVOLLIER à M. Edmond BOURGEON, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Yves NICOLIN, Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, un certain nombre de ses compétences.

En application de ces délégations, les décisions suivantes ont été prises par le Maire :

- 2021-110**      **CULTURE**  
Musée de Beaux-Arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Plan de récolement et étude des collections d'histoire naturelle - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- 2021-111**      **PROPRIETES COMMUNALES**  
Groupe scolaire Marengo 23-27, rue des Vies Vieilles - Occupation de locaux par les services départementaux de l'Education Nationale - Bail
- 2021-112**      **ASSURANCE**  
Responsabilité Civile - Dommages sur grillage - Prise en charge des réparations – Règlement à l'entreprise PJA
- 2021-113**      **EQUIPEMENTS SPORTIFS**  
Mise à disposition de cages de football mobiles à différents utilisateurs des équipements sportifs municipaux - Convention-type
- 2021-114**      **COMMANDE PUBLIQUE**  
Rénovation partielle de la couverture de l'Eglise Saint-Louis - Marché passé avec l'entreprise SERRAILLE
- 2021-115**      **COMMANDE PUBLIQUE**  
Travaux de liaison de la voie verte et du parking au droit de la base nautique du Halage - Marchés passés avec les entreprises COLAS France SAS (lot n° 1), PJA SARL (lot n° 2)
- 2021-116**      **COMMANDE PUBLIQUE**  
Aménagement de la vélo route voie verte en bords de Loire - Marchés à procédure adaptée passés avec les entreprises EUROVIA DALA et ETS TPCF - GROUPE COLAS

Selon les termes des articles L.2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner acte des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire par délibération du 23 mai 2020.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 NOV 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Première Adjointe en charge de l'Habitat  
social et Vice-Présidente du Conseil de Quartier  
Bords de Loire

**Clotilde ROBIN**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°2

### ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Lancement des marchés  
publics  
- Information

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;
2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 32 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Héléne LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Yohan RIVOLLIER à M. Edmond BOURGEON, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.



M. Alexandre GRANGE, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Nature de la consultation	Objet	Procédure	Durée prévisionnelle de la prestation	Période prévisionnelle de consultation
Travaux	Réaménagement des vestiaires de la police municipale (8 lots)	M.A.P.A.	5 mois	Octobre 2021 Novembre 2021
Travaux	Rénovation thermique des locaux associatifs Jacques Brel et Arsenal (5 lots)	M.A.P.A.	6 mois	Octobre 2021 Décembre 2021
Travaux	Aménagement du parking de la Berge (6 lots)	M.A.P.A.	6 mois	Octobre 2021 Décembre 2021

Le Conseil Municipal en prend acte.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 NOV 2021

Pour le Maire

Yves NICOLIN

Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge de l'achat public et Président de la Commission d'Appel d'Offres

**Alexandre GRANGE**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°3**

### **ADMINISTRATION MUNICIPALE**

- Stationnement payant
- Rapport annuel sur les  
Recours Administratifs  
Préalables Obligatoires  
(RAPO)
- Année 2021
- Examen

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 32 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Yohan RIVOLLIER à M. Edmond BOURGEON, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Fabien LAMBERT, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Roanne régleme le stationnement payant sur le domaine public et notamment le montant du Forfait Post-Stationnement (F.P.S.) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une modification tarifaire du montant du FPS est intervenue suite à la délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2021.

Le montant maximum du Forfait-Post-Stationnement a été fixé à 40 €, ramené à 25 € selon le processus de minoration en cas de paiement du F.P.S. dans les 3 jours suivant l'émission de cette redevance.

Un rapport annuel reprend les critères de traitement des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO), ainsi que les recours exercés devant la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (C.C.S.P.). Les statistiques présentées concernent la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Selon les critères du tableau récapitulatif joint à la présente délibération, certaines lignes ne sont pas renseignées car, soit elles ne répondent pas aux motifs formulés par les usagers, soit la ville n'a pas fait le choix de rendre des décisions implicites (absence de réponse à l'usager valant rejet du recours formulé).

Sur les critères non renseignés des décisions de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (C.C.S.P.), à ce jour aucune décision n'a été rendue par la C.C.S.P. sur une procédure contentieuse portée à la connaissance de l'administration sur la période concernée.

L'article R.2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un bilan annuel soit présenté avant le 31 décembre de chaque année devant l'assemblée délibérante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner les statistiques détaillées portant sur l'acceptation ou le refus des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) présentés par les usagers ;
- approuver le bilan statistique des RAPO arrêté au 30 septembre 2021.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires exercés suite au contrôle du stationnement payant pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 16 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge des Affaires Juridiques,  
l'Etat Civil, des Elections, du Funéraire et des  
Anciens Combattants

**Fabien LAMBERT**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°4

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

- Débat annuel d'Orientations  
Budgétaires
- Exercice 2022
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN,  
Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI,  
Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Christophe PION, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance des orientations budgétaires proposées par l'exécutif municipal et à en débattre dans un délai de deux mois avant l'examen du Budget Primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) permet de rendre compte de la gestion financière de la ville (analyse rétrospective) et d'évaluer les impacts financiers des actions proposées (analyse prospective). Suite aux évolutions législatives récentes intégrées dans le Code Général des Collectivités Territoriales, le D.O.B. doit aussi permettre de préciser, d'une part, l'évolution réelle des dépenses de fonctionnement et, d'autre part, l'évolution des besoins de financement annuels de la collectivité. Il est enfin l'occasion, dans les communes de plus de 10 000 habitants, de présenter la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs de la collectivité.

A cet effet, le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) 2022 comporte les éléments d'informations prévus par les textes et utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil Municipal au cours de laquelle le Budget Primitif pour 2022 sera soumis au vote de l'Assemblée.

Il s'attachera donc à :

1. donner un regard sur la **conjoncture économique et législative** impactant les collectivités locales avec un éclairage sur les principaux indicateurs macro-économiques et sur le projet de Loi de finances 2022;
2. analyser la **trajectoire rétrospective des Finances** de la ville de Roanne et de la situation de son endettement ;
3. présenter les **orientations 2022 du budget de fonctionnement et d'investissement** ;
4. exposer l'étude prospective de la feuille de route financière du mandat et de l'évolution des **grands équilibres budgétaires et des capacités d'autofinancement** ;
5. décrire la **structure et l'évolution des effectifs et des charges de personnel** de la collectivité ainsi que la prise en compte de l'égalité femme-homme ;
6. donner les orientations 2022 des **4 Budgets Annexes** de la Ville de Roanne.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte que le Débat d'Orientations Budgétaires portant sur le Budget Général de la Ville de Roanne et sur ses Budgets Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre pour l'année 2022, a eu lieu au cours de la séance du 4 novembre 2021 ;
- préciser que ce débat s'est déroulé sur la base d'un rapport écrit portant sur les orientations budgétaires 2022, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte du débat organisé sur les orientations budgétaires portant sur le Budget Général de la Ville de Roanne et sur ses Budgets Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre, pour l'exercice 2022. Ce débat s'est déroulé sur la base d'un rapport écrit portant sur les orientations budgétaires 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 NOV 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge des Finances et des  
Nouvelles Technologies, Vice-Président du  
Conseil de Quartier Arsenal

**Christophe PION**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°5.1**

### **FINANCES - MOYENS** **GENERAUX**

- **Décision Modificative n° 2**
- **Budget Général**
- **Exercice 2021**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Fanny FESNOUX*

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021

Affichage : 09/11/2021

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.



Mme Catherine DUFOSSE, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal du 4 novembre 2021 le vote de la Décision Modificative de crédits n° 2.

**I) FONCTIONNEMENT : équilibré à hauteur de 687 468 €**

**A) LES DÉPENSES**

<b>Charges à caractère général</b>		<b>23 325 €</b>
<i>Ajustement convention Autorisation des droits des sols avec Roannais Agglomération</i>	20 000 €	
<i>Réparation matériel imprimerie</i>	3 325 €	
<b>Atténuations de produits</b>		<b>6 951 €</b>
<i>Ajustement fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales</i>	6 951 €	
<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>8 710 €</b>
<i>Remboursements de trop perçus loyers C.J.P.B.</i>	7 000 €	
<i>Complément créances éteintes</i>	1 710 €	
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>385 567 €</b>
<i>Annulation de titre suite erreur de T.V.A. 37, rue du Moulin Paillasson</i>	171 696 €	
<i>Jugement contentieux</i>	161 871 €	
<i>Complément charges exceptionnelles suite à augmentations de prix des matières premières</i>	50 000 €	
<i>Subvention exceptionnelle indemnisation fermeture restaurant pour la fête du 14 juillet</i>	2 000 €	
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>		<b>175 000 €</b>
<i>Ajustements des amortissements</i>	175 000 €	
<b>Virement à la section investissement</b>		<b>87 915 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>687 468 €</b>

## **B) LES RECETTES**

<b>Impôts et taxes</b>		<b>- 696 712 €</b>
<i>Ajustement taxe additionnelle droits de mutation</i>	400 000 €	
<i>Ajustement attribution de compensation</i>	8 500 €	
<i>Ajustement fiscalité directe suite à notification des bases</i>	- 1 105 212 €	
<b>Dotations et participations</b>		<b>1 050 613 €</b>
<i>Ajustement des dotations et compensations de l'Etat suite à notifications</i>	1 042 084 €	
<i>Ajustement F.C.T.V.A. en fonctionnement</i>	8 529 €	
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>171 696 €</b>
<i>Titre suite erreur de T.V.A. 37, rue du Moulin Paillasson</i>	171 696 €	
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>		<b>161 871 €</b>
<i>Reprise de provision pour contentieux</i>	161 871 €	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>687 468 €</b>

## **II) INVESTISSEMENT : équilibré à hauteur de -510 000 €**

### **A) LES DEPENSES**

<b>Subventions d'équipement versées</b>		<b>52 600 €</b>
<i>Subvention d'équipement versée au Budget Annexe Parkings Aménagés</i>	46 600 €	
<i>Fonds de concours à Roannais Agglomération pour le projet Cœur de ville</i>	6 000 €	
<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>- 635 608 €</b>
<i>Opération 250 – Rénovation du Centre Administratif</i>	- 1 050 000 €	
<i>Opération 270 – Opérations foncières</i>	500 000 €	
<i>Opération 280 – Nouvelles technologies de l'information</i>	68 800 €	

<i>Opération 610 – Travaux de modernisation des cimetières</i>	5 000 €
<i>Opération 672 – Aménagement Gambetta / République</i>	50 000 €
<i>Opération 710 – Accessibilité et optimisation du patrimoine</i>	- 100 000 €
<i>Opération 780 – Plan vélo</i>	- 100 000 €
<i>Opération 872 – Aménagements des Bords de Loire</i>	67 789 €
<i>Opération 950 – Base nautique du Halage</i>	- 100 000 €
<i>Opération 980 – Création d'un dojo karaté/judo</i>	20 000 €
<i>Opération 1100 – Bâtiments travaux</i>	29 851 €
<i>Opération 1200 – Voirie éclairage</i>	2 600 €
<i>Opération 1300 – Environnement</i>	- 32 889 €
<i>Opération 1500 – Investissements courants autres services</i>	3 241 €

**Opérations comptables 73 008 €**

*Écritures de cession 30, rue du Mayollet / rue Cancalon* 73 008 €

**TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : - 510 000 €**

**B) LES RECETTES**

**Dotations, fonds divers et réserves 256 541 €**

*Ajustement Fonds de compensation de la T.V.A.* 256 541 €

**Subventions d'investissement - 12 236 €**

*Subvention C.A.F. travaux Centre Social La Livatte* 50 735 €

*Subvention prime à la conversion véhicule électrique* 5 000 €

*Ajustement amendes de police* - 67 971 €

**Emprunts et dettes assimilées - 1 090 228 €**

*Diminution de l'emprunt inscrit au B.P. (ramené à 6,7 M€)* - 1 090 228 €

**Dotations aux amortissements et aux provisions** **175 000 €**

*Ajustements des amortissements* *175 000 €*

**Opérations comptables** **73 008 €**

*Écritures de cession 30, rue du Mayollet / rue Cancalon* *73 008 €*

**Virement de la section fonctionnement** **87 915 €**

**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : - 510 000 €**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver cette Décision Modificative de crédits n° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le - 9 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjointe en charge des Affaires Scolaires,  
Vice-Présidente du Conseil de Quartier Paris

**Catherine DUFOSSÉ**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°5.2

### FINANCES - MOYENS GENERAUX

- **Décision Modificative n° 2**
- **Budget Annexe Service**
- **Funéraire Public**
- **Exercice 2021**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Fanny FESNOUX*

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Catherine DUFOSSE, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal du 4 novembre 2021 le vote de la Décision Modificative de crédits n° 2.

**I) FONCTIONNEMENT : équilibré à hauteur de 9 950 €**

**A) LES DÉPENSES**

<b>Charges à caractère général</b>		<b>5 900 €</b>
<i>Abonnement logiciel gestion</i>	<i>5 900 €</i>	
<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>1 669 €</b>
<i>Complément créances admises en non valeur</i>	<i>1 669 €</i>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>2 380 €</b>
<i>Titres annulés</i>	<i>2 380 €</i>	
<b>Impôts sur les bénéfiques</b>		<b>1 €</b>
<i>Ajustement arrondi impôts sur les bénéfiques</i>	<i>1 €</i>	
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>9 950 €</b>

**B) LES RECETTES**

<b>Produits des services</b>		<b>9 950 €</b>
<i>Ajustement du produit des funérailles</i>	<i>9 950 €</i>	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>9 950 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver cette Décision Modificative de crédits n° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le - 9 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjointe en charge des Affaires Scolaires,  
Vice-Présidente du Conseil de Quartier Paris

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021

Affichage : 09/11/2021

**Catherine DUFOSSE**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°5.3**

### **FINANCES - MOYENS** **GENERAUX**

- **Décision Modificative n° 2**
- **Budget Annexe**
- **Crématorium**
- **Exercice 2021**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Fanny FESNOUX*

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Héléne LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Catherine DUFOSSE, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal du 4 novembre 2021 le vote de la Décision Modificative de crédits n° 2.

**I) FONCTIONNEMENT : équilibré à hauteur de 9 630 €**

**A) LES DÉPENSES**

<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>9 030 €</b>
Créances admises en non-valeur	9 030 €	
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>600 €</b>
Titres annulés sur les exercices antérieurs	600 €	
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>9 630 €</b>

**B) LES RECETTES**

<b>Produits des services</b>		<b>9 630 €</b>
Ajustement du produit des crématations	9 630 €	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>9 630 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver cette Décision Modificative de crédits n° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le - 9 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjointe en charge des Affaires Scolaires,  
Vice-Présidente du Conseil de Quartier Paris

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021

Affichage : 09/11/2021

**Catherine DUFOSSE**





# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°5.4**

### **FINANCES - MOYENS** **GENERAUX**

- **Décision Modificative n° 2**
- **Budget Annexe Parkings Aménagés**
- **Exercice 2021**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Catherine DUFOSSE, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal du 4 novembre 2021 le vote d'une Décision Modificative de crédits n° 2.

**I) FONCTIONNEMENT : équilibré à hauteur de 0 €**

**A) LES DEPENSES**

<b>Charges à caractère général</b>		<b>- 180 €</b>
<i>Diverses fournitures</i>	<i>- 180 €</i>	
<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>180 €</b>
<i>Créances admises en non-valeur</i>	<i>180 €</i>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>0 €</b>

**B) LES RECETTES**

**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :** **0 €**

**II) INVESTISSEMENT : équilibré à hauteur de 46 600 €**

**A) LES DEPENSES**

<b>Installations générales, agencements, aménagements des constructions</b>		<b>37 430 €</b>
<i>Caméra</i>	<i>9 000 €</i>	
<i>Remplacements portes coupes feu pôle de loisirs</i>	<i>28 000 €</i>	
<i>Boite protection anti-vandalisme</i>	<i>430 €</i>	
<b>Installations à caractère spécifique</b>		<b>9 170 €</b>
<i>Fournitures parkings République</i>	<i>9 170 €</i>	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>46 600 €</b>

## **B) LES RECETTES**

<b>Subventions d'investissement</b>		<b>46 600 €</b>
<i>Subvention d'équipement transférable</i>	<i>46 600 €</i>	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>46 600 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver cette Décision Modificative de crédits n° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le - 9 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjointe en charge des Affaires Scolaires,  
Vice-Présidente du Conseil de Quartier Paris

**Catherine DUFOSSÉ**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°6.1**

### **FINANCES - MOYENS** **GENERAUX**

- Cotes irrécouvrables
- Admissions en non-valeur
- Créances éteintes
- Budget Général
- Approbation

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Fanny FESNOUX*

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Héléne LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

Mme Catherine BRUN, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par bordereaux de transmission, du 18 mai 2021, Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable Loire Nord a transmis des listes de taxes et produits communaux, dont il n'a pu, à ce jour, effectuer le recouvrement. Il s'agit de créances irrécouvrables qui se distinguent en deux catégories :

#### ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Désignation des produits	Motif de la présentation	Exercice	Nombre d'article	Reste dû
ABANDON DE POSTE / ABSENCE			2	841,40 €
	Poursuite sans effet	2017	1	185,30 €
	Poursuite sans effet/Personne disparue/N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative	2019	1	656,10 €
ACCIDENTS			1	109,27 €
	Combinaison infructueuse d'actes	2019	1	109,27 €
CJPB - LOYERS / REMISES EN ETAT CHAMBRES			7	1 773,93 €
	Combinaison infructueuse d'actes	2017	1	186,82 €
	Combinaison infructueuse d'actes	2018	1	357,61 €
	N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative	2018	1	225,29 €
	N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative	2020	1	174,60 €
	Personne disparue/N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative	2020	1	133,80 €
	Poursuite sans effet	2019	1	297,89 €
	Poursuite sans effet/Combinaison infructueuse d'actes	2020	1	397,92 €
COÛT D'INTERVENTION AGENT MUNICIPAL			1	200,00 €
	Poursuite sans effet	2019	1	200,00 €

<b>DEPÔT SAUVAGE</b>		1	48,75 €
Décédé et demande renseignement négative	2017	1	48,75 €
<b>DIVERS ET SOMMES MINIMES</b>		5	1,02 €
Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite	2019	3	1,00 €
Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite	2020	2	0,02 €
<b>DROITS DE VOIRIE (DEMENAGEMENT)</b>		1	24,50 €
Combinaison infructueuse d'actes	2016	1	24,50 €
<b>DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>		9	3 027,50 €
Combinaison infructueuse d'actes	2016	1	110,50 €
Combinaison infructueuse d'actes	2017	1	110,00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	1	400,00 €
Combinaison infructueuse d'actes/Poursuite sans effet	2017	1	225,00 €
Combinaison infructueuse d'actes/PV carence	2017	1	340,00 €
Combinaison infructueuse d'actes/PV carence	2018	1	680,00 €
N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative	2019	1	22,00 €
Poursuite sans effet/Combinaison infructueuse d'actes	2018	1	570,00 €
Poursuite sans effet/Combinaison infructueuse d'actes	2019	1	570,00 €
<b>FOURRIERE - FRAIS D'EXPERTISE AUTO</b>		17	1 037,00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2018	2	122,00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	3	183,00 €
N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative	2018	1	61,00 €
Personne disparue	2020	1	61,00 €
Poursuite sans effet	2016	1	61,00 €
Poursuite sans effet	2017	3	183,00 €

Poursuite sans effet	2019	4	244,00 €
Poursuite sans effet/Combinaison infructueuse d'actes	2020	1	61,00 €
Poursuite sans effet/N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative	2020	1	61,00 €
<b>INDUS</b>		<b>1</b>	<b>108,70 €</b>
Poursuite sans effet	2016	1	108,70 €
<b>IVRESSE PUBLIQUE ET MANIFESTE</b>		<b>4</b>	<b>480,00 €</b>
N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative	2020	1	120,00 €
Poursuite sans effet	2020	3	360,00 €
<b>LOCATION MODULES SPECTACLE</b>		<b>1</b>	<b>192,60 €</b>
Poursuite sans effet/Combinaison infructueuse d'actes	2018	1	192,60 €
<b>LOCATION PANNEAUX LED</b>		<b>3</b>	<b>600,00 €</b>
Combinaison infructueuse d'actes	2018	1	150,00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	2	450,00 €
<b>LOYERS</b>		<b>14</b>	<b>941,94 €</b>
Combinaison infructueuse d'actes/Poursuite sans effet	2017	1	128,61 €
Combinaison infructueuse d'actes/Poursuite sans effet	2019	3	58,89 €
Poursuite sans effet	2019	2	140,97 €
Poursuite sans effet/Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	2009	1	342,96 €
Poursuite sans effet/Combinaison infructueuse d'actes	2017	1	20,00 €
Poursuite sans effet/Combinaison infructueuse d'actes	2018	1	2,97 €
Poursuite sans effet/Combinaison infructueuse d'actes	2019	5	247,54 €

MEDIATHEQUE - DOCUMENTS NON RENDUS		21	2 570,35 €
Combinaison infructueuse d'actes	2017	3	365,43 €
Combinaison infructueuse d'actes	2018	2	422,05 €
Décédé et demande renseignement négative	2017	1	32,00 €
Décédé et demande renseignement négative	2018	1	99,20 €
N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative	2017	1	96,30 €
Poursuite sans effet	2017	5	477,87 €
Poursuite sans effet	2018	6	1 031,31 €
Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite	2017	2	46,19 €
REGULARISATION PAIE - MALADIE		2	82,93 €
Poursuite sans effet	2017	1	23,10 €
Poursuite sans effet	2018	1	59,83 €
RESTAURATION SCOLAIRE		42	3 172,86 €
Combinaison infructueuse d'actes	2017	1	66,00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2018	2	129,00 €
Combinaison infructueuse d'actes	2019	4	420,00 €
Combinaison infructueuse d'actes/Poursuite sans effet	2017	1	128,00 €
Poursuite sans effet	2017	10	651,00 €
Poursuite sans effet	2018	4	257,00 €
Poursuite sans effet	2019	10	626,86 €
Poursuite sans effet	2020	5	394,00 €
Poursuite sans effet/Combinaison infructueuse d'actes	2016	1	114,00 €
Poursuite sans effet/Personne disparue	2019	2	357,00 €
Poursuite sans effet/Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite	2017	1	22,00 €
Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite	2017	1	8,00 €
STATIONNEMENT (DROITS DE VOIRIE)		1	88,11 €
Poursuite sans effet	2017	1	88,11 €



TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE -  
TLPE

5

1 104,80 €

Combinaison infructueuse d'actes/Poursuite sans effet	2016	1	140,00 €
Combinaison infructueuse d'actes/Poursuite sans effet	2017	1	140,40 €
N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative	2019	1	172,80 €
N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative	2020	1	604,80 €
Poursuite sans effet/Combinaison infructueuse d'actes	2018	1	46,80 €

**TOTAL DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

**138**

**16 405,66 €**

**CREANCES ETEINTES**

Désignation des produits	Motif de la présentation	Exercice	Nombre d'article	Reste dû
DROITS DE VOIRIE			8	8 706,85 €
	Clôture pour insuffisance d'actif jugement 03/03/2021	2019	1	264,00 €
	Clôture pour insuffisance d'actif jugement 04/03/2020	2016	1	457,70 €
	Clôture pour insuffisance d'actif jugement 04/03/2020	2017	1	920,00 €
	Clôture pour insuffisance d'actif jugement 07/10/2020	2010	1	543,15 €
	Clôture pour insuffisance d'actif jugement 07/10/2020	2018	1	1 040,00 €
	Clôture pour insuffisance d'actif jugement 17/03/2021	2019	1	492,00 €
	Clôture pour insuffisance d'actif jugement 22/07/2020	2017	1	4 950,00 €
	Clôture pour insuffisance d'actif jugement 28/08/2019	2017	1	40,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

FOURRIERE - FRAIS D'EXPERTISE		1	61,00 €
Validation mesures imposées 28/01/2021	2015	1	61,00 €
RESTAURATION SCOLAIRE		1	44,00 €
Validation mesures imposées 28/01/2021	2018	1	44,00 €
ROANNE TABLE OUVERTE - RTO		1	408,00 €
Clôture pour insuffisance d'actif jugement 21/11/2018	2017	1	408,00 €
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TLPE		3	1 080,00 €
Clôture pour insuffisance d'actif jugement 03/03/2021	2017	1	720,00 €
Clôture pour insuffisance d'actif jugement 19/02/2020	2018	1	180,00 €
Clôture pour insuffisance d'actif jugement 19/02/2020	2019	1	180,00 €
<b>TOTAL DES CREANCES ETEINTES</b>		<b>14</b>	<b>10 299,85 €</b>
<b>TOTAL DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGET GENERAL</b>		<b>152</b>	<b>26 705,51 €</b>

Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable Loire Nord a fait savoir l'inutilité, en l'état actuel, des poursuites engagées contre les différents débiteurs et sollicite l'admission en non-valeur et créance éteinte de ces produits, ainsi que des frais de poursuites, qui ont été engagés pour leur recouvrement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

Il est rappelé que le fait d'admettre une somme en non-valeur n'implique pas l'abandon total de la créance et que, si des possibilités existent de recouvrer cette créance, Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable Loire Nord doit faire toute diligence pour obtenir leur paiement total ou pour partie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prononcer l'admission en non-valeur et créances éteintes des sommes énumérées ci-dessus ;
- dire que la dépense sera imputée sur le compte 6541 "créances admises en non-valeur" et 6542 "créances éteintes" du Budget Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 NOV 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge de la  
Restauration Collective

**Catherine BRUN**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°6.2**

### **FINANCES - MOYENS** **GENERAUX**

- Cotes irrécouvrables
- Admission en non-valeur
- Créances éteintes
- Budget Annexe Service Funéraire Public
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Catherine BRUN, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par bordereaux de transmission, du 18 mai 2021, Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable Loire Nord a transmis des listes de taxes et produits communaux, dont il n'a pu, à ce jour, effectuer le recouvrement. Il s'agit de créances irrécouvrables qui se distinguent en deux catégories :

#### ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Désignation des produits	Motif de la présentation	Exercice	Nombre d'article	Reste dû
<b>FRAIS FUNERAIRES</b>			<b>8</b>	<b>6 390,18 €</b>
	Combinaison infructueuse d'actes	2017	2	2 531,20 €
	Combinaison infructueuse d'actes	2018	2	641,00 €
	Combinaison infructueuse d'actes/Poursuite sans effet	2019	1	159,76 €
	Poursuite sans effet	2017	2	1 089,82 €
	PV carence	2016	1	1 968,40 €
<b>TOTAL DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR</b>			<b>8</b>	<b>6 390,18 €</b>

#### CREANCES ETEINTES

Désignation des produits	Motif de la présentation	Exercice	Nombre d'article	Reste dû
<b>FRAIS FUNERAIRES</b>			<b>1</b>	<b>273,60 €</b>
	Clôture pour insuffisance d'actif jugement 18/11/2020	2017	1	273,60 €
<b>TOTAL DES CREANCES ETEINTES</b>			<b>1</b>	<b>273,60 €</b>
<b>TOTAL DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGET ANNEXE DU SERVICE FUNERAIRE PUBLIC</b>			<b>9</b>	<b>6 663,78 €</b>

Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable Loire Nord a fait savoir l'inutilité, en l'état actuel, des poursuites engagées contre les différents débiteurs et sollicite l'admission en non-valeur et créance éteinte de ces produits, ainsi que des frais de poursuites, qui ont été engagés pour leur recouvrement.

Il est rappelé que le fait d'admettre une somme en non-valeur n'implique pas l'abandon total de la créance et que, si des possibilités existent de recouvrer cette créance, Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable Loire Nord doit faire toute diligence pour obtenir leur paiement total ou pour partie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prononcer l'admission en non-valeur et créances éteintes des sommes énumérées ci-dessus ;
- dire que la dépense sera imputée sur le compte 6541 "créances admises en non-valeur" et 6542 "créances éteintes" du Budget annexe du Service Funéraire Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 NOV 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge de la  
Restauration Collective

**Catherine BRUN**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°6.3**

### **FINANCES - MOYENS** **GENERAUX**

- Cotes irrécouvrables
- Admissions en non-valeur
- Créances éteintes
- Budget Annexe  
Crématorium
- Approbation

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIÉ, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Fanny FESNOUX*

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

Mme Catherine BRUN, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par bordereaux de transmission, du 18 mai 2021, Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable Loire Nord a transmis des listes de taxes et produits communaux, dont il n'a pu, à ce jour, effectuer le recouvrement. Il s'agit de créances irrécouvrables qui se distinguent en deux catégories :

#### ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Désignation des produits	Motif de la présentation	Exercice	Nombre d'article	Reste dû
FRAIS DE CREMATION			2	637,72 €
	Poursuite sans effet	2017	1	315,32 €
	PV carence	2016	1	322,40 €
<b>TOTAL DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR</b>			<b>2</b>	<b>637,72 €</b>

#### CREANCES ETEINTES

Désignation des produits	Motif de la présentation	Exercice	Nombre d'article	Reste dû
FRAIS DE CREMATION			17	10 388,28 €
	Clôture pour insuffisance d'actif jugement 18/11/2020	2016	1	572,40 €
	Clôture pour insuffisance d'actif jugement 18/11/2020	2017	10	6 488,40 €
	Clôture pour insuffisance d'actif jugement 18/11/2020	2018	6	3 327,48 €
<b>TOTAL DES CREANCES ETEINTES</b>			<b>17</b>	<b>10 388,28 €</b>
<b>TOTAL DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM</b>			<b>19</b>	<b>11 026,00 €</b>



Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable Loire Nord a fait savoir l'inutilité, en l'état actuel, des poursuites engagées contre les différents débiteurs et sollicite l'admission en non-valeur et créance éteinte de ces produits, ainsi que des frais de poursuites, qui ont été engagés pour leur recouvrement.

Il est rappelé que le fait d'admettre une somme en non-valeur n'implique pas l'abandon total de la créance et que, si des possibilités existent de recouvrer cette créance, Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable Loire Nord doit faire toute diligence pour obtenir leur paiement total ou pour partie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prononcer l'admission en non-valeur et créances éteintes des sommes énumérées ci-dessus ;
- dire que la dépense sera imputée sur le compte 6541 "créances admises en non-valeur" et 6542 "créances éteintes" du Budget annexe Crématorium.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 NOV 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge de la  
Restauration Collective

**Catherine BRUN**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°6.4**

### **FINANCES - MOYENS** **GENERAUX**

- Cotes irrécouvrables
- Admissions en non-valeur
- Créances éteintes
- Budget Annexe Parkings Aménagés
- Approbation

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Fanny FESNOUX*

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Catherine BRUN, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par bordereaux de transmission, du 18 mai 2021, Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable Loire Nord a transmis des listes de taxes et produits communaux, dont il n'a pu, à ce jour, effectuer le recouvrement. Il s'agit de créances irrécouvrables qui se distinguent en deux catégories :

#### ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Désignation des produits	Motif de la présentation	Exercice	Nombre d'article	Reste dû
STATIONNEMENT PARKINGS AMENAGES				
	N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative	2020	1	197,67 €
<b>TOTAL DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR</b>			<b>1</b>	<b>197,67 €</b>

#### CREANCES ETEINTES

Désignation des produits	Motif de la présentation	Exercice	Nombre d'article	Reste dû
STATIONNEMENT PARKINGS AMENAGES				
	NEANT	-	-	-
<b>TOTAL DES CREANCES ETEINTES</b>			<b>0</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGET ANNEXE PARKINGS AMENAGES</b>			<b>1</b>	<b>197,67 €</b>

Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable Loire Nord a fait savoir l'inutilité, en l'état actuel, des poursuites engagées contre les différents débiteurs et sollicite l'admission en non-valeur et créance éteinte de ces produits, ainsi que des frais de poursuites, qui ont été engagés pour leur recouvrement.

Il est rappelé que le fait d'admettre une somme en non-valeur n'implique pas l'abandon total de la créance et que, si des possibilités existent de recouvrer cette créance, Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable Loire Nord doit faire toute diligence pour obtenir leur paiement total ou pour partie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prononcer l'admission en non-valeur et créances éteintes des sommes énumérées ci-dessus ;
- dire que la dépense sera imputée sur le compte 6541 "créances admises en non-valeur" et 6542 "créances éteintes" du Budget Annexe Parkings Aménagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 NOV 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge de la  
Restauration Collective

**Catherine BRUN**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°7**

### **FINANCES - MOYENS** **GENERAUX**

**- Taxe d'aménagement**  
**- Retrait de la délibération**  
**n° 5 du 16 septembre 2021**  
**- Fixation du taux**  
**- Approbation**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN,  
Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI,  
Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Mahdi NOUIBAT, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération en date du 16 septembre 2021, le taux de la taxe d'aménagement a été fixé à 4 % pour l'ensemble du territoire de la Ville de Roanne à l'exception des Zones d'Activités Economiques.

En effet, pour ces zones économiques, qui relèvent de la compétence de Roannais Agglomération et pour lesquelles le produit de la taxe est reversé à l'intercommunalité, le taux a été maintenu à 2 %.

Après concertation avec les maires du territoire et les élus en charge de Roannais Agglomération, il apparaît opportun, dans un contexte de reprise économique et de dynamisme du marché immobilier, d'uniformiser le taux de taxe d'aménagement en le fixant à 4 % sur l'ensemble du territoire de la Ville de Roanne.

Il est précisé que l'intégralité du produit de la taxe d'aménagement perçu dans le périmètre des Zones d'Activités Economiques restera versée à Roannais Agglomération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- retirer la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 16 septembre 2021 ;
- fixer le taux de taxe d'aménagement à 4 % pour l'ensemble du territoire de la Ville de Roanne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 NOV 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge des Publics Fragiles et des Relations avec les partenaires sociaux

**Mahdi NOUIBAT**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°8

### FINANCES - MOYENS GENERAUX

- Mise à disposition gratuite de la salle Fontalon
- Congrès Départemental de la FNACA
- Spectacle "Hansel et Gretel" des Variétés Lyriques
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Héléne LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Municipalité souhaite soutenir l'ensemble des acteurs associatifs du territoire car les actions qu'ils portent, façonnent l'identité de la ville et les événementiels qu'ils organisent, participent au rayonnement de Roanne.

A ce titre, la FNACA a organisé le 29 septembre dernier son Congrès Départemental avec près de 500 participants, congrès qui a déjà été reporté par deux fois compte-tenu des restrictions sanitaires.

De même, la compagnie "Les Variétés Lyriques" a créé cette année un nouveau spectacle « *Hansel et Gretel* » qui a été présenté à Roanne à la salle Fontalon du 11 au 17 octobre. Durant cette semaine de diffusion, différentes représentations à destination des scolaires et du grand public ont eu lieu. La compagnie souhaitant être dans une démarche particulièrement inclusive a proposé pour ses séances grand public une billetterie très accessible (entrée plein tarif : 10 € / entrée tarif réduit : 5 €).

La Ville de Roanne souhaite donc à titre exceptionnel, accorder la gratuité de la salle Fontalon pour l'organisation du congrès départemental de la FNACA. Cette mise à disposition est valorisée à 350 € ainsi que pour la création du nouveau spectacle des Variétés Lyriques. Cette mise à disposition est valorisée à 6 700 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver les mises à disposition gratuites de la salle Fontalon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 NOV 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge de la Culture  
envers les publics empêchés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

**Guillaume BRASSEUR MINARD**





# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°9

### FINANCES - MOYENS GENERAUX

- Subvention exceptionnelle
- Demande de l'association  
Roanne-Pologne
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Héléne LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Créée en 1996, l'association Roanne Pologne a pour but de développer les échanges culturels, touristiques, scolaires, sportifs, industriels entre la France et la Pologne, de perpétuer et développer l'amitié séculaire entre ces deux pays pour une meilleure connaissance mutuelle. De fait, elle entretient également un lien particulier avec notre ville jumelle Legnica.

L'association Roanne-Pologne organise le dimanche 19 décembre 2021 à 14h30 à la salle Pierre Hénon à Mably une pièce de théâtre intitulée « Stanis le polak », interprétée par une dizaine d'acteurs de la compagnie amateur « Polkabaret ».

Cette fresque historique relate cent ans de présence polonaise en France suite à la signature de la convention du 3 septembre 1919 entre la jeune Pologne et la France ordonnant la venue massive de polonais notamment dans les bassins miniers.

A ce titre, l'association Roanne-Pologne sollicite une aide financière auprès de la Municipalité pour l'organisation de cette pièce de théâtre dont le budget prévisionnel s'élève à 5 643 €.

Aussi, la Ville de Roanne souhaite apporter son soutien financier en proposant une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Roanne-Pologne, très impliquée dans les activités de jumelage avec Legnica.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- allouer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Roanne-Pologne ;
- dire que cette subvention sera réglée dans le cadre du budget 2021, chapitre 67.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 NOV 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge des  
Jumelages et des Affaires Internationales, des  
Ressources Humaines, des Nouveaux Arrivants  
et des Animations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

**Adina LUPU BRATILOVEANU**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°10**

### **AFFAIRES SOCIALES**

- **Maison des Services Publics  
Saint-Clair**
- **Mise à disposition de locaux  
- Convention avec  
l'association "LIRE ET FAIRE  
LIRE"**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Fanny FESNOUX*

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Héléne LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Jade PETIT, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Afin de rapprocher les services publics des habitants, la Ville de Roanne possède deux Maisons de Services Publics/Maisons France Services (M.S.P./M.F.S.) situées 25, rue Condorcet dans le quartier du Parc et 28 bis, rue du Mayollet dans le quartier Saint-Clair, gérées par deux responsables rattachés au Centre Communal d'Action Sociale de Roanne.

Les responsables de ces M.S.P./M.F.S. ont un rôle de mise en relation des associations, des habitants et des institutions au travers notamment de l'information, l'orientation des habitants et leur accompagnement dans les démarches administratives. Les personnes les plus en difficulté font l'objet d'une attention particulière quant à l'accès aux droits et à la prévention des risques de désaffiliation.

En 2020, le label "France Services" a été obtenu, en lien avec les services de l'Etat.

Par ailleurs, des bureaux fonctionnels sont mis à disposition gratuitement d'organismes partenaires, pour l'organisation de permanences régulières et/ou de réunions.

A ce jour, la M.S.P./M.F.S. Saint-Clair accueille régulièrement l'association "Lire et faire lire".

Il est proposé une convention d'occupation des locaux pour l'association "Lire et faire lire" afin de clarifier et préciser les conditions de la mise à disposition des locaux nécessaires à la tenue de ses permanences.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention à intervenir avec l'association "Lire et faire lire" ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le - 9 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge de la  
Communication



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°11**

### **CULTURE ET EVENEMENTS**

- **FESTI'NOËL**
- **Programmation**
- **Fixation des tarifs**
- **Contrats**
- **Exonération de redevance d'occupation du Domaine Public**
- **Approbation**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

Mme Sophie ROTKOPF, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les festivités de Noël appelées « FESTI'NOËL » se dérouleront du 10 décembre 2021 au 2 janvier 2022 avec plusieurs temps forts.

L'ensemble du programme d'animations de Noël pourra être adapté en fonction des conditions sanitaires en vigueur.

### **1. Projection d'une vidéo mapping sur la façade de l'Hôtel de ville**

Animation initiée en 2020 et plébiscitée par le public, la Ville de Roanne propose une nouvelle diffusion d'**une vidéo mapping sur le thème des Noël autour du monde**, d'une durée d'environ 18 minutes.

Cette vidéo sera le prolongement de l'histoire diffusée l'année dernière, à travers les traditions de Noël dans différents pays du monde.

Une nouveauté viendra agrémenter le mapping : les enfants du périscolaire de la ville ont été sollicités (via le service éducation) pour réaliser des dessins sur le thème des Noël autour du monde, qui seront projetés sur la façade de l'Hôtel de ville entre deux diffusions de la vidéo mapping.

**Une centaine de dessins sera présentée chaque semaine.**

Dates et horaires de la diffusion : du vendredi 10 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022, de 18h à 22h, tous les soirs en continu.

L'entreprise ID SCENES a été sollicitée pour la création de cette nouvelle vidéo (marché N° 21NT086) et également assurer la continuité de la vidéo mapping de 2020, pour un montant total de 64 882,50 € T.T.C..

### **2. Village de Noël, place du Marché**

Dates : du vendredi 10 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022

Le village de Noël sera composé de **chalets** installés sur la place du Marché, proposant des boissons, confiseries, cadeaux de Noël.... Le tarif de location de ces chalets est de 180 € T.T.C. (150 € par chalet et 30 € au titre de l'électricité) pour la période suivante : du mercredi 8 décembre (installation) au dimanche 2 janvier 2022 (désinstallation). Les chalets devront être libérés au plus tard le mardi 4 janvier 2022 12h.

Deux cautions seront exigées :

- une caution de 150 € au titre du chalet. La caution sera restituée à l'exploitant lors de la remise des clés, sauf dégâts imputables à l'exposant ;
- une caution de 150 € au titre de la bonne ouverture des chalets. La caution sera rendue sauf absence non justifiée (force majeure ou événement grave justifié). Il en sera de même en cas de désistement à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021 (sauf cas de force majeure ou événement grave justifié).

Un **carrousel** sera également installé au centre du village, permettant d'animer la place.

En complément, une **scénographie autour des Noëls du monde** sera créée et mise en lumière **dans des bulles transparentes géantes**, Cette réalisation est le fruit d'une collaboration entre le service des espaces verts et le service événementiel, créant ainsi un second pôle d'animation et d'attractivité dans la ville.

### **3. Illuminations et décoration dans la ville**

Les décorations lumineuses ont été installées par le service éclairage dans de nombreuses rues et places de la ville.

Un grand sapin viendra compléter les décorations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville.

Nouveauté : un lettrage lumineux #J'♥Roanne sera également installé en ville.

Il est à noter que le service des espaces verts a travaillé en collaboration avec le service événementiel pour proposer des décors aux couleurs des Noëls du monde, sur différents ronds-points dans la ville.

### **4. Spectacles en déambulation en rues piétonnes**

Une programmation de spectacles en déambulation sera proposée dans les rues piétonnes le week-end avant Noël et du mercredi 22 au vendredi 24 décembre (plusieurs passages chaque jour). Plusieurs compagnies professionnelles de spectacles se succéderont pour émerveiller petits et grands : des lutins avec leurs traditionnels chants de Noël, une fanfare de Noël, des échassiers et des marionnettes animeront le centre-ville jusqu'à 18h.

Dans ce cadre, un contrat sera établi avec chaque compagnie ou organisme de diffusion de spectacles.

### **5. Autres événements**

- Chalets associatifs dans les rues piétonnes en décembre ;
- Marché de l'AMAR du 10 au 12 décembre – Cour d'honneur du lycée Jean Puy ;
- Marché des producteurs fermiers les 18 et 19 décembre - Cour d'honneur du lycée Jean Puy ;
- Illuminations dans la Cour d'honneur du Lycée Jean Puy par JY Berger, du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 08 janvier 2022 ;
- Décorations de Noël proposées dans les rues piétonnes par les Vitrines de Roanne.

### **6. Partenariat**

Recherche de partenariat en cours. Une convention sera établie avec chaque partenaire.

## **7. Communication**

Un plan de communication a été établi avec les supports suivants :

- Affichage DECAUX (4x3 et abribus) et panneaux LED ;
- Programme ;
- Articles dans le magazine de la ville de Roanne ;
- Insertion publicitaire ;
- Presse ;
- Radio ;
- Site web et réseaux sociaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver les tarifs ci-dessus ;
- examiner et approuver les conventions de partenariats ainsi que les contrats de cession à intervenir avec les compagnies de spectacles ou organismes de diffusion de spectacles ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer ;
- examiner et approuver l'exonération de l'occupation du domaine public pour le prestataire du carrousel ;
- dire que les crédits et les recettes sont inscrites au budget correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 NOV 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjointe en charge du Commerce, de  
l'Artisanat, des Professions libérales, des  
Affaires Commerciales et des animations

**Sophie ROTKOPF**





# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°12

### CULTURE ET EVENEMENTS

- Pass Culture
- Convention de partenariat avec la société PASS CULTURE
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021

Affichage : 09/11/2021

M. Jean-Jacques BANCHET, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le pass Culture est un dispositif mis en place par le Ministère de la Culture, porté par la SAS pass Culture, créée à cet effet.

Il s'adresse aux jeunes de 18 ans pour leur offrir, à partir d'une application dédiée et géolocalisée et durant 2 ans, l'accès à toutes les offres culturelles situées autour de chez eux en ouvrant à chacun d'entre eux un crédit de 300 € pris en charge par le Ministère de la Culture. Ce crédit peut être amené à évoluer dans les années à venir. Il est prévu éventuellement en 2022 de l'élargir à d'autres classes d'âge (de la 4<sup>ème</sup> à la terminale).

Il a été mis en place pour lever le frein financier pour certains jeunes, leur donner plus de visibilité sur l'offre culturelle et permettre ainsi à chacun de construire son propre parcours à travers une plateforme éditorialisée qui recense les propositions d'acteurs culturels de tous secteurs (cinéma, livre, spectacle vivant, musique, musées et expositions, cours et pratiques artistiques les plus variées, ...).

Le Ministère de la Culture souhaite ainsi intensifier et diversifier les pratiques culturelles des jeunes.

Afin que l'ensemble des jeunes de 18 ans présents sur le territoire puissent profiter du crédit attribué à proximité de leur lieu de vie, la Ville de Roanne a été sollicitée dans le cadre du déploiement de ce dispositif.

Il s'agit d'une réelle opportunité pour les établissements et services culturels municipaux d'attirer et fidéliser les jeunes entre 18 et 20 ans, qui fréquentent peu certains établissements en dehors du cadre scolaire.

Elle permet également de construire et de valoriser des offres culturelles spécifiques pour ce public sur une application qui leur est dédiée et bénéficie d'une communication nationale.

Ce partenariat nécessite la mise en place d'une convention avec la SAS pass Culture permettant aux détenteurs du pass d'accéder aux offres culturelles relevant de la compétence de la collectivité partenaire.

Ces offres doivent être diffusées sur l'application pass Culture par les établissements ou services les proposant. Elles sont ensuite référencées par la SAS pass Culture, qui peut également les intégrer à des campagnes de communication qu'elle mène.

Les détenteurs du pass Culture réservent ces offres via l'application et ces réservations donnent lieu à des contremarques qui sont ensuite présentées par les détenteurs aux établissements ou aux services.

Le remboursement à la Ville de Roanne est ensuite crédité par virement par la SAS pass Culture sur la régie de l'établissement ou du service concerné sur la base de la validation des contremarques ayant valeur de réalisation du service proposé.

Ce remboursement s'effectue en fonction du barème suivant :

- jusqu'à 20 000 € T.T.C. par an, 100 % du tarif de l'Offre réservée ;
- de 20 000 € T.T.C. à 40 000 € T.T.C. par an, 95 % du tarif de l'Offre réservée ;
- de 40 000 € T.T.C. à 150 000 € T.T.C. par an, 92 % du tarif de l'Offre réservée, sauf pour les livres qui sont remboursés à 95 % du tarif ;
- au-delà de 150 000 € T.T.C. par an, 90 % du tarif de l'Offre réservée, sauf pour les livres qui sont remboursés à 95 % du tarif.

Les montants des seuils s'entendent en montants cumulés par année civile et par établissement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention et ses annexes pour la mise en place du dispositif pass Culture au sein des établissements et services culturels de la Ville de Roanne dont les offres entrent dans le dispositif ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le - 9 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge de la Culture, de  
l'International et de l'Événementiel

**Jean-Jacques BANCHET**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021

Affichage : 09/11/2021

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°13**

### **CULTURE ET EVENEMENTS**

- **Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette**
- **Collection Pierre Martelanche**
- **Convention de dépôt avec Monsieur Philippe Boucher**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Fanny FESNOUX*

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Jean-Jacques BANCHET, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Une convention de dépôt approuvée en Conseil Municipal du 9 juillet 2020, a été signée entre Monsieur Gabriel Boucher et la Ville de Roanne concernant les œuvres de Pierre Martelanche (1849-1923), artiste autodidacte dont l'œuvre peut être qualifiée « d'art brut » ; œuvres situées à l'origine dans une cabane de vigneron sise sur son terrain.

Il avait aménagé cette cabane comme un « petit musée » où son univers artistique était présenté à sa famille et aux visiteurs.

Depuis juillet 2020, une étude préalable et un premier transfert de l'ensemble des œuvres amovibles ont été effectués et ont donné lieu à une convention de dépôt. Les œuvres encore scellées à la cabane ou à un socle se trouvent encore en place et un second transfert, après extraction, doit être organisé durant l'automne 2021 et le premier trimestre 2022.

Par donation en date du 10 mars 2021, Monsieur Gabriel Boucher et Madame Chantal Girard ont donné la pleine propriété à leur fils, Philippe Boucher, des terres et des biens associés sur lesquels se trouve la cabane de Pierre Martelanche.

Monsieur Philippe Boucher devenant ainsi le nouveau propriétaire de la cabane, il convient donc de signer une convention de dépôt avec lui afin que ces dernières œuvres rejoignent le dépôt initial et soient intégrées à l'ensemble de la collection.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention de dépôt à intervenir avec Monsieur Philippe Boucher pour une durée de 3 ans en vue de la préparation de la donation définitive ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document concernant ce dépôt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le - 9 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge de la Culture, de  
l'International et de l'Évènementiel

**Jean-Jacques BANCHET**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°14

### CULTURE ET EVENEMENTS

- Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette
- Exposition "Jean Puy - Ambroise Vollard : un Fauve et son marchand" coorganisée avec le Musée de Pont-Aven
- Avenant n° 2 avec Concarneau Cornouaille Agglomération
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021

Affichage : 09/11/2021

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Vanessa BARBANT, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette et le Musée de Pont-Aven ont conclu en 2020 une convention ayant pour objet de fixer les conditions d'organisation de l'exposition "Jean Puy - Ambroise Vollard, un Fauve et son marchand" (délibération du 18 février 2020).

L'exposition, présentée au Musée Joseph Déchelette du 19 mai au 6 juin 2021, est actuellement déployée au Musée de Pont-Aven.

La crise sanitaire et les diverses périodes de fermetures du Musée de Pont-Aven et du Musée de Roanne, ont obligé les deux parties à modifier les dates d'accueil de l'Exposition prévues au contrat initial de co-organisation (délibération du 9 juillet 2020).

Les engagements financiers étaient initialement prévus pour être soldés en 2021, et sont par conséquent reportés à 2022. Actuellement, le montant total dû par le Musée Déchelette est estimé à 4 559,72 € et sera définitivement calculé en 2022.

Afin de ne pas grever le budget 2022 du Musée Déchelette, les deux parties se sont rapprochées pour réviser l'Article 10 - modification de l'article 13.3 - comptes finaux et règlement financier de l'avenant n° 1, et conclure le présent avenant n° 2, afin de régulariser sur l'année budgétaire 2021 la quasi intégralité de la créance due par le musée débiteur, la régularisation finale intervenant sur l'année budgétaire 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver l'avenant n° 2 à intervenir avec Concarneau Cornouaille Agglomération ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le - 9 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge des  
Personnes Seules et de la Lutte contre  
l'isolement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021

Affichage : 09/11/2021

**Vanessa BARBANT**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°15**

### INTERCOMMUNALITE

**- Communauté  
d'Agglomération Roannais  
Agglomération  
- Rapport d'activité  
- Année 2020  
- Examen**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Fanny FESNOUX*

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.



M. Yves NICOLIN, Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L.5211-39 que :

"Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier".

C'est ainsi que le Président de la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération a adressé à la Ville de Roanne le rapport retraçant l'activité 2020, joint au présent projet de délibération.

Conformément à ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre connaissance du rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 16 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

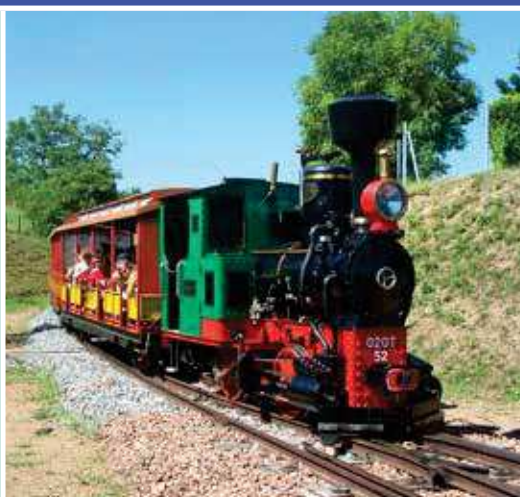
La Première Adjointe en charge de l'Habitat social et Vice-Présidente du Conseil de Quartier Bords de Loire

**Clotilde ROBIN**





## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



1

# Attractivité et Développement économique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



# POURSUITE DES PROJETS D'ATTRACTIVITÉ ET DE SÉCURISATION DU SITE



Réception des candidats et avitaillement des hélicoptères du jeu télévisé **La carte aux trésors I**



## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Déployer les clôtures jusqu'à un taux de réalisation de 80 % ;
- > Accompagner le projet de ligne aérienne entre Roanne et Toussus-le-Noble ;
- > Implanter une activité de restauration sur la plateforme ;
- > Préparer le dévoiement de l'actuelle route de l'aéroport pour se mettre en conformité avec la réglementation.

## ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

### RÉFLEXION SUR LA LABELISATION ACA AIRPORT CARBON ACCREDITATION

L'aéroport de Roanne est en cours d'étude avec l'Union des Aéroports Français pour rentrer dans le programme ACA. Airport Carbon Accreditation (ACA) est un programme européen lancé par l'Airport Council International Europe (ACI Europe), fondé sur le « Greenhouse Gas Protocol » qui encadre une méthode de calcul des émissions adaptée aux activités aéroportuaires. Le programme permet de guider les aéroports et les acteurs de la plateforme aéroportuaire pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Il atteste des efforts fournis par une certification annuelle.

## ZOOM

### ÉMISSION TV LA CARTE AUX TRÉSORS

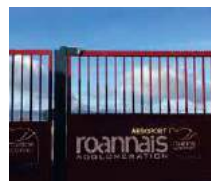
Le mercredi 16 septembre 2020 : réception des candidats de l'émission TV : LA CARTE AUX TRÉSORS. Arrivée et avitaillement des 4 hélicoptères de la Carte aux Trésors...



Activité de restauration / snack le Sun Kafé

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE LA CLÔTURE PÉRIPHÉRIQUE



Afin de se conformer à la réglementation en vigueur et sécuriser l'espace réservé de l'aéroport, Roannais Agglomération déploie environ 4 km de clôtures périphériques aux normes de l'aviation civile avec la pose de portails et portillons à clés et à badges.

### ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE LIGNE AÉRIENNE

Suite à la proposition de Jet Airlines de développer une ligne aérienne depuis Roanne vers Toussus-le-Noble, l'aéroport de Roanne a travaillé intensément à l'étude et au développement des conditions nécessaires à ce transport et est prêt pour la mise en place d'un essai de 6 mois : création d'un cheminement passagers jusqu'à l'aire d'embarquement, formation AFIS en anglais, formation et habilitation de ses agents aux mesures de sûreté, mise en place du contrôle d'accès par TCA, création du programme de sûreté, ...

### ACTIVITÉ DE RESTAURATION SUR L'AÉROPORT

En juillet 2020, Le Sun Kafé, bar snack éphémère, s'est implanté sur la plateforme. Un lieu complètement atypique où se mêlent convivialité et exotisme.

## ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

### CONSIDÉRATION ÉCOLOGIQUE DANS LE DÉPLOIEMENT DES CLÔTURES DE L'AÉROPORT

La mise en place du barriérage de sécurisation de l'aéroport s'inscrit dans un but sécuritaire au regard de l'activité humaine mais également dans le but de prévenir le péril animalier. Les animaux pour leur propre sécurité et celle des usagers de l'aéroport ne doivent pas pouvoir s'approcher de la piste. Malgré cela, cette faune doit pouvoir continuer à vivre et prospérer aux abords c'est pourquoi deux actions ont été mises en place :

- l'installation d'un grillage à maille progressive pour éviter le piégeage d'animaux
- la préservation de deux corridors écologiques au nord et au sud de la piste pour permettre la traversée des animaux.

## CHIFFRES CLÉS

**84 180**

litres de carburants (3 types de carburants) contre 95 000 en 2019 représentant une consommation plus faible pour cette année évidemment due à la crise sanitaire mais restant cependant très correcte au vu de la baisse des mouvements.

**17 637**

mouvements contre 20 301 en 2019 mais toujours avec une augmentation des vols commerciaux.

**10**

associations (environ 400 membres), 13 sociétés, 17 salariés ou chefs d'entreprise et une vingtaine de saisonniers et/ou intérimaires ainsi que des privés basés

Environ

**80**

aéronefs basés

# UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ ET AU PLUS PROCHE DES ENTREPRISES EN LIEN AVEC NOS PARTENAIRES POUR L'ÉCONOMIE ET LES EMPLOIS

## ENJEUX DE L'ANNÉE

Le paysage de l'écosystème du développement économique sur l'ensemble des 40 communes qui compose Roannais Agglomération repose sur la création d'un **Guichet Unique Entreprise** avec une offre de services complète : aide à la création d'entreprise, accompagnement des projets de développement, anticipation des problématiques de transmission, prospection et ingénierie d'implantation de nouvelles entreprises extérieures au territoire, en lien avec l'ensemble des partenaires économiques locaux et régionaux.

Dans le contexte de la crise sanitaire Covid :

- > Accompagner et soutenir les entreprises et entrepreneurs du territoire impactés ;
- > Attirer ;
- > Convaincre ;
- > Faire rester.

### CHIFFRES CLÉS

**2,6 M€**

d'aides versées aux entreprises durant les périodes de fermeture administrative de nos entreprises dans le cadre de la crise Covid

**2 600**

entreprises bénéficiaires

**93 741 €**

d'aides versées dans le cadre de l'appel à projets *Investissez malin* à 12 entreprises

**18 184 €**

d'aides versées dans le cadre de l'aide au commerce en milieu rural

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### ACTIONS LIÉES À LA CRISE COVID

Un Fonds Communautaire de Solidarité qui s'est traduit par une aide de 1 000 € suite au premier confinement (dès le mois de mars-avril-mai 2020) et du second confinement (du mois de novembre 2020).

Sur un fonds doté de 5 M€, 2,6 M€ ont déjà été mobilisés (ce montant ne comptabilisant pas l'aide au Tourisme de l'été 2020).

Dès le mois de mars 2020 et durant tout le confinement, le service a été mobilisé :

- > Appels entrants avec la CCI pour accompagner et aider les entreprises : prescripteurs du Fonds National de Solidarité, aides régionales, Prêt Garanti par l'Etat, plan de relance, ...

Mobilisation de nos outils et offres de service sur la plateforme d'entraide de la CCI Métropole de Lyon St Etienne Roanne <https://www.solutions-care.fr/>

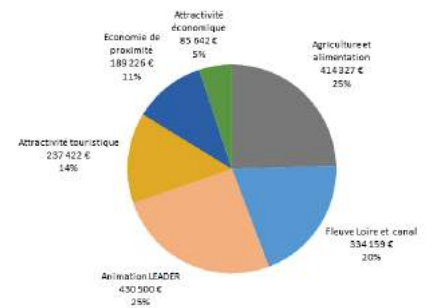
- > Une possibilité offerte aux entreprises locataires de Roannais Agglomération de reporter leurs loyers.

### ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS EN MILIEU RURAL

L'activité économique habituelle a été réduite par la crise sanitaire, freinant les projets de création-transmission-reprise ou d'investissement.

De nombreux commerces et entreprises artisanales ont pu être accompagnés durant cette période pour bénéficier des dispositifs de soutien financier mis en place notamment par les acteurs publics en lien avec les fermetures administratives. Les initiatives en faveur de la vente à emporter pour les restaurants ou du «click & collect» ont été largement relayées grâce aux informations diffusées via les réseaux sociaux notamment. Les soutiens proposés pour la mise en ligne des commerces ont aussi été relayés auprès des bénéficiaires potentiels pour faciliter leur adaptation à cette évolution des pratiques commerciales.

### Répartition des crédits FEADER pour l'ensemble des dossiers déposés



Répartition des crédits FEADER pour l'ensemble des dossiers déposés |

Au cours de l'année 2020, 53 projets ont été accompagnés dans des registres divers : diffusion d'offres des cédants pour des fonds ou des locaux à reprendre, recherche de locaux ou accompagnement de créateurs, accompagnement de communes pour trouver des gérants pour des commerces multi-services, dossiers d'aide à l'investissement en lien avec le dispositif régional cofinancé par notre agglomération, orientation vers des partenaires pour des financements, des formations ou des renseignements techniques ou juridiques (Loire Active, Initiative Loire, ADIE, chambres consulaires, ...).

La majorité de ces projets concerne le secteur des bars-restaurants et hébergements (19).

#### Quelques chiffres :

10 offres de fonds à reprendre et 7 offres de locaux disponibles diffusées, 5 recherches de locaux pour des projets, 5 gérances communales accompagnées (Parigny, Noailly, Saint-Haon-le-Vieux, Sail-les-Bains, Changy) induisant de très nombreux contacts et démarches, 7 nouveaux dossiers d'aide à l'investissement pour les TPE déposés et 5 dossiers antérieurs finalisés et mandatés.

Au cours de l'année, l'action conduite a permis de finaliser six

reprises de commerces dans des communes rurales et une création.

À noter, l'émergence de 2 projets de «tiers lieux» (projet associatif intercommunal sur le territoire de La Pacaudière et projet privé sur Saint-Jean-Saint-Maurice).

#### SUIVI DU PROGRAMME LEADER THÉMATISÉ «ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ»

Roannais Agglomération est structure porteuse pour l'ensemble de l'arrondissement de Roanne du programme européen LEADER qui finance des actions publiques ou privées de développement rural.

46 dossiers ont été déposés représentant 87 % des 1 936 000 € alloués (cf. graphique répartition des crédits pour les dossiers déposés)

**POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA COMMERCIALISATION DES ZAE**

**Poursuite des procédures préalables aux aménagements de ZAE :**

> Obtention des Permis d'Aménager pour la ZACO de La Paucadière et la requalification de l'espace Valmy (Roanne), réalisation du dernier diagnostic de fouilles archéologiques sur l'espace Valmy et démarrage des compensations environnementales, étude de la faune et la flore sur le terrain de la chaufferie, fin des fouilles archéologiques et lancement de la consultation relative à l'étude de compensations agricoles sur la Demi-Lieue Nord à Mably,

> Obtention de la labellisation de l'ECO PARC BONVERT, « site industriel clé en main » par l'État.

> Cessions et implantations d'entreprises sur les Zones d'activités économiques :

- ZA les Royaux Lentigny : 1 966 m<sup>2</sup> au prix de 15 € HT/m<sup>2</sup>.

Entreprise implantée : DESIGN COMPO, fabricant et poseur de barrières et garde-corps.

- ZA la Villette rue de la Ronde prolongée à Riorges : 2 655 m<sup>2</sup> au prix de 20 € HT/m<sup>2</sup>.

Entreprise implantée : PPAH Tower, entreprise de e-commerce spécialisée dans la vente en ligne de meubles de bureaux italiens.

- le plateau tertiaire à Riorges situé Bâtiment du 8 mai 1945 a été cédé à la commune de Riorges pour un projet d'implantation d'un centre médical porté par la commune : 297 m<sup>2</sup> de surface bâtie et 115 m<sup>2</sup> de parking pour un montant de 283 613,50 € TTC.

> En 2020, dans les bâtiments à vocation économique de Roannais Agglomération :

- Implantations dans les locaux du Numériparc : 9 sociétés ont intégré le Numériparc en 2020 (taux d'occupation global de 85 % au 31/12/2020).

ADIS	INCUBATION
APAVE	HÔTEL ENTREPRISE
CEFARO	PÉPINIÈRE
EUROPEAN PLANET	INCUBATION
NESTORE AI	HÔTEL ENTREPRISE
PROCESSING MEDIA	PÉPINIÈRE
SINERGIES GROUPE	PÉPINIÈRE
STILLA TECHNOLOGIES	HÔTEL ENTREPRISE
TALENTS CROISÉS	HÔTEL ENTREPRISE

Sociétés ayant intégré le Numériparc en 2020 |



Le Numériparc |

- Location d'un 2<sup>ème</sup> bureau au CIDER ENGINEERING dans le centre des entreprises rue Albert Thomas à Roanne suite au départ de l'entreprise ENERGY CONSULTING. Il reste un bureau disponible d'environ 10m<sup>2</sup>.

quatrième trimestre 2020 et une vente devrait s'opérer en 2021 à un investisseur privé lyonnais.

**ACTION / PROSPECTION ET MARKETING TERRITORIAL**

Recrutement d'une chargée de mission promotion, prospection et marketing territorial, parallèlement au processus de dissolution de l'association Roanne Territoire (31/12/2020).

**> Des actions de Marketing territorial pour renforcer le tissu économique Roannais**

La dissolution de l'association Roanne Territoire a été prononcée fin 2020, mais la démarche de marketing territorial et d'attractivité se poursuit via une convention tripartite entre Roannais Agglomération, la Ville de Roanne et la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

**2 campagnes de presse :**



> L'une en Juin 2020 «Destination Roanne», une opération touristique offrant 100 € aux visiteurs durant l'été.

Résultat : une quarantaine de retombées presse dont un relai par l'AFP donnant une résonnance nationale importante, notamment un reportage dans le Journal Télévisé de France 2.

> L'autre en Novembre 2020 «Le Rebond économique roannais», valorisant la bonne santé du secteur agroalimentaire roannais malgré le contexte de crise sanitaire.

Résultat : Une quinzaine de retombées presse pour une audience touchée de 400 000 personnes.

NB : Les opérations menées en 2019 et notamment le voyage de presse «Roanne, smart industrie», ont déclenché un reportage dans le Journal Télévisé de TF1 en février 2020 «La revanche industrielle de la ville de Roanne» qui a suscité l'intérêt des médias pour le «cas roannais».



> Une campagne de communication à Paris «Venez vivre votre retraite 5 étoiles à Roanne pour le prix de 2». Le point de couverture brute (GRP) est estimé à 964. Il représente un indice de pression d'une campagne publicitaire sur une cible définie. Il s'agit du nombre moyen de chances de contacts d'une campagne publicitaire rapporté à 100 personnes de la cible étudiée.



> Des relais de communication : des newsletters et des posts sur les réseaux sociaux de la marque Roanne Tout Simplem<sup>®</sup> rythmés : lundi de l'emploi, actualités économiques, ... 3 116 abonnés sur Facebook<sup>®</sup> et 928 sur LinkedIn<sup>®</sup>.

> Rencontre avec les entreprises et les ambassadeurs du Roannais au Fablab, espace d'innovation numérique roannais avec 1h de conseil offert.

> Un webinaire « Comment réussir sa transition numérique ? » avec un partage de bonnes pratiques sur la fibre optique.

> Une soixantaine de courriers envoyés par mois pour accueillir les habitants nouvellement installés sur le Roannais.

> Salon CIEL annulé et reporté en 2021, mais avec des prises de rendez-vous obtenues pour le salon réalisé en distanciel et / ou en présentiel avec des 5 investisseurs, contractants généraux lyonnais pour, notamment, faire la promotion du site Ilot Floch Sully, projet d'aménagement de cœur de ville piloté par la Ville de Roanne et de notre territoire avec des offres foncières économiques.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

> **Prospection d'entreprises**

- Via GEOLINK (cabinet de sourcing privé, prestataire de Roannais Agglomération) / 22 dossiers.
- Par le biais de Invest In Auvergne Rhône-Alpes : 28 dossiers.
- 2 dossiers en direct.
- Nombre d'implantations : 5 (AURAMA zone de Bapaume à Roanne - NESTORE et STILLA Numéricarc à Roanne - MCC Collotype Zone de Valmy à Roanne et BEWAY (transport Massicot) sur la Zone du Temple à Saint-Romain-la-Motte) dont 4 provenant du cabinet Géolink.
- 74 entreprises endogènes accompagnées sur des sujets investissements machines, relocalisations, innovation, RH, environnement, projets de développement (agrandissements, ou relocalisations).

gloanoane.fr, facilite la mise en relation entre employeur et candidat en 1 clic. L'audience et les usages de ce site performance : près de 2 800 visites / mois en moyenne en 2020.

> Via la Convention avec Pôle Emploi : accompagnement de 10 conjoints avec 8 sorties positives en 2020.

> Via la Convention avec l'APEC, 3 conférences ou Web ateliers de pratiques RH (11 participants), ainsi que 6 demandeurs d'emplois ont été accompagnés dans le cadre du dispositif «Nouveaux Horizons» en 2020.

> Animation d'un groupe «emplois» constitué de 30 entreprises impliquées, qui ont des objectifs de recrutement actifs.

> Organisation d'un salon en ligne dédié «aux métiers du numérique» sur mi-février à mi-mars 2020, piloté par pôle emploi pour les entreprises roannaises qui avaient des besoins de recrutements sur des postes numériques afin de leur permettre de capter plus facilement des cadres salariés à l'extérieur du territoire. 6 entreprises ont participé et déposé des offres.

**ACTIONS EMPLOI**

Une offre de services pour favoriser le bassin d'emploi :

> Depuis février 2018, la plateforme Emploi : www.emploiag-

■ **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSOMMATION RESPONSABLE APPEL À PROJETS «INVESTISSEZ MALIN»**



Pour accompagner les entreprises, Roannais Agglomération propose un dispositif local d'aide aux éco-investissements ayant un impact énergétique ou environnemental significatif et/ou étant liés à une approche d'éco-conception (prise en compte du cycle de vie d'un produit ou d'un service).

Cette aide locale porte sur :

- La réalisation d'éco-investissements ayant un impact énergétique ou environnemental significatif ;
- L'éco-conception concourant à prendre en compte le cycle de vie du produit ou du service.

Elle permet également de promouvoir auprès des entreprises les démarches TEPOS, TEPCV et TZDZG déployées sur le territoire, pour aider le monde économique à contribuer aux objectifs globaux.

Les actions financées doivent permettre de :

- Limiter les consommations de ressources naturelles à la production et lors du transport : matières premières et énergie ;
- Optimiser le processus de production et les performances du bâtiment pour limiter la consommation d'énergie des entreprises ;
- Limiter les impacts sur la santé humaine ;
- Limiter les consommations d'énergie, d'eau et la production de déchets lors de l'utilisation du produit.

**90 000 € : 12 dossiers de PME/TPE retenus**

**CHIFFRES CLÉS**

**47 500 €**

d'aides versées dans le cadre de l'appel à projets permanent innovation

**8 334 €**

d'aides versées à l'entreprise TAD dans le cadre du complément au fond unique interministériel (FUJ) - Solde du dossier ACTINAT

**1 225 €**

de co-financement d'un diagnostic exploré marché pour l'entreprise SMEF à Montagny

**500 €**

de co-financement d'un diagnostic optiflux pour 2 entreprises

**ACTIONS DE SOUTIEN À L'INNOVATION**

Le fonds communautaire innovation permet de soutenir des projets innovants collectifs via le cofinancement de projets retenus par l'Etat ou des projets individuels. Pour ces derniers, Roannais Agglomération dispose d'une offre packagée : financement (jusqu'à 5 000 € pour les créateurs et 10 000 € pour les entreprises), 6 mois gratuits au Numéricarc, un prototype gratuit, des prestations de conseil. Un comité de projets innovants est en place pour faciliter l'accès à l'ensemble des dispositifs régionaux et nationaux. 7 partenaires publics et privés se sont réunis autour de Roannais Agglomération.

Résultat : 8 projets auditionnés en 2020, 6 projets retenus pour 45 000 € de subvention. Les 6 projets concernent la création de nouveaux produits ou services. Les 6 projets sont des entreprises déjà créées dont 5 ont moins de 6 ans d'existence et qui sont encore en phase de développement. 4 projets sont numériques dont 1 installé depuis au Numéricarc qui est occupé au 31/12/2020 à 85 % (+10 % par rapport à 2019).

En 2020, un incubateur destiné aux entrepreneurs ayant un projet visant à répondre à une problématique locale, sociale ou encore environnementale a été initié en partenariat avec Ronalpia et les autres intercommunalités roannaises. 6 porteurs de projets seront sélectionnés et accompagnés en 2021. En cas de succès, ce test pourrait être renouvelé.

**OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE/ÉTUDES DIVERSES**

> Financement et restitution en juillet 2020 d'une étude ACSEL sur l'arrondissement de Roanne (diagnostic économique et financier des entreprises) réalisée par la Banque de France, permettant d'analyser finement la santé financière des entreprises présentes sur le territoire et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 750 k€/an, sur la période 2014-2018.

> Financement d'une étude réalisée par la CCI en juillet 2020, afin de connaître la situation de nos entreprises par filière suite à la crise économique liée à la crise sanitaire du COVID a permis de dresser la situation en matière d'emplois et d'activités.

■ **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**DÉVELOPPEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

**Responsabilité dans la production des acteurs économiques**

Écologie Industrielle et Territoriale

Roannais Agglomération est engagé depuis plusieurs années dans le soutien aux filières en lien avec l'économie circulaire, à savoir :

- Bois ;
- Numérique ;
- Déconstruction ;
- Viande ;
- Écologie industrielle et territoriale.

À cet effet, dans le cadre d'une convention de partenariat, la CCI anime 3 à 4 fois par an le club EIT qui réunit les plus gros industriels du Roannais et qui a pour vocation l'échange d'expériences entre les acteurs et les entreprises, et de faire de la veille réglementaire.

Roannais Agglomération en partenariat avec la CCI et l'Agence Locale de l'énergie et du Climat intervient auprès des entreprises dans le cadre du programme EDEL (Énergie Durable dans les Entreprises de la Loire). Plusieurs entreprises du territoire ont bénéficié de visites énergies et d'un accompagnement à la mise en œuvre de leurs projets en 2020. EDEL intervient également en amont sur les dossiers des entreprises afin de les aider à faire le bon choix énergétique pour leurs entreprises.

En 2020, 29 entreprises ont été accompagnées et conseillées.

Un partenariat est établi entre les chambres consulaires et EDEL pour l'animation économique sur le thème des synergies inter-entreprises, dans des démarches de territoire TEPOS / OV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) et TZDZG (Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage).

L'objectif étant de faire émerger des potentiels de synergies entre les entreprises du territoire afin de trouver des débouchés pour les années à venir sur les thèmes suivants : ressources, déchets industriels, transport, ... Pour 2020, 2 diagnostics individuels «optiflux» pour les TPE-PME ont été co-financés par Roannais Agglomération à hauteur de 500 € (la Pâtisserie Chatagnier à Roanne et Imprimerie Arts Graphiques à Saint-Romain-la-Motte).

Un catalogue de solutions a été élaboré à destination des entreprises sur les thématiques : ressources, RH, déchets, transports, équipements, eau, déchets, énergie, éco-conception, listant les acteurs locaux existants.

Enfin, la crise sanitaire et les conséquences du COVID-19 ont démontré l'importance du maillage territorial pour le déploiement d'initiatives en EIT. Pendant la période de confinement, une Bourse d'entraide pilotée par la CCI, en lien avec Roannais Agglomération, a été lancée sur Internet et ouverte aux entreprises.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



# L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA FORMATION ET LA RECHERCHE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Renforcer l'attractivité du campus Pierre Mendès-France ;
- > Valoriser une offre de formation universitaire de proximité et attractive ;
- > Accompagner les étudiants dans un contexte de crise sanitaire.

Déconstruction du 12 avenue de Paris sur le Campus Pierre Mendès-France



## CHIFFRES CLÉS

2 700

étudiants Post-Bac sur le Roannais

40

formations

2

écoles d'ingénieur

## BUDGET

SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FONCTIONNEMENT 480 000 €

Réemploi d'une ancienne porte du 12 avenue de Paris dans une ferme du Roannais



## ACTIONS DE L'ANNÉE

### RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU CAMPUS PIERRE MENDÈS-FRANCE

- > Réalisation des travaux de déconstruction du bâtiment dit du « 12 avenue de Paris » en 3 phases : désamiantage, déconstruction sélective et démolition.
- > Lancement des travaux de construction du nouveau bâtiment en décembre 2020.
- > Lancement de la démarche de sélection d'une œuvre à implanter sur le campus au titre de la politique du « 1% artistique ».

### VALORISER UNE OFFRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE DE PROXIMITÉ ET ATTRACTIVE

- > Contribution à la démarche IDEX Lyon visant à la création d'une Université cible composée de 4 entités. Poursuite de la démarche de coopération entre les différents établissements d'enseignement supérieur du territoire suite à l'arrêt de l'IDEX Lyon.

- > Dans le cadre de la labellisation Cœur de Territoire, lancement de l'étude sur les besoins de formations des entreprises pour l'implantation d'une antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) à Roanne pour la rentrée 2021.
- > Poursuite du soutien aux établissements d'enseignement supérieur du territoire : renouvellement des conventions de partenariat avec l'Université Jean Monnet, Polytech Lyon 1 et l'ITECH.

### ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS DANS UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

- > Réalisation d'une enquête sur le vécu des étudiants roannais lors du premier confinement.
- > Réalisation d'un flyer répertoriant les aides disponibles sur le territoire, diffusé à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.
- > Mise en place d'un réseau des acteurs intervenant auprès des étudiants : CROUS, CCAS, acteurs de la santé mentale, ...

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### DÉMARCHE EXEMPLAIRE DE VALORISATION ET DE RÉEMPLOI DES ÉLÉMENTS DÉ-CONSTRUITS

Dans le cadre du projet de « Regroupement des formations sur le Campus Pierre Mendès-France » visant à démolir un ancien bâtiment pour construire un nouveau bâtiment universitaire, une démarche exemplaire de valorisation et de réemploi des éléments déconstruits, 84 % des matériaux ont pu être valorisés ou recyclés.

Le béton a été utilisé comme remblais pour la réalisation de la nouvelle voie d'accès sur le site.

13 tonnes de matériaux ont pu être orientés vers des filières de réemplois : des tuiles, des portes en bois, du parquet... des structures du territoire, comme les Ateliers de la Récup ou Acora se sont positionnés, ainsi que des entrepreneurs, architectes ou particuliers de la Région.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



## L'INNOVATION AU SERVICE DU TERRITOIRE



### ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Développer une offre de services adaptée aux besoins d'innovation des différents acteurs du territoire dans le champ économique et social ;
- > Promouvoir l'offre de services de l'Espace d'Innovation Numérique en direction des entreprises, des porteurs de projets et des étudiants entrepreneurs ;
- > Porter des projets innovants expérimentaux contribuant à l'innovation territoriale.

### ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### UTILISATION DE PLASTIQUE PLA

Le FabLab expérimente pour ses impressions 3D l'utilisation de plastique PLA coproduits naturellement colorés par la revalorisation de déchets (café, coquilles de moule, ...). Ce produit est entièrement fabriqué en France (Normandie). Le FabLab souhaite à terme n'utiliser que ce type de PLA.

Séance de cocréation d'un panneau interactif avec le département de la Loire



Impressions des structures de visières pour lutter contre la Covid-19



### ACTIONS DE L'ANNÉE

- > **Impression de visières de protection COVID pour les acteurs de la santé** : Centre hospitalier de Roanne, EHPAD, professionnels de santé
- > **Acquisition d'un scanner 3D haute performance à destination des entreprises et des particuliers**
- > Accompagnement de projets innovants d'entreprises ou de porteurs de projets
  - Scan 3D + impression d'une pièce de carrosserie de camping-car pour l'entreprise Brisebras.
  - Amélioration + impression 3D d'une pièce d'avion ancien.
  - Impression de prototypes pour l'entreprise Mob Mondelin.
- > Séances de créativité avec le Département de la Loire pour la réalisation d'un panneau pour la Véloire pour la traversée d'un carrefour à Briennon.

### CHIFFRES CLÉS

1 600

visières imprimées pendant le confinement

18

adhésions entreprises

27

adhésions de particuliers

34

étudiants accompagnés dans leurs projets d'études

### ZOOM

#### PRODUCTION D'UN PANNEAU D'AIDE À LA DÉCISION

Avec le Département de la Loire, le FabLab a réalisé l'animation de 2 séances de créativité afin de produire un panneau d'aide à la décision. Des agents provenant de différents services du département ont ainsi pu s'essayer à une nouvelle façon de réaliser des projets. Ce panneau sera installé en amont du carrefour entre la Véloire et la RD4 afin d'aider les cyclistes à choisir correctement la voie à emprunter selon leur destination. Le prototype sera entièrement réalisé grâce aux équipements du FabLab.

## ÉVÈNEMENTIELS ÉCONOMIQUES ET NUMÉRIQUES



6<sup>ème</sup> édition du salon «L'instant numérique»  
Au cœur du salon - L'espace Agora

### ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Salon «L'instant numérique» : réalisation de la 6<sup>ème</sup> édition (6 février 2020) en co-organisation avec le CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et Digital League, le cluster régional de la filière numérique ;
- > Préparer la 7<sup>ème</sup> édition du salon (reportée à février 2022) en proposant de nouvelles actions.



6<sup>ème</sup> édition du salon «L'instant numérique»  
Le Village Innovation - Showroom

### ACTIONS DE L'ANNÉE

Co-organisation avec la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et le cluster réunissant les entreprises numériques de la Région, DIGITAL LEAGUE, de la 6<sup>ème</sup> édition du 6 février 2020 au Scarabée. Cet événement a rassemblé sur une journée les professionnels de la filière numérique qui ont présenté solutions et innovations via une exposition, des conférences, des espaces de démonstration, des échanges, pour favoriser la transformation numérique des entreprises et des collectivités sur le territoire.

Les principales nouvelles actions :

#### > Un village Innovation et un showroom

Les partenaires de l'innovation comme le Crédit Agricole, BPI France, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, la CCI Lyon Métropole ont proposé des solutions d'accompagnement pour favoriser l'innovation des entreprises. Des entreprises de la région, Continuum - Corbas (69), Éaux-Vives - Renaison (42) ont présenté des réalisations concrètes sur le Showroom.

Ce fut l'occasion d'échanger et de faire connaître les actions du Comité de Projets Innovants du Roannais.

#### > Des conférences - tables rondes

Les 2 conférences sur un thème d'actualité ont fédéré visiteurs et exposants sur l'espace Agora :

- «La Cyber sécurité, faites-en une force, grâce à la tech !», animée par DIGITAL LEAGUE : pour les entreprises et collectivités, la cyber sécurité semble être une évidence, mais dans le monde du hacking, une porte close permet souvent de passer par la petite fenêtre. Cette conférence a mis en lumière les dangers des cyberattaques, et permit d'échanger sur les moyens de s'en prémunir, via la technologie, des applications, des méthodologies simples et pratiques mises en place par les intervenants.
- «Du rêve à la réalité : l'orchestration d'un projet innovant». Intervention de Chakib Haboubi, fondateur d'Adèle H Music. La société Adèle H Music a présenté son projet

innovant de piano numérique pliable au toucher comparable à un piano classique et au son exceptionnel. De l'idée à la concrétisation, l'intervenant a présenté les étapes clés d'un projet réussi.

#### > Des ateliers interactifs

Les ateliers avaient pour objectifs d'apporter des réponses aux questions des visiteurs sur les problématiques qu'ils rencontrent dans le cadre de leur développement.

- Réussir son projet IOT (Internet des objets)
- Les atouts concrets de l'industrie du futur - témoignages de trois entreprises ligériennes sur leur démarche d'industrie du futur : Laiterie COLLET, NEXTER et BARRIQUAND TECHNOLOGIES THERMIQUES.
- L'intelligence artificielle au service de la croissance des entreprises : du grand groupe à la PME - témoignage de DI-ANALYSE SIGNAL et BOSCH, CREATION MERVIL et de SOPRA STERIA.
- Comment générer plus de trafic vers son point de vente ?
- Découvrir les e-services de CCI Store
- Territoire numérique, un défi majeur pour les collectivités ! - échanges sur les infrastructures Très Haut Débit (THD) qui se déploient sur le territoire et qui offrent de nouvelles perspectives pour les collectivités territoriales - interventions de ORANGE, du SIEL, de la Mairie de Boën, de Roannais Agglomération et de Consultant Assystem.

#### > La participation de Google Ateliers Numériques

Deux coaches ont animé un atelier et des rendez-vous individuels.

#### > Des rendez-vous / diagnostics individuels gratuits

Des experts (CCI, ENE - Espace Numérique Entreprises, de Google Ateliers Numériques, de l'Espace Innovation d'Entreprises - Fablab) ont assuré des RDV individuels de 30 min pour accompagner les visiteurs dans leur démarche numérique.

### CHIFFRES CLÉS

#### SALON L'INSTANT NUMÉRIQUE : ÉDITION 2020

Plus de  
**3 000 m<sup>2</sup>**  
d'espaces dédiés au numérique et à l'innovation

**800**  
participants

**64**  
entreprises ou organismes publics, d'enseignement supérieur, recherche

**74**  
stands



6<sup>ème</sup> édition du salon «L'instant numérique»  
L'espace Agora - Les conférences

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

# UNE POLITIQUE FAMILIALE QUI A DU SE RÉINVENTER



## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Adapter l'offre de service au contexte sanitaire qui a marqué l'année 2020 ;
- > Concrétiser la démarche d'accompagnement des parents dans leur recherche d'un mode d'accueil ;
- > Réaffirmer le soutien financier aux 15 associations gestionnaires des crèches ;
- > Poursuivre les missions de professionnalisation des assistants maternels et de soutiens aux parents.



Demarche simplifiée - Un nouveau service en ligne pour les parents

### CHIFFRES CLÉS

**850 000 €**

de subventions de fonctionnement versées aux crèches associatives

Lancée en septembre, la démarche simplifiée pour un mode d'accueil a donné lieu à

**213**

demandes en ligne au 31/12.

**3 000**

guides enfance-jeunesse diffusés

#### Demarche simplifiée



## ACTIONS DE L'ANNÉE

### UNE OFFRE DE SERVICE QUI A DU SE RÉINVENTER DURANT LES PÉRIODES DE CONFINEMENT

Organisation de l'offre de service durant le confinement de mars-avril en lien avec les services de l'État. 2 associations ont successivement assuré l'accueil des enfants des professionnels prioritaires.

Accompagnement des gestionnaires de crèches dans l'approvisionnement en matériel de protection : masques, gants, gel...

Depuis le début de la crise sanitaire, les animatrices du RIAPE et des Relais de proximité se sont adaptées afin de maintenir le lien avec les assistantes maternelles et les familles (téléphone, mail et visio).

À Noël, le RAM de Mably a réalisé un livret d'activités pour les parents et les enfants. Au menu, une douzaine d'activités manuelles, comptines ou astuces proposées par les assistantes maternelles.

Fournis par le Département, près de 1 500 masques ont été distribués par les RAM de proximité aux 500 assistantes maternelles du territoire.

Une commande groupée de masques inclusifs a été proposée aux structures du territoire ainsi que pour nos équipes des RAM et LAEP.

Les LAEP ont mis en place une permanence téléphonique d'écoute et de soutien à destination des familles d'enfants de moins de 6 ans.

### DÉMARCHE SIMPLIFIÉE POUR LA RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL

Devant la nécessité de simplifier le parcours des parents à la recherche d'un mode d'accueil, un travail a été mené pour mettre en place un dossier de demande unique, en partenariat avec les gestionnaires des crèches, la CAF et le Département.

Depuis septembre 2020, un formulaire de demande unique est accessible soit auprès d'une structure, soit auprès du RIAPE, soit en ligne via le portail iCitoyen. Ceci permettra un traitement des demandes harmonisé et articulé entre les crèches et le RIAPE ; un accompagnement des parents jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée ; une amélioration quant à l'observation des besoins des familles.

### CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF

Partenariat entre la CAF, 10 communes et Roannais Agglomération, la CTG est une démarche de co-construction d'un projet de territoire partenarial afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population. Elle a pour vocation d'aborder tous les champs d'intervention de la CAF (enfance, jeunesse, logement, inclusion numérique, handicap ...).

Seules les grandes orientations ayant été arrêtées, 2021 sera l'occasion de définir un plan d'actions plus précis.

Un enjeu de près de 2 M€ de recettes pour le territoire (communes, EPCI et associations).

## ZOOM

**500**

C'est le nombre de masques distribués par Roannais Agglomération pour doter les crèches et centres de loisirs d'un kit pour leur personnel à la reprise d'activité en mai.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



## UNE POLITIQUE FAMILIALE QUI A DU SE RÉINVENTER



Halloween au centre de loisirs

### ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Adapter l'offre de service au contexte sanitaire qui a marqué l'année 2020 ;
- > Finaliser la démarche d'audit des politiques jeunesse ;
- > Maintenir une offre de qualité et diversifiée dans les accueils de loisirs dans un souci de continuité éducative plus que jamais essentielle.



Le patrimoine mis en valeur durant un atelier photos

### BUDGET

#### UN AUDIT JEUNESSE FINANCÉ DE MANIÈRE PARTENARIALE

ROANNAIS AGGLOMÉRATION	10 500 €
BANQUE DES TERRITOIRES	12 000 €
VILLE DE ROANNE	17 500 €
<b>POUR UN COÛT TOTAL DE</b>	<b>40 000 €</b>

### ACTIONS DE L'ANNÉE

#### 3-11 ANS

Grâce au personnel de la Ville de Roanne et de Roannais Agglomération, ainsi que des enseignants, les enfants des personnels prioritaires ont été accueillis 7/7 à l'école Fontquentin de Roanne de 7h30 à 18h en s'appuyant sur l'agrément DDCS de RA.

À partir de mai 2020, l'accueil a pu reprendre progressivement sur les sites habituels mais en respectant un protocole renforcé : gestes barrières, port du masque, accueil différencié pour chaque tranche d'âge... Une adaptation constante, en fonction des protocoles successifs.

#### 11-17 ANS

Le secteur jeunesse a proposé des activités en visio pour garder le lien avec les jeunes.



Activité handisport avec les ados

Tout comme pour les plus jeunes, l'accueil a pu reprendre progressivement à partir de mai 2020, mais en respectant un protocole renforcé et en organisant un accueil au gymnase de Pouilly-les-Nonains qui offrait un cadre permettant de respecter les contraintes sanitaires. Le séjour prévu en juillet a été annulé et les sorties ont été limitées à des destinations de proximité.

Un accompagnement des centres de loisirs associatifs a également eu lieu, notamment dans l'adaptation des fonctionnements aux protocoles sanitaires successifs, ainsi qu'une veille active sur les protocoles et leur évolution en particulier dans les activités sportives.

#### PROJETS JEUNES

Malgré le contexte, des projets collaboratifs ont été travaillés : Ville et Intercro Amie des Enfants et Formation des délégués collèges et lycées en partenariat avec le service jeunesse de Roanne. Le dispositif Promeneurs Du Net, porté par la Caisse d'Allocations Familiales permet à l'animatrice jeunesse de poursuivre en ligne son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative dans la « rue numérique ».

#### AUDIT DES POLITIQUES JEUNESSE

Roannais Agglomération, en partenariat avec la Ville de Roanne, a mené un audit des politiques jeunesse pour construire une stratégie commune à destination des 11-25 ans.

Elle a abouti à la validation d'un plan d'actions déclinées en 5 thématiques et d'un enjeu transversal d'animation du réseau des acteurs.

Le Comité de pilotage a priorisé 2 thématiques :

- > Améliorer l'information des jeunes et de leurs familles ;
- > Renforcer les liens jeunes / entreprises.

### CHIFFRES CLÉS

676

enfants et jeunes ont participé à une activité de l'unité enfance jeunesse en 2020.

19

communes de Roannais Agglomération représentées

54

vacataires recrutés

Les

7

associations de loisirs ont participé à des activités mutualisées

## DEUXIÈME PARTIE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT



Logement vacant avant travaux



Logement réhabilité et remis sur le marché

### ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Initier une étude sur la vacance du parc privé ;
- > Initier une étude pré-opérationnelle habitat sur le périmètre ORT cœur de ville ;
- > Poursuivre l'accompagnement en terme de rénovation/réhabilitation du parc existant en lien avec les enjeux du territoire ;
- > Rendre possible le dépôt de subvention en ligne.

### ACTIONS DE L'ANNÉE

#### ACCOMPAGNEMENT À LA REMISE SUR LE MARCHÉ DE LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE 2 ANS

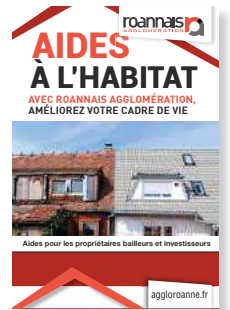
53 logements vacants remis sur le marché ; 1,3 millions de travaux générés ; 320 000 € de subventions versées

#### ACCOMPAGNEMENT À LA RÉHABILITATION DES LOGEMENTS

121 logements réhabilités ; 4,1 millions de travaux générés, 730 000 € de subventions versées

#### ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC MODESTE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET/OU L'ADAPTATION DE LEUR LOGEMENT

193 logements aidés ; 2,6 millions de travaux générés, 223 000 € de subventions versées



Aides à l'habitat de l'agglomération

### ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agglomération subventionne, via les règlements habitat des travaux de rénovation énergétique. Le gain énergétique moyen constaté sur l'ensemble des projets est de 39 % pour les propriétaires occupants et de 33 % pour les propriétaires bailleurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

# LA SANTÉ : DES RÉPONSES ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET AU CONTEXTE SANITAIRE



Atelier « Sport sur ordonnance »

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Promouvoir le territoire en direction des professionnels de santé ;
- > Lancer une démarche « sport santé » et développer le sport sur ordonnance ;

- > Promouvoir une alimentation saine dès le plus jeune âge ;
- > Participer activement à la lutte contre la COVID-19.

## ZOOM

### SENIORS

Participation traditionnelle au Salon des seniors en février 2020, au Scarabée. Roannais Agglomération intervient en partenariat avec le CCAS de Roanne, Opheor et l'office du tourisme. En plus du stand, le service a proposé des visites guidées avec la STAR, une activité marche nordique et des ateliers numériques avec l'espace public numérique.

## CHIFFRES CLÉS

4

structures (Maisons de santé - Centres de santé) soutenues en investissement par Roannais Agglomération

1

dossier déposé pour la labellisation « Maison sport santé »

10

classes, 6 écoles, 262 élèves concernés par l'action « Activité physique à l'école »

Accompagnement des seniors :

18

communes concernées pour 263 seniors sur 20 sites différents. La crise a demandé une adaptation avec la mise en place d'un accompagnement à distance et des vidéos en ligne.

## BUDGET

BUDGET ALLOUÉ AUX PROJETS EN FAVEUR DE L'INSTALLATION DE NOUVEAUX MÉDECINS ET AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (MAISONS ET CENTRE DE SANTÉ) 585 346 €

FINANCEMENTS OBTENUS POUR LES ACTIONS DE PREVENTION, NOTAMMENT PAR L'ARS ET LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS POUR LA PREVENTION ET L'AUTONOMIE DE LA LOIRE 84 700 €

AIDE POUR MISE À DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE À LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA LOIRE 12 700 € ANNUELS

## ACTIONS DE L'ANNÉE

- > Soutien financier des projets de création de Maisons de Santé du territoire et promotion du territoire en direction des professionnels de santé
- > Accompagnement des publics seniors dans des activités physiques adaptées à leur état de santé, et accompagnement des enfants dans la pratique d'activité physique à l'école.

> Soutien à l'installation d'une antenne locale de la Banque alimentaire de la Loire avec mise à disposition d'un bâtiment, servant de plateforme d'approvisionnement des produits de l'aide alimentaire

> Mise en place d'un Centre de dépistage du Covid-19, en partenariat avec la Ville de Roanne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Alimentation durable et locale dès le plus jeune âge



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### FAVORISER UNE ALIMENTATION ÉQUILBRÉE ET DURABLE, À TOUS LES ÂGES ET AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Interventions dans les écoles et les crèches : École Wilson et Jean Rostand - École des Noës - Crèche les P'tits Mikays à Riorges- Crèche Pom'Vanille à Riorges - Jardin d'enfants Au Pays d'Arthur à Mably

## ZOOM

### SPORT SANTÉ : CANDIDATURE POUR UNE LABELLISATION PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET LE MINISTÈRE DES SPORTS

Participer activement au développement du sport et de l'activité physique adaptée

Proposer des programmes et parcours d'activités personnalisées, informer et orienter le public

Se servir des atouts du territoire pour faire le lien entre le sport santé et le sport loisir

### ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : S'INSTALLER ET SOIGNER DANS LE ROANNAIS

Rédaction et large diffusion d'un livret de promotion du territoire, auprès des professionnels de santé



Identification des besoins des EHPAD du territoire pour la protection du personnel contre la Covid-19, avec confections de visières par le FabLab.

## MÉDIATION SANTÉ QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

### ENJEUX DE L'ANNÉE

L'activité de médiation santé Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) s'articule autour de trois axes majeurs :

- > atteindre les habitants éloignés des ressources de santé
- > favoriser leur rapprochement par des médiations personnalisées
- > collaborer avec les acteurs du territoire pouvant agir sur l'origine des difficultés observées.

En 2020, «l'aller vers» du médiateur a également contribué à rapprocher les habitants particulièrement isolés des services du fait de la pandémie COVID-19, ayant réduit leurs accès conventionnels par mesure de prévention.

### ACTIONS DE L'ANNÉE

#### PRÉSENCE ACTIVE DE PALIERS

Le médiateur santé se fait connaître des habitants par une immersion quotidienne dans les quartiers allant jusqu'à la porte de leur logement. Cette action lui permet d'atteindre les personnes les plus en difficulté.

#### PARTICIPER À LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le médiateur partage sa connaissance des quartiers prioritaires avec les porteurs d'actions pouvant améliorer la situation de leurs habitants : prévention des incivilités, stratégie locale d'inclusion numérique, aide au développement d'une médiation sociale QPV etc.

### CHIFFRES CLÉS

275

logements atteints en  
présence active de paliers en  
2020, 1753 au total

128

habitants rencontrés par  
ce moyen cette année, 814  
depuis le début de l'action



Un habitant s'apprête à télé-consulter un spécialiste avec l'aide du médiateur santé

### ZOOM

#### ACCÈS À LA SANTÉ ET L'INCLUSION NU- MÉRIQUE

La numérisation de la société et des accès à la santé peut être un obstacle pour les habitants les moins à l'aise avec ces technologies. Les compétences et le matériel du médiateur sont ainsi mis à contribution pour qu'ils bénéficient d'un accès équitable aux ressources de santé : recherche en ligne de professionnels, prise de rendez-vous, téléconsultation... Cela renforce également leur motivation à entamer un parcours d'autonomie numérique à partir des Maisons France Services partenaires de la médiation santé QPV.

#### ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

##### MODES DE DÉPLACEMENT DOUX DU MÉDIATEUR SANTÉ QPV

Tous les déplacements quotidiens du médiateur santé QPV se font en vélo à assistance électrique de service, à pied ou par le réseau local de bus.



La présence active du médiateur santé au plus près des lieux de vie facilite la rencontre avec les habitants en particulier les plus vulnérables

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



## FACILITATION DES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

### ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics des communes du territoire de Roannais Agglomération ;
- > Ouvrir le dispositif des clauses vers de nouveaux partenaires donneurs d'ordre.



La reconstruction du site du Lycée Chervé a permis la création de 12 500 heures d'insertion sur 5 ans

### ACTIONS DE L'ANNÉE

L'accompagnement des donneurs d'ordre dans l'identification des marchés s'est développé sur l'année 2020 avec 10 donneurs d'ordre accompagnés. Le facilitateur suit également les marchés réservés en cohérence avec les structures d'insertion par l'activité économique.

L'accompagnement des entreprises attributaires dans les recrutements des publics, le contrôle de l'éligibilité des candidats a été réalisé avec 26 entreprises accompagnées en 2020.

Signature d'une convention de partenariat avec la Région AURA pour le suivi des clauses du Lycée Chervé.

### CHIFFRES CLÉS

21

opérations recensées en 2020 pour 53 marchés avec des clauses d'insertion et 4 marchés réservés.

11 000

heures «clausées» au 31/12/2020.

Un taux moyen de réalisation

130 %

des heures inscrites

45

salariés concernés, 29 entreprises concernées

Le chantier de la centrale solaire au sol de Roanne, porté par l'Agglo a permis la réalisation de 862 heures d'insertion.



## CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)



### ZOOM

#### INSTALLATION DU NOUVEAU BUREAU DU CISPD

Réflexion lancée afin de mettre à jour la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance de Roannais Agglomération.

### ENJEUX DE L'ANNÉE

Élaboration de la programmation 2020 du CISPD.

Les associations subventionnées par le CISPD :

- ARRAVEM, AISPAS, GREP, RIMBAUD, LOIRE'ADD, AGASEF

### ACTIONS DE L'ANNÉE

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE SOINS ET DE PRÉVENTION DES ABUS SEXUELS (AISPAS) ROANNE

Financé à hauteur de 5 000 €, l'association accueille, écoute, oriente, accompagne dans leurs démarches toutes personnes qui auraient été victimes d'abus sexuels.

ASSOCIATION RÉGION ROANNAISE AIDE AUX VICTIMES ET MÉDIATION (ARRAVEM)

Financée à hauteur de 25 000 €, l'association apporte un soutien aux victimes par une écoute, une prise en charge, une information sur les droits, une aide psychologique.

SOS VIOLENCES CONJUGALES 42

Financée à hauteur de 6 000 €, l'association apporte un service d'écoute, d'information et d'accompagnement des victimes de violences conjugales sur le territoire.

### CHIFFRES CLÉS

Une enveloppe de

55 000 €

a été consacrée par Roannais Agglomération à la programmation 2020 du CISPD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



## MÉDIATION-RELAIS QUARTIERS PRIORITAIRES

### ENJEUX DE L'ANNÉE

La médiation relais initiée en septembre 2020 s'inscrit dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, conduit par l'agglomération. Elle crée du lien entre les habitants et les services afin de :

- > favoriser le bon usage des dispositifs existants ;
- > contribuer à la qualité de vie dans les quartiers.



### CHIFFRES CLÉS

40

acteurs rencontrés (Ophéor, Star, Police, Département, foyer, associations, centres sociaux, écoles, Maisons France Service...)

Le médiateur relais assure une présence quotidienne dans les quartiers prioritaires



Quartier Bourgogne

### ACTIONS DE L'ANNÉE

- > Identifier précisément les services en lien avec le cadre de vie des habitants : rôle, mission, fonctionnement, procédures, etc.
- > Mettre en place une Présence Active de Proximité dans les quartiers : connaître et se faire connaître des habitants et des acteurs.

roannais  
AGGLOMÉRATION

### MÉDIATION-RELAIS pour les habitants des quartiers prioritaires Bourgogne, Le Parc et Mayollet



Renseignements et prise de rendez-vous au 06 35 32 14 31

Service gratuit et confidentiel

Avec le soutien financier de



Tout le l'info sur  
aggloroanne.fr

Flyer médiation relais QPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

# MISSION INCLUSION NUMÉRIQUE UN PROJET CONCERTÉ À L'ÉCHELLE DE L'AGGLO

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Définir une stratégie locale d'inclusion numérique concertée ;
- > Proposer des orientations pour soutenir l'accompagnement des usagers dans l'accès aux droits ;
- > Proposer des actions d'inclusion numérique à l'échelle de l'intercommunalité pour les années à venir.



Formation des aidants numériques du territoire.

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### L'INCLUSION NUMÉRIQUE, LES USAGES NUMÉRIQUES POUR TOUS

Roannais Agglomération a engagé depuis juin 2020, une mission

d'inclusion numérique visant à fédérer les acteurs publics, coordonner les initiatives locales, proposer une stratégie territoriale, partagée, claire et visible. Cette démarche repose sur trois axes : un diagnostic de territoire, la co-construction du projet avec les partenaires et l'expérimentation sur le territoire.

## CHIFFRES CLÉS

4

mois d'enquête sur l'ensemble du territoire

70

entretiens auprès d'acteurs clés : Département de la Loire, Caf, Pôle emploi, CCAS, Centres sociaux du territoire, Udaf, Familles Rurales

7

groupes de travail thématiques réunissant 31 professionnels

## ZOOM

### SESSIONS DE FORMATION

En collaboration avec la ligue de l'enseignement 42 et l'association Zoomacom, mise en place de sessions de formation sur la thématique de l'accompagnement numérique pour les acteurs du territoire.

Mise en place d'une expérimentation d'un dispositif national avec le CCAS de la Ville de Roanne.

Coordination d'un projet de sensibilisation à destination des élèves et parents sur le quartier Mulsant avec le Centre social et le Département de la Loire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

# CONTRAT DE VILLE 2015-2022 - PROGRAMMATION 2020



Le Quartier du Parc regroupe 1 538 habitants logeant pour l'essentiel dans le parc HLM (Ophéor) et dans quelques copropriétés, revenu médian : 620€. I

## ENJEUX DE L'ANNÉE

En 2020, Roannais Agglomération a :

- > élaboré et mis en œuvre la programmation du Contrat de Ville
- > consacré 60 000 € dans le cadre de ce volet programmatique du Contrat de Ville.

### BUDGET

UNE ENVELOPPE SPÉCIFIQUE POUR LA PROGRAMMATION 2020, AFIN DE SE DONNER LES MOYENS DE SOUTENIR LES ACTIONS PRÉSENTÉES PAR LES PORTEURS DE PROJETS ET DE RÉPONDRE AUX ORIENTATIONS ARRÊTÉES PAR L'AGGLOMÉRATION.

60 000 €



I Le Quartier du Mayollet regroupe 1370 habitants avec revenu médian 720€ résidant pour l'essentiel dans le parc HLM (Opheor et une petite partie chez Cité Nouvelle) et dans une grande copropriété.



I Récemment inscrit en Politique de la Ville (déc. 2014), le Quartier Bourgogne regroupe 1 780 habitants, revenu médian : 866 €, tous en logement social.

## ACTIONS DE L'ANNÉE

**FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES AU MONDE DE L'ENTREPRISE-CPME 42 FINANCÉ À HAUTEUR DE 6 000 €**

L'action a consisté à préparer les jeunes à l'entrée dans le monde du travail, leur donner les clés pour des premiers entretiens. Présentation des secteurs porteurs et des métiers en tension.

**DÉVELOPPER LE SAVOIR ROULER - VC ROANNAIS FINANCÉ À HAUTEUR DE 2 700 €**

L'action consiste à dispenser en lien avec les acteurs des QPV des séquences d'apprentissage du vélo (à destination de jeunes éloignés de la pratique d'un point de vue économique et sociologique).

## CHIFFRES CLÉS

Les crédits spécifiques politique de la ville, à hauteur de

**60 000 €**

permettent de soutenir des initiatives locales, et répondent au principe de cofinancement demandé par l'État, dont la participation s'élève à

**184 650 €**

sur cette programmation.

## ZOOM

Le processus programmatique s'est déroulé du 30 septembre au 29 novembre 2019. 20 porteurs de projets ont déposé 37 dossiers.

### LES AUDITIONS DES PORTEURS DE PROJETS

Roannais Agglomération a mis en place deux demi-journées de rencontres à destination des porteurs de projet. Ces auditions ont permis d'échanger, de connaître les projets et de voir s'ils s'inscrivaient dans l'un des 4 piliers du Contrat de Ville. 20 porteurs de projets ont été auditionnés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

## PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)



### ENJEUX DE L'ANNÉE

Deux axes ont été travaillés en 2020 :

- > poursuivre la dynamisation des parcours pour améliorer le retour à l'emploi durable ;
- > pérenniser le plan d'actions destiné à dynamiser les parcours de retour à l'emploi des participants du dispositif LOIRE et renforcer certaines actions (dynamique projet, gestion des émotions, conventions avec les ACI ...)

### ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### LE PLIE À L'ARTICULATION DES PILIERS SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Par son activité d'insertion par l'activité économique, le PLIE met à l'emploi des personnes en situation durable d'exclusion et de précarité.

### ■ BUDGET

BUDGET TOTAL DONT	530 004 €
DONT	
SUBVENTIONS VERSÉES PAR LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE EN 2020	406 134 €

### CHIFFRES CLÉS

**311**

demandeurs d'emploi fragilisés accompagnés

**31,1 %**

de sorties du PLIE dont 55,0% de sorties pour signature d'un contrat de travail de plus de 6 mois, avoir suivi une formation longue ou créé son activité

**424**

contrats de travail signés par les participants du PLIE

### ACTIONS DE L'ANNÉE

L'axe de travail pour l'année 2020 a notamment concerné l'amélioration de la qualité d'accompagnement dans un contexte d'évolutions fortes des politiques publiques de formation, d'insertion et d'emploi, notamment grâce à la stabilisation de l'équipe des référents de parcours (5 référentes).

## LE TERRITOIRE DES 2 RIVES, UN TERRITOIRE SANS CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE ?



Le Territoire des 2 Rives vu du ciel

### ENJEUX DE L'ANNÉE

L'Agglomération lutte contre le chômage de longue durée sur le territoire des deux Rives. 2020 a été consacrée à la modélisation de l'entreprise à but d'emploi qui doit permettre aux demandeurs d'emploi d'être embauchés en CDI tout en tenant compte de leurs compétences. 2020 a vu également la promulgation de la seconde loi prolongeant et étendant l'expérimentation TZCLD à au moins 50 nouveaux territoires au cours des 5 prochaines années ; loi adoptée à l'unanimité par les députés le 30 novembre 2020.

### ACTIONS DE L'ANNÉE

L'année 2020 a permis de conforter le nombre d'activités utiles (conciergerie, restaurant solidaire, maraîchage bio, ...) qui ont été identifiées et qui seront réparties entre le pôle Agriculture et le pôle Services et Économie Circulaire. Dans l'immédiat, 40 personnes pourraient être recrutées.

### CHIFFRES CLÉS

**40**

personnes durablement privées d'emploi mobilisées

Un budget d'études de

**73 000 €**

sur un an

Objectif de

**70**

emplois créés à terme

■ Réunion PPDE  
La mobilisation des personnes privées durablement d'emploi





# SPORTS UNE PANDÉMIE IMPACTANTE MAIS GÉNÉRATRICE D'INNOVATIONS !

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Adapter les organisations et les conditions d'ouverture des équipements au contexte sanitaire.
- > Repenser l'approche pédagogique de l'enseignement de la natation en proposant notamment aux professeurs et aux élèves de nouveaux supports d'apprentissage.
- > Faire entrer nos équipements dans l'ère du numérique en déployant des outils de communication modernes (affichages dynamiques, billetterie en ligne, ...).
- > Contribuer à faire vivre à tous les citoyens du territoire, les émotions des Jeux Olympiques et du sport en obtenant la labellisation « Terre de jeux 2024 » (basket 5x5 et 3x3).



### CHIFFRES CLÉS

**8**  
équipements sportifs

**3**  
clubs de haut niveau

**30**  
athlètes inscrits sur liste ministérielle

### BUDGET

ACHATS ÉCRANS LED NAUTICUM 511 375 €

Écran « Totem » du Nauticum



V. Paillet

Notre territoire a accueilli avec succès, depuis 2014, des événements internationaux, à l'image du Critérium du Dauphiné (photo) à deux reprises !

### ACTIONS DE L'ANNÉE

#### TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'ENTRETIEN

Les périodes de fermeture des équipements sportifs ont été mises à profit afin de réaliser en régie d'importants travaux de rénovation et d'entretien. C'est ainsi que les gradins et les murs d'enceinte des bassins intérieurs du Nauticum ont fait peau neuve, au même titre que ceux du Centre nautique Lucien Burdin, que la patinoire s'est dotée d'imposants filets de protection en bord de piste, et qu'enfin la Salle multisports de Pouilly-les-Nonains a elle aussi vu ses peintures murales rafraîchies.

Au final, ce sont près de 2000 heures consacrées au toilettage des infrastructures sportives.

#### DYNAMISATION DE LA COMMUNICATION DANS LES ESPACES D'ACCUEIL

Désireux de faire connaître au plus grand nombre la qualité et la diversité des activités pratiquées au sein de nos établissements, la collectivité a décidé de mieux communiquer en dynamisant ses espaces d'accueil, grâce à l'installation d'écrans LED de dernière génération. Le Nauticum a bénéficié le premier de ce matériel « High-Tech ». Des informations générales sur le fonctionnement seront affichées dès l'entrée dans l'équipement, puis des « spots » vidéo seront diffusés sur le « Totem » à proximité de l'accueil. Chacun

pourra donc plus facilement orienter son choix et mesurer les bienfaits du sport sur sa santé !

#### NOUVEAU SERVICE DE BILLETTERIE EN LIGNE

Très attaché à l'accueil de nos différents publics, et souhaitant faciliter l'accès à nos équipements, un service de billetterie en ligne viendra offrir aux usagers la possibilité d'acheter son entrée au Nauticum et à la patinoire, ou de réserver un créneau pour pratiquer au choix les activités aquatiques et de glisse. L'activation de ce nouveau service n'ayant pas été rendue possible en 2020 en raison des conditions sanitaires, rendez-vous est pris en 2021 !

### ZOOM

Roannais Agglomération accueillait les 29 février et 1<sup>er</sup> mars 2020, l'assemblée générale de la Fédération Française de Cyclisme au Scarabée. Son président, Monsieur Michel Callot, a remis au président de Roannais Agglomération, Monsieur Yves Nicolin, le trophée pour l'attribution du label « Terre de Cyclisme » ; ce label vient récompenser la politique de Roannais Agglomération pour la qualité de ses équipements, le nombre important de ses clubs et de ses organisations fédérales.

Aujourd'hui, 23 collectivités ont ainsi été labellisées (9 Terre de Cyclisme et 14 Terre d'Excellence Cycliste) : « la volonté de la FFC étant de valoriser ces territoires et de mettre en lumière leur dynamisme et leur plan vélo auprès des fédérations étrangères en vue de Paris 2024 ».

### SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

SUBVENTIONS POUR LES 3 CLUBS DE HAUT NIVEAU (CHORALE DE ROANNE, ROANNAIS BASKET FEMININ ET LOIRE NORD TENNIS DE TABLE) 511 375 €

SUBVENTIONS POUR L'ENSEMBLE DES 30 ATHLÈTES INSCRITS SUR LISTES MINISTÉRIELLES 114 000 €

# DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE MALGRÉ LA CRISE ET EN ATTENDANT LA REPRISSE...

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Proposer un plan d'actions ambitieux constitutif du plan de mandat 2020-2026. Sept axes de développement ont été fléchés : l'aménagement, le marketing, l'œnotourisme et le tourisme gourmand, la pleine nature, l'organisation touristique, la culture et le patrimoine et enfin les loisirs le sport et l'événementiel.
- > Soutenir les professionnels du tourisme, très fortement impactés par la crise sanitaire.
- > Poursuivre la démarche concernant la réorganisation des acteurs du tourisme au sein d'une structure intercommunautaire.



## BUDGET

PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS DES NOËS : ENTRETIEN DES CHALETS (LASURAGE ET CHANGEMENT DES CHAUFFAGES)	28 K€
SUBVENTIONS OFFICE DE TOURISME	465 K€
PRÉPARATION DE LA SAISON DU TRAIN DE LA LOIRE	57 K€
REMISE EN ÉTAT DE LA LOCOMOTIVE ET ENTRETIEN DE LA VOIE FERRÉE	

## CHIFFRES CLÉS

OPÉRATION « DESTINATION ROANNE À 1 HEURE » - 100€ REMBOURSÉS

719

dossiers validés

71 900 €

de subventions accordées

8 601

nuitées consommées, pour une dépense moyenne de 472 €



Le Train de la Loire



## ACTIONS DE L'ANNÉE

POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE SUR LE SITE DE VILLEREST

Sur la saison estivale 2020, ce sont près de 800 personnes qui ont participé aux randonnées du patrimoine, aux marches actives, aux sorties en canoë kayak ou qui ont testé le gyropode et le tir à l'arc. Ces activités rencontrent au fil des années un succès grandissant. C'est pourquoi en 2021, le choix des pratiques sportives sera élargi sur les deux mois complets d'été. Nouveauté : une plateforme internet permettra l'inscription et le paiement en ligne.

« TRAIN DE LA LOIRE » : PROPOSER UNE NOUVELLE SCÉNOGRAPHIE

Après plusieurs années de mise en scène, le thème du Far West a laissé place à celui de la Loire, des mariners et des cheminots dont l'histoire est retracée à travers trois médias : un film présenté dans la gare, une pièce radiophonique diffusée pendant le trajet du train et un jeu proposé sur la base d'un livret et d'illustrations disposées sur le chemin, tout au long du parcours du train.

Nouvelle ambiance, nouvelle décoration de la gare...

Fermé en 2020 à cause du Covid, nul doute que le public viendra découvrir en nombre ce nouveau voyage dès 2021.

PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS DES NOËS : ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LE MODE DE GESTION

Le contrat de Délégation de Service Public arrivant à échéance en août 2021, le service tourisme a commandé une étude financée par la région Auvergne-Rhône-Alpes, visant à déterminer le mode de gestion le plus adapté à la structure et aux enjeux. Les conclusions du rapport, présentées au cours du dernier trimestre, donneront lieu à une prise de décision courant 2021. Dans le même temps, d'importants travaux d'entretien des chalets (lasurage et remise à neuf du chauffage) ont été réalisés.

## ZOOM

OPÉRATION « DESTINATION ROANNE À 1 HEURE » - 100€ REMBOURSÉS

Double objectif pour cette offre inédite : soutenir financièrement les hôtels et restaurants fortement impactés par la crise sanitaire, et promouvoir le territoire Roannais doté d'un patrimoine culturel exceptionnel. Même si la cible de cette opération visait plus particulièrement nos voisins stéphanois et lyonnais, certains habitants de l'agglomération se sont laissés séduire et ont pu également profiter de la subvention de 100€, aux seules conditions de séjourner à minima deux nuits dans un hébergement touristique et consommer au moins un repas dans un restaurant pour un montant total supérieur à 200€.



2

# Ingénierie technique et Transition écologique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

# SOUTENIR L'AGRICULTURE ROANNAISE



Marâchage à la ferme des Millets

Une visite interactive des fermes roannaises



Les vignes relais, à disposition des jeunes vignerons

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### FILIÈRE «100% CHAROLAIS DU ROANNAIS»

La crise sanitaire a eu un impact important sur la filière et sur les objectifs de 2020. La commercialisation a été ralentie sur la première moitié de l'année : prestataires et clients ont traversé des difficultés qui se sont répercutées sur le bon fonctionnement de la démarche. Toutefois, les acteurs locaux réunis en octobre sont confiants en la résilience de la filière : cette dernière s'est maintenue pendant cette période délicate. Le travail d'autonomisation est donc poursuivi et devrait se concrétiser en 2021 !

### PROJET ALIMENTAIRE DU ROANNAIS

En février 2020, les acteurs de la démarche (collectivités, consulaires, associations, entreprises, producteurs, consommateurs...) ont été réunis pour valider les enjeux et les objectifs et les décliner en programme d'actions en lien avec les besoins du territoire.

Si la formalisation des partenariats et les rencontres avec les acteurs pour finaliser la candidature ont rencontré un important frein dû à la crise sanitaire, le dossier de candidature a tout de même pu être déposé auprès des services de l'État en fin d'année.

### ÉTAMINE, ESPACE TEST AGRICOLE À OUCHES

Un testeur en marâchage est sorti du dispositif en mars pour s'installer à Isserpert (03). Il continue de fournir le marché de Commenge-Vernay. Le second testeur en marâchage continue son accompagnement sur la ferme. Il a été rejoint en avril par un nouveau

porteur de projet en marâchage, originaire de Mayenne.

ÉTAMINE a participé à la création d'une couveuse régionale (STARTER), chargée de gérer l'administratif des porteurs de projets, permettant aux organismes locaux de dégager plus de temps dans le suivi des futurs entrepreneurs.

### DU TEST EN ARCHIPEL À SAILLES-BAINS

Le jeune couple installé en marâchage à Saille-Bains qui bénéficiait de l'accompagnement d'Étamine (réseau, formations, conseils et appui technique...) a également quitté le dispositif après 3 ans de suivi. Ils ont augmenté leur surface de production et diversifié leurs activités (céréales, plantation d'un verger...).

### PAEN : DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE LOCALE

Malgré un fort ralentissement de l'animation dû à la crise, plusieurs actions ont tout de même pu être menées :

- > Une visite virtuelle pour communiquer sur l'agriculture locale ;
- > Le suivi de la mise à jour de la réglementation des boisements de Saint-Haon-le-Vieux ;
- > Un banc d'essais tracteurs organisé à Ouches ;
- > Travail sur les itinéraires des balades agricoles sur Ambierle, Saint-Haon-le-Vieux, Renaison et Saint-André-d'Apchon ;
- > Animation des vignes relais avec l'accueil de jeunes viticulteurs en cours d'installation sur le territoire.

## ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

### DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PROPOSÉES AUX EXPLOITANTS

La FDCUMA organise régulièrement des bancs d'essai tracteurs afin d'optimiser leur consommation d'énergie (réglages, conduite adaptée...). Roannais Agglomération encourage cette démarche en prenant en charge la moitié du coût des bancs pour les exploitants dont le siège est situé sur une commune au sein du périmètre PAEN. Ce soutien est également ouvert aux véhicules des 11 municipalités du projet.

Un banc d'essai a eu lieu sur Ouches en août 2020 : 6 exploitations ont bénéficié du coup de pouce de l'Agglomération !

## CHIFFRES CLÉS

3

testeurs s'installent dont 2 à Saille-Bains

2

jeunes viticulteurs soutenus grâce aux vignes-relais

## LE PARC AGRO CULINAIRE

Le partenariat avec BIOCULTURA pour débiter la production en 2019 (4 ha) s'est poursuivi en 2020. Pour construire ce projet d'envergure, l'Agglomération a lancé plusieurs études :

- > Ateliers de transformation à développer sur le territoire ;
- > Dimensionnement de la léguerie et de la cuisine centrale en fonction du potentiel local ;
- > Amélioration des connaissances hydrogéologiques du secteur et création d'une retenue d'eau ;
- > Procédure de déclaration de projet d'intérêt général pour proposer l'adaptation du PLU de la commune.

## ZOOM

### UNE VISITE VIRTUELLE DE L'AGRICULTURE LOCALE !

Dans la prolongation des vidéos, une visite virtuelle a été réalisée pour valoriser l'agriculture locale.

Les objectifs de cet outil ludique sont de :

- promouvoir la qualité du travail des agriculteurs roannais et la diversité de leurs productions
- faire découvrir les multiples facettes du métier.

Cette animation interactive emmène le visiteur au cœur de trois exploitations (viticole, allaitante et mixte) au gré d'images 360° (vues aériennes, ateliers, ouvrage...), de textes informatifs et de vidéos.

Elle est disponible sur le site de l'Agglomération !

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Valoriser la filière viande charolaise ;
- > Formaliser les partenariats et déposer la candidature au Projet Alimentaire Territorial ;
- > Accompagner les porteurs de projet de l'Espace Test Agricole et développer le marâchage ;
- > Accompagner et soutenir l'activité agricole locale (programme d'actions PAEN...);
- > Développer un projet structurant pour l'économie agricole sur la zone de Bas de Rhins.

## ■ BUDGET

ÉTUDES POUR LE PROJET DE PARC AGRO-CULINAIRE À NOTRE DAME DE BOISSET : ATELIERS DE TRANSFORMATION, LÉGUMERIE, CUISINE CENTRALE, RÉSERVE EN EAU... 57 616 €

RÉFECTION DU CRÉPI SUR LES MURS EN PISÉ ET AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR 31 962 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



# FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ET VALORISER NOS SITES

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Faire le bilan à mi-parcours du Contrat Vert et Bleu (CVB) et définir de nouvelles actions ;
- > Poursuivre les actions du CVB, du 3<sup>ème</sup> programme Bords de Loire en Roannais, du Programme Agro-Environnemental et Climatique et l'animation du site Natura 2000 des Gorges de la Loire aval ;
- > Développer nos sites de sensibilisation à l'environnement (Grands Murcins et Gravière aux oiseaux) et aménager le parc des Élopees ;
- > Renouveler le marché d'entretien du patrimoine arboré et entretenir la nouvelle voie verte.



Pascal Lussaigne - Roannais Agglomération

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### DÉVELOPPER LES SITES DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

La gravière aux oiseaux et le domaine des Grands Murcins sont des sites naturels exceptionnels

dédiés à l'accueil et la sensibilisation du public. Tout en respectant une gestion écologique rigoureuse, Roannais Agglomération développe l'animation et la fréquentation de ses sites en proposant un programme d'animation pour tous les publics (famille, scolaire, personnes en situation de handicap...).

Aux Grands Murcins, en 2020, un escape game botanique a été ap-

## ZOOM

### SUIVI DES CHANTIERS À SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Afin d'assurer la prise en compte de l'environnement, certains chantiers font l'objet d'un suivi par un écologue. Des conseils sont ainsi prodigués aux entreprises et une veille est assurée en fonction des particularités de chaque site : enjeux liés aux plantes invasives, clôture d'un milieu sensible pour éviter qu'il ne soit dégradé par le passage d'engins, expertise sur certaines espèces... L'aménagement de la plage de Villerest et la requalification de l'ancien site Nexter à Mably ont ainsi été accompagnés en 2020.

Aménagement de la plage de Villerest

précié par près de 100 personnes. Les plates-bandes de plantes aromatiques et médicinales de l'arborétum ont été agrémentées de 40 nouveaux panneaux d'information. Le site a accueilli au minimum 5 000 visiteurs et 2 400 personnes ont visité le chalet pédagogique. A la GAO, près de 29 000 visiteurs ont profité de la nature préservée du site malgré le confinement lié au Covid.

## BUDGET

BUDGET SENSIBILISATION DES SCOLAIRES EN 2020	11 427 €
BUDGET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	647 120 €

### UN BILAN À MI-PARCOURS POUR LE CONTRAT VERT ET BLEU

Signé pour 5 ans en 2018, les actions du Contrat Vert et Bleu Roannais se déroulent sur le périmètre de Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé. Roannais Agglomération assure la coordination de ce contrat, et a réalisé en 2020 le bilan à mi-parcours du dispositif. Cette analyse a mis en avant l'avancement des actions, le taux de consommation des enveloppes budgétaires ainsi que les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du programme.

Les échanges menés avec les financeurs et les maîtres d'ouvrage ont permis d'aboutir à un nouveau plan de financement pour les 2 années à venir. Deux nouvelles actions ont été programmées pour les années à venir : l'aménagement d'un sentier de découverte des écosystèmes forestiers aux Grands Murcins et des travaux de réhabilitation d'un fossé favorable aux libellules à la Gravière aux Oiseaux.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### DES MÂTS POUR LES CIGOGNES

Deux mâts à cigognes ont été installés à la gravière aux oiseaux et aux gravières de Mâtel. Cette initiative, menée avec la Ligue de protection des oiseaux, a pour but d'offrir à cette espèce protégée des sites propices à la nidification et sécurisés. Un enjeu de taille quand on sait que les cigognes blanches étaient au bord de l'extinction il y a 40 ans..

Camille Baccot - Roannais Agglomération



Mât à cigognes à la gravière aux oiseaux

### NOUVEAUX ESPACES VERTS AU NAUTICUM ET À LA PLAGE DE VILLEREST

Les espaces verts de l'agglomération sont diversifiés : zones d'activités, abords de voirie, crèches, déchèterie, voie verte, Centre Pierre Mendès France... 7 entreprises retenues dans le cadre de marchés publics en assurent l'entretien dont 2 ateliers protégés (lié au handicap) et une entreprise d'insertion.

Après 3 ans de sécheresse et canicule, les effets sur le patrimoine arboré sont désormais bien visibles. L'occasion pour Roannais Agglomération de se questionner sur les espèces à planter.

Enfin, en 2020, le Nauticum a fait l'objet de travaux d'amélioration et de diversification des activités de baignade. L'occasion de réaménager et agrandir les espaces verts ! Les travaux d'aménagement de la plage de Villerest arrivent à terme avec un volet paysager important.



Protection d'une mare en amont du chantier de la plage de Villerest

## CHIFFRES CLÉS

11,4 KM

de haies plantées et

180

mares restaurées grâce au contrat vert et bleu entre 2018 et 2020

29 000

visiteurs à la Gravière aux oiseaux et

5 000

visiteurs aux Grands Murcins

# LE RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN ET LES MOBILITÉS ALTERNATIVES



Le dernier bus peillulé du réseau STAR mettant en avant l'équipe du RBF

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Renouvellement du contrat de DSP des transports en commun ;
- > Prolongement de la DSP actuelle ;
- > Lancement du schéma directeur cyclable ;
- > Poursuite de l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE).



Poursuite de l'aide à l'acquisition de vélos/scooters électriques

## CHIFFRES CLÉS

**1,45 M€**

Budget du schéma directeur cyclable sur la période 2020-2026

**135 000 €**

Montant pour + de 1200 aides allouées pour l'achat de vélos à assistance électrique depuis 2019

## COVID-19

**350 000 €**

pour soutenir les usagers des transports en commun sur l'année 2020 : gratuité du réseau, tickets à 1 €, gestes commerciaux...

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DSP (DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC) DES TRANSPORTS EN COMMUN

L'année 2020 a été marquée par la procédure de consultation et les négociations qui ont permis aux candidats d'ajuster leurs offres au plus près des attentes de la collectivité.

La nouvelle DSP intégrera une offre de transport en commun optimisée avec des liaisons plus directes et plus rapides en direction du centre-ville, une desserte renforcée des zones d'emplois et une amplitude de réservation des services de TPMR élargie afin de faciliter la mobilité de tous. À travers ce nouveau contrat l'agglomération a également souhaité développer la mobilité active en intégrant un service de location de Vélos à assistance électrique longue durée. Enfin, les services scolaires seront désormais gérés par la STAR, afin de proposer une offre homogène des services de transport sur le territoire de Roannais Agglomération.

### PROLONGEMENT DE LA DSP ACTUELLE

La crise sanitaire a nécessité la mise en place d'un confinement en mars 2020. Afin de permettre aux candidats de répondre à la consultation dans les meilleures conditions possibles et pour qu'ils puissent remettre des offres qualitatives, la collectivité leur a accordé un délai supplémentaire. Aussi, la

DSP remportée en 2014 par Transdev Roanne, qui devait s'achever à la fin de l'année 2020, a été prolongée jusqu'au 31 mai 2021.

### MOBILITÉS ALTERNATIVES

#### > Lancement du schéma directeur cyclable

L'année 2020, a été marquée par l'élaboration du diagnostic qui a permis de rencontrer l'ensemble des partenaires de ce projet (Communes, associations d'usagers, collectivités voisines...) et de réaliser un inventaire quantitatif et qualitatif des infrastructures et services existants. Ces éléments et échanges ont permis de définir quels étaient les enjeux du vélo sur le territoire et de construire le scénario de référence qui sera approfondi en 2021.

#### > Poursuite de l'aide à l'acquisition de vélos/scooters à assistance électrique

Dans le cadre de sa politique en matière de mobilité, Roannais Agglomération a aussi instauré depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, une aide financière pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et scooters électriques pour les particuliers résidant sur l'une des 40 communes de Roannais Agglomération.

#### > Poursuite de l'expérimentation REZO POUCE

Depuis 2019, Roannais Agglomération expérimente la solution de covoiturage courte distance REZO POUCE. L'objectif de ce service est d'apporter

une solution de mobilité complémentaire au réseau de transport en commun de la STAR, pour les communes péri-urbaines.

Dans un premier temps, des points d'arrêts ont été positionnés sur les 7 communes : Lentigny - Notre-Dame-de-Boisset - Ouches - Parigny - Saint-Jean-Saint-Maurice - Saint-Vincent-de-Boisset - Villedomains.

Un bilan de ce dispositif sera réalisé en 2021, après 2 ans d'expérimentation.

## ZOOM

### COVID-19 : PROTÉGER ET RECONQUÉRIR LES USAGERS

La crise du COVID-19 a entraîné des mesures exceptionnelles dans les transports en commun afin de limiter la propagation du virus et protéger les usagers, tout en maintenant des services pour les trajets indispensables de chacun.

Durant la période de confinement, l'agglomération a mis en place la gratuité pour tous sur l'ensemble du réseau.

De plus, afin d'encourager les usagers à reprendre le bus, Roannais Agglomération a soutenu plusieurs opérations commerciales : ticket de bus à 1€ pendant la période estivale et réduction sur le renouvellement des abonnements.

## ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

### UNE FLOTTE DE BUS 100 % ÉLECTRIQUE À HORIZON 2026

L'année 2020 a été marquée par la procédure d'appel d'offre qui a permis de recruter l'AMO qui accompagnera l'agglomération pour les travaux d'aménagement et de mise aux normes du dépôt de la STAR, ainsi que dans le choix du matériel roulant, des bornes de recharges et des batteries.

Dans le courant de la prochaine DSP, l'ensemble de la flotte sera renouvelé avec des bus électriques.

Le déploiement sera progressif : 1<sup>ère</sup> ligne dès 2023 ; 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lignes en 2025, 4<sup>ème</sup> ligne en 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



© istockphotos - Kuf9

# LES TRANSPORTS SCOLAIRES

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Inscription aux transports scolaires 2020-2021 ;
- > Gestion des marchés de transports scolaires.

## ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

62 % d'inscriptions en ligne

Information du réseau en ligne : circuits, fiches horaires, perturbations  
 Information dématérialisée vis le service d'alerte SMS des transporteurs

## ZOOM

### GESTION DE LA PANDÉMIE COVID-19 DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

- Ajustement de l'offre des transports scolaires en fonction des directives gouvernementales,
- Mise en place des protocoles sanitaires et distanciations sociales dans les cars scolaires,
- Remboursement des participations familiales sur la période de confinement : 855 dossiers traités pour un montant d'aides de 20 000 €.



Matérialisation des points d'arrêts scolaires



## ACTIONS DE L'ANNÉE

### INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2020-2021

Autorité Organisatrice de Mobilité, Roannais Agglomération gère le transport scolaire des élèves du cycle primaire et secondaire dont le responsable légal est domicilié sur son ressort territorial. Les conditions générales d'accès au service sont définies chaque année par un règlement transports validé par le Conseil communautaire.

Depuis la rentrée scolaire 2018, les inscriptions sont gérées par le service SCHOOLY de la STAR dans le cadre d'un marché entre Roannais Agglomération et la Société TRANSDEV. Roannais Agglomération gère le suivi des marchés de transports scolaires attribués à

## CHIFFRES CLÉS

**1 419**

dossiers d'inscription gérés sur la période du 2 juin au 30 septembre 2020 (inscriptions sur les lignes scolaires Roannais Agglomération, SYTRAL, lignes scolaires départementales, lignes TIL, STAS, TCL, parcours combinés)

**883**

élèves du ressort territorial utilisant les 23 lignes scolaires de Roannais Agglomération exclusivement dédiées aux transports scolaires

4 transporteurs locaux, l'aménagement et la sécurité des points d'arrêts scolaires.

Du 2 juin au 30 septembre 2020, 1 419 dossiers d'inscriptions ont été enregistrés par le service SCHOOLY et 62% des familles ont choisi l'inscription en ligne, leur permettant de bénéficier d'un règlement en 3 fois par carte bancaire, sur le site <https://www.bus-star.com>

Les familles ont bénéficié comme chaque année : d'une assistance téléphonique dédiée au 04 77 727 727 ou via la boîte mail [schooly@bus-star.com](mailto:schooly@bus-star.com) et d'un accueil physique au point City 50 rue Jean-Jaurès à Roanne, du lundi au samedi.

## ÉQUIPEMENTS ET ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU URBAIN



Modèle d'abribus «Jade»

### ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Renouveler les marchés « Mobilier urbain » ;
- > Renouveler les équipements du réseau ;
- > Poursuivre la mise en accessibilité du réseau.

### ACTIONS DE L'ANNÉE

#### ACQUISITION / RENOUVELLEMENT MOBILIER URBAIN



Modèle de poteau «Elite»

Roannais Agglomération a passé en septembre 2020 un marché à bons de commande avec trois entreprises. Celui-ci est composé d'un lot de fourniture et pose pour les abris voyageurs et d'un autre pour les poteaux d'arrêt.

Pour cette année 2020, l'agglomération a posé 2 abris bus sur les communes de Le Coteau et de St-Germain-Lespinasse.

#### AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Roannais Agglomération a engagé depuis plusieurs années un programme pluriannuel de travaux de mise en accessibilité des quais bus de son ressort territorial.

L'agglomération, accompagnée par le bureau d'étude Oxyria, a étudié en 2020, la quatrième et dernière phase de son Agenda d'Accessibilité Programmée. Compte tenu de la crise sanitaire, les aménagements prévus en 2020 ont été reportés au premier semestre 2021. Les travaux concerneront la mise en accessibilité de 17 quais. Le montant de l'investissement est de 125 000 € HT.

Les communes concernées sont St-Martin-d'Estreaux (1 quai), La Pacaudière (3 quais), Renaison (2 quais), St-Haon-le-Châtel (1 quai), Perreux (3 quais), Pouilly-les-Nonains (2 quais), Villerest (2 quais), Riorges (1 quai), St-Germain-Lespinasse (2 quais).

Cette dernière phase de travaux permettra de finaliser le schéma directeur d'accessibilité de l'agglomération.

### CHIFFRES CLÉS

#### Travaux d'aménagement

17

quais mis en accessibilité sur la quatrième et dernière phase du SDAP pour un montant de 125 000 € HT

### ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### MARCHÉS DE MOBILIER ET DE TRAVAUX

Marché de mobilier : les abris sont réalisés avec des matériaux recyclables type aluminium.

Marché de travaux : obligation de mise en valeur des matériaux extraits avec réutilisation sur site ou dépôts dans des centres agréés mais aussi récupération des fibres d'amiante dans les matériaux existants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE UNE LONGUEUR D'AVANCE POUR LE ROANNAIS

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Finaliser la mise en conformité le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
- > Développer les énergies renouvelables (principalement photovoltaïque, éolien et méthanisation) ;
- > Encourager localement les travaux de rénovation énergétique (aide aux rénovations énergétiques de l'habitat et du petit tertiaire en partenariat avec Rénov'actions42)
- > Continuer à développer la mobilité électrique sur le territoire.



## ACTIONS DE L'ANNÉE

### PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

L'année 2020 a été consacrée à la finalisation du nouveau PCAET conformément aux exigences réglementaires. Approuvé le 28 janvier 2020 en conseil communautaire, il a été mis en consultation du public du 29 juin au 18 septembre 2020 et déposé officiellement le 15 octobre 2020 sur la plateforme de l'ADEME.

### ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin de garder un pouvoir décisionnel sur le développement de l'éolien et du solaire ainsi que pour maximiser les retombées économiques sur son territoire, Roannais Agglomération a pris la décision de prendre en charge techniquement et financièrement le sujet depuis 2017, avec la création de la société d'économie mixte « Roannaise des Énergies Renouvelables » en collaboration avec la société de financement régional OSER, qui la détient respectivement à 80 % et 20 %.

## ZOOM

### ÉLECTRICITÉ VERTE

Avec son partenaire « Planète Oui », la Roannaise des Énergies Renouvelables a travaillé à l'élaboration d'une offre locale de fourniture d'électricité verte issue du parc solaire de Roanne. Disponible à partir de janvier 2021, les contrats proposés par Planète Oui seront 10 % moins chers que le tarif réglementé.

### > Photovoltaïque au sol

Projet lancé fin 2016 sur l'ancienne décharge de Montretout, à Roanne.

7,55 hectares / 2 900 équivalent-habitants alimentés.

Le chantier de construction de la centrale photovoltaïque a démarré en mars 2020 pour une mise en service le 7 janvier 2021.

### > Photovoltaïque en toitures et ombrières

L'agglomération a lancé une campagne d'études du potentiel des toitures des bâtiments et parking publics dans l'objectif de massifier le solaire sur son territoire. Suite à une première vague de recensements des bâtiments et parkings, des premières études de faisabilité ont été réalisées en 2020.



Parc solaire de Montretout - Vue du drone



Méthaniseur de Roanne - Simulation graphique

### > Éolien

Suite à l'instruction administrative du projet éolien des Noës par les services de l'État, le dossier a été porté en enquête publique en septembre. Un avis favorable a été rendu par le commissaire enquêteur ainsi que par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en décembre 2020. L'arrêté préfectoral a ensuite pu être signé par la Préfète de la Loire en janvier 2021.

Le projet éolien d'Urbise était quand à lui toujours en instruction auprès des services de l'État fin 2020.

### > Méthaniseur territorial à Roanne

Le méthaniseur a été confié en 2019 par Roannais Agglomération à la société Roanne BioEnergie par un contrat de concession. En 2020, le projet a été instruit par les services de l'État et l'arrêté préfectoral pour la construction et l'exploitation de l'unité a été accordé.

### RENOVATION ÉNERGÉTIQUE

La plateforme Rénov'Actions42 qui accompagne les maîtres d'ouvrage dans leur projet de rénovation énergétique a conseillé en 2020

- 2 630 ménages de Roannais Agglomération ont été conseillés en 2020,

## ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des actions engagées par Roannais Agglomération traduit une implication exemplaire de notre territoire en matière de transition énergétique.

Les partenaires locaux et nationaux (ADEME, CITEO,...) témoignent régulièrement de la singularité du Roannais qui a su prendre conscience des enjeux globaux en matière de climat et d'énergie.

C'est un atout d'attractivité pour l'ensemble de notre territoire.

## ■ BUDGET

PARC SOLAIRE DE ROANNE	3,9 M€
BUDGET POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES DANS LEUR PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	70 000 €

## ■ CHIFFRES CLÉS

16 500

panneaux photovoltaïques pour

7,5

hectares pour alimenter en électricité verte les Roannais

2 630

ménages conseillés par la plateforme Rénov'Actions 42 dans leur projet de rénovation énergétique

36

bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

## LA CONTINUITÉ MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE

### ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Mise en place de l'extension des consignes de tri ;
- > Finaliser l'étude sur la modernisation des collectes ;
- > Assurer le service public malgré la crise sanitaire ;
- > Promouvoir le compostage individuel.

Le tri se simplifie - carré statique



### ACTIONS DE L'ANNÉE

#### UNE EXTENSION RÉUSSIE

Après une communication d'urgence fin 2019 et une mise en place technique (création de points tri supplémentaires, installation de nouveaux conteneurs, changement de la signalétique), l'extension des consignes de tri est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Une réussite dès la première année avec une augmentation des tonnages emballages collectés de + 26% !

#### UN SCÉNARIO PORTE À PORTE VALIDE

La poursuite de l'étude portant sur l'évolution nécessaire du service déchets ménagers a abouti au choix du scénario technique : la collecte des emballages et papier en porte à porte par le biais

de bacs individuels ou collectifs jaunes. Evolution du système de collecte amélioré qui devrait être en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les réflexions se poursuivent avec l'étude de la mise en place d'une part incitative du financement sur l'ensemble de notre territoire et la collecte et valorisation des bio-déchets des ménages.

#### UN NIVEAU DE SERVICE HARMONISÉ

L'ensemble du territoire dispose d'un niveau de service comparable, en milieu urbain comme en milieu rural. L'harmonisation des horaires de déchèteries, la collecte des encombrants sur les 40 communes, la similitude des fréquences de collecte, le taux d'équipement (déchèteries, points d'apport volontaire...), sont autant de critères témoignant d'une harmonisation de service effective, matérialisée fiscalement par une harmonisation du taux de TEOM.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### UNE HISTOIRE DE TRI

Dans le cadre de leur projet tutoré, cinq étudiants de l'IUT techniques de commercialisation de Roanne ont réalisé une vidéo pour promouvoir le tri. Réalisé en stop motion (animation image par image), le clip a été produit en collaboration avec les services de Roannais Agglomération et de la ville de Roanne.

Une histoire de tri sur [agglomeranne.fr](http://agglomeranne.fr)

### ZOOM

#### SERVICE PUBLIC ASSURÉ MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE

Alors que plusieurs secteurs d'activité sont à l'arrêt ou en télétravail depuis le début de la crise du Coronavirus, d'autres professions restent mobilisées, notamment pour faire fonctionner certains services indispensables. C'est le cas de tous les agents de la direction Déchets ménagers de Roannais Agglomération, dont le travail a été salué par des mots et des dessins de remerciements et d'encouragement très appréciés !



### CHIFFRES CLÉS

**54 400**  
tonnes collectées  
en 2020

**8 000**  
appels au numéro vert  
(+56% dus à la crise Covid)

**1 900**  
composteurs distribués  
en 2020

## UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

### ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Mise en œuvre du programme de travaux d'amélioration des installations pour les années à venir afin d'atteindre la conformité réglementaire ;
- > Aider les citoyens pour améliorer la conformité de leur installation individuelle d'assainissement ;
- > Définir les modalités de gestion la compétence Prévention contre les inondations.



Digue domaniale de Roanne



Digue domaniale de Roanne

### ACTIONS DE L'ANNÉE

#### DÉPLOIEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Validé en mars 2019 par le Conseil communautaire, le programme de travaux du Schéma Directeur Assainissement fixe les priorités : désimperméabilisation, amélioration sur réseaux existants, travaux sur station d'épuration (décanteur), bassins de pollution. Une dérogation a été demandée à M. Le Préfet afin de mettre en œuvre ce programme ambitieux sur 20 ans (36 M€).

Depuis 2019, l'agglomération s'est aussi substituée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui a cessé de subventionner les travaux de mise en conformité des installations d'Assainissement non collectif. C'est ainsi une enveloppe de 150 k€ qui pourra être dégagée directement chaque année et c'est Roannaise de l'Eau (SPANC) qui instruit ces demandes pour le compte de l'Agglomération.

Enfin, Roannaise de l'Eau, pour le compte de Roannais Agglomération, a travaillé avec la DDT pour préparer le transfert des digues domaniales en 2024 (dossier régularisation, convention de transfert).

### CHIFFRES CLÉS

Un programme de travaux inscrit au schéma directeur de

**36 M€**

à réaliser sur

**20**

ans

Une enveloppe de

**150 K€**

de subventions pour la mise en conformité des ANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

3

# Prospective et Ressources internes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

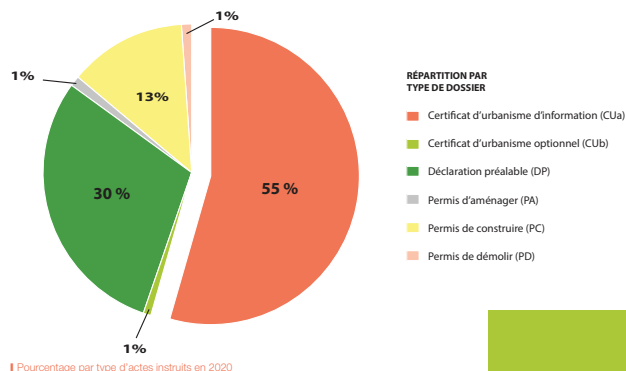
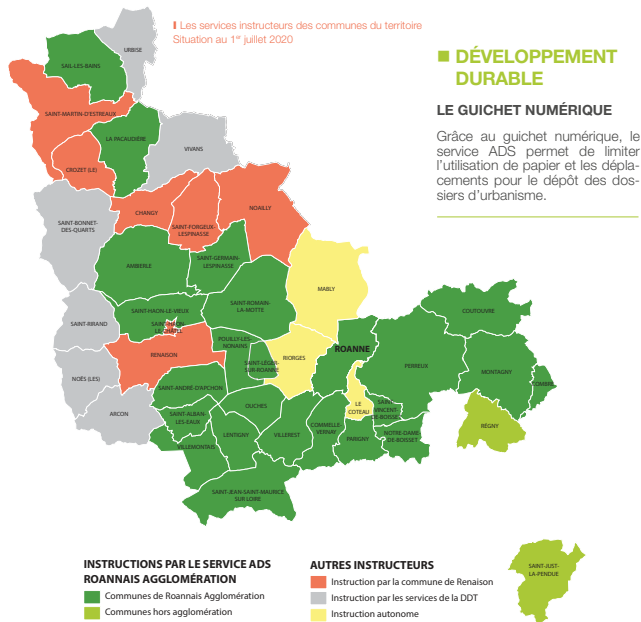
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



# APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)



## ACTIONS DE L'ANNÉE

### ACCOMPAGNEMENT, EN TANT QUE SERVICE RESSOURCE, DES DIFFÉRENTS SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION

pour la mise en œuvre des procédures opérationnelles et réglementaires : aménagement de zones économiques, projets de constructions/rénovations de bâtiments, ...

### FACILITATION DE LA GESTION DE L'URBANISME POUR LES COMMUNES ADHÉRENTES AU SERVICE ADS

Temps d'échanges avec les agents des communes sur deux demi-journées pour renforcer la

qualité de l'information donnée aux usagers dans le cadre de leur projet de travaux.

### CONTINUITÉ DU SERVICE PENDANT LA PÉRIODE D'URGENCE SANITAIRE

Les autorisations d'urbanisme ont continué d'être délivrées dans le respect des délais réglementaires notamment grâce au guichet numérique des autorisations d'urbanisme.

## CHIFFRES CLÉS

**3 859**

actes d'urbanisme instruits pour le compte des communes adhérentes au service ADS, soit 109 de plus qu'en 2019

**2 149**

certificats d'urbanisme d'information (CUa)

**34**

Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)

**1 156**

déclarations préalables

**488**

permis de construire, 22 permis d'aménager, 10 permis de démolir

**45 %**

des dossiers déposés sont sous format dématérialisé

## ZOOM

Le service ADS instruit les actes d'urbanisme pour le compte de 26 communes, dont 24 sur le territoire.

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Poursuite des adaptations des services aux changements induits par la dématérialisation ;
- > Intégration d'une nouvelle commune ;
- > Renouvellement des conventions ADS qui devaient prendre fin le 31/12/2020.

## BUDGET

COÛT DU SERVICE ADS EN 2020 **224 K€**

86 % DU FINANCEMENT DU SERVICE ADS EST ASSURÉ PAR LES 24 COMMUNES ADHÉRENTES DU TERRITOIRE



## PLANIFICATION URBAINE ET GESTION FONCIÈRE

### ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Accompagner les procédures d'aménagement conduites à l'échelle intercommunale ;
- > Apporter une expertise en matière de stratégie foncière et d'optimisation de la gestion des biens ;
- > Contribuer à l'élaboration d'une stratégie foncière par la réalisation d'un état des lieux du patrimoine ;
- > Élaborer un projet de service pour anticiper les évolutions liées à l'activité du service ;
- > Poursuivre le recyclage foncier en lien avec l'EPORA.



Planification urbaine et gestion foncière

### BUDGET

RECETTES DES LOCATIONS IMMOBILIÈRES (TOUS BUDGETS CONFONDUS)	1 329 K€
PARTICIPATION DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROANNAIS (SYEPAR)	100 K€
CESSIONS	382 422 €
ACQUISITIONS	540 €

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agglomération a poursuivi son travail sur la stratégie foncière afin d'identifier des sites à enjeux en recyclage foncier, contribuant ainsi à reconstruire la ville sur elle-même et donc à limiter l'étalement urbain.

Le NumérParc de Roannais Agglomération



### ACTIONS DE L'ANNÉE

#### ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS L'ÉLABORATION DE LEUR DOCUMENT D'URBANISME ET DANS LEUR PROJET DE RECOMPOSITION URBAINE

- > Suivi des démarches d'adaptation des documents d'urbanisme communaux pour Roannais Agglomération et le SYEPAR (service mutualisé).
- > Suivi de la mise en œuvre des 21 conventions avec l'EPORA.

#### ACCOMPAGNEMENT, EN TANT QUE SERVICE RESSOURCE, DES DIFFÉRENTS SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION

- > Planification urbaine :  
Accompagnement des services pour la mise en œuvre des procédures opérationnelles et réglementaires dont la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Notre-Dame-de-Boisset avec le projet de Bas de Rhins.
- > Affaires immobilières / Foncier :  
Optimisation de la gestion des biens de l'agglomération et des occupations.  
Accompagnement des services opérationnels dans la gestion

des conventions en lien avec la crise sanitaire : dégrèvement des loyers et charges.

Rédaction des conventions et baux - Suivi des 400 contrats actifs.

#### Transactions actées :

- **1 acquisition** : une partie des chemins ruraux situés sur les communes de Saint-Romain la Motte et de Pouilly les Nonains à l'Est de l'aéroport de Roanne en vue de la sécurisation de l'équipement ;
- **3 cessions** : un terrain sur la zone économique des Royaux à Lentigny, un terrain à La Paucadière pour l'installation du terrain de padel, un local à la commune de Riorges pour l'installation d'une maison médicale ;
- **2 régularisations foncières** : cession du boulevard ouest au Département de la Loire, régularisation foncière avec la commune de Villerest sur le site Plage et Barrage.

#### PARTICIPATION AUX INSTANCES DU SYEPAR ET AUX TRAVAUX DU SCOT

- > Installation du nouveau comité syndical du SYEPAR ;
- > Engagement des réflexions pour l'élargissement du périmètre du SCOT Roannais :

- > Animation de la démarche du SCOT Roannais dans le cadre d'une ingénierie mutualisée.

### CHIFFRES CLÉS

Gestion d'un patrimoine d'environ

**830**

biens (parcelles et bâtiments) répartis sur

**30**

communes avec

**400**

contrats d'occupation et baux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

# ACCOMPAGNER NOS AGENTS ET NOTRE POPULATION DANS LES NOUVEAUX USAGES NUMÉRIQUES



Utilisation d'un outil de VisioConférence

## CHIFFRES CLÉS

**8 740**

demandes d'intervention de la DTNSI au centre de service (7 571 en 2019)

**1 775**

comptes gérés nominativement (1 760 en 2019)

**33**

nouvelles demandes de projets arrivées pendant l'année

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Accompagner l'utilisation des nouveaux outils mis à disposition de nos utilisateurs ;
- > Mise en place d'actions d'accompagnements et de sensibilisation aux nouveaux usages numériques pour les citoyens ;
- > Résoudre des incidents pouvant survenir sur notre système d'information ;
- > Implémenter les nouveaux outils collaboratifs et les nouveaux modes de gestion ;
- > Répondre à l'augmentation des nouveaux besoins remontés par les entités ;
- > Poursuivre l'implémentation de nouvelles démarches sur le Portail Citoyen ;
- > Développer les nouveaux outils numériques qui nous mèneront dès l'année prochaine vers une plus grande digitalisation des services publics.

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### DE NOUVELLES MÉTHODES DE TRAVAIL

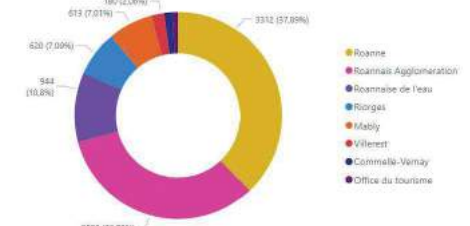
L'année 2020 a bien sûr été très marquée par la crise sanitaire obligeant tous nos agents à se montrer particulièrement réactifs afin de faire face à cette situation inédite. Une évolution importante des outils et des méthodes de travail dans un temps très court a été nécessaire pour que chacun ait la possibilité de s'adapter à cette période particulière.

Beaucoup de travail a été réalisé avec pour objectif de :

- > Faciliter l'accès aux ressources informatiques à distance pour nos agents (VPN, équipements, ...).
- > Pouvoir utiliser son matériel habituel pour télétravailler et continuer à communiquer avec leurs collègues.
- > Communiquer et accompagner les utilisateurs dans ces changements.

Grâce au travail réalisé en amont, nous avons donc déployé des outils de visioconférence en un temps record afin de permettre aux agents des 8 entités cohérentes d'organiser des réunions à distance, partager des documents et créer des groupes de discussions comme cela n'avait jamais été fait auparavant.

Cette situation, bien que complexe, a permis de montrer la réactivité des équipes qui, malgré ces changements, ont assuré l'accompagnement de nos agents sur les outils précédents autant que sur ces nouvelles solutions.



Nombre de tickets d'incidents traités par collectivité DTNSI

Malgré ce contexte, nous avons pu continuer le travail déjà débuté en 2019 sur la migration de nos postes de travail Windows dans la version la plus récente dans le but de maintenir un niveau de sécurité suffisant sur nos équipements. Ce travail se poursuivra en 2021.

### FIABILISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SAUVEGARDE DE BASE DE DONNÉES

Un travail important a été réalisé pour moderniser notre plateforme de sauvegarde de nos bases de données Oracle. Une fois le système mis à jour, une migration de chaque base a été entamée. Le travail se terminera au cours de l'année 2021.

### SITUATION SANITAIRE

En lien avec les différents acteurs, plusieurs actions liées au COVID-19 ont eu lieu, notamment la campagne de dépistage au Centre Congrès qui a nécessité un accompagnement étroit de la DTNSI.

**ZOOM**

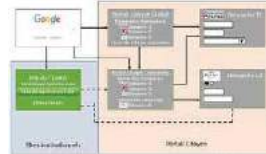


## PORTAIL CITOYEN

Depuis le 24 août 2020, les citoyens peuvent effectuer des démarches auprès des différentes entités composant la DTNSI !

30 démarches pilotes ont été implémentées et environ 100 nouvelles démarches sont d'ores et déjà identifiées. L'opération PassiSport ou la prise de RDV pour une carte d'identité, pour ne citer qu'elles, arriveront au courant de l'année 2021.

Page d'accueil du Portail Citoyen



## BUDGET

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020 DONT :		1 400 K€
MISE EN PLACE DE L'OUTIL DE TRAVAIL COLLABORATIF		400 K€
MISE EN SERVICE DU PORTAIL HABITANT		140 K€
PLAN DE RENOUVELLEMENT INFORMATIQUE		100 K€
INVESTISSEMENT SUR DES PROJETS DE SECURISATION		80 K€
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020 DONT :		845 K€
MAINTENANCE		400 K€
FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATION		300 K€
ABONNEMENTS A DES LOGICIELS		80 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

## SENSIBILISATION AU RGPD ET MISE EN PLACE DES DIFFÉRENTS REGISTRES DE TRAITEMENT POUR LES ENTITÉS



© iStockphoto - Urapong

### ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Rencontre avec les Maires et les secrétaires de mairie des nouvelles communes adhérentes à la convention ;
- > Sensibilisation des agents et des élus au RGPD ;
- > Accompagnement des entités et ou services pour mettre en place le RGPD (tel que la clause du sous-traitant, les bonnes pratiques pour sécuriser un maximum les données informatique et papier) ;
- > Élaboration au fur et à mesure des registres de traitement ;
- > Sensibilisation des agents et des élus au RGPD, à la sécurisation des données, à la durée de conservation des données et à l'archivage des données ;
- > Conseil juridique pour les traitements avec des données à caractères personnels (par exemple opération Pass'sport) ;
- > Visite des services pour la sécurisation des postes de travail (informatique et papier), pour la durée de conservation des données (informatique et papier).

### ACTIONS DE L'ANNÉE

- > Rencontre des Maires des nouvelles communes soit 25 communes ;
- > Sensibilisation des agents ;
- > Sensibilisation des élus ;
- > Mise en place du Registre de traitement sur les communes autres que gérées par la DTNSI (aucun registre à ce jour et mise en place du registre de traitement pour les entités gérées par la DTNSI ;
  - Vidéo surveillance à Villemonais ;
  - Caméra piétonne pour la police municipale de Roanne ;
  - DSP des transports publics ;
  - Transports scolaires gérés par l'agglomération ;
  - Petite enfance ;
  - Subvention Vélo Électrique ;
  - Subventions Habitat avec rencontres et contrôle des sous-traitants ;
- Gestion concession à Le Crozet ;
- Gestion cantine et périscolaire à Coutouvre ;
- Mise en place au niveau de la commande publique de la clause du sous-traitant dès qu'il y a des données à caractère personnel.
- > Intervention dans tous les nouveaux projets sur l'aspect RGPD.
- > Participation active au Projet archivage numérique.

### ZOOM

#### DEMANDE DE DROIT D'ACCÈS DES CITOYENS

Sur l'année 2020, il y a eu 19 demandes de droit d'accès des citoyens, en moyenne la réponse apportée de ma part en collaboration avec le service concerné ou la commune concernée est de 3 jours (la loi nous impose de répondre dans les 30 jours suivant la demande).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

# ACHATS PUBLICS ORGANISER, OPTIMISER ET SÉCURISER



Une adaptation des règles pendant la crise sanitaire pour soutenir nos entreprises locales

Une collaboration permanente, étroite et transversale avec l'ensemble des services et des élus de Roannais Agglomération

## ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Intégration de clauses environnementales, que ce soit en termes d'exigences du cahier des charges, d'offres alternatives des entreprises (variantes) pour préserver l'environnement ou proposer des matériaux recyclés ;
- Intégration de clauses d'insertion professionnelle en faveur des publics éloignés de l'emploi et de marchés d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou des personnes handicapées, dans les marchés de Roannais Agglomération :
  - 6 opérations recensées avec des clauses d'insertion.
  - 10 entreprises différentes concernées par la mise en place de ces dispositifs.
  - Un dispositif de 3 618 heures au 31/12/2020 (1 159 heures pour l'Aménagement de la plage de Villerest, 882 heures sur la SAS Parc Solaire, 1337 heures pour le Regroupement des formations sur le campus roannais et 240 heures pour les travaux de réfection de chaussée du Boulevard de Valmy à Roanne).
  - 7 135 heures réalisées en marchés réservés « Handicap »
  - Plus de 7 000 heures d'insertion réalisées en plus des conditions d'exécution imposées (essentiellement pour l'entretien des espaces verts mais aussi pour le nettoyage des bâtiments de Roannais Agglomération).
  - En 2020, Roannais Agglomération en tant que donneur d'ordre a représenté 38 % des heures d'insertion réalisées par la mission de facilitateur du territoire.

## ZOOM

Mieux accompagner les élus et les services par une évolution des compétences des agents du service achat et par une actualisation du guide achats au fur et à mesure des évolutions réglementaires.

La volonté de poursuivre le travail partenarial avec les organismes professionnels comme la fédération du BT42, la CAPEB et la CCI et d'accompagner les entreprises dans l'après Covid-19.

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Adapter la stratégie achats en raison de la pandémie de COVID-19 en lien étroit avec les services en tenant compte des dispositions dérogatoires liées à la crise sanitaire ;
- > Assurer le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation des services des transports de Roannais Agglomération ;
- > Participer à la mise en chantier de l'opération de regroupement des formations sur le campus Mendès-France à Roanne : une opération de travaux novatrice en matière de réutilisation des déchets issus de la déconstruction avec un objectif de 75%, et sa déclinaison en mode « BIM ».

## ACTIONS DE L'ANNÉE

- > Suivi des évolutions juridiques pour être acteur du maintien et de la relance de l'activité économique sur le territoire et apporter des conseils adaptés.
- > Mise en place de la Commission d'appel d'offres à la suite du renouvellement des instances.
- > Engagement d'une réflexion vers une mutualisation du service achats à destination des communes membres.
- > Déploiement d'un nouvel outil pour la rédaction des marchés dans l'objectif de fiabiliser et améliorer le process achats.
- > Poursuite du partenariat avec la Fédération BTP42, en lien avec la CERC AURA, en vue de la réalisation de l'Observatoire de la commande publique BTP de la Loire.
- > Finalisation de la résilience anticipée du marché de performance énergétique (MPPE) et réalisation d'un protocole transactionnel.

## CHIFFRES CLÉS

56

consultations lancées en 2020

6 988

visites d'entreprises sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de Roannais Agglomération AWS

452

plus déposés

Un délai moyen de publication des avis de 44 jours calendaires POUR L'ENSEMBLE DES MARCHÉS répondant aux recommandations gouvernementales de prolongations des délais de consultation afin de faciliter l'accès effectif à la commande publique au regard de la crise sanitaire rencontrée en 2020

45

marchés de travaux

9

consultations lancées pour des marchés de travaux de plus de 25 000 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



## SÉCURISATION DES ACTES ET ORGANISATION DES INSTANCES

### ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Assurer la continuité du fonctionnement pendant et après la période de confinement en tenant compte des dispositions dérogatoires liées à cette période ;
- > Préparer l'installation des nouvelles instances de Roannais Agglomération à l'issue des élections municipales ;
- > Travailler en collaboration étroite avec l'ensemble des services pour prendre les premières décisions à adopter après le renouvellement des instances communautaires ;
- > Élaboration d'un process interne pour pouvoir tenir des séances en présentiel tout en respectant les règles d'hygiène et de sécurité mais aussi des séances en distanciel.



#### ACCOMPAGNEMENT

Une collaboration permanente, étroite et transversale avec l'ensemble des services et des élus de Roannais Agglomération

### CHIFFRES CLÉS

9

séances de conseils communautaires et

12

séances de bureaux délibératifs

940

actes gérés par le service

257

délibérations du conseil communautaire

113

délibérations du bureau communautaire



Installation du Conseil communautaire de Roannais Agglomération le 10 juillet 2020

### ZOOM

Installation des nouvelles instances de Roannais Agglomération le 10 juillet 2020 dans un contexte de distanciation sociale et de vote électronique.

### CHIFFRES CLÉS

473

décisions du Président

97

arrêts du Président

### ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Roannais Agglomération a mis en place le zéro papier pour l'envoi des dossiers aux membres du bureau et du conseil communautaires mais aussi pour la transmission des actes au contrôle de légalité (Sous-préfecture).

La période particulière de confinement liée à la pandémie de COVID-19 a accéléré le processus de dématérialisation pour les validations des rapports dans l'organisation interne entre les services et le service des assemblées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

## ADAPTER LA DIMENSION CONSEIL JURIDIQUE AUX ENJEUX DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Il convient d'adapter la dimension conseil juridique aux enjeux de Roannais Agglomération en trouvant le bon niveau d'intervention (accompagnement direct et recours à du conseil externe).

### ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Calibrer les domaines d'intervention et de compétences du service en fonction des enjeux et de la complexité des dossiers ;
- > Cerner les enjeux et apporter l'expertise dans le contexte de la crise sanitaire (+ de 300 lois, décrets, circulaires...);
- > Accompagner les services dans le cadre du renouvellement des instances communautaires ;
- > Piloter et rédiger les premiers actes après le renouvellement des instances (délégations de compétences, de signature, règlement intérieur des assemblées, transfert pouvoir de police...);
- > Renouveler les marchés assurances en cohérence avec les besoins recensés ;
- > Accompagner les mutualisations en cours et en réflexion.

### CHIFFRES CLÉS

39

dossiers sinistres enregistrés (dont 18 pour dommage aux biens et 13 pour la flotte auto, 8 pour la responsabilité civile)

Contentieux : 19 dossiers dont 12 en stock au 31/12

En termes de mutualisations avec les communes et les autres structures publiques

132

conventions

11

services communs pour 84 conventions

15

conventions de mises à dispositions de services (dont Services techniques des communes), 33 pour l'entretien des PAV

24

conventions de mises à disposition individuelles



Un suivi juridique quotidien pendant la crise sanitaire

### ACTIONS DE L'ANNÉE

- > Souscrire de nouveaux contrats d'assurance pour se couvrir au mieux contre les sinistres et se prémunir contre les aléas et éventuels dégâts ;
- > Avoir une gestion des contentieux en amont des risques (une petite vingtaine courant 2020), notamment développer, en fonction des enjeux et des situations, des solutions amiables pour éviter certains litiges ;
- > Assurer la continuité du processus de mutualisations : renouvellement de conventions existantes, mise en œuvre de nouvelles démarches (médecine de prévention...);
- > Réfléchir sur la stratégie en matière de mutualisation : bilan et développement.

### BUDGET

FRAIS D'HONORAIRES AVOCAT DONT 13 K€ POUR LA DIRECTION SPORTS, TOURISME ; 10 K€ POUR LA DIRECTION COHÉSION SOCIALE ET HABITAT ET 8 K€ POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	50 K€
---	-------

MONTANT DES PRIMES ASSURANCES PAYÉES EN 2020	378 K€
--	--------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



# ACCOMPAGNER DES ÉLUS DANS LEURS PROJETS, PROGRAMMATION ET SUIVI DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE



Une attention renforcée pendant la crise sanitaire

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Proposer les stratégies de pilotage aux Élus et à la Direction dans la mise en œuvre de leurs projets en tenant compte du contexte actuel aussi mouvant et complexe ;
- > Conduire les analyses financières, fiscales, les prospectives et rétropectives ;
- > Mesurer l'impact de la crise sanitaire en tenant compte de tous les paramètres fluctuants et procéder aux réajustements budgétaires ;
- > Conseiller et accompagner les services dans la maîtrise de leurs budgets.

## ACTIONS DE L'ANNÉE

- > Mesurer l'impact financier de la crise sanitaire dans les budgets 2020 et suivants, réaliser les analyses financières en conséquence en dépenses, en recettes et sur l'endettement ;
- > Traduire le programme politique du mandat, avec les élus et la Direction, dans un plan pluriannuel d'investissements ;
- > Appréhender les enjeux sur le plan fiscal des évolutions en la matière et l'impact de la réforme sur la taxe d'habitation.

## BUDGET

BUDGET CONSOLIDÉ, RÉPARTI EN UN BUDGET GÉNÉRAL ET 5 BUDGETS ANNEXES	101 M€
VERSEMENT AUX COMMUNES PAR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION OU DES FONDS DE CONCOURS	18,6 M€
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS (ACQUISITION, ÉTUDES, TRAVAUX) ET DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS VERSÉES	12,7 M€
POURCENTAGE D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPÔTS EN 2020	0 %
UNE CRISE QUI A PESÉ SUR LE BUDGET POUR PLUS DE 2 M€	
ENCOURS DE DETTE EN BAISSÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020, SOIT 287 €/HABITANT (CONTRE 322 €/HABITANT AU 31 DÉCEMBRE 2019)	29,8 M€

## CHIFFRES CLÉS

7 948

factures enregistrées en 2020

Plus de

4 500

bons de commande réalisés dont 4 150 supérieurs à 4 000 € HT

Au niveau des écritures comptables

Plus de

14 500

virements (mandats) dont 2 070 mandats pour les aides aux entreprises dans le cadre du COVID et 718 pour l'aide au tourisme

3 700

titres de recettes émis (locataires, divers débiteurs)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

4

Culture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

# UNE PRÉSENCE ARTISTIQUE RENFORCÉE POUR TRAVAILLER L'INCLUSION AU CONSERVATOIRE



## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > L'offre complète musique-danse-théâtre a permis d'ouvrir des « itinéraires singuliers » tout public qui intègrent les personnes en situation de handicap dans une mixité et autour de la création contemporaine ; une nouveauté qui a permis à 8 enseignants d'être formés par la compétence d'Alain Goudard, directeur artistique d'un pôle culture et handicap en Auvergne-Rhône-Alpes ; les Percussions de Treffort
- > Un nouveau territoire à l'Est bénéficie d'ateliers de musique dans le cadre scolaire, le temps d'une année complète, une manière de répondre à une plus grande équité territoriale. 100 élèves nouvellement touchés par ce dispositif.
- > Suite des Orchestres à l'école : un groupe de jeunes de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> rejoint l'école de musique de la Pacaudière avec des instruments prêtés par les Harmonies, après 3 années d'études avec les professeurs du conservatoire dans le cadre d'un orchestre à l'école en partenariat avec le collège de La Pacaudière. Une véritable réussite pour les pratiques amateurs.
- > La situation sanitaire a conduit l'équipe enseignante à créer des contenus pédagogiques pour l'enseignement à distance : les padlets. Ces nouveaux outils et contenus renforcent le rôle de pôle ressource du conservatoire pour les écoles associatives du réseau. La réussite quasi unanime aux examens départementaux démontre l'efficacité et le sérieux du dispositif et l'engagement des élèves.

## BUDGET

SOMME INVESTIE POUR DE NOUVEAUX INSTRUMENTS POUR L'EST DU ROANNAIS, ATELIERS DANS LES ÉCOLES **10 000 €**

## CHIFFRES CLÉS

**37**

professeurs pour des disciplines variées : musique - danse - théâtre - comédie musicale - musique assistée par ordinateur

**10**

projets par an avec des artistes invités, 20 conférences gratuites sur le territoire

**1**

compagnie en résidence pendant 3 ans : Résonance contemporaine

**670**

élèves et 2 800 dans les écoles, 2 orchestres à l'école et 4 ateliers longue durée



Conservatoire - Création avec les élèves du collège de Mably

## ACTIONS DE L'ANNÉE

- > La compagnie Résonance contemporaine en résidence pour 3 années au conservatoire a accompagné différents projets enregistrés tout au long de l'année scolaire : « l'Oracle de papier » au collège de Renaison ; « les partitions graffitis » au collège de Mably, « Du bol au bal » au centre social Bourgoigne et au musée ; « Itinéraire singulier » à la Médiathèque autour d'une exposition sonore. Une découverte de la création contemporaine ; des espaces imaginés pour tous, dans sa singularité. Alain Goudard a permis à l'équipe professorale une sensibilisation à l'accueil des élèves de manière inclusive, dans la mixité des publics. (liens sur vimeo).
- > La collaboration avec certains collèges ont permis de mettre en place une passerelle de deux années vers un cursus de théâtre diplômant qui aboutira en 2021-22.
- > Le conservatoire a développé des ateliers d'une durée d'un an dans les écoles de l'Est (Coutouvre, Commelle-Vernay, Perreux, Combrès, St Vincent de Boisset, ...) et les enfants du Pays de la Pacaudière, après 3 années d'orchestre à l'école poursuivent pour 16 d'entre eux la musique à l'école de musique de proximité, une réussite qui va se poursuivre.
- > La crise sanitaire est un défi quotidien relevé par l'équipe, les élèves et les familles autour de la création de contenu pédagogique connecté : les padlets. Tous sont impatients de revenir

a un fonctionnement de partage en live... nous patientons.

Les chiffres COVID : en 2020 :

En novembre 2020 : 27% des élèves en présentiel (OAE, CHAM, 3<sup>ème</sup> cycle, ...)

En janvier 2021 : 72% des élèves en présentiel // 12% en visio // 16% n'ont pas pu reprendre.

## ZOOM

### LE PLAN CHORALES, UNE OPÉRATION NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DU CHANT CHORAL DANS LES ÉCOLES

Le conservatoire est désigné pour cette mise en œuvre dans le Roannais : 10 écoles par an bénéficient d'un accompagnement professionnel pour les professeurs des écoles afin de développer le chant choral dans toutes les écoles du roannais. Financement DRAC.

## BUDGET SAISON CULTURELLE

SAISON CULTURELLE POUR 12 COMMUNES - 7 000 SPECTATEURS	15 000 €
INTERVENTIONS ARTISTIQUES AUPRÈS DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE ET DU RÉSEAU - MASTER CLASS ET OUVERTURE DES ESTHÉTIQUES	7 800 €
INTERVENTIONS ARTISTIQUES, DANS LE CADRE DE L'ACTION TERRITORIALE, NOTAMMENT DES IMS, IME, ESAT	4 300 €

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis la création des padlets, les contenus sont aussi connectés donc moins de photocopie en cours.  
Suite du remplacement des lumières, automatique avec détecteurs de mouvement + led.  
Changement de certaines fenêtres : vers plus d'isolation.  
Développement de la wifi au Coteau.  
Des ateliers de construction d'instruments dans l'est de l'agglomération.

# DES MÉDIATHÈQUES EN MOUVEMENT, L'ADAPTATION AVANT TOUT



## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Améliorer et renforcer les conditions d'accès aux services : horaires, modalités de prêt et de retour, nouvelles ressources (VOD) ;
- > Maintenir l'accès des usagers au gré de la situation sanitaire et l'adapter en fonction des protocoles nationaux : équipements de protection, jauges, aménagements des locaux, click and collect, services en lignes...
- > Poursuivre la mise en réseau entre Médiathèques de Roannais Agglomération et bibliothèques du territoire en s'appuyant sur les dispositifs partenariaux pour développer et harmoniser le niveau de services de chacune des bibliothèques in fine.



## ZOOM

### UNE RÉSIDENCE-MISSION DE TERRITOIRE POUR DONNER FORME AU RÉSEAU

Auteur-compositeur-interprète, Laurent Montagne a accompagné les publics des médiathèques de Commelle-Vernay et Lentigny, dans l'écriture, l'interprétation et l'enregistrement de chansons. Une expérience enrichissante notamment pour les élèves de 4 classes.

## CHIFFRES CLÉS

**10 686**  
inscrits actifs

**81 302**  
entrées

**242 175**  
prêts

**755 029**  
visites uniques



Tablets de quarantaine : Les documents rendus par les usagers placés en quarantaine



Exposition Ceci est mon Corps

## ACTIONS DE L'ANNÉE

- > Mars à décembre, des tutoriels, des heures du conte et des contenus culturels renouvelés sur les réseaux sociaux pour accompagner à distance les usagers pendant les confinements ;
- > Mai et novembre, mise en œuvre d'un service de drive à l'issue du premier confinement et au cours du second ;
- > Juin, mise en œuvre d'un système de prêt et retour en tout site ; les usagers peuvent emprunter un document à Mably et le rendre à Roanne, et inversement ;
- > Juillet et septembre, des amplitudes horaires renforcées pour le site de Mably (3 h hebdomadaires en + et ouverture tout l'été) et du Mayollet (4 h de + par semaine).



Passionnément... À la folle ! : Médiations et échanges en dépit de la distanciation et des masques

## BUDGET

ACQUISITIONS DOCUMENTAIRES **183 879,36 €, soit 1,83 €/hab**

PROGRAMMATION ET ACTION CULTURELLE (POUR LES MANIFESTATIONS ET POUR SOUTENIR LES INTERVENANTS ARTISTIQUES) **51 474 €**

SUBVENTIONS **69 610 €**

35 000 € Contrat Territoire Lecture pour soutenir la mise en réseau  
34 610 € de subventions pour le soutien à la vie littéraire et l'éducation artistique et culturelle, pour la restauration, l'acquisition (DRAC), la numérisation (BrF) de documents rares et précieux.

## ZOOM

### LE CORPS DES FEMMES

De septembre à novembre, les Médiathèques ont interrogé le lien entretenu par les femmes avec leur corps et mesuré combien il est un enjeu des combats à mener pour les femmes : exposition de livres d'artistes et de photographies, ateliers, table ronde, conférences... Une programmation audacieuse malheureusement écourtée par le second confinement.



L'œuvre cachée : Des réseaux sociaux pour maintenir le lien pendant le confinement, proposer des contenus culturels et poser des devinettes...

# UNE SAISON CULTURELLE EN DEMI-TEINTE, UN PÔLE CULTUREL ET TOURISTIQUE PLÉBISCITÉ



La Cure, pôle métiers d'art, un équipement à la confluence de la culture, de l'économie et du tourisme



## ZOOM

### DYNAMIQUE MÉTIERS D'ART

Une politique Métiers d'art qui prend son essor - Les locaux de la pépinière Métiers d'art à Saint-Jean Saint-Maurice-sur-Loire : les 4 ateliers sont occupés : art textile, ébéniste d'art, gravure en taille douce, et une nouvelle entreprise entrée en juin 2020 : mobilier et création métal « l'enfer métallerie ».

Malgré le contexte : une entreprise (Emmane) a pris un nouvel envol en créant son atelier et une boutique collective en plein centre-ville de Roanne (Ribambelle).



## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Inscrire les événements de la saison culturelle comme source d'attractivité du territoire et redéfinir le périmètre de ces événements
- > S'inscrire dans des événements d'envergure pour une meilleure visibilité et rayonnement de nos actions au-delà du Roannais.
- > Développer et conforter la montée en puissance de la dynamique métiers d'art, sur le territoire et sur l'équipement « la Cure » et conforter un soutien à ce secteur dans le contexte de crise sanitaire.

## ACTIONS DE L'ANNÉE

la Région, à hauteur de 8000 €. Annulation de la Loire en couleurs et report de Rirozéclat.

## ÉVÉNEMENTS

- > **Chouet festival 2020** - 14<sup>ème</sup> édition - 22 au 29 février 2020.

Une reconnaissance de l'action portée, par un taux de remplissage à 100%, et par le soutien pour la première fois en 2020 de

## FRÉQUENTATION

Une fréquentation en hausse de l'équipement la Cure, pôle Métiers d'art dès réouverture en mai 2020 (+30 % en juillet-août), avec un engouement pour les Métiers d'art, et la visite du village de St-Jean-St Maurice-sur-Loire.



Week-end des Métiers d'art 3-4 octobre

## REFONTE DE LA COMMUNICATION

Une refonte de la communication de saison pour un impact plus marqué et une identité autour des métiers d'art renforcée.

## TEMPS FORT MÉTIERS D'ART

Un temps fort Métiers d'art organisé les 3-4 octobre, pour apporter un soutien à l'économie des entreprises de cette filière, et permettant le report de 2 spectacles initialement programmés en juillet. Une fréquentation globalement intéressante (1 000 pers.) avec un protocole stricte d'accueil lié au Covid et jauge réduite.

## AUTRES ACTIONS

Ouverture exceptionnelle de la Cure en décembre et mise en place d'une boutique en ligne pour accompagner les entreprises métiers d'art, compte tenu de l'annulation des marchés des Métiers d'art et de l'impact de certaines fermetures de galeries/commerces.

## ZOOM

### UN PÔLE CULTUREL ET TOURISTIQUE PLÉBISCITÉ

Les contraintes kilométriques ont amené Lyonnais et Clermontois à découvrir le Roannais. Nombreux accueils à la Cure pendant cette période particulière. Une fréquentation grandissante et un engouement pour le village de caractère de Saint-Jean Saint-Maurice-sur-Loire, largement visité dans le cadre des « 100 km », et de l'opération de « 100 € ». Une provenance du public beaucoup plus étendue, compte tenu du contexte COVID et d'un impact des campagnes de publicité sur le territoire lyonnais.

## BUDGET

SOMME REVERSEE AUX ARTISANS D'ART (SUR LES VENTES BOUTIQUE DE LA CURE, PÔLE MÉTIERS D'ART) 12 800 €

## CHIFFRES CLÉS

3 733

spectateurs sur le Chouet Festival 2020

763

pièces Métiers d'art vendues à la Cure sur l'année 2020

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Favoriser les circuits courts entre créateurs et consommateurs et le made in local.

## RENOUVEAU POUR UN SERVICE D'ARCHIVES / UNE PERSPECTIVE DE SERVICE MUTUALISÉ



Le défi de l'archivage à l'heure du numérique

### ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Arrivée d'une archiviste professionnelle en juillet 2020 ;
- > Restructurer la gestion des archives de Roannais Agglomération ;
- > Préparer l'informatisation de la gestion des archives ;
- > Préparer la mutualisation ;
- > Accompagner les services dans la gestion de leurs documents, notamment numériques.

### ACTIONS DE L'ANNÉE

- > Réalisation du récolement réglementaire : l'ensemble des archives conservées par le service d'archives ainsi que les registres d'actes de la collectivité ont été inventoriés et localisés.
- > Acquisition d'un logiciel de gestion des archives pour permettre de faire des recherches croisées entre documents papiers et numérique.
- > Accompagnement des services pour la construction d'arborescence de gestion des documents harmonisés et efficaces.
- > Reprise de fonds d'archives non traités.
- > Intégration de Roannais Agglomération à la réflexion menée par le groupe ADN sur l'archivage numérique.

### CHIFFRES CLÉS

**1014 ML**

Plus d'un kilomètre linéaire de documents archivés

**1987**

Le document conservé le plus ancien

**47**

Nombre d'arborescences revue avec les services

### ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche engagée pour améliorer les arborescences des services de l'agglomération et des 7 autres entités ayant mutualisées leurs systèmes d'information devrait faire diminuer le volume des documents conservés inutilement permettant ainsi de faire baisser l'empreinte numérique de la collectivité.

5

Cellule  
projets  
transversalité  
Ressources  
humaines  
Communication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



# PILOTAGE DE PROJETS STRUCTURANTS, INGÉNIERIE DE FINANCEMENT ET SUIVI DSP SCARABÉE



Plan piscines

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### PILOTAGE DE PROJETS STRUCTURANTS

RÉALISÉ (septembre 2019 - février 2020)

> **Pilotage de l'organisation d'un événementiel Congrès national de la fédération française de Cyclisme (FFC)** en partenariat avec la FFC et GL Events-Scarabée. Déroulement sur 3 jours (28 février/1<sup>er</sup> mars 2020) avec 300 congressistes provenant des ligues régionales de la métropole et Outre-mer.

**EN COURS** : 4 projets - pilotage et organisation des phases (délais - qualité - coût) avec les services opérationnels et supports de l'agglomération.

> **(Plan piscines) Pilotage du projet de centre aquatique**

**2020-2027** (48 M€ TTC inscrit au PPI)  
Phase d'études pré-opérationnelles avec définition d'un pré-programme et étude juridique et financière pour une aide à la décision sur le choix du site d'implantation, du mode de conception et scénario d'aménagement

> **(Plan piscines) Pilotage du projet de déconstruction de la piscine d'été 2020-2023** (1,25 M€ TTC inscrits au PPI)  
Phase d'études pré-opérationnelles : définition de l'intervention de Roannais agglomération en partenariat avec la commune du Coteau propriétaire du site, mise au point juridique pour organiser la déconstruction et remise en état avec rétrocession à la commune, cahier des charges pour recruter une assistance technique pour organiser l'opération de déconstruction.

> **Pilotage du projet de parc agro culinaire 2019-2027**

(10,15 M€ TTC inscrit au PPI)  
Phase d'études en cours pour le développement du maraîchage en partenariat de Biocultura pour l'exploitation de 4 ha de légumes bio à destination de la restauration collective, l'assistance d'un hydrogéologue pour la ressource en eau, une étude d'urbanisme pour adapter le PLU de la commune de Notre-Dame-de-Boisset au projet, une étude de définition économique, technique et financière pour la création d'une cuisine centrale.

> **Collaboration avec la DTNSI sur le projet de développement des outils collaboratifs OFFICE 365 et TEAMS 2020-2022**  
Pour tous les agents des 8 collectivités DTNSI pour optimiser la collaboration et la gestion documentaire, diminuer l'empreinte numérique. Sur 2020, déploiement de la solution office 365 sur les postes avec organisation technique de la mise en place et formation pour la

prise en main des nouvelles applications logicielles auprès des agents.

> **Collaboration avec la DRH sur le projet d'accompagnement des cadres 2020-2021**  
Assistance sur la projet par le cabinet AC Cube (André Che-nevard) - Plusieurs chantiers en cours sur le développement de la cohésion et de la transversalité entre encadrants avec coaching individuel, groupes de travail d'amélioration de l'organisation, mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) pour faciliter la mobilité interne et accompagner les projets des services et directions en termes de ressources humaines.

### INGÉNIERIE DE FINANCEMENT : POSTE MUTUALISÉ AVEC LA VILLE DE ROANNE.

> Finalisation du Contrat Ambition Région avec 2 subventions mobilisées dans l'année :

- 72 667€ sur la création de l'espace d'innovation numérique ;
- 42 751€ pour l'aménagement de la déchetterie de Varennes.

> Négociations pour prolonger le Contrat Négocié avec le Département d'un an, soit jusqu'au 2 mai 2022 avec une mobilisation de financement dans l'année : 1 M€ pour le regroupement des formations sur le campus universitaire Pierre Mendès-France.

> Candidature DSIL auprès de l'Etat : Obtention de 2 subventions :

- 24 700€ pour l'aménagement de la déchetterie de Varennes ;

- 25 200€ pour l'extension du bâtiment Vol à Voile à l'aéroport de Roanne

> Obtention d'un financement européen FEDER à hauteur de 250246€ pour le Portail Citoyen.

### ACTIONS DE LOBBYING / DÉFENSE DES INTERETS DE L'AGGLOMERATION

> Contrat de Plan État-Région : contribution pour 4 projets du mandat : Centre aquatique, déploiement de la flotte de bus électriques, création d'un parc agroalimentaire et développement de la géothermie profonde dans le Roannais.

> Programme FEDER fonds européens : contribution pour inscrire les projets de l'Agglomération dans la future programmation.

### SUIVI DE LA DSP

Un chiffre d'affaire en baisse de près de 72% par rapport à l'année 2019.

Au regard de la situation, Roannais Agglomération s'est associée aux difficultés rencontrées par son délégataire. Ce concours s'est illustré en outre par une décision votée en conseil communautaire assurant le partage du déficit d'exploitation de la Société GL events Scarabée en 2020 à hauteur de 50% plafonné à 40 K€.

## ■ CELLULE PROJETS-TRANSVERSALITÉ RATTACHÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Effectif total 1,5 ETP + appui logistique du service secrétariat général :

- Lionel Pasquier Responsable projets

- Armand Pauwels (depuis juillet 2019) Chargé de mission Europe et ingénierie de financement de projets (0,5 ETP à la Ville de Roanne)

## ZOOM SCARABÉE

### 2020. UNE ANNÉE INÉDITE POUR LES SITES D'ACCUEIL ÉVÉNEMENTIEL

L'activité 2020 du Scarabée a très largement été impactée par la crise sanitaire avec **seulement 2,5 mois d'activité de janvier à mars**, suivi d'une période remplie de contraintes d'exploitation en été.

Le nouveau confinement d'octobre a marqué un nouvel arrêt total des activités et ce jusqu'à la fin de l'année 2020.

La réglementation concernant la reprise a fait l'objet de « stop and go » incessants cet été et à l'automne, aggravant ainsi la confiance des acteurs. Ceci s'est traduit par l'annulation de nombreux événements.

**Seulement 18 événements accueillis, soit -75% par rapport à l'exercice 2019** qui en comptabilisait 75 avec 40 000 personnes accueillies contre 174 000 l'année précédente.

- 5 concerts ont pu se dérouler en janvier 2020 (Camille louché, la voix de Johnny, les chevaliers du Fiel, Roland Magdane, Âge tendre).

- 5 manifestations d'entreprises (Cegelec, Sofirex, Michelin, Congrès national de la fédération de Cyclisme, Sofirex).

- 4 manifestations grand public dont les grandes ventes de vêtement de marque.

# COMMUNICATION - ÉVÈNEMENTIEL

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### ROANNAIS MAG 2020

> 5 magazines soit un total de **284 170 exemplaires**

- janv (34 pages 57 384 ex)
- mars (44 pages 55 300 ex)
- juillet (28 pages 57 300 ex)
- sept (52 pages dont sem bleue 57 086 ex)
- dec (44 pages dont le supp Troisgros 57 100 ex)

### MINI MAG 2020

> 3 Mini-mag (4 pages A4) soit un total de **169 000 exemplaires**

- mai (spécial covid-19 55 000 ex)
- oct (Troisgros 57 000 ex)
- nov (57 000 ex)

### IMPRESSIONS

Affiches format Decaux, des 40x60, des brochures, des programmes, des cartes postales, dépliants...

> Chez **VISIANCE**, une vingtaine de campagnes soit environ **1 600 affiches** (Chouet' Festival, campagnes médiathèque, noto web, noto habitat, conservatoire, loisirs autour du lac...)

> Chez **REBOUL**, 9 750 ex

- 3 programmes médiathèque Roannais Agglomération (printemps, été, automne, hiver) soit 6 500 ex au total,

- 250 livrets « Petit Marinier » La Cure,

- 3 000 guides « balades et découvertes » 92 pages.

> Chez **ETHAP**, 3 carnets à souche de 100 tickets comités d'entreprise Patinoire

> Chez **CHIRAT** (hors impression mag) 2 brochures soit **6 000 ex**

(3 000 médiathèque printemps 2020, 3 000 saison conservatoire 2020)

> Chez **IAG** (hors impression des mini-mags) **25 200 impressions** : **10 000** cartes-postales La Cure, **200** affiches 40x60 Médiathèque, **13 000** brochures Gravière aux oiseaux + Murcins, **2 000** dépliants écrivain à 3 temps

> Chez **LATA**, 2 500 cartes transports scolaires

### IMPRESSIONS EN INTERNE

98 618 documents traités soit 433 180 pages (livrets, affiches, flyers...)

### INSERTIONS

Une quinzaine d'insertions dans Le Progrès, Le Pays roannais, Le P'tit Roannais, L'Essor, L'Hybride, Ateliers Art de Foe (Cure, déchets, Nauticum, lac, Grands Murcins, Gravière aux oiseaux...)

### PANNEAUX LED 2020

- Consigne de tri
- Patinoire - soirée fluo
- Nauticum
- Patinoire - soirée hyppie
- Patinoire - soirée carnaval
- Cadastre solaire
- Animations lac
- Train de la Loire
- Patinoire
- Fête GAO
- Grands Murcins
- Ecrivain à 3 temps

Soit **12 campagnes**

**18 semaines**

Affichage sur **6 panneaux LED**

Montant total : **4 716 €**

### OBJETS PUBLICITAIRES

Chez Schiavazzi, Ermon pub, Effet Print, ; plus de **1 000 ex d'objets pub** (carnets, stylos, batteries, mugs, tote-bags, polos Fablab...)

## ZOOM

EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE, LES ÉVÈNEMENTS PORTÉS PAR ROANNAIS AGGLOMÉRATION ONT ÉTÉ ANNULLÉS EN 2020.

### SITE WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

#### Site agglo-roanne.fr

> Visites de Janvier 2020 - Décembre 2020 : 596 141 visites

#### Facebook

1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

- > Utilisateurs atteints : 264 681
- > Interactions : 196 575
- > Clics sur un lien : 15 194
- > Commentaires : 6 834
- > Partages : 10 779
- > Réactions : 22 465
- > Vues de photos : 17 882
- > Nouveaux abonnés : 1 938
- > Environ 730 publications dans l'année (chiffre approximatif)

Ville	Vos abonnés
Roanne	2 707
Régnier	453
Le Coteau	254
Mably	201
Villeest	208
Lyon	159
Chanteu	157
Saint-Étienne	156
Renaison	158
Commele-Vernay	142

#### Twitter

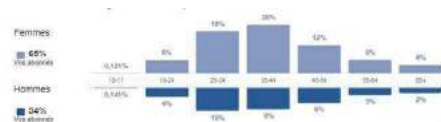
1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

- > 126 nouveaux abonnés
- > 194 tweets à l'année
- > 118 245 vues de nos tweets

#### Youtube

1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

- > 2009 vues
- > Représente 365h de visionnage



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



# UNE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES EN PLEINE MUTATION

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### PAIE

- > Nouvelle Prestation Ville de Mably (paie/carrière)
- > Fusion RDE janvier 2020 + Prépa nouvelle Fusion RDE dernier trimestre 2020
- > PPCR 2020
- > Création d'outils (imprimés) pour uniformisation des variables paies
- > Gestion RH liée à la crise sanitaire (mise en place de tableau de suivi des ASA, notes, etc)

17 465 bulletins de paie : 13 977 (Ville de Roanne + Roannais Agglomération + CCAS) + 1693 bulletins pour RDE + 1795 (Mably + CCAS)

### FORMATION

- > Formation des élus du Bureau communautaire
- > Gestion de la crise sanitaire pour accompagner les agents (ateliers de prévention avec le Dr NERON-TAPIN en novembre par exemple)
- > Développement de nouveaux modules de formations de sécurité en interne

### SST

- > 89 accompagnements et suivis d'accidents du travail (30 à l'ag-glo et 59 à la ville)
- > Suivi d'un parc de 65 défibrillateurs (avec l'appui indispensable de Pascal SANY, assistant de prévention)

> 10 unités de travail mises à jour dans le cadre du document unique à Roannais Agglomération et 23 à la ville

> 13 exercices incendies (8 à Roannais Agglomération et 5 à la ville)

> 30 aménagements de poste (18 pour Roannais Agglomération et 12 pour la Ville de Roanne)

> 3 études de poste dans le cadre du maintien dans l'emploi (2 à Roannais Agglomération et 1 pour la Ville de Roanne)

> 1 étude ergonomique de l'openspace cohésion sociale de Roannais Agglomération

> 4 études ergonomiques pour accompagner les services

> 1 cartographie TMS des agents Patinoire et Lecture Publique RA et des agents funéraires de la Ville de Roanne

> 3 études de poste dans le cadre de demande de reconnaissance de maladie professionnelle d'agents de la Ville de Roanne

### RECRUTEMENT

#### > Candidatures : 2814

- Reçues (spontanées ou suite à offres autre que saisonniers/étudiants) : 1 760

- Saisonniers suite à offre : 339

- Étudiants/vacataires suite à offre : 175

- Stagiaires : 540

#### > Commissions de recrutement organisées : 155

- Pour emplois permanents : 81

- Pour emplois non permanents : 51

- Pour des apprentis : 12

- Pour des services civiques (2019/2020) : 3

- Pour les Contrats Emplois Compétences : 8

#### > Nos recrutements : 786

- Sur emplois permanents (stagiaires/titulaires/contractuels) : 105

- Sur emplois non permanents (remplacements temporaires, contrats aidés, apprentis, saisonniers, étudiants vacataires) : 436

- Services civiques : 9

- Stagiaires accueillis (2019/2020) : 227

- TIG : 9

#### > Mobilité professionnelle :

- 18 RV demandés et honorés

- 10 DOP signés

## ■ RECRUTEMENTS 2020 VILLE DE ROANNE ET ROANNAIS AGGLOMERATION

CANDIDATURES SPONTANÉES	REÇUES	1 760
COMMISSIONS DE RECRUTEMENT	PERMANENTS	81
	NON PERMANENTS	51
	APPRENTIS	12
	SERVICES CIVIQUES (2019/2020)	3
RECRUTEMENT SAISONNIERS	CONTRATS AIDÉS	8
	CANDIDATURES REÇUES	339
RECRUTEMENT ÉTUDIANTS (2019/2020)	RECRUTEMENTS	92
	CANDIDATURES REÇUES	175
STAGIAIRES	RECRUTEMENTS	103
	CANDIDATURES REÇUES	540
TIG	STAGIAIRES ACCUEILLIS	227
		9

	NOMBRE AGENTS RECRUTÉS PAR COLLECTIVITÉ	RA			VDR			TOTAL		
Recrutements sur emplois permanents	TITULAIRES, STAGIAIRES ET CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS	65	40	105						
Recrutements sur emplois non permanents	REPLACEMENTS TEMPORAIRES, CONTRATS AIDÉS, APPRENTIS, SAISONNIERS, VACATAIRES	232	204	436						
	SERVICES CIVIQUES	1	8	9						
	STAGIAIRES	83	103	186						
	STAGIAIRES GRATIFIÉS	5	4	9						
	<b>TOTAL</b>	<b>386</b>	<b>359</b>	<b>745</b>						

## CHIFFRES CLÉS

**314**

agents de Roannais Agglomération ayant suivi au moins une formation en 2020

**998**

jours de formation suivis par les agents de Roannais Agglomération

**18**

entités adhérentes à la prestation de service

**720**

agents formés en sécurité toutes entités adhérentes confondues (dont 99 pour Roannais Agglomération)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

# Roannais Agglomération

63 rue Jean-Jaurès  
CS 70005 - 42311 ROANNE CEDEX

Tél : 04 77 44 29 50 • Fax : 04 77 44 29 59

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

 aggloroanne.fr

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°16**

### **INTERCOMMUNALITE**

- **Exploitation du système de vidéoprotection de Roannais Agglomération**
- **Convention de prestations de services**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Fanny FESNOUX*

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021

Affichage : 09/11/2021

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Lucien MURZI, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Afin d'améliorer et de renforcer la sécurité et la tranquillité publique sur son territoire, la Ville de Roanne a installé des caméras de vidéoprotection reliées à un Centre de Protection Urbain (C.P.U), permettant de visionner en direct les images et ainsi déclencher dans les meilleurs délais les interventions des services de police, de secours et d'autres entités.

Cet ensemble est opérationnel depuis 2015, des caméras ayant été déployées au fur et à mesure, afin de couvrir de nouveaux secteurs et améliorer le maillage territorial.

Dès 2015, Roannais Agglomération a pu bénéficier des services offerts par le C.P.U en lui reliant les caméras du Nauticum, puis des déchetteries ; une convention est intervenue en ce sens le 26 octobre 2015.

L'augmentation du nombre de caméras -252 actuellement dont 28 appartenant à Roannais Agglomération- et des opérateurs a logiquement conduit la Ville de Roanne à décider de repositionner physiquement le C.P.U dans des locaux plus vastes et adaptés à ses missions.

Dans cet objectif, le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du 9 juillet 2020, l'acquisition du tènement immobilier situé 5, rue de la Berge, d'une superficie de 176 m2.

Les travaux d'aménagement sont en cours et le nouveau C.P.U devrait être activé d'ici la fin de l'année 2021.

Le nombre d'écrans de visionnage –multiplié par deux- et les effectifs – 9 opérateurs à ce jour- sont non seulement adaptés aux besoins actuels, mais permettront également de répondre aux évolutions et développements futurs.

Ce calibrage autorise l'exploitation d'images de caméras d'autres partenaires, dont celles de Roannais Agglomération.

Il convient de renouveler la convention conclue le 26 octobre 2015 entre la Ville de Roanne et Roannais Agglomération, pour l'exploitation des images issues de caméras appartenant à Roannais agglomération afin de répondre aux conditions d'exploitation de celles-ci par le nouveau C.P.U.

Une convention a été établie, fixant les modalités techniques, juridiques, opérationnelles et financières de ce partenariat de vidéoprotection. Sa durée est de trois ans, renouvelable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention de prestations de services portant sur l'exploitation du système de vidéoprotection de Roannais Agglomération à intervenir avec Roannais Agglomération ;
- inscrire en recettes les montants versés par Roannais Agglomération à la Ville de Roanne sur le budget de l'exercice concerné.

M. le Maire met au vote la délibération :

POUR : 33 voix Groupe Majorité + M. IACOVELLA, groupe "Réussir Roanne Ensemble"

CONTRE : 6 voix Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le - 9 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux, des Bâtiments et de la Vidéoprotection

**Lucien MURZI**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°17**

### **CADRE DE VIE**

**- Syndicat Intercommunal  
d'Energies du département  
de la Loire - Territoire  
d'Energie (SIEL - TE)  
- Rapport d'activité  
- Année 2020  
- Examen**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Fanny FESNOUX*

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

M. Pascal LASSAIGNE, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'une structure intercommunale adresse aux collectivités membres un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement.

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire – Territoire d'Énergie (SIEL-TE) a adressé son rapport d'activité 2020 à la Ville de Roanne, membre de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le SIEL-TE est un établissement public qui regroupe 323 communes de la Loire, 23 structures intercommunales et le Département. Ces collectivités et établissements publics confient au SIEL-TE la gestion des réseaux de distribution électriques et gaziers communaux. Parallèlement, le SIEL-TE conduit pour ses membres des projets de dissimulation des réseaux d'électrification, d'éclairage public, de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics et assure le développement des énergies renouvelables.

Le SIEL-TE réalise également en partenariat avec le Conseil Départemental et les Intercommunalités un réseau public Très Haut Débit départemental visant à desservir chaque habitant.

Le patrimoine du SIEL-TE (année 2020), c'est :

- \* 6 933 km de lignes Moyenne Tension (MT) ;
- \* 9 932 km de lignes Basse Tension (BT) ;
- \* 9 876 transformateurs HTA/MT/BT ;
- \* 442 986 compteurs de consommation électrique ;
- \* 1 535 km de réseau gaz moyenne pression (y compris postes, branchements).

Le personnel du syndicat est constitué de 130 agents au 31 décembre 2020.

### **Bilan Financier 2020 du Budget Général**

Le budget global du syndicat est de 101,5 M€ (intégrant le Budget Général et les Budgets Annexes : installations énergétiques, très haut débit et achat groupé d'énergies) dont 35,7 M€ de fonctionnement (intégrant l'ensemble des consommations des groupements d'achat d'énergie) et 65,8 M€ d'investissement.

### **Les principaux évènements en 2020**

**Contrôle des concessions électriques ENEDIS et gaz GRDF :** le SIEL-TE poursuit sa mission de contrôle. Le SIEL-TE coordonne les opérations d'électrification et les enfouissements de réseau pour le compte des collectivités de la Loire.

Le SIEL-TE collecte également auprès d'ENDIS et GRDF les redevances de fonctionnement et d'investissement. Ce sont 3 386 162 € de redevances de concession pour 2020 collectées auprès d'Enedis et de GRDF pour l'électricité et le gaz.

**Très Haut Débit** : le réseau d'initiative publique THD42 a terminé de déployer la fibre optique à l'ensemble des foyers du département de la Loire à l'exclusion des 49 communes situées dans le périmètre des zones de Roanne et de Saint-Etienne qui sont gérées par l'opérateur Orange : 72 000 foyers abonnés et 96 000 PTO posées chez l'habitant au total à la fin décembre.

Projet de mise en place d'un **réseau départemental d'objets connectés** : ROC 42 (Installation de la première passerelle en 2020).

**Transition énergétique** : Le Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) est une compétence optionnelle du SIEL-TE. Son objectif est de conseiller les collectivités adhérentes en matière de gestion de l'énergie et de les accompagner dans la mise en place d'actions ou de travaux visant à améliorer le confort d'utilisation des bâtiments communaux tout en maîtrisant les consommations d'énergie.

239 collectivités sont engagées avec le SIEL-TE pour l'efficacité énergétique.

2 485 bâtiments publics sont suivis par les techniciens du SIEL-TE.

Le programme Révolution permet de participer aux financements des travaux d'économies d'énergie programmés par les collectivités. En 2020, 54 candidatures ont été retenues pour l'appel à projet représentant un montant d'aide global de 333 100 €.

**Travaux d'électrification et dissimulation de réseaux** : le SIEL-TE a réalisé 12,7 M€ de travaux pour le compte des collectivités de la Loire, dont 44 km d'anciens réseaux aériens remplacés ou dissimulés.

Infrastructures de recharge des véhicules électriques : signature d'une DSP en mars 2020 : 11 syndicats d'Énergie ont délégué la compétence à la société Easy Charge (filiale de VINCI) pour le réseau EBorn.

**Eclairage public** : 306 collectivités (communes, communautés, département) ont confié leur éclairage public au SIEL-TE en 2020. Cela concerne les voiries, les espaces publics, la mise en lumière et l'éclairage des terrains de sports. Des travaux de modernisation de l'éclairage public ont été réalisés pour un montant de 6,4 M€.

**Chaufferies Bois** : 49 installations.

**Solaire Photovoltaïque** : Le SIEL-TE compte 121 générateurs photovoltaïques.

**Pour la Ville de Roanne, il faut noter les actions en cours :**

- Gestion des chaufferies bois des sites de l'Arsenal (délibération n° 18 du Conseil Municipal du 25 juin 2012) et du Groupe Scolaire de Mâtel (délibération n° 41 du Conseil Municipal du 14 février 2011) - *par transfert de compétence et contrat de 20 ans* ;  
(Achat de la chaleur bois au SIEL sur ces sites - chaudières bois combustible plaquettes forestières) ;



- Gestion de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du Palais des Sports (délibération n° 52 du Conseil Municipal du 18 juin 2013) - *par transfert de compétence et contrat de 20 ans* ;
- Le suivi du recouvrement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (T.C.F.E.) (délibération n° 13 du Conseil Municipal du 20 décembre 2011).

Conformément à l'article L.5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte Administratif du syndicat est joint à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre connaissance du rapport annuel 2020 relatif à l'activité du SIEL-TE et de son annexe financière.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité du SIEL-TE et de son annexe financière.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

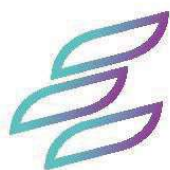
ROANNE, le 16 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge de l'Environnement, de la Propreté et des Parcs et Jardins, Vice-Président du Conseil de Quartier Mulsant

**Pascal LASSAIGNE**





territoire  
d'énergie

LOIRE - SIEL



# Rapport d'activité 2020

te42.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021





# ÉDITORIAL

## UNE NOUVELLE IMPULSION

Lors du Comité Syndical du 27 juillet 2020 à Montrond-Les-Bains et suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, les délégués du SIEL-TE ont décidé de me confier la présidence du SIEL-Territoire d'énergie Loire. Mon équipe et moi-même avons été élus pour donner à ce bel outil intercommunal une nouvelle impulsion. Les délégués ont exprimé le souhait d'une plus forte proximité dans l'exercice de la gouvernance, d'une plus grande transparence dans l'accès à l'information et dans les prestations à réaliser, d'une meilleure écoute, plus attentive aux territoires dans leur vision d'aménagement.

Dès l'origine, le SIEL-TE a œuvré pour l'électrification du territoire, notamment en zone rurale. Et, en 70 ans d'histoire, il s'est adapté en proposant des compétences optionnelles aux villes et villages de la Loire. La crise sanitaire nous a démontré que les compétences de notre syndicat sont indispensables pour la continuité des services publics, de l'économie et la vie quotidienne de nos concitoyens.

**Marie-Christine THIVANT**  
Maire de Sorbiers  
Présidente du SIEL-Territoire d'énergie Loire

La qualité des réseaux et la maîtrise de l'énergie demeurent prioritaires pour répondre aux multiples défis liés à la transition énergétique. En quête d'une meilleure maîtrise de la consommation énergétique, plus durable et économique, le territoire et les collectivités ont manifesté un intérêt grandissant pour les énergies renouvelables.

Le SIEL-TE souhaite répondre aux enjeux actuels majeurs : avec un suivi de la production d'énergie à partir de panneaux solaires, un Service d'Aide à la Gestion Énergétique des bâtiments, un suivi des bornes de recharge électriques et de l'éclairage public et le développement des objets connectés pour une meilleure gestion des services comme l'eau, l'assainissement ou encore le stationnement, par exemple.

Le SIEL-TE est engagé et proactif aux côtés de l'ensemble des pouvoirs publics pour renforcer la qualité de nos actions au quotidien.



# SOMMAIRE

- P.3 **ÉNERGIE, NUMÉRIQUE... LES COLLECTIVITÉS AGISSENT AVEC LE SIEL-TE**
- P.4 **GARANTIR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIES**
- P.5 **L'EXPERTISE « RÉSEAUX » AU SERVICE DU TERRITOIRE**
- P.6 **PLEINS LEDS SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**
- P.7 **VERS UNE NOUVELLE ÈRE DES TERRITOIRES CONNECTÉS**
- P.8 **AIDER LES COLLECTIVITÉS À RÉDUIRE LEURS DÉPENSES D'ÉNERGIE...**
- P.9 **DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**
- P.10 **MISE EN PLACE DE LA DSP « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES »**
- P.10 **LA DONNÉE AU SERVICE DU TERRITOIRE**
- P.11 **À L'ÉCOUTE DES ÉLUS ET DES USAGERS**
- P.12 **L'ANNÉE 2020 EN IMAGES.**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-214201873-20211104-04NOVN17-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 16/11/2021  
Affichage : 16/11/2021



# ÉNERGIE, NUMÉRIQUE... LES COLLECTIVITÉS AGISSENT AVEC LE SIEL-TE

## TRANSPARENCE, PROXIMITÉ, ÉCOUTE ET... DISTANCIEL

En cette période de pandémie, le choix du distanciel s'est imposé pour les rencontres avec les élus. Les délégués du SIEL-TE pouvaient assister aux réunions via l'outil zoom.

Le département de la Loire a été découpé en secteurs pour que chaque municipalité puisse avoir à proximité un élu du SIEL-TE référent. De même, chaque commune a désormais un agent référent qu'elle peut solliciter en cas de besoin.

## TEARA : 13 SYNDICATS D'ÉNERGIE MOBILISÉS EN RÉGION

Les 13 syndicats d'énergie de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont regroupés au sein de l'association TEARA.

Les syndicats d'énergies regroupent des communes, des intercommunalités et pour certains le Département. Leur maillage, en général départemental, leur permet d'être le relais de terrain des politiques nationales et régionales pour l'énergie et le climat.

Depuis l'électrification des territoires, à l'origine de leur création, les syndicats d'énergie se sont aujourd'hui diversifiés à la demande des communes et pour répondre aux nouveaux enjeux

territoriaux.

Les syndicats d'énergies s'affirment aujourd'hui, comme des acteurs opérationnels de la transition énergétique. Ainsi, ils assurent le soutien et l'investissement pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et les énergies renouvelables.



Table ronde sur le biogaz lors du comité syndical de juillet 2020

## 130 AGENTS À VOTRE SERVICE

Au 31 décembre 2020, le SIEL-TE comptait 122 agents et 8 alternants en formation



Les agents ont pu suivre 238 jours de formation sur l'année. Cela représente -62,9% par rapport à 2019, en raison de la situation sanitaire qui a fortement réduit l'organisation des formations.

## ADAPTATION À LA CRISE SANITAIRE

Au SIEL-TE, l'élaboration du Plan de Continuité d'Activités (PCA) avec des actualisations régulières en concertation avec les représentants du personnel a permis d'assurer une continuité de service.

# LE BUDGET 2020\* DU SIEL-TE EN BREF

**101 500 000 €<sup>(1)</sup>**

Fonctionnement<sup>(2)</sup>  
**35 740 000 €** ]35%

Investissement  
**65 760 000 €** ]65%

<sup>(1)</sup> intégrant le budget général et les budgets annexes (énergie, très haut débit et achat groupé d'énergies).

<sup>(2)</sup> intégrant l'ensemble des consommations des groupements d'achat d'énergies.

### BUDGET PRINCIPAL

Dépenses : 49 768 379 €

Recettes : 56 680 055 €

### BUDGET ANNEXE

#### INSTALLATIONS ÉNERGÉTIQUES

Dépenses : 5 324 215 €

Recettes : 4 126 366 €

#### BUDGET ANNEXE THD

Dépenses : 38 048 453 €

Recettes : 63 220 021 €

#### BUDGET ANNEXE GROUPEMENT

#### ACHAT ÉNERGIES

Dépenses : 8 352 318 €

Recettes : 8 378 754 €

\* Données CA 2020

Retrouvez le budget en détail sur la fiche finances annexée à ce rapport d'activité

## CONSEILLER, EXPÉRIMENTER, FINANCER

Environ 40 communes ont été conseillées dans leur recherche de financement. Des projets du SIEL-TE relatifs à des expérimentations en matière d'éclairage public, d'objets connectés ou de groupements fermés d'utilisateurs ainsi que ROC 42 ont fait l'objet de demande de subvention. Le SIEL-TE s'est également porté candidat à un second projet ACTEE et au Fonds Chaleur de l'ADEME et a continué à se faire connaître dans les réseaux européens permettant ainsi d'être sollicité à plusieurs reprises pour rejoindre des consortiums internationaux.



# GARANTIR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIES

Depuis sa création en 1950, le SIEL-Territoire d'Énergie assure le contrôle des concessions électriques et gazières de la Loire.

Les communes ont transféré au SIEL-TE la propriété des réseaux électriques et des canalisations de gaz\* de la Loire.

Ces deux réseaux sont respectivement exploités par Enedis (filiale de EDF chargée de la distribution) et de GRDF (filiale de Engie).

En tant que concessionnaires, Enedis et GRDF doivent entretenir le réseau, assurer son renouvellement et offrir une énergie de qualité à tous les habitants de la Loire. Le SIEL-TE et Enedis se partagent également différents types de travaux sur le territoire. Le SIEL-TE veille à ce que les concessionnaires respectent leurs engagements signés dans un cahier des charges. Les agents du service assurent le suivi technique et la gestion comptable de l'ensemble de ce patrimoine.

Enfin, ils collectent les redevances qui sont notamment utilisées pour financer les travaux engagés par le SIEL-TE sur les réseaux.

Le contrôle s'exerce également auprès des délégataires de chaufferies collectives au bois en délégation de service public ainsi que pour le réseau de fibre optique THD42.

\*Hors Saint-Etienne Métropole

## AU SERVICE DES USAGERS

Sur demande de communes, de particuliers ou d'entreprises, le SIEL-TE assure la résolution de différents problèmes en traitant avec Enedis et GRDF les sujets suivants :

DÉPLACEMENTS D'OUVRAGES (poteaux, transformateurs)

QUALITÉ DE L'ÉNERGIE (coupures, chutes de tension...)

SÉCURITÉ / VÉTUSTÉ

FACTURATION / RELÈVE

DISTRIBUTION DE GAZ (desserte)

## ■ C'est la fin des TRV - Electricité et Gaz !

La loi relative à l'énergie et au climat a été adoptée par le Parlement fin septembre 2019 et publiée au Journal officiel le 9 novembre 2019. Cette loi comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) dans le secteur du gaz naturel, d'autre part à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité.

Une seconde étape aura lieu le 1<sup>er</sup> jour du 13<sup>ème</sup> mois suivant la publication de la loi (soit le 1<sup>er</sup> décembre 2020) : les TRV seront supprimés pour les consommateurs non domestiques (dont les collectivités) à l'exception des propriétaires uniques et des syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation avec une consommation annuelle inférieure à 150 MWh. Enfin, les TRV de gaz naturel seront définitivement supprimés le 30 juin 2023 pour l'ensemble des consommateurs.

Ainsi, près de 1,4 million de sites devraient être concernés par l'extinction des TRV de l'électricité. Les fournisseurs « historiques » de ce secteur d'activité (EDF et les Entreprises Locales de Distribution) devront constituer une liste des clients concernés par la fin de ces tarifs et la transmettre aux fournisseurs dits « alternatifs » (les autres fournisseurs présents sur le marché). Pour ce faire, ils devront informer leurs clients (dont les communes) en amont des dispositions afférentes à l'extinction des tarifs et de la possibilité qui leur est offerte de s'opposer, d'une part, à la consultation de leurs données dans les bases de l'administration (vérification des critères d'éligibilité), d'autre part, à la transmission de leurs données de contact aux autres acteurs du marché.

Au 31 décembre 2020, les clients (dont les communes) qui n'ont pas répondu aux diverses sollicitations, seront considérés comme n'étant plus éligibles aux TRV et seront basculés sur une offre dite « post tarif ». Pour pouvoir continuer de bénéficier d'un contrat aux TRV, un client devra alors attester de son éligibilité auprès d'EDF (ou d'une Entreprise Locale de Distribution).

## REDEVANCES DE CONCESSION :

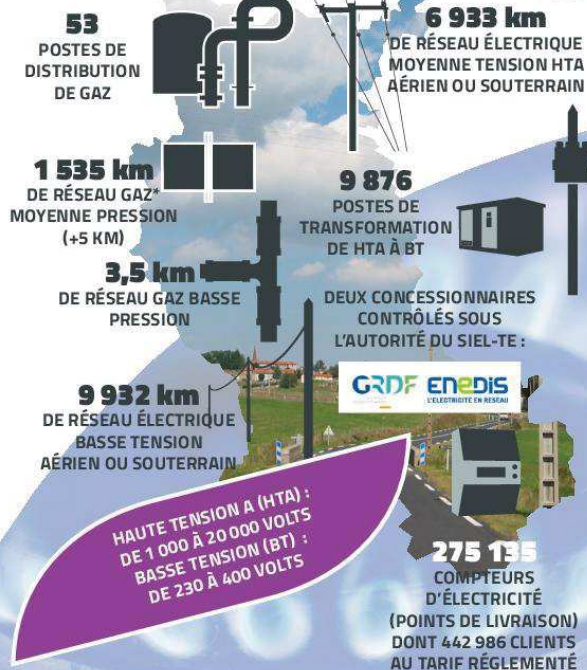
**3 386 162 € POUR 2020**

LE SIEL-TE COLLECTE AUPRÈS D'ENEDIS ET DE GRDF LES REDEVANCES POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ.

La redevance R1, dite de fonctionnement, vise à financer les dépenses annuelles supportées par le SIEL-TE pour l'accomplissement de sa mission de contrôle (électricité + gaz). Elle a connu une augmentation de +1,5 % par rapport à 2019.

La redevance R2, dite d'investissement, est perçue sur les travaux de l'année N - 2, réalisés par le SIEL-TE et les collectivités, sur les réseaux concédés, en dehors des programmes aidés par le FACE ou sur les installations d'éclairage public.

## LE PATRIMOINE DU SIEL-TE DANS LA LOIRE EN 2020



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



# L'EXPERTISE «RÉSEAUX» AU SERVICE DU TERRITOIRE

5

**Le SIEL-Territoire d'énergie coordonne les opérations d'électrification et les enfouissements de réseaux pour le compte des collectivités de la Loire.**

Il prend en charge l'alimentation électrique des bâtiments (publics ou lotissements, zones artisanales...) et tous les raccordements de bâtiments privés en zone rurale.

Le syndicat réalise la dissimulation des réseaux aériens sur tout le département. Ces chantiers sont aussi l'occasion d'enfourir simultanément des réseaux de télécommunication et d'éclairage public. Ils améliorent le paysage et sécurisent la distribution.

Cette compétence liée à la gestion des réseaux électriques est obligatoire pour tous les adhérents du syndicat.

Le SIEL-TE accompagne aussi les communes dans l'étude des réseaux liés aux opérations d'urbanisme avec la compétence optionnelle EPAT.

## TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION ENGAGÉS

	2019	2020	Évolution
Dossiers	558	449	-19,5 %
Montant global	14.7 M€	12.7 M€	-13,6 %

## LES CHANTIERS D'ÉLECTRIFICATION EN 2020 (TTC)



**21%**

**DISSIMULATIONS**  
des lignes aériennes par enfouissement.  
68 dossiers = 4,2 M€



**48%**

**REINFORCEMENTS**  
de réseaux en zone rurale.  
160 dossiers = 5,9 M€



**31%**

**EXTENSIONS**

du réseau électrique pour l'alimentation de biens communaux, de lotissements, de zones d'activités ou de biens privés en zone rurale.

99 dossiers = 1,7 M€



### COUP DE GOMME À SAINT-CHAMOND

Le SIEL-TE a procédé à l'effacement de 375 mètres de câbles électriques aériens et de 10 poteaux sur la route de Saint-Etienne.

Sur ce type de dossiers, le SIEL-TE apporte son savoir-faire en matière de coordination et de partenariat, notamment avec les travaux d'éclairage public, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

### 64 KM DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES MODERNISÉS

Le SIEL-TE assure la dissimulation des réseaux lors d'opérations de renforcement, de modernisation mais aussi d'extension du réseau. Pour les lignes HTA de 20 000 Volts, le passage en souterrain est systématique. Pour les lignes Basse Tension 230/400 Volts, l'enfouissement est priorisé avec les communes sur les zones urbanisées, boisées ou avec un intérêt paysager identifié.

- 20 km de réseaux dissimulés (soit un taux de 37 %) dont 1 km de HTA + 19 km de BT,
- 44 km de réseaux anciens déposés (dont 42 km de réseaux aériens)

### ENFOUISSEMENT DES LIGNES TÉLÉCOM

Les dissimulations du réseau téléphonique sont systématiques lorsque le SIEL-TE procède à celle du réseau électrique présent sur les mêmes poteaux. En 2020, le SIEL-TE a ainsi consacré 2 millions d'euros pour enfouir les lignes de télécommunication répartis en 125 opérations (40% dissimulations, 60% extensions).

### AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA PLAGE A VILLEREST



Dissimulation de 284 mètres de réseaux BT et Télécom, ainsi que l'installation de 27 mâts d'éclairage public de Style Stium :

- 5 d'une hauteur de 5 mètres,
- 22 (dont 3 doubles) d'une hauteur de 8 mètres.

### FACÉ intempéries

En janvier 2020, à la suite de l'épisode neigeux de novembre 2019, une demande d'aide exceptionnelle a été adressée au FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) pour traiter l'ensemble des départs BT impactés par l'événement. Ce dernier a attribué au syndicat en mars, une enveloppe de 479 k€ pour un programme de 600 k€. La décision attributive est intervenue en août sur la base d'un programme de 12 départs BT prioritaires, validé par Enedis.

Les dossiers sont engagés sur 2020 et 2021, sachant que le SIEL-TE dispose d'un délai de 3 ans pour solder les travaux.

A noter enfin que suite à des réaffectations de crédits, un nouveau programme prévisionnel a été établi en décembre, sur la base d'une aide totale de 1,6M€.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



# PLEINS LEDS SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

## LA LUMIÈRE POUR 306 COLLECTIVITÉS

L'éclairage public est une compétence «à la carte» proposée par le SIEL-TE aux collectivités de la Loire. Le SIEL-TE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour les travaux neufs d'éclairage public dans le cadre d'une compétence optionnelle globale, comportant les travaux et la maintenance, déléguée par la collectivité adhérente.

Pour des communes urbaines notamment, le SIEL-TE peut n'assurer que les travaux neufs ; l'exploitation et la maintenance sont alors réalisées en régie.

306 collectivités (communes, communautés, département) ont confié leur éclairage public au SIEL-TE en 2020. Cela concerne les voiries, les espaces publics, la mise en lumière de monuments et l'éclairage des terrains de sports.

Des solutions optimales tant pour les travaux neufs, le renouvellement des équipements, que pour la maintenance préventive des installations, sont mises en œuvre. **Ces actions sur l'éclairage public permettent d'améliorer la qualité d'éclairage, la sécurité, la préservation de l'environnement et de réaliser d'importantes économies financières et d'énergie.**

Dans ce cadre, le SIEL-TE propose des solutions efficaces :

- LEDS
- DÉTECTION DES PERSONNES ET DES VÉHICULES
- RÉDUCTION DE PUISSANCE / COUPURE NOCTURNE
- SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE
- TÉLÉGESTION ET LUMIÈRE INTELLIGENTE

### TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENGAGÉS

	2019	2020	Evolution
Dossiers	399	296	-25,6 %
Montant global	8,7 M€	6,4 M€	-26,4 %

## LES COMMUNES ADHÉRENTES

- Communes adhérentes pour la maintenance et les travaux
- Communes adhérentes pour les travaux seuls
- Communes non adhérentes

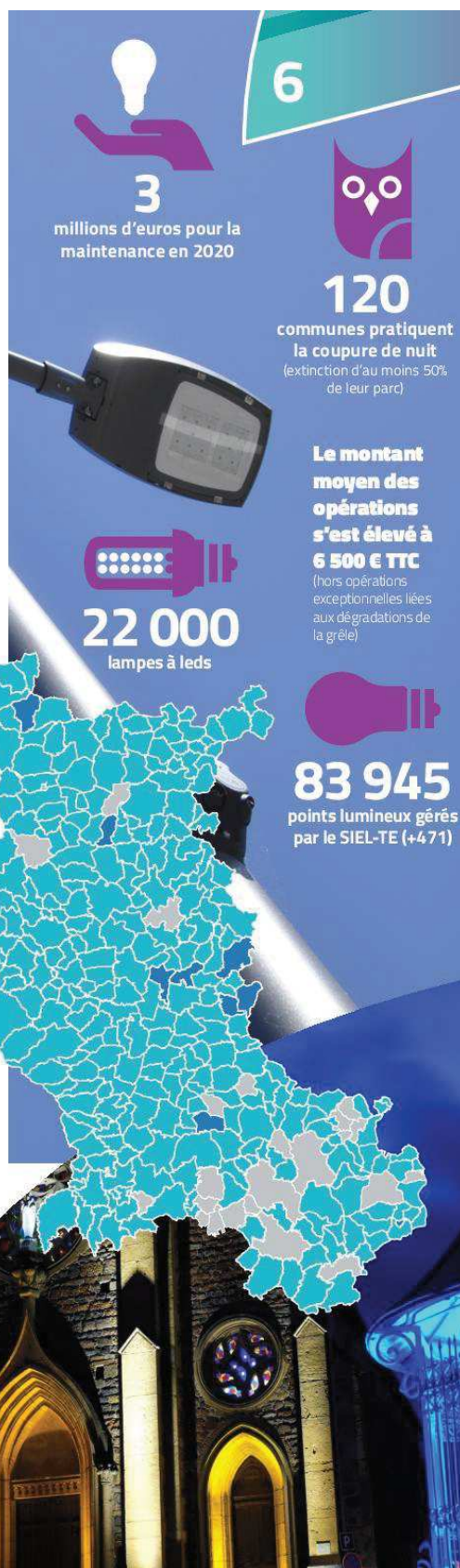
Les adhésions du Conseil départemental, des 11 communautés (EPCI) et de 4 syndicats intercommunaux ne sont pas représentées sur cette carte.



Installation de mâts d'éclairage public autonomes à Marcilly-le-Châtel

### MISE EN LUMIÈRE À COMBRE

La commune a créé un parvis devant l'église St Etienne avec des jardinières arborées. Une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite (PMR) a été réalisée pour la mise en accessibilité du bâtiment public. La mise en lumière de la façade a été étudiée et créée par Monsieur le Maire, Alain ROSSETTI en collaboration avec le SIEL-TE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

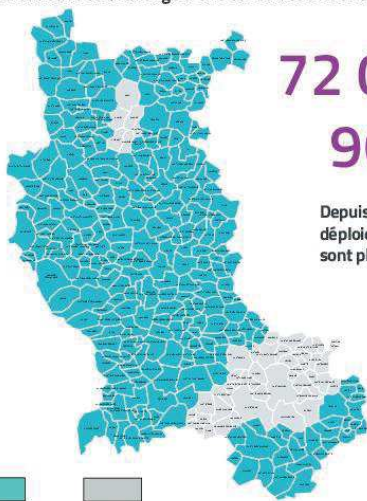
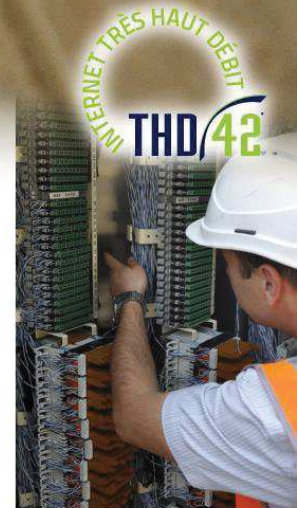
Affichage : 16/11/2021



# LA LOIRE VERS UNE NOUVELLE ÈRE DES TERRITOIRES CONNECTÉS

7

Avec le programme THD42 et le déploiement réussi de la fibre optique sur tout le territoire ligérien, le SIEL-TE s'est aussi engagé à ce que tous les usagers puissent accéder à la fibre. Pour mener à bien les travaux – déploiement de 13 000 km de fibre – le SIEL-TE a réparti les opérations auprès de 18 entreprises locales, ou à implantation locale, qui ont su faire preuve de technicité et ont démontré leur implication pour accompagner le syndicat dans ce challenge d'une construction de réseau en 5 ans.



**72 000** foyers abonnés à la fibre

**96 000** prises (PTO) posées

Depuis le mois de mars 2020, le SIEL-TE a terminé le déploiement de son réseau de fibre optique (FttH). A terme ce sont plus de 177 000 prises qui auront été réalisées.

**Zone THD42**  
(SIEL-TE)

**Zone conventionnée**  
déploiement par Orange

## ÉTUDES ET TRAVAUX POUR THD42 ENGAGÉS

	2018	2019	2020
Montant global	65.2 M€	21.9 M€	19.9 M€

## ▲ SOLIDE COMME ROC42



L'objectif, maintenant, pour le territoire est de se doter d'une nouvelle infrastructure dédiée à 100% à l'Internet des objets, communément appelé IoT ou Internet of Things. Le SIEL-TE a pour objectif de développer et de mutualiser un réseau ROC 42 pour l'ensemble des communes du département de la Loire. Un réseau directement géré par les collectivités pour avoir un taux de couverture optimal qui acheminera les données collectées jusqu'au serveur commun mis en place pour les héberger.

Pour le SIEL-TE, ce sont des enjeux primordiaux. Comme : le suivi de la production d'énergie à partir de panneaux solaires, le Service d'Aide à la Gestion Énergétique (SAGE) des bâtiments et le suivi des bornes de recharge électrique et de l'éclairage public. Les objets connectés permettent aussi de mieux gérer l'eau, l'assainissement, le stationnement, etc.

Du fait de la fin des travaux, le programme THD42 a connu une diminution progressive des investissements et des interventions. Toutefois, le réseau est entré en phase d'exploitation avec plus de 700 opérations d'extension, de dissimulation, d'adduction de nouvelles parcelles.



**ROC 42**  
Réseau d'objets connectés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



# AIDER LES COLLECTIVITÉS À RÉDUIRE LEURS DÉPENSES D'ÉNERGIE

## DES EXPERTS DE L'ÉNERGIE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Service d'assistance à la gestion énergétique (SAGE) est une compétence optionnelle du SIEL-TE.

Son objectif est de conseiller les collectivités adhérentes en matière de gestion de l'énergie et de les accompagner dans la mise en place d'actions ou de travaux visant à améliorer le confort d'utilisation des bâtiments communaux tout en maîtrisant les consommations d'énergie.

Les techniciens du SIEL-TE apportent leur appui aux collectivités pour la rénovation énergétique des bâtiments publics ou l'accompagnement de projets.

## LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



Les certificats  
D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE  
*Maîtrise de la transition  
écologique et solidaire*

Le SIEL-TE collecte les certificats obtenus par les collectivités de la Loire dans le cadre de travaux de rénovation énergétique. En 2020, le syndicat a cumulé 108 GWhc\*.

La vente des CEE est régionalisée avec les autres syndicats d'énergie afin d'obtenir le meilleur prix. Une vente de 68 GWhc\* a été effectuée permettant de financer de nouveaux travaux, notamment dans le cadre du programme Rénolution.

## 252 COLLECTIVITÉS ENGAGÉES AVEC LE SIEL-TE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

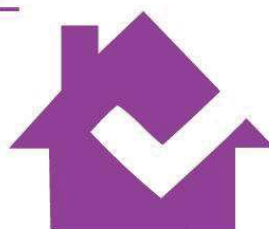
Communes rurales	213	Communes adhérentes au SAGE (239)
Communes urbaines	26	
Intercommunalités	12	Communes non adhérentes ou en cours d'adhésion (84)
Département de la Loire	1	
<b>Nombre total de collectivités</b>	<b>252</b>	

## 192 BÂTIMENTS PUBLICS TÉLÉGÉRÉS

La télégestion permet de suivre et gérer à distance des installations de chauffage, de ventilation et d'éclairage et d'en optimiser le fonctionnement. Dans le cadre d'une option à la compétence SAGE, la télégestion est proposée aux communes pour leurs équipements énergétiques (chauffage, ventilation, éclairage, climatisation...).

Grâce à l'installation d'un module de commande relié à Internet, la commune peut ainsi planifier le chauffage en fonction des besoins d'utilisation d'un bâtiment et s'assurer du bon fonctionnement des appareils. En outre, les différents capteurs permettent d'identifier d'éventuelles surconsommations et d'y remédier. 192 bâtiments publics sont gérés à distance en fonction de leur utilisation (136 en 2019).

\*GigaWattHeure cumulé et actualisé



2 485

bâtiments publics suivis en 2020  
par les techniciens énergie  
du SIEL-TE

## GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES

Ce groupement permet de mutualiser l'achat de gaz naturel, d'électricité et de bois-énergie pour 305 adhérents. Ce qui a représenté en 2020 : 13,9 M€ TTC d'électricité et 3,96 M€ TTC de gaz.

Le SIEL-TE a pu optimiser 100 contrats électriques de communes pour un gain de 50 K€.

8

A

B

C

226

opérations  
d'optimisation  
énergétique pour  
des bâtiments  
publics



ISOLATION  
HUISSERIES

55

RÉGULATION  
TÉLÉGESTION

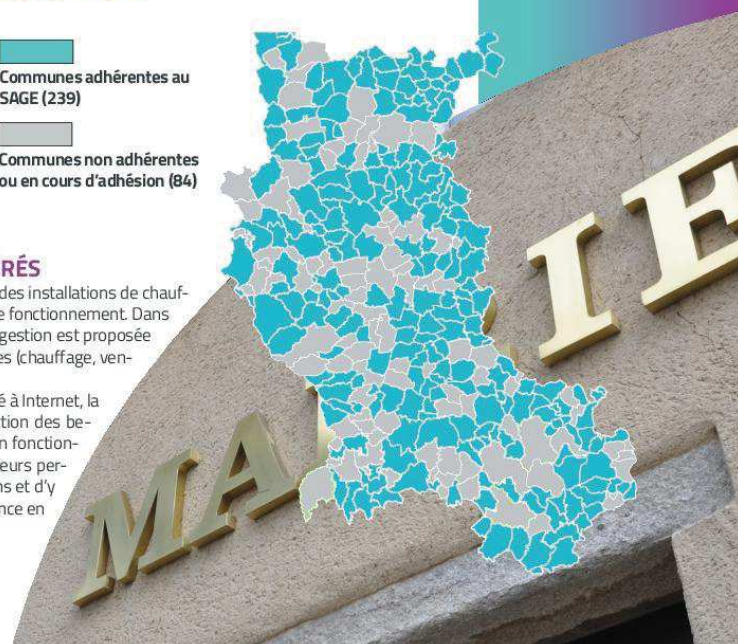
20

CHAUFFAGE  
VENTILATION

138

ÉCLAIRAGE  
INTÉRIEUR

13



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



# La rénovation énergétique des bâtiments publics

**9**

## Rénovation

Solution pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

**180 ACTIONS IMPULSÉES**  
Rénovation favorise les bouquets de travaux et incite à la performance. Au total, les 54 dossiers financés en 2020 représentent 180 actions distinctes de rénovation ou d'optimisation énergétique.

- 15% éclairage intérieur
- 16% chauffage (comprend travaux ECS et bois énergie)
- 13% menuiseries
- 16% ventilation
- 32% isolation
- 7% télégestion
- 1% protections solaires

**RÉNOUATION PASSE À L'ACTION**  
Avec le programme Rénovation, les collectivités peuvent obtenir une aide financière pour la rénovation énergétique de bâtiments publics. Ce dispositif est financé via les certificats d'économie d'énergie (CEE) collectés auprès des collectivités ou générés par les actions du SIEL-TE.  
54 candidatures ont été retenues (sur 66) pour l'appel à projets 2020 avec un montant d'aide global de 333 100 €. Ces travaux sont susceptibles de générer un minimum de 101 000 € de CEE qui alimenteront le dispositif ultérieurement.  
Rénovation a permis d'accompagner des projets dont le montant total des travaux est de 4,8 M€ dont 2,5 M€ concernent des travaux d'économies d'énergie.

## DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

### INVESTIR SUR L'AVENIR ET FAVORISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE VERTE

La mise en service des 4 ombrières photovoltaïques avec structure en bois local dont les travaux ont été menés sur 2020 est prévue début 2021.

L'axe de travail des installations au sol s'élargit également avec de nouvelles sollicitations sur des terrains communaux non valorisables par ailleurs.

Enfin, le projet de contrat de développement de chaleur renouvelable «Prime Chaleur d'Avenir» en préparation auprès de l'ADEME avec le concours de l'ALEC 42 ne pourra que favoriser l'augmentation du nombre de dossiers de chaleur renouvelable. Pour toute information ou proposition de projet : [primechaleurdavenir@siel42.fr](mailto:primechaleurdavenir@siel42.fr)

	2019	2020	ÉVOLUTION
<b>NOUVELLES INSTALLATIONS RÉCEPTIONNÉES*</b>			
Solaire photovoltaïque	600 700 €	562 207 €	- 6%
Bois-énergie	192 750 €	1 498 039 €	+ 677%
<b>TOTAL</b>	<b>793 450 €</b>	<b>2 060 246 €</b>	<b>+159 %</b>
<b>MAINTENANCE ET EXPLOITATION ANNUELLES</b>			
Solaire photovoltaïque	54 550 €	56 750 €	+ 4% <sup>(1)</sup>
Bois-énergie	268 280 €	279 380 €	+ 4%
<b>TOTAL</b>	<b>322 830 €</b>	<b>336 130 €</b>	<b>+ 4%</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>1 116 280 €</b>	<b>2 396 376 €</b>	<b>+ 114%</b>

\*Les montants présentés ci-dessus sont indépendants des sommes payées sur l'année pour des réalisations antérieures ou engagées pour des projets futurs. Les montants indiqués ne prennent pas en compte la valeur des équipements accompagnés par le SIEL-TE et financés directement par les collectivités.

<sup>(1)</sup> externalisation de la maintenance + casse due à la grêle

### LA CENTRALE AU SOL VOIT LE JOUR

L'année 2020 a également vu l'attribution du projet de centrale photovoltaïque au sol de Saint Genest-Malifaux comme lauréat à l'appel à projets de la Commission de Régulation de l'Énergie. Le développement de ce projet est donc conforté, et les travaux seront menés pour une réception sur 2022. L'axe de travail des installations au sol s'élargit également avec de nouvelles sollicitations sur des terrains communaux non valorisables par ailleurs.



**49**

chaufferies bois

**121**

générateurs photovoltaïques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



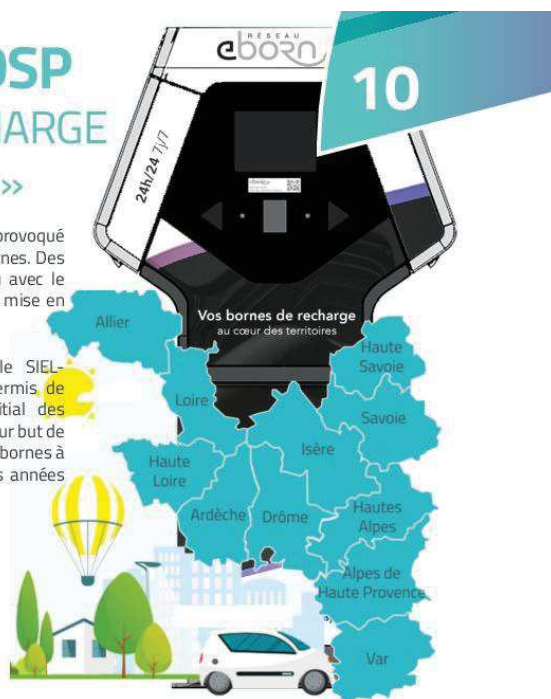
## MISE EN PLACE DE LA DSP « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES »

Les négociations de la DSP IRVE (Infrastructure de Recharge des Véhicules Électriques) ont débuté en 2019 pour se terminer avec la signature du contrat de DSP en mars 2020.

11 syndicats d'énergies ont délégué la compétence à la société Easy charge, filiale de VINCI. S'en est suivi une période de tuilage qui, suite à la crise sanitaire, a dû être reportée et s'est donc déroulée du 8 juin au 10 août sur l'ensemble des 11 syndicats et du 16 juin au 03 juillet pour le département de la Loire. Le

passage en délégation a aussi provoqué un changement du tarif des bornes. Des points hebdomadaires ont lieu avec le délégataire afin de suivre cette mise en place de la DSP.

Enfin, une rencontre entre le SIEL-TE Loire et Easy Charge a permis de déterminer le programme initial des travaux neufs concédés qui a pour but de fixer les emplacements de neuf bornes à la charge du délégataire sur les années 2021 et 2022.



## LA DONNÉE AU SERVICE DU TERRITOIRE



### ■ GÉOLOIRE42, LE PORTAIL SIG DE LA LOIRE

Géoloire42 est un Système d'Information Géographique Web permettant aux collectivités d'exploiter leur cadastre informatisé, leur PLU(I), leurs plans des réseaux et l'ensemble de leurs données d'urbanisme ou patrimoniales.

#### PLUS SIMPLE PLUS PRATIQUE

Suite à l'appel d'offre de géoréférencement des réseaux de chaleur, un processus de validation automatisé a été mis en place : les prestataires envoient les plans à une plateforme qui contrôle leur conformité par rapport au cahier des charges.



Après validation, les plans et les données attributaires associées sont intégrés dans Géoloire. Ce processus permet un gain de temps important et assure la qualité des données disponibles dans Géoloire.

### ■ ALFRED : BILAN CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES

Les adhérents au groupement d'achat d'électricité peuvent consulter en ligne sur ALFRED le détail de leurs consommations électriques, ainsi que des bilans synthétiques sous forme de graphiques permettant de visualiser l'évolution de ces consommations sur les dernières années. L'ensemble des factures est également consultable en ligne.



### ■ VISITE OFFICIELLE DU PROGRAMME THD42

VENREDI 18 SEPTEMBRE 2020

En présence de :

**Cédric O**, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques  
**Marie-Christine THIVANT**, Présidente du SIEL-TE  
**Stéphane HEYRAUD**, Président de la Communauté de Communes des Monts du Pilat  
**Vincent Ducreux**, Maire de Saint-Genest-Malifaux

Au terme de 5 années de travaux conduits par le SIEL-Territoire d'énergie, 274 communes – majoritairement rurales – de la Loire disposent à présent de la fibre optique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



# À L'ÉCOUTE DES ÉLUS ET DES USAGERS

## TRANSPARENCE, PROXIMITÉ ET ÉCOUTE AVEC LES ÉLUS DE LA LOIRE

Les élus du SIEL-Territoire d'Énergie ont dès leur profession de foi souhaité une plus grande écoute des collectivités de la Loire et ont organisé des rencontres en distanciel pour favoriser les échanges et pour informer les élus.

### 166 ÉLUS ONT PARTICIPÉ AUX RÉUNIONS DE SECTEURS



Dans une volonté d'écoute et de partage, les élus du SIEL-TE se sont mobilisés pour ces temps privilégiés en visioconférence avec les collectivités ligériennes.



1 967  
ABONNÉS AU FIL  
D'INFO TWITTER  
@SIEL42



C'est par la commune de La Fouillouse que se concluent les 170 réunions publiques organisées pour l'arrivée de la fibre optique THD42.

**MON RACCORDEMENT GRATUIT À LA FIBRE OPTIQUE**  
SUR LE RÉSEAU PUBLIC THD42

- 1 JE DEMANDE MON RACCORDEMENT GRATUIT SUR [WWW.TH42.FR](http://WWW.TH42.FR)
- 2 UN TECHNICIEN HABILITÉ THD42 VIENT POSER LA PRISE DANS MON LOGEMENT
- 3 JE SUIS LIBRE DE CONTACTER LE FOURNISSEUR D'ACCÈS INTERNET DE MON CHOIX POUR M'ABONNER

04 77 430 855 [thd42.fr](http://thd42.fr)

### LE SIEL-TE, COM' J'AIME

En 2020, une campagne de communication cross média a été déployée sur l'ensemble des médias du département (presse, radio, TV, réseaux sociaux).

Le Service Communication s'est aussi investi pour la valorisation des 70 ans du SIEL-TE, le développement de la marque e-born avec la coordination d'un Groupe de Travail « communication » regroupant tous les syndicats en Auvergne Rhône-Alpes.



### VISITE D'UN NRO (NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021





**LE SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE, REGROUPE TOUTES LES COMMUNES DE LA LOIRE (323), 23 INTERCOMMUNALITÉS ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL.**

Il est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz qu'il confie respectivement à Enedis et à GRDF pour l'exploitation.

Le SIEL-TE réalise des travaux d'électrification (renforcements, extensions de réseaux, raccordements) et d'enfouissement des réseaux.

Le SIEL-TE gère l'éclairage public pour environ 300 communes.

Le syndicat est engagé pour la transition énergétique. Il met à la disposition des collectivités des spécialistes mutualisés pour le suivi énergétique de leurs bâtiments publics. Il assure la maîtrise d'ouvrage de productions décentralisées d'énergie. Il développe des infrastructures connectées permettant de piloter les systèmes énergétiques.

Le SIEL-TE a également réalisé, en partenariat avec les intercommunalités, un réseau public Très Haut Débit départemental visant à desservir chaque habitant.

**SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE**

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

4 avenue Albert Raimond CS 80019 - 42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex

Tél. 04 77 43 89 00 - Fax. 04 77 43 89 13 - [siel@siel42.fr](mailto:siel@siel42.fr) - [www.te42.fr](http://www.te42.fr)



Le SIEL-TE est membre de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR/Territoire d'énergie).

Il s'engage également avec 13 autres syndicats d'énergie au sein de TEARA (Territoire d'énergie Auvergne Rhône-Alpes).



SIEL-TE 2021 - conception/rédaction : Service communautaire  
Photos : SIEL-TE - Fotolia - H. Genoulhac

## ÇA S'EST PASSÉ EN 2020



70 ANS DU SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE



COMITÉ JUILLET 2020  
ÉLECTION DU NOUVEL EXÉCUTIF



ST GENEST MALIFAUX  
VISITE DE CÉDRIC O



EN VISIO  
RÉUNIONS DE SECTEURS



LA PACAUDIÈRE  
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



SAINT-PIEST-EN-JAREZ  
RÉNOVATION D'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR

\*Territoire d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes - Union des syndicats d'énergies



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

# Rapport d'activité 2020\* ANNEXE FINANCIÈRE



## INVESTIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DANS LA LOIRE

LE BUDGET DU SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE S'EST ÉLEVÉ À ENVIRON 101,5 MILLIONS D'EUROS EN 2020.

En moyenne, pour 1€ de participation des communes, le SIEL-TE investit 1,75€ sur le territoire (électrification, éclairage public, énergies renouvelables, fibre optique...).

En outre, le travail d'étude et de conseil des agents mutualisés, notamment en matière d'économies d'énergies, permet aux collectivités de réduire leurs charges et de générer des investissements locaux (changement de chaudière, installation de régulation, isolation...).

### BUDGET PRINCIPAL : 49 768 379 €

DÉPENSES	
Charges générales de fonctionnement	1 275 534.90
Achat d'électricité	3 909 677.66
Maintenance de l'éclairage public	2 536 063.44
Frais de personnel	6 115 324.12
Frais de gestion et financiers, charges	421 410.49
Ordres <sup>(1)</sup>	1 034 518.47
Dépenses diverses <sup>(2)</sup>	3 793 128.54
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>19 085 657.62</b>
Travaux d'électrification	7 631 314.74
Travaux d'enfouissement et d'esthétique	3 290 641.36
Travaux de génie civil de télécommunication	53 418.16
Travaux neufs d'éclairage public	7 347 830.51
Ordres*	2 888 977.40
Emprunts / lignes de trésorerie	5 907 806.11
Dépenses diverses	3 562 732.60
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>30 682 720.88</b>
RECETTES	
RODP électricité et gaz	286 311.79
Redevances concessionnaires	2 831 785.00
Programme Conseil départemental	40 000.00
Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité	5 585 046.00
Contributions et adhésions	7 126 829.90
Participations aux travaux	1 470 633.00
Ordres <sup>(1)</sup>	1 193 823.52
Recettes diverses <sup>(3)</sup> [dont Révolution]	5 778 330.20
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>24 312 759.41</b>
FCTVA / récupération TVA	3 183 406.43
FACE/PCT	4 480 277.47
Participations aux travaux	10 145 882.25
Autofinancement	7 323 401.09
Ordres <sup>(1)</sup>	1 799 672.35
Emprunts / lignes de trésorerie	4 195 160.00
Recettes diverses <sup>(3)</sup>	1 239 495.62
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>32 367 295.21</b>

\*Données CA 2020

<sup>(1)</sup> Les écritures d'ordres sont des opérations comptables internes sans mouvement de fonds : amortissements, cessions...

<sup>(2)</sup> dont reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité aux communes urbaines

<sup>(3)</sup> dont art.8 de 220 000 € versé par Enedis, des subventions, des paiements de particuliers (raccordements), des avoirs d'entreprises.



**101,5**  
millions d'euros  
de budget global au service de  
l'économie du département en 2020



**9,8**  
millions d'euros dédiés  
à l'éclairage public



**+ 1 000**  
emplois directs  
et indirects générés par  
les investissements  
(Méthode de calcul FNTF 2014)

### Budgets de fonctionnement et d'investissement du SIEL-TE en 2020 Tous budgets confondus

INVESTISSEMENT  
**65 760 000 €**

65%

35%

FONCTIONNEMENT  
**35 740 000 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



**BUDGET ANNEXE INSTALLATIONS  
ÉNERGÉTIQUES : 5 324 215 €**
**DÉPENSES**

Maintenance des équipements	152 333.81
Entretien	146 923.68
Reversement MDE	-
Personnel	174 963.12
Ordres <sup>(1)</sup>	926874.77
Divers	512102.59
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 913 197.97</b>
Chaudières bois-énergie	1 416 798.86
Générateurs photovoltaïques	1 048 360.88
Emprunts	560 791.02
Ordres <sup>(1)</sup>	251 089.55
Divers	133 976.53
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>3 411 016.84</b>

**RECETTES**

Vente d'électricité renouvelable	1 382 606.78
Loyers	517 543.71
Ordres	230 389.55
Redevance de concessions	10 316.99
Divers	240 710.72
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 381 567.75</b>
Subventions	301 733.90
Emprunt	-
Autofinancement	273 195.11
Ordres <sup>(1)</sup>	947 574.77
Divers	222 294.76
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1 744 798.54</b>



**2 600 000 €**  
euros pour les énergies  
renouvelables  
(investissement + maintenance)



**38**  
millions d'euros de  
travaux pour le Très  
Haut Débit

SIEL - TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE  
4 av. Albert Raimond  
42271 Saint-Priest-en-Jarez cedex  
Tél. 04 77 43 89 00  
www.te42.fr

**BUDGET ANNEXE GROUPEMENT D'ACHAT  
D'ÉNERGIES : 8 352 318 €**
**DÉPENSES**

Achat d'électricité, frais de gestion	8 352 317.62
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 352 317.62</b>

**RECETTES**

Adhésions et remboursements des membres	8 378 753.63
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>8 378 753.63</b>

EN 2020, LE SIEL-TE A ACHETÉ POUR 8,35 MILLIONS D'EUROS  
D'ÉLECTRICITÉ POUR LE COMPTE DE SES ADHÉRENTS ET  
D'ORGANISMES PARAPUBLICS.

**BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT :  
38 048 453 €**
**DÉPENSES**

Charges générales de fonctionnement	396 121.40
Personnel	1 200 730.19
Frais de gestion et frais financiers	1 224 229.08
Ordres <sup>(1)</sup>	3 567 857.60
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 388 938.27</b>
Travaux	21 745 578.00
Etudes	196 791.00
Travaux Télécom	1 266 675.55
Emprunt	2 233 758.13
Ordres <sup>(1)</sup>	6 179 339.18
Dépenses diverses investissement	37 373.27
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>31 659 515.13</b>

**RECETTES**

Conseil départemental	202 118.00
Redevance fermier	4 562 051.23
Ordres <sup>(1)</sup>	95 278.80
Contributions	1 363 692.94
Divers	22 779.00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>6 245 919.97</b>
Fonds concours	16 023 623.25
Subventions	13 913 457.27
Région Auvergne Rhône-Alpes	5 966 250.00
Emprunt	-
Ordres <sup>(1)</sup>	6 780 215.44
Autofinancement	4 420 689.70
Divers	350 079.06
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>47 454 314.72</b>

Les montants indiqués sur cette fiche n'intègrent pas les restes à réaliser  
en dépenses et en recettes et les résultats de l'année précédente.

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°18**

### CADRE DE VIE

- Société Publique Locale d'efficacité énergétique outils d'intervention de l'Opérateur de Services Energétiques Régional (SPL OSER)
- Rapport d'activité
- Année 2020
- Examen

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Commune de Roanne est membre de la SPL d'efficacité énergétique depuis le 2 mars 2017.

Ces sociétés contribuent à la réalisation de différentes politiques locales.

La SPL d'efficacité énergétique a pour objet, sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédiée.

L'exercice 2020 se traduit pour la SPL d'efficacité énergétique par :

- un chiffre d'affaires de 3 558 440 €, contre 7 753 794 € au titre de l'exercice précédent : la diminution du chiffre d'affaires est due à la livraison des derniers travaux conduits par la SPL en tiers financement. En effet, les travaux contractés par le biais de mandats ne sont pas valorisés dans le chiffre d'affaires ;
- le résultat de l'exercice se solde par **une perte de 31 216 €** contre un bénéfice de 11 446 € pour l'exercice précédent ;
- sur le plan opérationnel :
  - \* pour les études en amont dont les audits énergétiques et l'accompagnement à la rédaction du programme de travaux, l'activité a été plus soutenue que celle de l'exercice précédent avec la signature de 7 marchés contre 4 en 2019. Ces prestations sont effectuées via des marchés de prestations intellectuelles ;
  - \* pour la phase opérationnelle, l'activité se poursuit en mandat de maîtrise d'ouvrage avec une majorité de marchés signés dans les années précédentes et seulement deux nouveaux mandats signés en 2020 : un avec La Motte-Servolex et un avec Annemasse ;
  - \* plus marginalement l'activité a été réalisée via d'autres types de marchés : 2 missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Passy dont une mission portant sur la l'étude pré-opérationnelle de 4 bâtiments et une mission portant sur des logements du quartier de l'abbaye, et la fin des opérations en B.E.A.;
  - \* l'activité pour les phases opérationnelles constitue, comme chaque année, la majorité des moyens mis en oeuvre par la société et des honoraires, avec :
  - \* une activité très dense en phase contractualisation et en phase conception réalisation sur un grand nombre d'opérations ;
  - \* pour les travaux, une activité plus faible que les années précédentes avec la livraison de 3 opérations réalisées en B.E.A. à Grenoble : groupe scolaire Ampère, Painlevé et Elisée Chatin ce qui marque la livraison des derniers B.E.A. et la livraison de deux opérations en mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur le groupe scolaire Marlioz à Aix-les-Bains, et le groupe scolaire du Cep à Annecy.



L'article L.1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur(s) représentants(s) au conseil d'administration ou de surveillance des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML), ou le cas échéant de l'assemblée spéciale, ainsi que des SPL, SPLA et SEMOP.

Pour l'exercice 2020, le représentant de la commune de Roanne, désigné par l'assemblée délibérante, est :

- pour la SPL d'efficacité énergétique, M Christian DORANGE.

Concernant les activités de la SPL OSER vis-à-vis de la ville de Roanne, il est relevé les points suivants :

- la SPL OSER intervient en tant que mandataire dans le cadre d'un marché quasi-régie signé avec la collectivité concernant la rénovation énergétique du Centre Administratif Paul Pillet ;
- l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux s'établit à 7 260 000 € T.T.C. ;
- le but de la rénovation est de réaliser plus de 50 % d'économies d'énergie ;
- une consultation en procédure adaptée a été réalisée pour la passation d'un Marché Public Global de Performance énergétique (MPGP) avec une commission d'attribution le 5 mars 2020 ;
- après une phase d'études de conception, les travaux devraient démarrer au printemps 2021 et se terminer au plus tard en novembre 2023.

Les rapports de gestion de la SPL OSER détaillant les éléments significatifs pour l'exercice 2020 sont joints en annexes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- de prendre acte des rapports de la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE pour l'exercice 2020, respectivement joints en annexes 1, 2 et 3.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Société Publique Locale d'efficacité énergétique OSER pour l'exercice 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 16 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Première Adjointe en charge de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil de Quartier Bords de Loire



**Clotilde ROBIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



**SPL OSER**  
Auvergne-Rhône-Alpes

791 623 069 R.C.S. de LYON

**Société Publique Locale d'Effacité Énergétique**  
Bureaux : 5 rue Eugène Faure - 38000 GRENOBLE  
Siège social : 1 esplanade François Mitterrand - 69002 LYON

## Rapport d'activité de l'année 2020

Date : Avril 2021



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



## Sommaire

1. Edito du Président
2. Les faits marquants de l'année 2020
3. Perspectives pour l'année 2021
4. La SPL OSER, une société au côté des collectivités
5. Evolution du nombre d'actionnaires
6. Evolution du chiffre d'opérations sur 5 ans
7. Effectif de la société et parité
8. Organigramme de la société
9. Moyens humains mis en œuvre par la société
10. Performance énergétique - Résultats

### 1. Edito du Président

La rénovation énergétique des bâtiments est devenue ces dernières années un sujet important sur lequel de nombreux acteurs aux compétences très larges, s'impliquent fortement dans notre Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La SPL OSER est désormais sollicitée par de nombreuses collectivités locales. Sa spécialisation sur un mode de réalisation en conception-réalisation avec engagement de performance permet d'apporter aux Maîtres d'Ouvrages publics un appui opérationnel apprécié et mutualisé.

Cette année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire qui a impacté la SPL OSER comme l'ensemble des entreprises de notre Région. L'activité de la société a toutefois repris rapidement au printemps 2020 et les chantiers arrêtés un temps ont pu reprendre fin avril 2020.

Les perspectives pour les années suivantes sont bonnes et il me paraît utile de rappeler que les actions menées par chaque actionnaire de notre SPL, en confiant le pilotage d'opérations à la société, contribuent à créer des emplois dans les domaines du bâtiment, de l'environnement et de la maintenance des installations techniques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

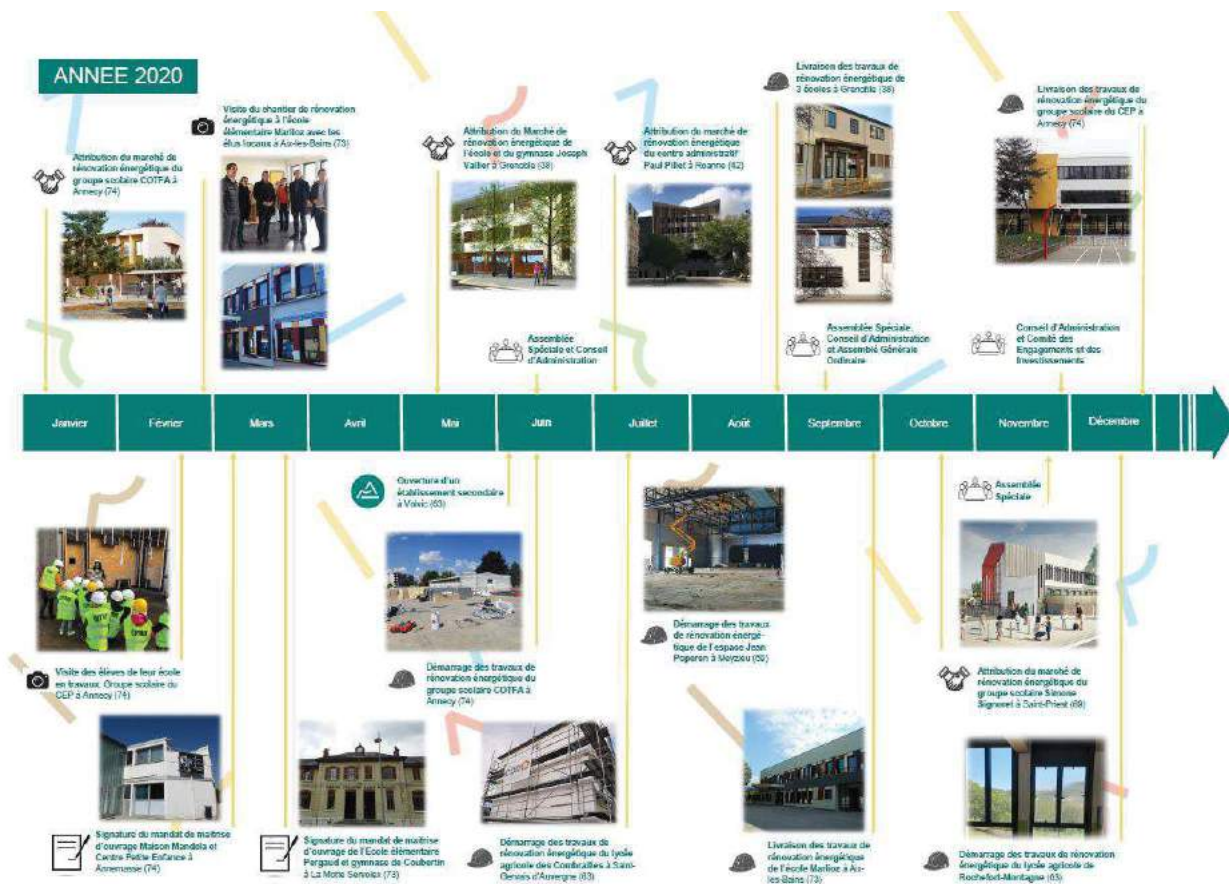
042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

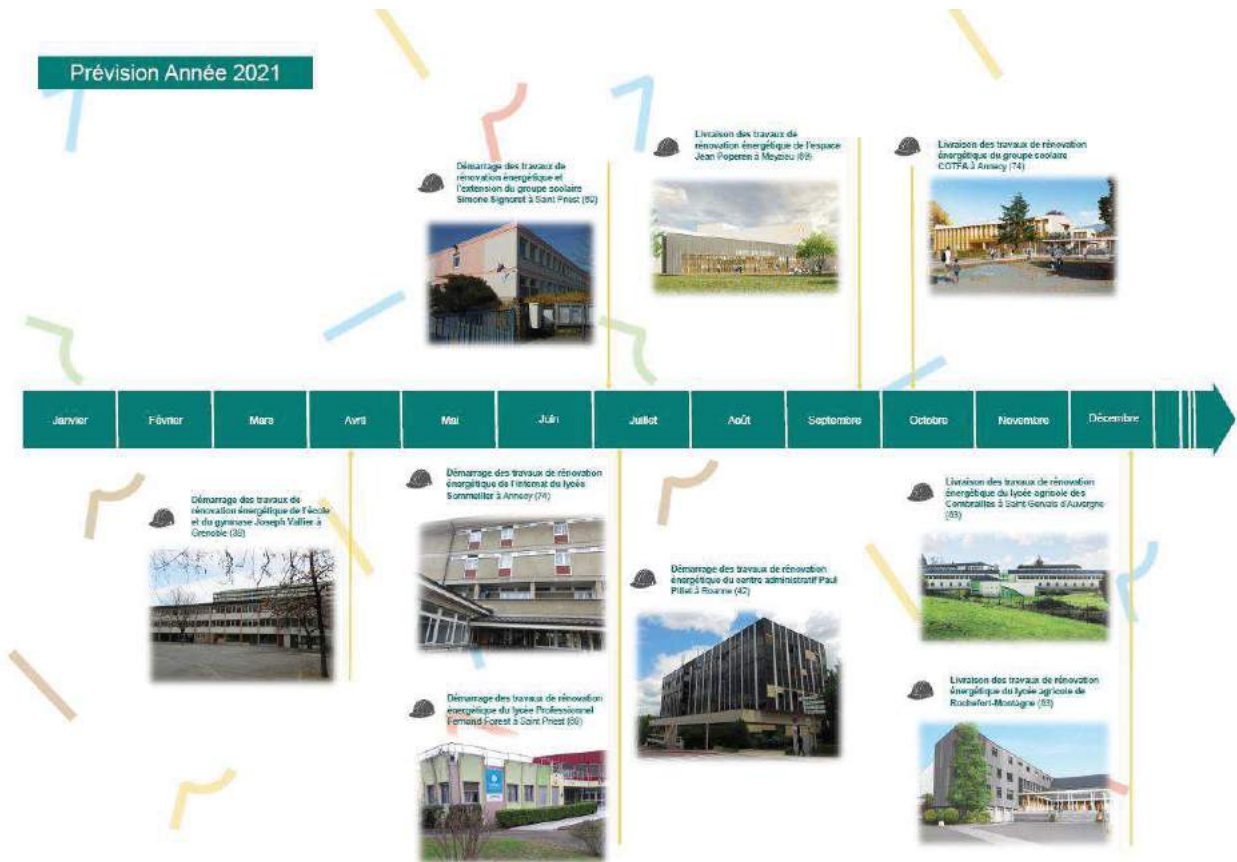
Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

## 2. Les faits marquants de l'année 2020



### 3. Perspectives pour l'année 2021



#### 4. La SPL OSER, une société au côté des collectivités

La Société Publique d'Efficacité Énergétique – SPL OSER est un outil mutualisé destiné à accompagner les collectivités locales qui en sont actionnaires au développement de projets de rénovation énergétique ambitieux.

Les marchés avec engagement de performance énergétique ont été très largement développés sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la SPL OSER y a contribué aux côtés des acteurs institutionnels tels que la Région, l'ADEME et AURAE.

Le partenariat entre les actionnaires et la SPL OSER s'inscrit dans la durée, les marchés avec engagement de performance étant couramment d'une durée d'une dizaine d'années.

#### 5. Evolution du nombre d'actionnaires

Plusieurs facteurs ont conduit certaines collectivités locales de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à faire appel à la SPL OSER :

La réalisation des opérations de rénovation énergétique avec marché global et engagement de performance a séduit de nombreux élus. La Région Auvergne-Rhône-Alpes est d'ailleurs positionnée en tête des régions pour le développement de ce type de marché innovant.

Le Décret Tertiaire, lancé le 26 avril 2018 par le Ministère de la transition écologique et solidaire et le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, constitue un plan ambitieux. Le Dispositif Eco Energie Tertiaire fixe des objectifs croissants :

- Soit atteindre, une consommation d'énergie seuil, définie en fonction de la catégorie du bâtiment et ceci sur des valeurs publiées chaque décennie.
- Soit réduire progressivement la consommation énergétique du bâtiment (tous usages) de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050.

Enfin l'ampleur des actions à mener sur le patrimoine public et les premiers retours d'expériences positifs ont conduit les collectivités à s'engager avec la SPL OSER.

Le nombre d'actionnaires a évolué significativement en 2021 et il est prévu que plusieurs nouvelles collectivités fassent appel à la société.

Analyse de l'actionariat sur 5 ans, et perspectives d'évolution												
Actionnaires	2016		2017		2018		2019		2020		Perspectives 2021	
	Nb actions	% détention	Nb actions	% détention	Nb actions	% détention	Nb actions	% détention	Nb actions	% détention	Nb actions	% détention
Région Auvergne Rhône-Alpes	648 727	78,85%	710 472	73,94%	735 278	67,74%	735 278	68,07%	735 278	68,07%	735 278	66,99%
SIEL 42	5 000	0,61%	5 000	0,52%	5 000	0,46%	5 000	0,46%	5 000	0,46%	5 000	0,46%
Ville d'Aix-les-Bains	2 958	0,36%	2 958	0,31%	2 958	0,27%	2 958	0,27%	2 958	0,27%	2 958	0,27%
Ville d'Ambérieu-en-Bugey	1 488	0,18%	1 488	0,15%	1 488	0,14%	1 488	0,14%	1 488	0,14%	1 488	0,14%
Commune nouvelle d'Annecy	5 000	0,61%										
- dont Ville de Cran-Gevrier	61 800	7,51%	100 617	10,47%	100 617	9,27%	100 617	9,32%	100 617	9,32%	100 617	9,17%
- dont Ville de Seynod	2 030	0,25%										
Ville d'Annemasse	3 380	0,41%	3 380	0,35%	3 380	0,31%	3 380	0,31%	3 380	0,31%	3 380	0,31%
Ville de Bourg-en-Bresse	56 339	6,85%	93 514	9,73%	93 514	8,61%	93 514	8,66%	93 514	8,66%	93 514	8,52%
Ville de Chambéry	5 000	0,61%	5 000	0,52%	5 000	0,46%		0,00%		0,00%		0,00%
Ville d'Eybens	1 000	0,12%	1 000	0,10%	1 000	0,09%	1 000	0,09%	1 000	0,09%	1 000	0,09%
Ville de Grenoble	5 000	0,61%	5 000	0,52%	64 707	5,96%	64 707	5,99%	64 707	5,99%	64 707	5,90%
Ville de Grigny (Rhône)	900	0,11%	900	0,09%	40 630	3,74%	40 630	3,76%	40 630	3,76%	40 630	3,70%
Ville de La Motte-Servolex	1 300	0,16%	1 300	0,14%	1 300	0,12%	1 300	0,12%	1 300	0,12%	1 300	0,12%
Ville de Meyzieu	3 000	0,36%	3 000	0,31%	3 000	0,28%	3 000	0,28%	3 000	0,28%	3 000	0,27%
Ville de Montmélián	8 138	0,99%	8 138	0,85%	8 138	0,75%	8 138	0,75%	8 138	0,75%	8 138	0,74%
Ville de Passy	1 165	0,14%	1 165	0,12%	1 165	0,11%	1 165	0,11%	1 165	0,11%	1 165	0,11%
Ville de Romans-sur-Isère	3 500	0,43%	3 500	0,36%	3 500	0,32%		0,00%		0,00%		0,00%
Ville de Saint-Fons	1 700	0,21%	1 700	0,18%	1 700	0,16%	1 700	0,16%	1 700	0,16%	1 700	0,15%
Ville de Saint-Priest	4 100	0,50%	4 100	0,43%	4 100	0,38%	4 100	0,38%	4 100	0,38%	4 100	0,37%
Commune nouvelle de Vals Rhône	1 200	0,15%	1 200	0,12%	1 200	0,11%	1 200	0,11%	1 200	0,11%	1 200	0,11%
Ville de Gières			630	0,07%	630	0,06%	630	0,06%	630	0,06%	630	0,06%
Ville de Rillieux-la-Pape			3 200	0,33%	3 200	0,29%	3 200	0,30%	3 200	0,30%	3 200	0,29%
Ville de Roanne			3 600	0,37%	3 600	0,33%	3 600	0,33%	3 600	0,33%	3 600	0,33%
Ville de Megève					400	0,04%	400	0,04%	400	0,04%	400	0,04%
Ville d'Albertville							2 000	0,19%	2 000	0,19%	2 000	0,18%
Ville de Pont-de-Claix							1 100	0,10%	1 100	0,10%	1 100	0,10%
Perspectives												
- Ont souscrit au capital												
Métropole du Grand Lyon											5 000	0,46%
Ville de Lyon											5 000	0,46%
Ville de Thoiry (Ain)											700	0,06%
- ont délégué												
Ville du Bourget-du-Lac											500	0,05%
Ville de Charbonnières-les-Bains											500	0,05%
Ville de Saint-Pierre-de-Chartreuse											100	0,01%
- ont prévu de déléguer												
Ville de Lorial-sur-Drôme											700	0,06%
Ville de Villeurbanne											5 000	0,46%
Nombre d'actionnaires	21		22		23		23		23		31	
Total	822 725	100,00%	960 862	100,00%	1 085 505	100,00%	1 080 105	100,00%	1 080 105	100,00%	1 097 605	100,00%
Capital	8 227 250		9 608 620		10 855 050		10 801 050		10 801 050		10 976 050	
Augmentation de capital (nouvel actionnaire ou signature BEA)												
Réduction de capital												

L'activité de la SPL OSER s'est développée historiquement sur le territoire de la Région Rhône-Alpes et particulièrement du Rhône à la Haute-Savoie.

Depuis quelques années le périmètre d'intervention de la société s'est élargi, dans la Loire notamment et dans le Puy de Dôme où la société a créé un établissement secondaire basé à Volvic.





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

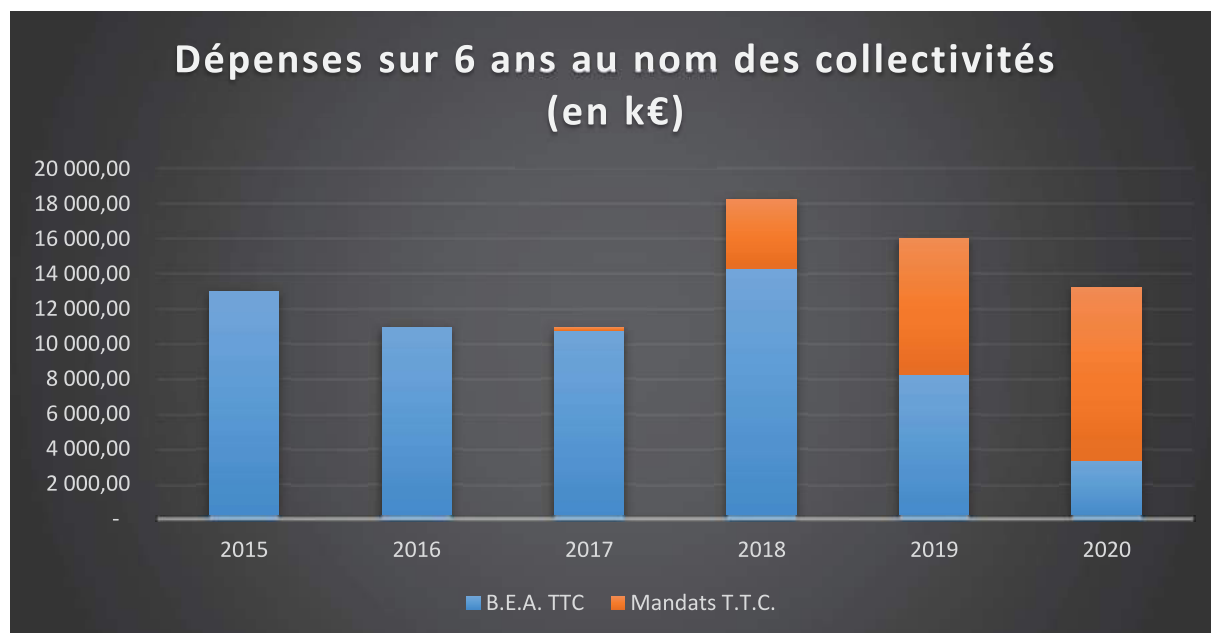
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

## 6. Evolution du chiffre d'opérations sur 5 ans

Le chiffre d'opérations TTC correspond à l'ensemble des dépenses réalisées par la société pour le compte des collectivités. Il évolue au gré du lancement des opérations, en fonction des cycles et du type de contrat utilisé. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution au cours des 6 dernières années (cumul des opérations en BEA et en mandat de maîtrise d'ouvrage)



Les derniers B.E.A. ont été livrés début 2021. La part des dépenses générées par ce type de contrat glisse année après année vers des contrats en mandat de maîtrise d'ouvrage. La somme des dépenses pour les deux types de contrats tend à diminuer depuis 2018 du fait d'un cycle de lancement d'opérations, les dépenses étant faibles en phase contractualisation et beaucoup plus importantes à partir du lancement des travaux.

Les prévisions de lancement des futures opérations conduiront à une augmentation très sensible du chiffre d'opérations : plus grand nombre d'opérations et taille des opérations plus importantes qu'au cours des années 2015/2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

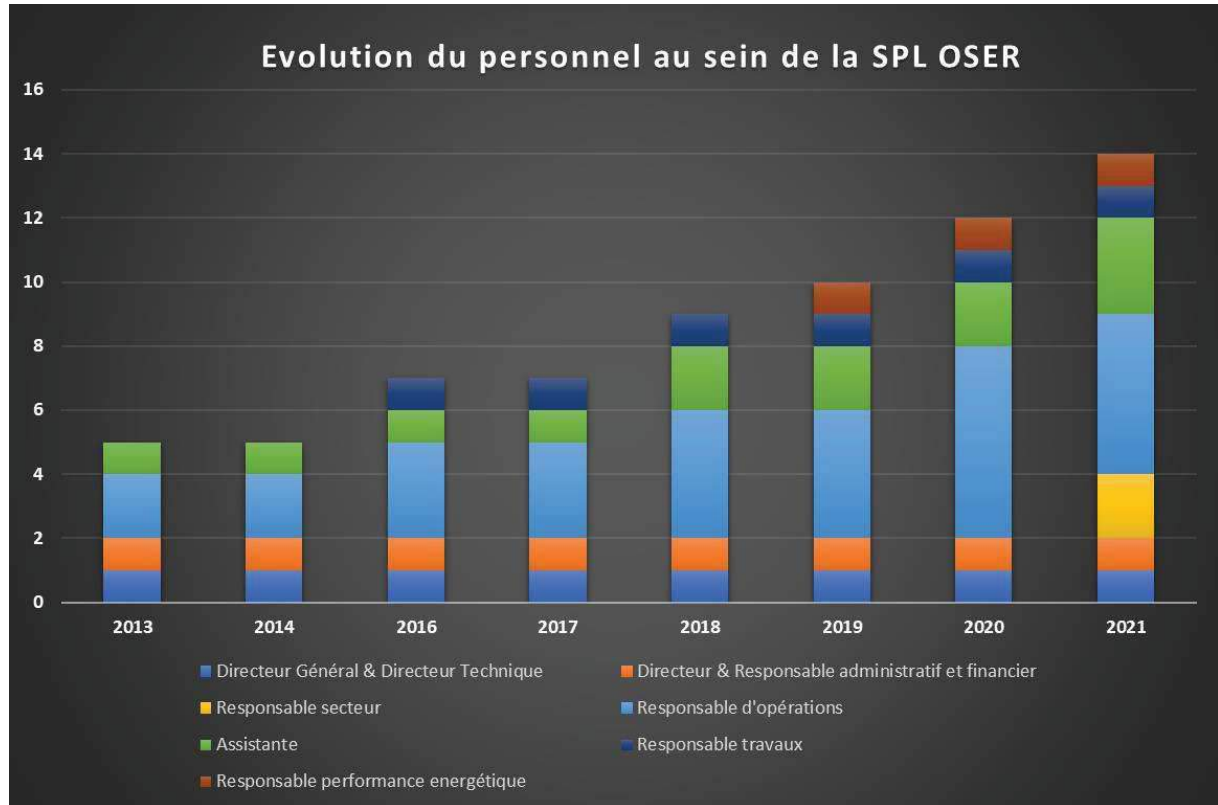
Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

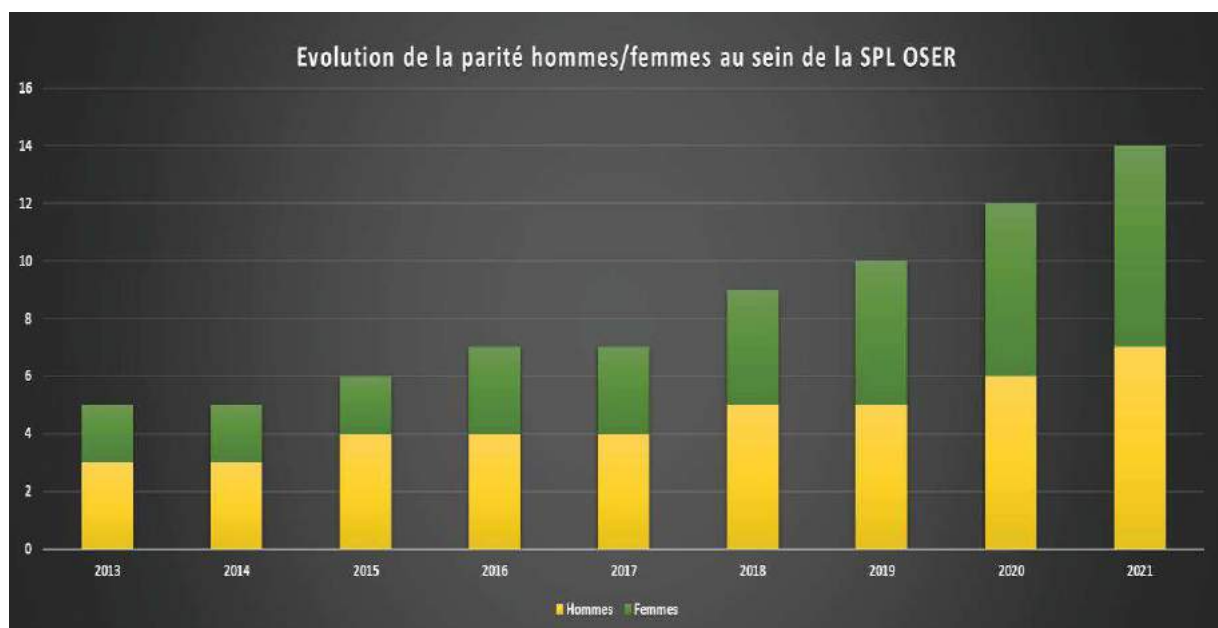
## 7. Effectif de la société et parité

L'effectif de la société a fortement évolué depuis la création de la SPL OSER (5 personnes en septembre 2013).

Le premier graphique illustre l'évolution du personnel depuis 2013.



Le second graphique illustre la situation vis-à-vis de la parité hommes / femmes.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

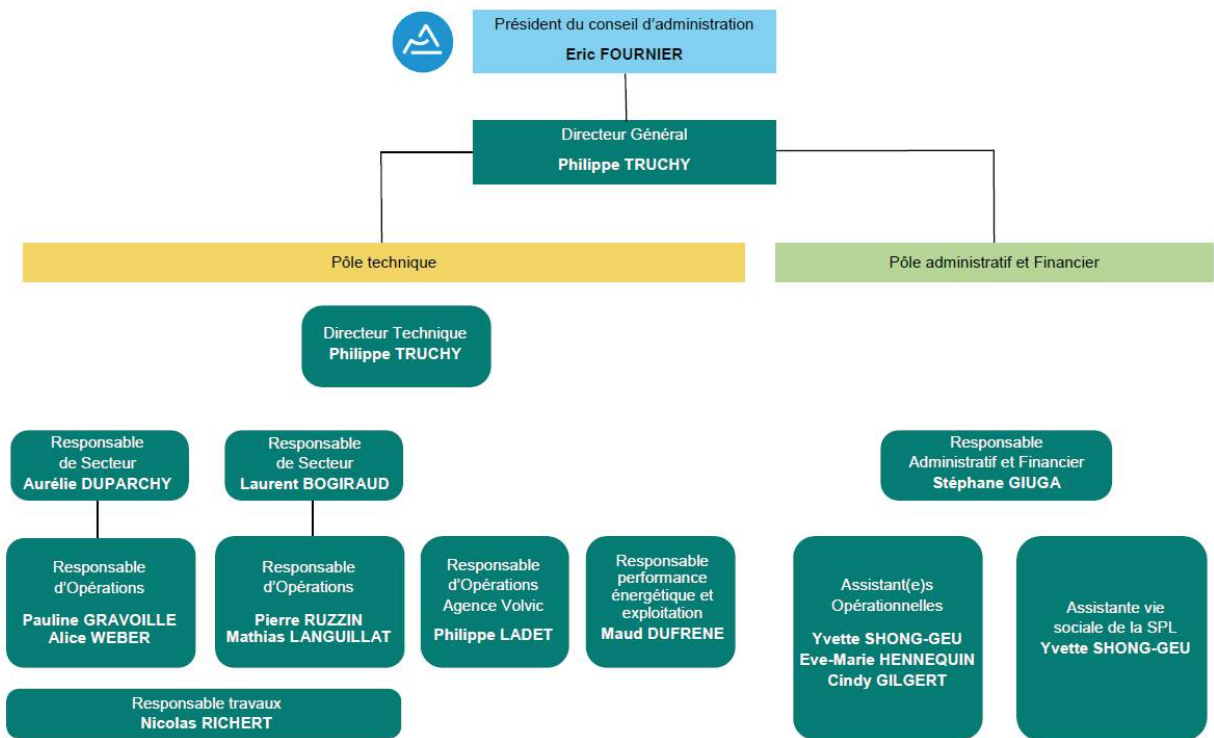
042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

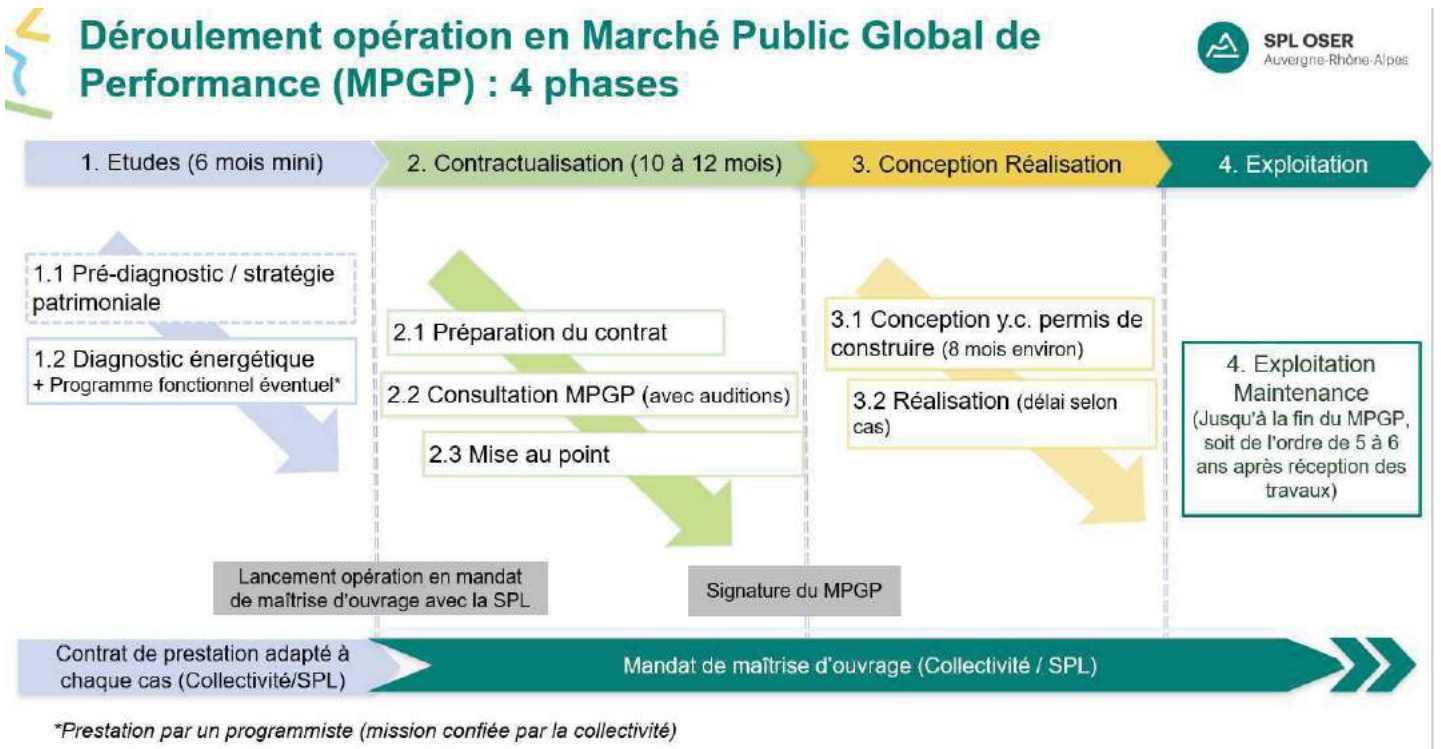
## 8. Organigramme de la société





## 9. Analyse des moyens humains mis en œuvre par la société

La réalisation des opérations de rénovation énergétique via un marché global de performance énergétique passe par plusieurs phases. Elles sont couramment présentées aux services et élus des collectivités via le schéma ci-dessous.



Les moyens mis en œuvre par la société couvrent depuis 2016 les 4 phases : de la phase 1, correspondant aux études et à l'accompagnement des collectivités en amont du lancement des projets, à la phase 4 exploitation maintenance.

La phase 2 Contractualisation a pris une part importante au cours des années 2019 et 2020 tout comme la Phase 4 compte-tenu du nombre de projets livrés (26 au 31 décembre 2020)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



## 10. Performance énergétique - Résultats

L'exploitation maintenance est une activité à part entière pour la SPL OSER. Elle décharge les collectivités du suivi des actions de réparation et de maintenance des équipements techniques, tout en associant les services.

Les résultats sur la performance énergétique nécessitent un suivi sur plusieurs années et les actions menées par le titulaire du Marché global de performance et la SPL OSER se conjuguent pour parvenir à l'objectif.

Désormais la société dispose d'un premier retour d'expérience sur plus d'une vingtaine d'opérations, dont une dizaine avec plusieurs années d'exploitation.

Seul un cas pose problème aucune année n'ayant permis de parvenir à la performance contractuelle. Dans ce cas des pénalités significatives ont été appliquées au titulaire du marché et les actions de recherche d'économies se poursuivent.

Pour les autres projets, dans 85 % des cas les résultats sont bons et paraissent raisonnablement atteignables chaque année. Plusieurs cas nécessitent une vérification sur une deuxième année avant confirmation.

La production photovoltaïque donne de bons résultats et démontre tout l'intérêt d'inclure ces installations dans un marché avec engagement de performance ; le titulaire est davantage impliqué au résultat qui est contractuel pour pallier à toute anomalie de fonctionnement. Les installations de production de chaleur au bois donnent globalement de bons résultats et nécessitent une maintenance plus poussée que les classiques installations au gaz.

La pandémie liée au Covid-19 vient modifier les données quant à la performance, du fait des protocoles de ventilation par ouverture des fenêtres qui conduisent à des surconsommations énergétiques. Dans plusieurs cas et en fonction des protocoles mis en place, les périodes de vérification ont été neutralisées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



**SPL OSER**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Société publique locale au capital de 10 908 050 euros

Siège social : Hôtel de la Région Auvergne Rhône Alpes  
1 Esplanade François Mitterrand  
69002 LYON

RCS Lyon 791 623 069

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07/06/2020**

**projet**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**HUITIEME EXERCICE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

## Préambule

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

# I – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## 1. L'actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

Actionnaires	Représentants	Actions	%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame Michèle CEDRIN	735 278	68,07%
	Monsieur Eric FOURNIER		
	Madame Annabel ANDRE LAURENT		
	Madame Anne PELLET		
	Madame Muriel COATIVY		
	Monsieur François-Eric CARBONNEL		
	Monsieur François CHEMIN		
	Madame Marie-Hélène RIAMON		
Ville d'Annecy	Madame Magali MUGNIER	100 617	9,32%
Ville de Bourg-en-Bresse	Madame Charline LIOTIER	93 514	8,66%
Assemblée spéciale représentants les actionnaires ci-dessous :	Monsieur Vincent FRISTOT, Ville de Grenoble Monsieur Christian DORANGE, Ville de Roanne	150 696	13,95%
S.I.E.L.		5 000	0,46%
Ville d'Aix-les-Bains		2 958	0,27%
Ville d'Albertville		2 000	0,19%
Ville d'Ambérieu-en-Bugey		1 488	0,14%
Ville d'Annemasse		3 380	0,31%
Ville d'Eybens		1 000	0,09%
Ville de Gières		630	0,06%
Ville de Grenoble		64 707	5,99%
Ville de Grigny		40 630	3,76%
Ville de La Motte-Servolex		1 300	0,12%
Ville de Megève		400	0,04%
Ville de Meyzieu		3 000	0,28%
Ville de Montmélián		8 138	0,75%
Ville de Passy		1 165	0,11%
Ville de Pont-de-Claix		1 100	0,10%
Ville de Rillieux-la-Pape		3 200	0,30%
Ville de Roanne		3 600	0,33%
Ville de Saint-Fons		1 700	0,16%
Ville de Saint-Priest		4 100	0,38%
Ville de Valsérhône		1 200	0,11%
Total des actions		1 080 105	100,00%

La société est composée de 23 actionnaires, représentés par 12 administrateurs et 20 censeurs.

## 2. Situation des mandats des administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021





Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

En effet, il est rappelé que conformément aux statuts (art. 15) « le mandat des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements prend fin avec celui de l'assemblée qui les a désignés ».

### 3. La gouvernance

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Lors de sa réunion du 31 mai 2013, il a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

### 4. Les dirigeants

#### 4.1 - Le Président

La présidence du conseil d'administration est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par M. Eric FOURNIER, désigné à cette fonction par le conseil d'administration du 25 avril 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur.

#### 4.2 - Le Directeur général

Le Directeur général est Monsieur Philippe TRUCHY, désigné par délibération du conseil d'administration du 31 mai 2013 et renouvelé lors du conseil d'administration du 25 avril 2016, puis du 8 avril 2019 pour un nouveau mandat expirant lors du conseil d'administration convoquant l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2021.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve des restrictions suivantes :

- Il devra se conformer aux règles mises en place au titre du contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires de la société dans le cadre de son statut d'organisme « in house » ;
- Il devra se conformer aux règles mises en place au titre des obligations de transparence et de concurrence résultant de son statut de pouvoir adjudicateur ;
- Il ne pourra passer aucun contrat de tiers investisseur avec une collectivité actionnaire sans un accord préalable du conseil d'administration.

### 4.3 - Le commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes titulaire est la société CABINET SERAPIONE, 445 Rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, représentée par Monsieur Nicolas SERAPIONE.

Il n'y a pas de commissaire aux comptes suppléant.

Le mandat a été accordé suite à la Commission d'appel d'offres de la SPL OSER du 26 juin 2019 pour une durée de 6 ans. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2024.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

### 4.4 - Les changements intervenus au cours de l'exercice

Suite aux élections municipales en 2020, des censeurs et des administrateurs ont été modifiés.

Le collège des membres de la commission d'appel d'offres, du Comité d'Engagements et d'Investissements, et de l'Assemblée Générale a été modifié en conséquence.

Le règlement de l'assemblée spéciale, du conseil d'administration et les statuts ont été mis à jour.

Un livret de gouvernance qui synthétise le fonctionnement des instances de la Société est régulièrement mis à jour et communiqué aux nouveaux actionnaires.

### 4.5 - Le personnel de la société

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la société se composait de 12 salariés, qui représentent 11,45 ETP, 11 salariés en CDI, et un salarié en CDD.

Dont

- 11 cadres,
- 0 agent de maîtrise
- 1 employé.

Il n'a pas été mis en place de modalités d'association des salariés aux résultats.

### 4.6 - Les locaux de l'entreprise

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, les bureaux de la société sont situés au 5 rue Eugène FAURE, 38000 Grenoble. La SPL OSER loue ces bureaux à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une agence a été créée au 3 route de Clermont, 63530 Volvic. La SPL OSER loue un bureau à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

## II – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs dans les domaines comptables et financiers.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

### 1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice écoulé, qui est le huitième de la société, se caractérise par des missions réparties principalement en deux types de marchés entre la société et les collectivités :

Pour les études en amont dont les audits énergétiques et l'accompagnement à la rédaction du programme de travaux, l'activité a été plus soutenue que celle de l'exercice précédent avec la signature de 7 marchés contre 4 en 2019. Ces prestations sont effectuées via des marchés de prestations intellectuelles.

Pour la phase opérationnelle, l'activité se poursuit en mandat de maîtrise d'ouvrage avec une majorité de marchés signés dans les années précédentes et seulement deux nouveaux mandats signés en 2020 : un avec La Motte-Servolex et un avec Annemasse.

Plus marginalement l'activité a été réalisée via d'autres types de marchés : 2 missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Passy dont une mission portant sur la étude pré-opérationnelle de 4 bâtiments et une mission portant sur des logements du quartier de l'abbaye, et la fin des opérations en B.E.A.

L'activité pour les phases opérationnelles constitue, comme chaque année, la majorité des moyens mis en œuvre par la société et des honoraires, avec :

- Une activité très dense en phase contractualisation et en phase conception réalisation sur un grand nombre d'opérations.
- Pour les travaux, une activité plus faible que les années précédentes avec la livraison de 3 opérations réalisées en B.E.A. à Grenoble : groupe scolaire Ampère, Painlevé et Elisée Chatin ce qui marque la livraison des derniers B.E.A. et la livraison de deux opérations en mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur le groupe scolaire Marlioz à Aix-les-Bains, et le groupe scolaire du Cep à Annecy.

### 2. Analyse de l'évolution des affaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

## 2.1 - Activité économique

L'activité de la société s'est poursuivie durant l'année 2020 sur les phases classiquement développées pour les opérations réalisées en marché global de performance, avec des missions d'audits énergétiques et les mandats de maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés globaux, la conception-réalisation. La phase exploitation prend de l'ampleur compte-tenu du nombre de bâtiment réceptionnés, soit vingt-six au 31/12/2020.

Il est important de noter que la pandémie liée au COVID-19 a touché la société avec un impact sur son chiffre d'affaires.

En effet, les deux chantiers en cours ont été arrêtés, plusieurs décisions des maîtres d'ouvrages permettant de passer certaines étapes telles que la signature des marchés public globaux de performance ont été décalées. Par ailleurs du fait de la pandémie, certains travaux qui devaient être engagés à l'été 2020 ont été décalés et dans un cas d'une année. Ce décalage est lié à la fermeture de certaines entreprises au printemps 2020 et au retard dans les approvisionnements de matériaux essentiels comme l'aluminium pour la fabrication de menuiseries.

Le lancement de nouvelles opérations en mandat de maîtrise d'ouvrage a également été perturbé et la société a dû s'adapter à un contexte compliqué générant une baisse de la production. Des progrès très intéressants ont toutefois été réalisés avec la mise en place du télétravail, d'outils permettant de faciliter les visioconférences et la poursuite de la dématérialisation.

Le chiffre d'affaires 2020 a été impacté significativement par ce ralentissement ; l'estimation de cet impact est de 80 000 euros. Globalement l'allongement des interventions de la société sur les projets pénalise les résultats par l'augmentation du temps passé par les salariés, temps non budgété dans les contrats signés car imprévisible.

Par ailleurs les années électorales, et particulièrement les élections municipales sont couramment des années délicates pour la société car elles génèrent des décalages dans les décisions et un arrêt du lancement de nouveaux projets. Le décalage du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales au 28 juin 2020 a contribué à un ralentissement plus long que prévu.

## 2.2 - Organisation interne et adaptation aux besoins

Le recrutement d'une responsable de suivi de performance énergétique a permis d'absorber une activité en croissance et d'apporter aux actionnaires un service plus poussé qui s'est mis en place dès la fin 2019. La phase exploitation-maintenance étant assurée par une ingénieure spécialisée, les chargés d'opérations ont pu se consacrer aux projets de la contractualisation jusqu'à leur livraison.

Par ailleurs, pour répondre plus efficacement aux besoins des collectivités et pour assurer le pilotage des opérations de rénovation de lycées, pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la société a recruté un responsable d'opérations basé dans le Puy-de-Dôme. La création d'une agence à Volvic permet ainsi de couvrir plus efficacement le territoire. Puis, la société a lancé un recrutement supplémentaire au

cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Accusé de réception en préfecture

042-214201876

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

## 2.3 - Changement de modèle économique

Avec la fin des opérations en B.E.A, l'intervention en mandat de maîtrise d'ouvrage, s'est développée. La société intervient au nom et pour le compte de chaque collectivité, cette dernière assurant elle-même la maîtrise d'ouvrage et le financement. La société reste acteur aux côtés de la collectivité sur les recherches de subventions et poursuit le développement des opérations de rénovation énergétique avec engagement de performance énergétique, ce qui constitue un atout pour les maîtres d'ouvrages.

Il convient de noter qu'en mandat de maîtrise d'ouvrage la société est davantage en soumise aux délais de réponse des collectivités que lorsque la société portait la maîtrise d'ouvrage en B.E.A. Il est donc nécessaire que la société prenne en compte les incidences de ce constat sur la durée des opérations et sur ses honoraires.

## 2.4 - Description des principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont les suivants :

- Risque quant aux pics d'activité ou baisse d'activité engendrant des difficultés potentielles soit à répondre à toutes les demandes des collectivités, soit à assurer un plan de charge régulier. Les périodes d'élections notamment induisent un ralentissement qui peut s'avérer significatif.
- Risque quant aux capacités des collectivités à financer les projets de rénovation de leurs bâtiments publics.
- Risques liés au bon déroulement des travaux.
- Risque de baisse d'activité en cas de crise sanitaire qui imposerait des mesures de ralentissement de l'activité sur les bâtiments publics.
- Risque en cas de retard de paiement des avances de fonds en mandat de maîtrise d'ouvrage, s'ils se cumulent sur plusieurs opérations.

## 2.5 - Utilisation des instruments financiers

La société a souscrit 28 comptes à terme de 250 000 euros chacun d'une durée de 5 ans pour les 20 premiers contractés en 2019 ; et d'une durée de 3 ans pour les 10 derniers contractés en 2020, l'ensemble auprès de la Caisse d'Epargne. Le montant de 7 millions d'euros permet à la Société d'obtenir un résultat financier bénéficiaire.

Le montant souscrit permet à la Société de percevoir des intérêts en fin de contrat. Une première enveloppe contractée le 1<sup>er</sup> février 2019 de 12 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.80% par an. Une deuxième enveloppe contractée le 15 février 2019 de 8 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.66% par an. Une troisième enveloppe contractée le 7 décembre 2020 de 8 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.50% par an.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



Pour mémoire, la société avait, en 2014 et dans le cadre du financement des trois lycées, Montgolfier à Annonay, la Pléiade à Pont-de-Chéruy et Amblard à Valence, souscrit des instruments de couverture des taux (« swaps ») auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, pour un montant de près de 4 m€ et une durée de 20 années d'amortissement. Ces instruments permettent de faire correspondre des financements à taux variables avec un loyer fixe, de sorte que la société ne soit pas exposée en cas d'évolution des taux.

## 2.6 - Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

### 2.6.1 Activité économique

Depuis la clôture de l'exercice, l'activité économique de la société connaît toujours quelques ralentissements mais les perspectives sont bonnes avec le lancement des travaux sur plusieurs opérations et une activité importante avec les nouveaux actionnaires. De nouvelles collectivités ont délibéré ou s'apprêtent à le faire pour devenir actionnaire de la société, ce qui devrait porter le nombre d'actionnaires fin 2021 bien au-delà de la trentaine.

### 2.6.2 Trésorerie

La trésorerie est très satisfaisante. Le règlement des fournisseurs est rapide, généralement de 20 jours à 30 jours après réception des factures.

### 2.6.3 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2020 est bien plus bas que celui de 2019 et il convient de rappeler un changement important du système financier de la société. En effet, comptablement, la société n'inscrira dans les comptes que le chiffre d'affaires provenant des honoraires en audits, assistance à maîtrise d'ouvrage et mandats de maîtrise d'ouvrage, ainsi que la part restante relevant de la construction et l'exploitation pour les contrats signés en bail emphytéotique administratif. Ainsi, l'activité de construction pour les contrats signés en mandat de maîtrise d'ouvrage n'apparaîtra pas dans le chiffre d'affaires. De ce fait, il est normal de constater une baisse du chiffre d'affaires. Le montant total d'opérations, correspondant à l'ensemble des dépenses effectuées par la société pour les collectivités, sera toutefois transmis annuellement pour information lors du Conseil d'administration de présentation des résultats financiers de l'année précédente.

### 2.6.4 Vie sociale

Le Conseil d'Administration du 8 février 2021 a validé l'augmentation de capital visant à faire entrer la métropole du Grand Lyon, et les villes de Lyon et Thoiry portant ainsi le capital de la société à 10 908 050 €.

### 2.6.5 Recrutement

La société a procédé au recrutement de 3 salariés.

Le premier contrat concerne un responsable d'opération lié à une augmentation de l'activité sur le territoire du Rhône et a débuté le 1<sup>er</sup> mars 2021. Le second contrat concerne une assistante opérationnelle afin de renforcer l'équipe administrative en prévision d'augmentation de l'activité et a débuté le 22 mars 2021. Le troisième contrat concerne un responsable d'opération, lié à une augmentation de l'activité, qui a débuté le 6 avril 2021.

## 2.7 - Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## 2.8 - Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

L'entrée de nouveaux actionnaires dans la société, et la prévision de nouvelles entrées de collectivités en 2021 doit conduire à une forte hausse de l'activité pour les années à venir. Les effets seront visibles avec un décalage lié au besoin d'investissement humain nécessaire avant de parvenir à lancer les premières missions pour ces nouveaux actionnaires.

L'activité avec les actionnaires présents depuis plusieurs années, dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les communes qui disposent d'un gros patrimoine immobilier, représente une réserve conséquente à confirmer dans les faits par la signature de nouveaux marchés avec la société.

Le Décret tertiaire et les objectifs fixés de réduction des dépenses d'énergie impliquant des rénovations lourdes devraient inciter encore davantage les collectivités locales à rénover leur patrimoine.

Par ailleurs le financement des projets reste un sujet important pour les collectivités et la société poursuit ses efforts pour apporter ses compétences en assistance aux actionnaires. Ces efforts sont conséquents et s'inscrivent dans la durée, les contrôles sur les financements européens étant lourds pour la société. La mise en place des nouvelles règles de financement FEDER sur la fin de l'année 2021 est attendue par les collectivités locales. Les divers plans de relances peuvent, s'ils se poursuivent, aider aux financements des projets.

Compte-tenu des marchés signés et des prévisions au cours des mois à venir, des efforts à poursuivre pour intégrer les nouveaux recrutements dans les pratiques de la société, et du ralentissement des projets, toujours sensible à cause de la crise sanitaire ou d'aléas, l'exercice 2021 devrait se traduire par un résultat net de -50 000 € environ.

L'entrée des nouveaux actionnaires au sein de la société aura un impact positif relativement partiellement en 2021 compte-tenu du délai nécessaire au lancement des opérations, mais sera nettement plus significatif en 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

## 2.9 - Succursales

Outre son siège situé à l'hôtel de la Région Auvergne Rhône Alpes, la Société a six établissements :

- A Grenoble (38000, 5 rue Eugène FAURE) où sont situés ses bureaux et la majorité de son personnel ;
- A Volvic (63530, 3 route de Clermont) où a été créée une agence.

Au cours des années précédentes, des établissements ont été créés sur des sites où sont exploités une centrale photovoltaïque dans le cadre d'un B.E.A :

- A Grenoble (38000, 71 et 73 Rue Joseph Bouchayer, Groupe Scolaire Paul Painlevé)
- A Grenoble (38000, 55 et 59 Rue Ampère, Groupe Scolaire Ampère)
- A Givors (69700, 12 Chemin de la Côte à Cailloux, Lycée Aragon Picasso)
- A Saint-Priest-en-Jarez (42270, 63 Avenue Albert Raimond, Lycée Simone Weil)
- A Valence (26000, 43 rue Amblard, Lycée Amblard)

Il convient de préciser que la création d'établissement est obligatoire au-delà d'un seuil sur la puissance installée de la centrale photovoltaïque.

## 2.10 - Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2020 : les salariés ne détiennent pas de participation au capital de la Société.

## 2.11 - Exposé sur les résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 3 558 440 euros contre 7 753 794 euros au titre de l'exercice précédent ;
  - o La diminution du chiffre d'affaires est due à la livraison des derniers travaux conduits par la SPL en tiers financement. En effet, les travaux contractés par le biais de mandats de maîtrise d'ouvrage ne sont pas comptabilisés dans le chiffre d'affaires ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève ainsi à 4 469 749 euros contre 9 409 729 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 4 653 739 euros contre 9 437 262 euros au titre de l'exercice précédent :
  - o Le montant reflète principalement les achats de travaux pour les opérations réalisés en B.E.A. Les coûts de structure propres s'élèvent à 942 090 euros contre 865 939 euros lors de l'exercice précédent, la progression étant essentiellement attribuable aux recrutements effectués en cours d'année 2020 ;

- Le résultat d'exploitation ressort négatif à -183 989 euros contre un résultat négatif de – 27 533 euros au titre de l'exercice précédent ;
  - Le montant des traitements et salaires s'élève à 533 848 euros contre 466 190 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 14.51 % :
    - o Cette augmentation résulte pour l'essentiel du recrutement d'une responsable d'opération chargée du suivi de la performance énergétique et de l'exploitation en septembre 2019, mais aussi de deux responsables d'opération situés à Grenoble et à Volvic ;
  - Le montant des charges sociales s'élève à 228 963 euros contre 194 528 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 17.70 % ;
  - L'effectif salarié moyen s'élève à 10.37 contre 7.90 au titre de l'exercice précédent. Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire ;
  - Le résultat financier s'élève à 52 031 euros contre 42 099 euros au titre de l'exercice précédent. Le gain s'explique par le placement en compte à terme d'excédents de trésorerie ;
  - Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort négatif à 131 959 contre un résultat positif à 14 566 euros pour l'exercice précédent ;
- ⇒ Compte tenu des éléments ci-dessus,
- o Du résultat exceptionnel de 100 743 euros contre un résultat de 1 629 euros pour l'exercice précédent ; par ailleurs expliqué par les pénalités appliquées sur les deux groupes scolaires Painlevé et Elisée Chatin à Grenoble,
  - o Le résultat de l'exercice se solde par **une perte de 31 216 euros** contre un bénéfice de 11 446 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

## 2.12 - Analyse de l'évolution des résultats

Le résultat d'exploitation est négatif alors qu'il était positif de 2015 à 2018.

L'allongement de certains projets dans le temps, le ralentissement lié à la crise sanitaire expliquent une bonne partie de ce résultat.

Un nombre de projets lancés insuffisant dans les années antérieures a conduit à une activité plus faible en phase réalisation pour 2020, avec un impact sur le résultat.

Les recrutements et les moyens nécessaires d'encadrement ont mobilisés les équipes dans une adaptation de la société à une croissance prévisible.

Il est donc nécessaire de maintenir une certaine vigilance à la fois sur la régularité de l'activité de la société, sur la gestion des aléas dont les décalages de projets, et les impacts à prendre en compte sur les honoraires de la société.

Accusé de réception et adressé au Préfet  
042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021  
Affichage : 16/11/2021

Il convient de souligner l'importance des placements des excédents de trésorerie afin d'améliorer le résultat de la société.

En termes de résultat, le déficit de l'exercice (31 k€) démontre :

- La sensibilité de la société aux aléas et ralentissements d'activité, l'impact du COVID 19 étant estimé à -80 k€.
- La nécessité d'une continuité de l'activité et le besoin de sollicitations régulières de la part des collectivités.

L'année 2020 a marqué la livraison des derniers projets signés en bail emphytéotique administratif qui concernait la ville de Grenoble. Il est important de souligner que les résultats à prévoir sont dépendants du volume des opérations apportées par l'ensemble des actionnaires présents et futurs, la société s'étant organisée pour y faire face.

### 2.13 - Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les résultats des cinq derniers exercices, le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

### 2.14 - Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 31 216.23 euros en prélevant sur les autres réserves.

Réserve légale	30 887.36
<b>Réserve légale après affectation</b>	<b>30 887.36</b>

Autres réserves	536 288.99
Affectation du résultat 2020	- 31 216.23
<b>Autres réserves après affectation</b>	<b>505 072.76</b>

Le montant total ainsi généré au terme des 8 exercices est donc de **535 960.12 €**.

### 2.15 - Rappel des dividendes distribués au cours de 3 exercices précédents

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.



## 2.16 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## 2.17 - Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- Les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : il n'existe aucune facture de ce type ;
- Les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : leurs montants correspondent à 25 234.87 € HT dont le recouvrement est prévu en 2021.

## 2.18 - Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

### III – LES PARTICIPATIONS ET LES ACTIVITES DES FILIALES

La société ne dispose d'aucune participation dans une autre société et n'a aucune filiale.

---

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration  
Le Président  
Monsieur Éric FOURNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

## ANNEXE 1 : BILAN ET COMPTES DE RÉSULTAT ET LEURS ANNEXES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



## DOSSIER FINANCIER Du 31 Décembre 2020

### « SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE »

*Siège social : LYON (69 269)  
1, Esplanade François Mitterrand  
CS20033*

**791 623 069 RCS de LYON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04N0VN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

*Cabinet d'Expertise Comptable*

*SARL au capital de 5 000 € - RCS 831 099 403 00014 - APE 6920Z*

*90, Allée Pré Mayen – 38 330 MONTBONNOT SAINT MARTIN*

*Tél. : 06.30.57.52.33 / Fax : 09.89.32.13.60*

*Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables  
de la région Rhône-Alpes*

# ***SPL EFFICACITE ENERGETIQUE***

*1 ESP FRANCOIS MITERRAND*

*CS 20033 LYON 2EME*

*69002 LYON*

*Dossier financier de l'exercice en Euros*

*Période du 01/01/2020 au 31/12/2020*

*Activité principale de l'entreprise :*

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

**Fait à MONTBONNOT SAINT MARTIN**

**Le 31/03/2021**

**Emilie VOLLERIN**

Expert-Comptable

**Cabinet E-VECA**

90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

06.30.57.52.33

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Edité le 16/04/2021 à 14:01

Dossier N° 200040 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable



## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
<b>COMPTES ANNUELS</b>	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Edité le 16/04/2021 à 14:01

**Cabinet E-VECA**

90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

06.30.57.52.33

**RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SPL EFFICACITE ENERGETIQUE  
1 ESP FRANCOIS MITERRAND  
CS 20033 LYON 2EME  
69002 LYON

relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.


Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 22 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	80 074 442.27 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	3 558 440.22 Euros
- Résultat net comptable,	( 31 216.23) Euros

Fait à MONTBONNOT SAINT MARTIN  
Le 31/03/2021

Emilie VOLLERIN  
Expert-Comptable



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Cabinet E-VECA 90 ALLEE PRE MAYEN 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

SPL EFFICACITE ENERGETIQUE  
1 ESP FRANCOIS MITERRAND  
CS 20033 LYON 2EME  
69002 LYON



## COMPTES ANNUELS

Cabinet E-VECA  
90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Edité le 16/04/2021 à 14:01

Dossier N° 200070 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	51 781. 60	45 177. 82	6 603. 78	5 203. 18	1 400. 60	26. 92
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	72 312. 69	53 473. 58	18 839. 11	11 278. 84	7 560. 27	67. 03	
Immobilisations en cours	2 243. 97		2 243. 97		2 243. 97		
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 471. 24		1 471. 24	2 360. 00	888. 76-	37. 66-	
<b>Total II</b>	<b>127 809. 50</b>	<b>98 651. 40</b>	<b>29 158. 10</b>	<b>18 842. 02</b>	<b>10 316. 08</b>	<b>54. 75</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	44 983 615. 11		44 983 615. 11	53 314 139. 42	8 330 524. 31-	15. 63-
	Autres créances	22 455 976. 99		22 455 976. 99	17 416 405. 87	5 039 571. 12	28. 94
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	12 586 786. 23		12 586 786. 23	13 293 132. 85	706 346. 62-	5. 31-	
Charges constatées d'avance (3)	18 905. 84		18 905. 84	7 296. 30	11 609. 54	159. 12	
<b>Total III</b>	<b>80 045 284. 17</b>		<b>80 045 284. 17</b>	<b>84 030 974. 44</b>	<b>3 985 690. 27-</b>	<b>4. 74-</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>80 173 093. 67</b>	<b>98 651. 40</b>	<b>80 074 442. 27</b>	<b>84 049 816. 46</b>	<b>3 975 374. 19-</b>	<b>4. 73-</b>	

Accusé certifié exécutoire

(1) Dont droit au bail

0. 24

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Édité le 16/04/2021 à 14:01

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet E-VECA

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 801 050)	10 801 050.00	10 801 050.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	30 887.36	30 315.05	572.31	1.89
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	536 288.99	525 415.18	10 873.81	2.07
Report à nouveau					
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>31 216.23-</b>	<b>11 446.12</b>	<b>42 662.35-</b>	<b>372.72-</b>	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	<b>11 337 010.12</b>	<b>11 368 226.35</b>	<b>31 216.23-</b>	<b>0.27-</b>	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
<b>Total II</b>					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	31 763 014.85	33 407 738.26	1 644 723.41-	4.92-
	Concours bancaires courants	150.00	150.00		
	Emprunts et dettes financières diverses		5 114 519.70	5 114 519.70-	100.00-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 915 475.32	4 306 390.36	390 915.04-	9.08-	
Dettes fiscales et sociales	7 587 355.72	8 791 387.12	1 204 031.40-	13.70-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	25 120 663.21	15 152 301.85	9 968 361.36	65.79	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	350 773.05	5 909 102.82	5 558 329.77-	94.06-
	<b>Total IV</b>	<b>68 737 432.15</b>	<b>72 681 590.11</b>	<b>3 944 157.96-</b>	<b>5.43-</b>
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>80 074 442.27</b>	<b>84 049 816.46</b>	<b>3 975 374.19-</b>	<b>4.73-</b>

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

38 643 681.30 72 681 590.11

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Édité le 16/04/2021 à 14:01

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet E-VECA



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	628 319.34		628 319.34	515 974.20	112 345.14	21.77
Production vendue de services	2 930 120.88		2 930 120.88	7 237 819.97	4 307 699.09-	59.52-
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>3 558 440.22</b>		<b>3 558 440.22</b>	<b>7 753 794.17</b>	<b>4 195 353.95-</b>	<b>54.11-</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				1 650 637.37	1 650 637.37-	100.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			521.05	3 063.10	2 542.05-	82.99-
Autres produits			910 788.17	2 234.55	908 553.62	NS
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>4 469 749.44</b>	<b>9 409 729.19</b>	<b>4 939 979.75-</b>	<b>52.50-</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 945 173.50	7 084 277.28	4 139 103.78-	58.43-
Impôts, taxes et versements assimilés			13 631.09	19 079.63	5 448.54-	28.56-
Salaires et traitements			533 847.97	466 190.02	67 657.95	14.51
Charges sociales			228 962.78	194 527.69	34 435.09	17.70
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			20 846.33	20 426.03	420.30	2.06
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			911 277.04	1 652 761.38	741 484.34-	44.86-
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>4 653 738.71</b>	<b>9 437 262.03</b>	<b>4 783 523.32-</b>	<b>50.69-</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>183 989.27-</b>	<b>27 532.84-</b>	<b>156 456.43-</b>	<b>568.25-</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

042 214201873 20211101 04NOV18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Dossier N° 200040 en Euros. Edité le 16/04/2021 à 14:01

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet E-VECA

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	47 097. 16	42 249. 85	4 847. 31	11. 47
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	473 910. 59	481 743. 18	7 832. 59-	1. 63-
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>521 007. 75</b>	<b>523 993. 03</b>	<b>2 985. 28-</b>	<b>0. 57-</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	468 977. 22	481 894. 42	12 917. 20-	2. 68-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>468 977. 22</b>	<b>481 894. 42</b>	<b>12 917. 20-</b>	<b>2. 68-</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>52 030. 53</b>	<b>42 098. 61</b>	<b>9 931. 92</b>	<b>23. 59</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>131 958. 74-</b>	<b>14 565. 77</b>	<b>146 524. 51-</b>	<b>NS</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	208 413. 98	1 732. 58	206 681. 40	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	<b>208 413. 98</b>	<b>1 732. 58</b>	<b>206 681. 40</b>	<b>NS</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	107 671. 47		107 671. 47	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		103. 23	103. 23-	100. 00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	<b>107 671. 47</b>	<b>103. 23</b>	<b>107 568. 24</b>	<b>NS</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>100 742. 51</b>	<b>1 629. 35</b>	<b>99 113. 16</b>	<b>NS</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		4 749. 00	4 749. 00-	100. 00-
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>5 199 171. 17</b>	<b>9 935 454. 80</b>	<b>4 736 283. 63-</b>	<b>47. 67-</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>5 230 387. 40</b>	<b>9 924 008. 68</b>	<b>4 693 621. 28-</b>	<b>47. 30-</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>31 216. 23-</b>	<b>11 446. 12</b>	<b>42 662. 35-</b>	<b>372. 72-</b>

\* 042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Édité le 16/04/2021 à 14:01

\* Y compris : Redevance de crédit bail immobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet E-VECA

1 ESP FRANCOIS MITERRAND  
CS 20033 LYON 2EME  
69002 LYON

**ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Dossier N° 200030 en Euros. Edité le 16/04/2021 à 14:01

**Cabinet E-VECA**

90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

06.30.57.52.33

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	7
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	8
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	10
Autres immobilisations incorporelles	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Evaluations des produits et en cours	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Dépréciation des créances	11
Disponibilités en Euros	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	13
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Ventilation du chiffre d'affaires	14
Ventilation de l'effectif moyen	14
Honoraires des commissaires aux comptes	14
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Engagement en matière de pensions et retraites	15
<b>- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
Produits et charges exceptionnels	15
Transferts de charges	15
Résultats financiers des cinq derniers exercices	16

Accusé de réception par le préfet : 16/11/2021  
NA = Non Applicable NS = Non significative

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Edité le 16/04/2021 à 14:01

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La Société Publique Locale d'Efficacité Energétique a été créée le 1er Janvier 2013.

Son objet est, sur le territoire de la région Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en oeuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédié.

Son siège social est fixé dans les locaux de la Région Rhône-Alpes, 1 esplanade François Mitterrand, CS20033, 69269 Lyon cedex 02.

Sa durée est fixée à 99 ans

Les annexes au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 80 074 442.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 558 440.22 Euros et dégageant un déficit de 31 216.23- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les principaux faits caractéristiques de l'exercice sont dans un premier temps le ralentissement de l'activité lié aux élections municipales mais aussi les conséquences des mesures liées au Covid 19.

### Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### Conditions particulières d'activité pendant la période

Sur l'exercice, l'impact financier lié à l'événement Covid-19 est approximativement d'une perte de chiffre d'affaires de 80k€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Edité le 16/04/2021 à 14:01

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet E-VECA



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La société a pu bénéficier de la prise en charge d'une partie des frais de personnel par le biais de l'activité partielle pour un montant total de 14k€.

### **Méthodologie suivie**

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

### **Les incertitudes**

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et

suivants du Plan Comptable Général.

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Édité le 16/04/2021 à 14:01

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet E-VECA

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 537		7 245
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 750		33 126
Emballages récupérables et divers	4 000		1 492
Immobilisations corporelles en cours			2 244
TOTAL	49 750		36 862
Prêts, autres immobilisations financières	2 360		111
TOTAL	2 360		111
TOTAL GENERAL	96 647		44 218

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Edité le 16/04/2021 à 14:01

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet E-VECA

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			51 782	51 782
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		12 056	66 821	66 821
Emballages récupérables et divers			5 492	5 492
Immobilisations corporelles en cours			2 244	2 244
TOTAL		12 056	74 557	74 557
Prêts, autres immobilisations financières		1 000	1 471	1 471
TOTAL		1 000	1 471	1 471
TOTAL GENERAL		13 056	127 810	127 810

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	39 333	54 644	48 799	45 178
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 472	37 198	22 280	49 390
Emballages récupérables et divers	4 000	84		4 084
TOTAL	38 472	37 282	22 280	53 474
TOTAL GENERAL	77 805	91 925	71 079	98 651

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	54 644				
Matériel de bureau informatique mobilier	23 412	13 786			
Emballages récupérables et divers		84			
TOTAL	23 412	13 870			
TOTAL GENERAL	78 055	13 870			

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 471	0	1 471
Autres créances clients	44 983 615	8 933 659	36 049 956
Impôts sur les bénéfiques	19 181	19 181	
Taxe sur la valeur ajoutée	610 977	610 977	
Divers état et autres collectivités publiques	10 495	10 495	
Débiteurs divers	21 815 324	21 815 324	
Charges constatées d'avance	18 906	18 906	
TOTAL	67 459 969	31 408 542	36 051 427

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Edité le 16/04/2021 à 14:01

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet E-VECA

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	31 763 061	1 669 414	6 995 274	23 098 373
Fournisseurs et comptes rattachés	3 915 475	3 915 475		
Personnel et comptes rattachés	38 644	38 644		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 014	66 014		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 476 279	7 476 279		
Autres impôts taxes et assimilés	6 418	6 418		
Autres dettes	25 120 663	25 120 663		
Produits constatés d'avance	350 773	350 773		
<b>TOTAL</b>	<b>68 737 328</b>	<b>38 643 681</b>	<b>6 995 274</b>	<b>23 098 373</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 644 723			

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	10 801			10 801

**Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciel	44 117	33.33
Logiciel avant 2017	2 290	100.00
Site internet	5 375	33.33

Les logiciels étaient amortis en linéaire sur 12 mois jusqu'au 31.12.2016.  
Depuis le 1.01.2017, les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur 3 ans.  
Le site internet acquis en 2014, était également amortis en linéaire sur 3ans.

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Edité le 16/04/2021 à 14:01

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet E-VECA

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Dégressif	4 à 10 ans
Matériel de bureau	Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	6 ans

**Evaluation des produits et en cours**

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

La société appréhende ses produits selon la méthode à l'avancement.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les Créances et les dettes des mandats apparaissent à l'actif et au passif du bilan. Le solde vis-à-vis des Collectivités Mandantes figure au passif dans la rubrique "autres dettes" pour 3.243.410,03 €.

**Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	44 617 983
Autres créances	11 695
Disponibilités	73 366
Total	44 703 044

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Edité le 16/04/2021 à 14:01

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet E-VECA

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 135 531
Dettes fiscales et sociales	64 565
Autres dettes	173
Total	2 200 418

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	18 906
Total	18 906
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	350 773
Total	350 773

**Subventions reçues de l'ADEME**

Le solde des subventions reçues de l'ADEME s'élève à 133.737 € au 31 décembre 2019. Ces sommes seront reversées aux Collectivités au terme des études de rénovation énergétique concernées. Le solde non reversé est comptabilisé en produits constatés d'avance au 31 décembre 2020, il reste 79.431 € à reverser.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Edité le 16/04/2021 à 14:01

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet E-VECA



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### **Eléments relevant de plusieurs postes au bilan**

(Code du Commerce Art. R 123-181)

#### **Comptabilisation des baux emphytéotiques administratifs (BEA) de rénovation énergétique**

La société a comptabilisé les BEA qu'elle a signés en 2014, 2015, 2016 et 2017 suivant le modèle dit de la " créance financière car le contrôle qu'exerce l'autorité publique sur l'investissement que la SPL réalise n'autorise pas cette dernière à inscrire cet actif à son bilan.

#### **Souscription de 3 contrats de SWAP de taux d'intérêt**

La société a souscrit 3 contrats de swap de taux d'intérêts afin de faire correspondre les contrats de prêts à taux variables aux loyers fixes prévus dans les baux emphytéotiques administratifs.

#### **Cession Daily sur les opérations**

La société a consenti, en garantie des emprunts de long terme et au profit des prêteurs, sur toutes les opérations, une cession Daily de la part des loyers correspondant aux remboursements et aux intérêts desdits emprunts.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Edité le 16/04/2021 à 14:01

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	5 55 593
Presations liées aux baux emphytéotiques (BEA)	2 383 817
Redevances facturées aux Collectivités dans le cadre des BEA	628 319
Refacturations diverse	42 447
Total	3 610 176

Répartition par secteur géographique	Montant
Secteur de la Région Auvergne Rhône Alpes	3 558 440
Total	3 558 440

**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	11
Employés	1
Total	12

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8.600 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8.600 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Edité le 16/04/2021 à 14:01

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet E-VECA

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -****Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits Exceptionnels CBDA Pénalités	208 414	77100000
Total	208 414	
Charges exceptionnelles		
- Charges Exceptionnelles Penalités Grenob	107 671	67100000
Total	107 671	

**Transferts de charges**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Transfert de charges Ecart	340
Transfert de charges Remboursement Assurance	181
Total	521

Le 31/03/2021  
PHILIPPE TRUCHY DIRECTEUR GENERAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Edité le 16/04/2021 à 14:01

**Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices**

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	8 227	9 609	10 855	10 801	10 801
Nbre des actions ordinaires existantes	822 725	960 862	1 085 505	1 080 105	1 080 105
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 989	9 913	12 547	7 754	3 558
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 217	68-	109	36	10-
Impôts sur les bénéfices	264	29-	23	5	
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	947	51-	67	11	31-
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1.00	0.04-	0.08	0.03	0.01-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende distribué à chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	6	8	9	12
Montant de la masse salariale de l'exercice	309	334	389	466	534
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	140	151	175	195	229

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°19**

### CADRE DE VIE

- **Société Publique Locale d'efficacité énergétique outils d'intervention de l'Opérateur de Services Energétiques Régional (SPL OSER)**
- **Mandat de maîtrise d'ouvrage**
- **Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) 2019-2020**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Fanny FESNOUX*

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Valérie PROST MALLET, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes développe des politiques environnementales et énergétiques volontaristes et ambitieuses s'articulant autour de trois grands principes :

- prioriser les actions d'investissement pour massifier et innover ;
- territorialiser les mesures et les objectifs ;
- fournir les données nécessaires pour piloter la stratégie et éclairer les choix des territoires.

L'objectif de la SPL d'efficacité énergétique - SPL OSER - dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'actionnaire principal, est d'apporter aux collectivités locales des compétences et des moyens humains dédiés à la rénovation énergétique du patrimoine public.

La SPL OSER a développé une compétence spécifique dans le domaine de la rénovation énergétique globale avec engagement de performance. Ces rénovations permettent de réduire très significativement les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, de développer les énergies renouvelables et de tirer tout l'intérêt d'une rénovation globale pour le confort des usagers, la gestion du patrimoine, le développement des filières innovantes et d'emplois locaux, notamment l'exploitation et la maintenance des bâtiments.

La Commune de Roanne est membre de la SPL d'efficacité énergétique depuis le 2 mars 2017.

Dans ce cadre-là, suite à un audit énergétique du Centre Administratif Paul Pillet réalisé en 2017 par la SPL OSER, la commune s'est engagée dans la rénovation énergétique de ce bâtiment.

Un mandat de maîtrise d'ouvrage a été donné à la SPL OSER pour agir au nom et pour le compte de la commune dans la réalisation de cette opération, mandat signé le 28 janvier 2019.

L'article 9.2 de l'annexe 1 du mandat de maîtrise d'ouvrage prévoit que la SPL OSER doit fournir un compte rendu annuel à la collectivité avec en annexe :

- le bilan des dépenses acquittées sur l'année 2019 et l'année 2020 ;
- le budget prévisionnel ;
- l'échéancier prévisionnel des recettes et des dépenses.



Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver le compte rendu annuel à la collectivité 2019 et 2020 présenté par la SPL OSER et ses annexes ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à la poursuite du mandat et à la mission d'assistance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. Dorange, Administrateur de la SPL OSER, ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le - 9 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge des  
Relations avec les écoles publiques

**Valérie PROST MALLET**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°20

### CADRE DE VIE

- Société Publique Locale d'efficacité énergétique outils d'intervention de l'Opérateur de Services Energétiques Régional (SPL OSER)
- Rénovation énergétique du Centre Administratif Paul Pillet
- Avenant n° 2
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIÉ, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Christian DORANGE, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 janvier 2019, la Ville de Roanne a approuvé le recours au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL OSER par le biais d'un marché en quasi-régie de délégation de maîtrise d'ouvrage, afin de réaliser les travaux de rénovation énergétique du Centre administratif Paul Pillet.

De ce fait, la collectivité a demandé à la SPL OSER d'engager une procédure de marché global de performance énergétique sous la forme d'un dialogue compétitif, comprenant à la fois la conception et la réalisation des travaux ainsi que des prestations d'exploitation-maintenance, de gros entretien et de sensibilisation des usagers. Ce marché a une durée totale de 10 ans à compter de sa notification.

Lors de la signature du marché avec la SPL OSER, il a été acté une enveloppe prévisionnelle des dépenses à engager par la Collectivité en investissement et en fonctionnement. Cette enveloppe a été révisée par un premier avenant en juin 2020 pour tenir compte de la passation du marché global de performance énergétique.

L'offre de l'équipe composée de SPIE BATIGNOLLES Centre Est, Atelier d'Architecture RIVAT, bureau SINTEC et AXIMA CONCEPT a en effet été retenue par la commission d'appel d'offres du 5 mars 2020.

Le montant des dépenses à engager par le mandataire pour le compte de la ville s'établissait, à l'issue du 1<sup>er</sup> avenant, à 7 506 833 € H.T. soit 9 004 564 € T.T.C. (le total des dépenses pour la Ville, y compris les honoraires de la SPL OSER, était alors de 7 753 029 € H.T. soit 9 300 000 € T.T.C.).

En juillet 2021, de l'amiante, non détecté au stade du diagnostic, a été découvert en façade lors des travaux. Le montant prévisionnel des dépenses est modifié pour intégrer ce désamiantage complémentaire et des modifications à apporter sur les façades. Le montant des dépenses à engager par le mandataire pour le compte de la ville passe ainsi de 7 506 833 € H.T. soit 9 004 564 € T.T.C. à 8 234 833 € H.T. soit 9 878 164 € T.T.C.. Le total des dépenses d'investissement pour la Ville y compris honoraires du mandataire évolue quant à lui de 9 300 000 € T.T.C. à 10 173 600 € T.T.C..

En outre, les délais prévus dans le calendrier initial sont modifiés pour tenir compte de cette découverte d'amiante en façade et des décalages planning qui en découlent.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver l'avenant n° 2 au marché de délégation de maîtrise d'ouvrage passé avec la SPL OSER ainsi que les annexes n° 3 et 4, selon les justificatifs apportés ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ;
- autoriser la SPL OSER, dans le cadre de son mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée, à signer l'avenant d'un montant de 728 000 € H.T. remis par l'équipe SPIE BATIGNOLLES Centre Est, Atelier d'Architecture RIVAT, bureau SINTEC et AXIMA CONCEPT associé à cette découverte d'amiante en façade ;
- dire que les montants nécessaires aux avances de trésorerie à la SPL OSER ainsi que les dépenses liées à cette opération seront inscrits au Budget Général à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. Dorange, Administrateur de la SPL OSER, ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le - 9 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Première Adjointe en charge de l'Habitat social et Vice-Présidente du Conseil de Quartier Bord de Loire

**Clotilde ROBIN**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°21**

### **CADRE DE VIE**

- Réseau de chaleur
- Délégation de Service Public avec la Société ROANNE ENERGIES (DALKIA)
- Rapport d'activité
- Année 2020
- Examen

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

"dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte."

Cet article L.3131-5 dispose que :

"le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L.1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public."

Par délibération n° 11 en date du 6 novembre 2014, le Conseil Municipal de la Ville de Roanne a décidé de déléguer son service public de production, de transport et de distribution de chaleur.

Après avoir organisé une procédure de consultation, conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.), dans sa version applicable à la date d'envoi à la publication de l'Avis d'appel public à candidature, et à l'ordonnance N°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application N°2016-86 du 1er février 2016 pour les dispositions applicables, le Conseil Municipal par délibération n° 2 en date du 7 avril 2016, s'est prononcé sur le choix du délégataire en désignant la société DALKIA dont le siège est situé au 37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint André Lez Lille.

La société DALKIA a créé une société dédiée S.A.S. ROANNE ENERGIES domiciliée au 39 rue Jean Moulin BP236 42333 ROANNE Cedex, qui exécute le contrat de Délégation de Service Public (D.S.P.) (article 7 du contrat de D.S.P.).

Le contrat de D.S.P. est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour une durée de 24 ans.

Le rapport d'activité de l'année 2020 est présenté conformément aux préconisations des Chambres Régionales des Comptes, il comprend :

- un relevé des principaux évènements survenus pendant l'exercice ;
- une partie technique ;
- une partie financière.



Le réseau comprend 23 sous stations pour une puissance souscrite de 8 359 kW fin 2020 et représente une longueur de 2,72 km.

Le réseau a fonctionné avec un taux de mixité moyen bois/gaz de 72,6 %.

11 955 MWh ont été livrés aux abonnés (chauffage + ECS) et le rendement global du réseau a été de 80,2 %.

Les résultats financiers de cette année d'exploitation sont :

Roanne	2020	2019	2018	2017
<b>Chiffres clés</b>	Montant (€HT)	Montant (€HT)	Montant (€HT)	Montant (€HT)
<b>Chiffre d'affaire</b>	828 444,70	827 724,71	659 105,35	763 070,77
<b>Vente de chaleur</b>	353 381,86	332 782,45	347 975,35	480 009,56
<b>Abonnements</b>	475 127,83	400 359,50	327 673,40	283 061,21
<b>Achat d'énergie</b>	355 236,09	332 303,39	338 954,67	414 025,27
<b>Résultat brut avant impôts</b>	- 28 862,16	10 635,51	-226 294,73	112 048,00

Le développement du réseau reste en cours. Plusieurs propositions de raccordement ont été réalisées et pour éviter un déséquilibre financier de la D.S.P., le développement a été suspendu dans l'attente des orientations du Schéma Directeur lancé par la Ville.

La chaudière biomasse a bien fonctionné, l'approvisionnement bois est conforme aux exigences grâce à un suivi rigoureux à chaque livraison. Pas d'incident majeur à déplorer sur l'année.

Le rapport joint détaille l'activité de cette délégation comme le prévoit l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 18 octobre 2021, a examiné ce rapport d'activité, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre connaissance du rapport d'activité 2020 concernant la société ROANNE ENERGIES.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2020 concernant la Société ROANNE ENERGIES.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **16 NOV. 2021**

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge de la Santé

**Maryvonne LOUGHRAIEB**





## SOMMAIRE

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>2</b>
<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>1. LES FAITS MARQUANTS</b> .....	<b>5</b>
<b>2. LE RAPPORT</b> .....	<b>5</b>
<b>3. FORME CONTRACTUELLE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC</b> .....	<b>6</b>
<b>3.1. PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>6</b>
<b>3.2. PERIMETRE TECHNIQUE</b> .....	<b>7</b>
<b>3.3. TARIFICATION</b> .....	<b>7</b>
<b>4. LE RÉSEAU AUJOURD’HUI</b> .....	<b>8</b>
<b>4.1. UN OUTIL AU SERVICE DE LA VILLE</b> .....	<b>8</b>
<b>4.2. LES INDICATEURS</b> .....	<b>9</b>
<b>4.3. LES CLIENTS DU RESEAU EN 2020</b> .....	<b>10</b>
<b>5. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE LA DSP</b> .....	<b>11</b>
<b>6. CONCLUSIONS &amp; PERSPECTIVES</b> .....	<b>11</b>
<b>COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL</b> .....	<b>12</b>
<b>1. BILAN TECHNIQUE</b> .....	<b>13</b>
<b>1.1. CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS</b> .....	<b>13</b>
<b>1.1.1. Localisation</b> .....	<b>13</b>
<b>1.1.2. Moyens de production</b> .....	<b>13</b>
<b>1.1.3. Le réseau</b> .....	<b>14</b>
<b>1.2. QUALITE DU SERVICE</b> .....	<b>14</b>
<b>1.3. ENQUETE DE SATISFACTION CLIENTS</b> .....	<b>14</b>
<b>1.3.1. Qualité de service</b> .....	<b>14</b>
<b>1.3.2. Votre avis nous est précieux</b> .....	<b>14</b>
<b>1.3.3. Un bilan global très positif</b> .....	<b>15</b>
<b>1.4. SECURITE</b> .....	<b>15</b>
<b>1.5. ORGANISATION DU SERVICE</b> .....	<b>17</b>
<b>1.6. PREVENTIF</b> .....	<b>17</b>
<b>1.6.1. Général</b> .....	<b>17</b>
<b>1.6.2. Principales opérations d’entretien et de contrôle des installations</b> .....	<b>18</b>
<b>1.7. CONTROLES REGLEMENTAIRES</b> .....	<b>18</b>
<b>1.8. LES ENERGIES SUR LE RESEAU</b> .....	<b>18</b>
<b>1.8.1. Énergies entrantes</b> .....	<b>18</b>
<b>1.8.2. Énergies produites</b> .....	<b>19</b>
<b>1.8.3. Énergies livrées</b> .....	<b>19</b>
<b>1.8.4. Bilan du réseau</b> .....	<b>20</b>
<b>1.9. SUIVI DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUELEMENT</b> .....	<b>22</b>
<b>1.9.1. Suivi des travaux</b> .....	<b>22</b>
<b>1.9.2. Suivi du compte R23</b> .....	<b>23</b>
<b>2. BILAN COMMERCIAL</b> .....	<b>23</b>
<b>2.1. ÉVOLUTION DES ABONNEMENTS</b> .....	<b>23</b>
<b>2.2. ÉVOLUTION DES TARIFS R1/R2</b> .....	<b>23</b>
<b>2.3. VENTES PAR SOUS-STATION</b> .....	<b>25</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie

042-21420183002111

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

2.4. CLIMATOLOGIE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020.....	26
<b>COMPTE-RENDU FINANCIER .....</b>	<b>12</b>
<b>1. COMPTE DE RÉSULTAT ANALYTIQUE .....</b>	<b>28</b>
<b>2. DESCRIPTIONS DES POSTES ET ANALYSE DES ÉCARTS .....</b>	<b>29</b>
2.1. ÉNERGIES PRIMAIRES.....	29
2.2. ÉLECTRICITE FORCE MOTRICE .....	30
2.3. EAU ET PRODUITS DE TRAITEMENTS .....	30
2.4. FOURNITURES.....	30
2.5. SOUS-TRAITANCE .....	31
2.6. IMPOTS ET TAXES .....	31
2.7. MAIN D'ŒUVRE.....	31
2.8. REDEVANCE DUE À LA VILLE .....	32
<b>ANNEXES .....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXE 1 : RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS SUR APPELS .....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXE 2 : CONTROLES RÉGLEMENTAIRES .....</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE 3 : LIASSE FISCALE .....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE 4 : DECLARATION SNCU .....</b>	<b>69</b>
<b>ANNEXE 5 : ASSURANCES.....</b>	<b>72</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020



# roanne énergies

## SYNTHÈSE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020



## PRÉAMBULE

Après une procédure d'appel d'offres, la Ville de Roanne, qui a repris la compétence « réseau de chaleur » à Ophéor, a désigné la société Dalkia comme Déléataire du réseau de chauffage urbain de la zone RN7, le 13 mai 2016. La société Roanne Energies s'est substituée à Dalkia en tant que Déléataire le 30/06/2016.

Cette nouvelle Délégation de Service Public a pris effet le 01 juillet 2016, pour une durée de 24 ans.

Au titre de cette DSP, le Déléataire du service public de production, de transport et de distribution d'énergie calorifique de l'Autorité Délégante est chargé à ses risques et périls :

- de concevoir, financer et réaliser l'ensemble des ouvrages et équipements nécessaires à la production, au transport et à la distribution d'énergie calorifique ; ceux-ci faisant l'objet d'un inventaire,
- d'assurer la production de chaleur, en respectant les impératifs globaux du projet, et en particulier la garantie de la continuité de service pendant la phase travaux,
- d'exploiter l'ensemble des biens délégués conformément au présent contrat de délégation.

Le présent document présente le rapport d'activité de la DSP pour l'année civile 2020.

## 1. LES FAITS MARQUANTS

- Dans le cadre des travaux d'amélioration du Parc Urbain en partenariat avec Opheor, réfection du réseau alimentant les sous-stations Fontquentin A/B/C/D.
- Remplacement d'un motoréducteur sur le TOP Loader n°2 en Juin 2020.
- Identification officielle de la Sous-Station « Sanilabel ».
- Remplacement des plaques de grilles Foyer de la chaudière Biomasse en août 2020 pendant la maintenance annuelle.

## 2. LE RAPPORT

Le rapport est présenté conformément aux préconisations des Chambres Régionales de Comptes. Il comprend :

- un relevé des principaux événements survenus pendant l'exercice,
- une partie technique,
- une partie financière.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

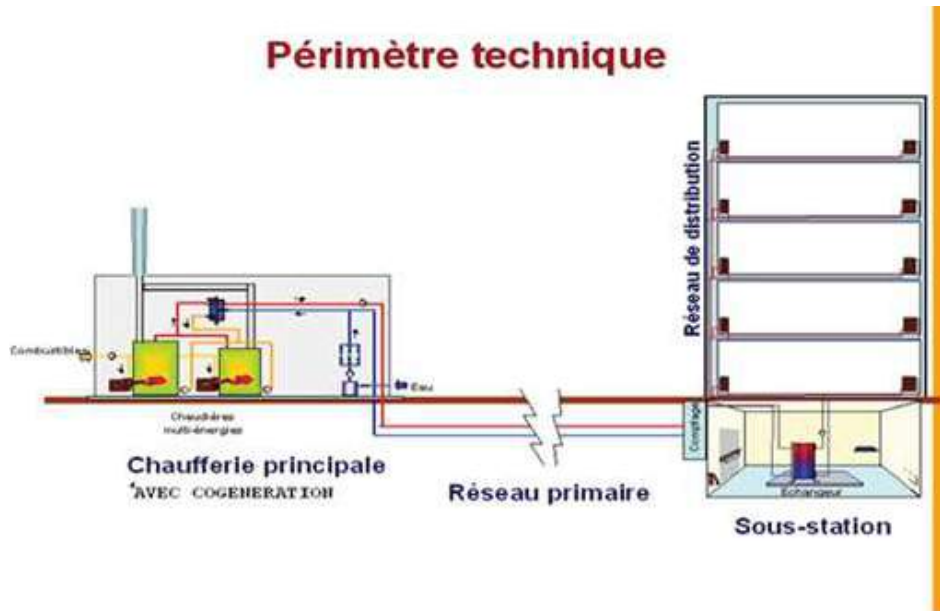
## 3. FORME CONTRACTUELLE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

### 3.1. Parties prenantes

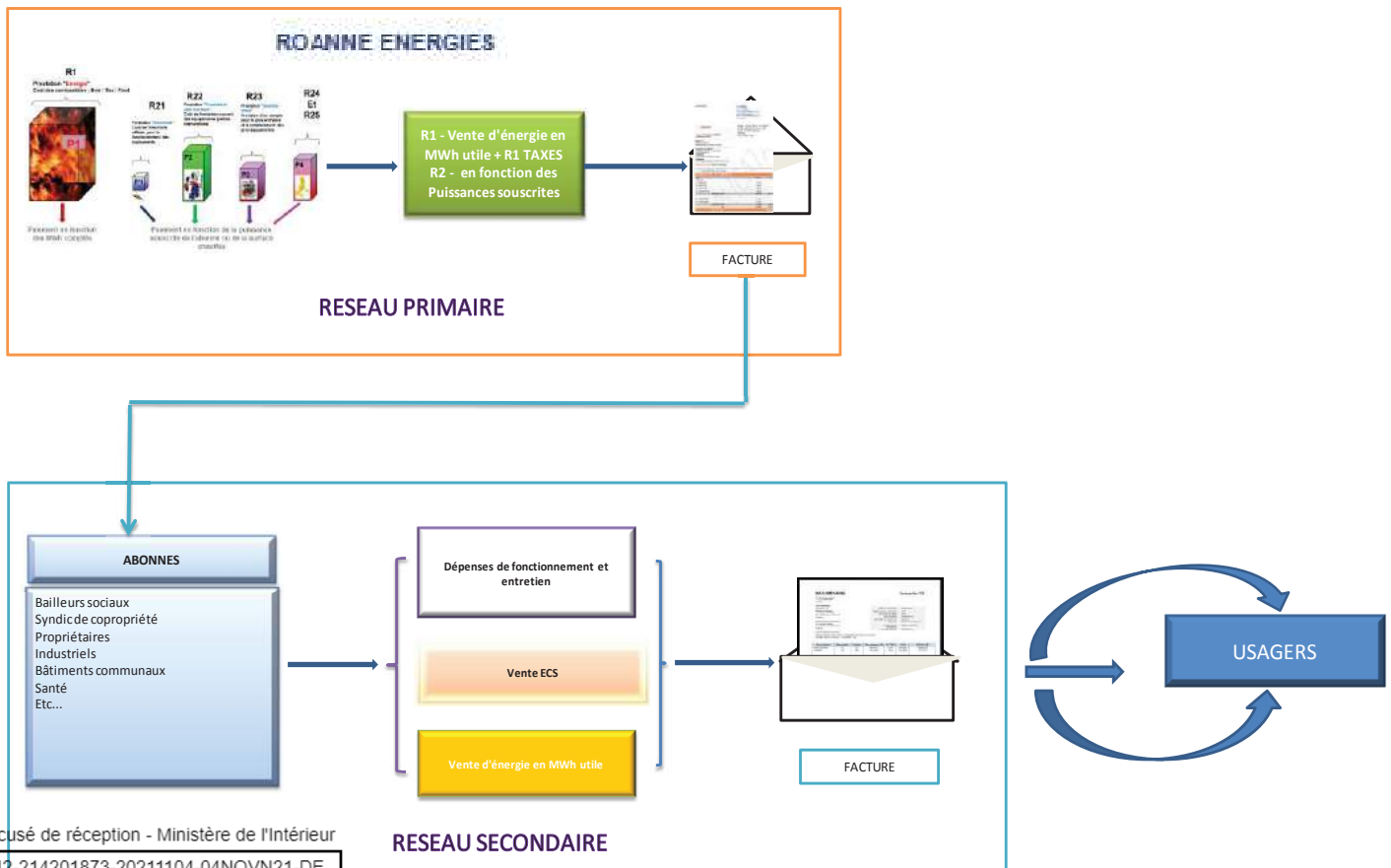
- L'Autorité Concédante : Ville de Roanne.
- Le Déléataire : Roanne énergies.
- Les Abonnés principaux : Ophéor et Ville de Roanne.



## 3.2. Périmètre technique



## 3.3. Tarification



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

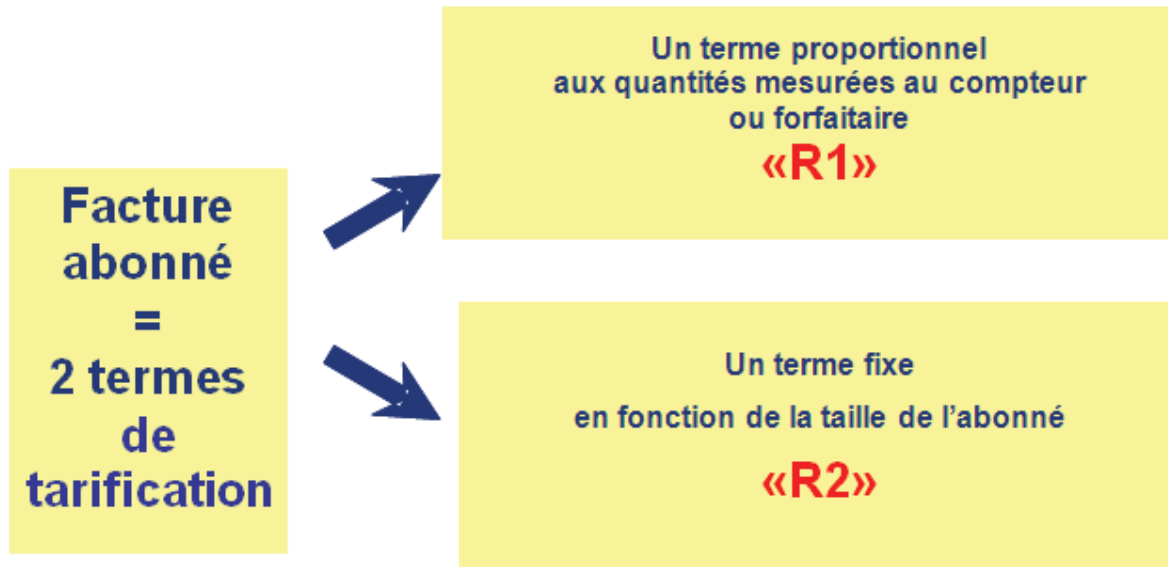
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020



La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction de la puissance souscrite.

#### 4. LE RÉSEAU AUJOURD'HUI

##### 4.1. Un outil au service de la ville

### Chiffres clés

- 22 sous-stations à fin 2020.
- Puissance souscrite : 8206 kW à fin 2020
- L'ensemble des abonnés représente 1230 équivalents logements.
- Chaufferie bois de 2,2 MW.
- Une chaufferie gaz appoint/secours de 10,5 MW.
- Le réseau développe maintenant 2 700 ml.
- Un investissement de 4,9 M€.

4.2. les indicateurs

Indicateurs Roanne Energies 2020				Indicateurs Roanne Energies 2019			Commentaires
Taux d'interruption pondérée du service	(Nb d'heure d'arrêt pendant la période de fonctionnement) * Puissance souscrite concernée (MW)	-	%	0,00%	-	%	Nous n'avons pas constaté de perturbation majeure au niveau de la fourniture d'énergie aux abonnés
	Période de fonctionnement (en h) * Puissance souscrite totale (MW)	73 706 640,00			74 827,92		
Taux d'appel de puissance	Puissance maximale appelée (pour la température extérieure de base) kW (estimée par calcul)	5 561,64	%	58,85%	5 963,48	%	La puissance installée correspond aux besoins des usagers
	Puissance maximale de la production en centrale kW (PCI)	9 450,00			9 450,00		
Durée d'utilisation équivalente à pleine puissance	Quantité d'énergie thermique livrée (Chauffage + ECS) MWh	11 955,00	h	2149,55	9 230,00	h	L'équivalent du nombre d'heure à pleine puissance confirme l'adéquation de la production à l'utilisation.
	Puissance maximum appelée (kW)	5 561,64			5 963,48		
Puissance souscrite au km	Puissance souscrite totale facturée (MW)	8,41	MW/km	3,09	8,54	MW/km	La puissance souscrite en fin d'année est de 8206 kW
	Longueur totale du réseau de distribution (km)	2,72			2,70		
Consommation au km - densité thermique du réseau	Consommations	11,96	GWh/km	4,40	9,23	GWh/km	La densité du réseau de chaleur est conforme aux critères de l'ADEME
	Longueur totale du réseau de distribution (km)	2,72			2,70		
Développement	Puissances souscrites en fin d'exercice moins Puissances souscrites en début d'exercice (MW)	-0,13	%	-1,50%	1,69	%	Baisse de la puissance souscrite Immeuble A OPHEOR suite à une démolition partielle.
	Puissances souscrites en début d'exercice (MW)	8,54			6,72		
Bouquet énergétique	Répartition des quantités d'énergies à la production entrée chaufferie	Gaz	%	27,40%	Gaz	%	Nous constatons un taux d'EnR > au taux contractuel suite à la non atteinte du développement prévu.
		Fioul	%	0,00%	Fioul	%	
		Biomasse	%	72,60%	Biomasse	%	
Coût des sinistres	Coût des sinistres TTC (définition comptable ou sinistres déclarés aux assurances)	0	%	0,00%	0	%	0,00%
	Part des recettes tarifaires	0			0		
Renouvellement des installations	Montant des travaux de GER HT R23	119 434,69 €	%	274,86%	30 604,80 €	%	Des rénovations de tronçons de réseau ont été financées par la ville de Roanne et en P3.
	Recettes R1 - R2	43 453,57 €			36 597,58 €		
Prix moyen du MWh	Quantité d'énergie thermique livrée (Chauffage + ECS) MWh	828 959,69 €	€HT/MWh	69,34 €	733 141,95 €	€HT/MWh	Le prix du MWh est cohérent avec la moyenne nationale pour un réseau équivalent.
	Montant du R1 HT	11 955,00			9 230,00		
Poids de la part proportionnelle aux consommations	Montant du R1 HT	353 831,86 €	%	42,68%	332 782,45 €	%	45,39%
	Recettes R1 - R2 HT	828 959,69 €			733 141,95 €		
Contenu en CO2 du réseau		0,064	kg/kWhPCI		0,037	kg/kWhPCI	Le résultat 2020 n'est qu'un indicateur provisoire dans l'attente du rapport SNCU.
					Valeur selon déclaration SNCU disponible en pièce jointe		

## 4.3. Les clients du réseau en 2020

N° SST	Nom du bâtiment	Raison sociale	Typologie	Puissance souscrite envisagée Avenant 1	Puissance souscrite (kW) - 2018	Puissance souscrite (kW) - 2019	Puissance souscrite (kW) - 2020	Commentaires
1	IMMEUBLE A1	OPHEOR	Logements	934	909	909	909	Ajustement de la PS de 934 à 909 kW au 01/11/2018.
2	IMMEUBLE A2		Logements	1012	909	909	909	Ajustement de la PS de 1012 à 909 au 01/11/2018.
3	IMMEUBLE A3		Logements	928	898	898	898	Ajustement de la PS de 928 à 898 kW au 01/11/2018.
4	IMMEUBLE B10		Logements	594	701	701	701	Ajustement de la PS de 594 à 701 kW au 01/11/2018.
5	IMMEUBLE B		Logements	111	131	131	131	Ajustement de la PS de 111 à 131 kW au 01/11/2018.
6	IMMEUBLE C		Logements	249	274	274	274	Ajustement de la PS de 249 à 274 kW au 01/11/2018.
7	IMMEUBLE D		Logements	293	263	263	263	Ajustement de la PS de 293 à 263 kW au 01/11/2018 - Baisse PS de 263 à 110 Kw suite à démolition partielle du bâtiment - Prise d'effet le 01/01/2021.
8	IMMEUBLE A		Logements	477	547	547	492	Ajustement de la PS de 477 à 547 au 01/11/2018 Ajustement de la PS au 01/08/2020 suite à démolition partielle du bâtiment de 547 à 492 Kw.
9	LOGEMENTS FONTQUENTIN		Logements	77	44	44	44	
10	ECOLE FONTQUENTIN	Ville de ROANNE	Scolaire	269	269	269	269	
11	GYMNASSE FONTQUENTIN	Ville de ROANNE	Equipeement sportif	84	84	84	84	
12	Boulangerie		Commerce	5				Installation autonome suite travaux.
13	LOGEMENTS M&MME AMBLER	Mr et Mme AMBLER	Logements	11	11	11	11	
14	CENTRE SOCIAL	Ville de ROANNE	Sociial	40	40	40	40	
15	Cabinet dentaire			10	10			Résiliation le 01/07/2018.
16	LEADER PRICE	DISTRILEADER ROANNE	Commerce	128	128			Résiliation le 30/06/2019.
17	CENTRE M LUTHER KING	Ensemble vocal de ROANNE	Culture	7	7	7	7	
18	Pharmacie		Commerce	15				Installation autonome suite travaux.
19	SOROFI	SOROFI	Commerce	57	57	57	57	
20	GYMNASSE BD DE BELGIQUE	Ville de ROANNE	Equipeement sportif	350	350	350	350	Ajustement puissance souscrite lors de l'avenant 1 à la DSP.
21	LES FIGULINES	DUGOUR & GAME	Logements	302		130	130	Mise en service le 29/11/2019.
22	LYCEE ALBERT THOMAS	REGION ARA	Scolaire	1100	1100	1100	1100	Prise en charge le 01/10/2018.
23	GENDARMERIE	MINISTERE DE LA DEFENSE	Tertiaire	1042		1020	1020	Prise en charge le 01/07/2019.
24	GOELAND	Cabinet GINET	Logements	120		120	120	Prise en charge le 01/09/2019.
25	MEDITERRANEE	CITE NOUVELLE	Logements	550		550	550	Prise en charge le 01/11/2019.
26	LE PROVENCE	CITE NOUVELLE	Logements	1151				Chaudière gaz remplacée en 2019.
27	L'ESTEREL	CITE NOUVELLE	Logements	409				Chaudière gaz remplacée en 2019.
28	LE CHAMBORD	DUGOUR & GAME	Logements	647				Non raccordé.
29	ESPACE 50	GERBAY	Bureaux	146				Non raccordé.
				<b>11118</b>	<b>6732</b>	<b>8414</b>	<b>8359</b>	

La puissance souscrite en 2019 était de 8 414 kW et celle de 2020 de 8 359 kW, soit – 0,65 % en 1 an.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020



## 5. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE LA DSP

ROANNE	2020	2019	2018	Ecart N/N-1	Ecart N/N-1
Chiffres clés	Montant (€ HT)	Montant (€ HT)	Montant (€ HT)	Montant (€ HT)	%
Chiffre d'affaire	828 444,70	827 724,71	659 105,45	- 719,99	0,09%
Ventes de chaleur	353 831,86	332 782,45	347 975,35	- 21 049,41	6,33%
Abonnements	475 127,83	400 359,50	327 673,40	- 74 768,33	18,68%
Achat d'énergie	355 236,09	332 303,39	338 954,67	- 22 932,70	6,90%
Résultat brut avant impôts	- 28 862,16	10 635,51	-226 294,73	39 497,67	-371,38%

## 6. CONCLUSIONS & PERSPECTIVES

Le développement du réseau reste en cours. Plusieurs propositions de raccordement ont été réalisées. Pour éviter un déséquilibre financier de la DSP et dans l'attente des orientations du Schéma Directeur lancé par la Ville, ce développement a été suspendu.

La chaudière biomasse a bien fonctionné, l'approvisionnement bois est conforme aux exigences grâce à un suivi rigoureux à chaque livraison. Pas d'incident majeur à déplorer sur l'année.

Dans l'attente du déploiement du site « ESPACE CLIENTS », un accès à INVISIO permettant la visualisation des éléments techniques a été mis en place auprès de l'Autorité Déléguée ainsi que de son AMO.

Et  
demain ?

- Validation de l'avenant 3 ayant pour objet :
  - \* De fixer la mixité contractuelle.
  - \* D'ajuster en conséquence le terme R1.
  - \* D'intégrer 50 % de la somme perçue pour le TEPCV au solde P3.
- Actualisation des tarifs R1 et R2 au 01 décembre 2020.
- La ville de Roanne a engagé une démarche avec Egis Conseil pour l'élaboration d'un schéma directeur qui devrait débuter sur le 1er semestre 2021.
- Roanne Energies participera à cette démarche et fournira l'ensemble des prospects identifiés ainsi que les éléments nécessaires pour les études.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

# roanne énergies

## COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-2142 01073-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

## 1. BILAN TECHNIQUE

### 1.1. Caractéristiques des installations

#### 1.1.1. Localisation

La chaufferie principale est située 34 boulevard Jean-Baptiste Clément.

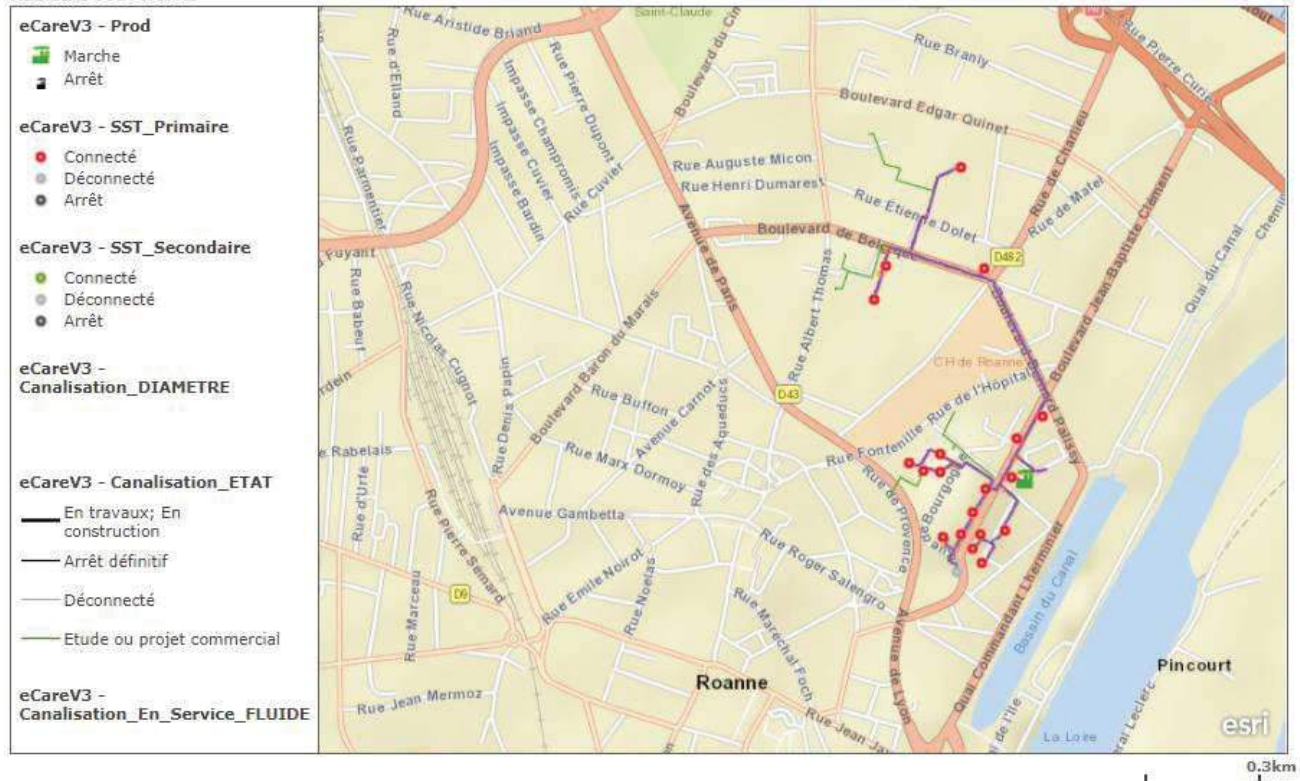
#### 1.1.2. Moyens de production

- Chaudière gaz 5,2 MW avec économiseur.
- Chaudière condensation gaz 5,2 MW Bosch.
- Chaudière bois 2,2 MW de marque COMPTE-R.



## 1.1.3. Le réseau

### réseau ROANNE



## 1.2. Qualité du service

Au cours de l'exercice considéré par le présent rapport, notre Centre de Relation Clients a reçu 9 appels pour les raisons en Annexe 1.

Aucun incident majeur n'est à déclarer au cours de cette période.

## 1.3. enquête de satisfaction clients

### 1.3.1. Qualité de service

Dans le cadre de notre politique d'écoute clients, Dalkia réalise chaque année une enquête approfondie afin de mesurer la satisfaction des clients et de recueillir leurs attentes.

### 1.3.2. Votre avis nous est précieux

Pour l'année 2020, cette enquête a été réalisée entre les mois de novembre, auprès d'un échantillon de 700

clients en France

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020



- 122 clients ont répondu à l'enquête sur le périmètre géographique géré par Dalkia Centre Est.
- Les questions posées portaient sur la satisfaction globale, le niveau d'effort à déployer dans le cadre de la relation avec Dalkia, le niveau d'information émis par Dalkia, le niveau de satisfaction concernant les interlocuteurs Dalkia, la qualité du service rendu et l'expertise de Dalkia.



### 1.3.3. Un bilan global très positif

La note de satisfaction globale qui ressort de cette enquête est de **7,8/10** pour la région Dalkia Centre Est.

- Trois points forts essentiels ont recueilli une grande satisfaction de ces clients interrogés :
  - La prise en compte de la sécurité : **8,7/10**.
  - La relation client : **8,4/10**.
  - La qualité des dépannages : **8/10**.
- Deux axes de progrès sont attendus :
  - Le traitement des réclamations : **7,1/10**.
  - Les retours d'information :
    - qualité de l'information émise : **7,8/10**.
    - qualité du reporting : **7,6/10**.



## 1.4. Sécurité

### 1.1.1. Management de la sécurité

La sécurité au travail est un enjeu majeur pour Dalkia qui se traduit par des objectifs ambitieux de réduction des accidents du travail et une implication forte de toute la chaîne de management.



### 1.1.2. Bilan 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

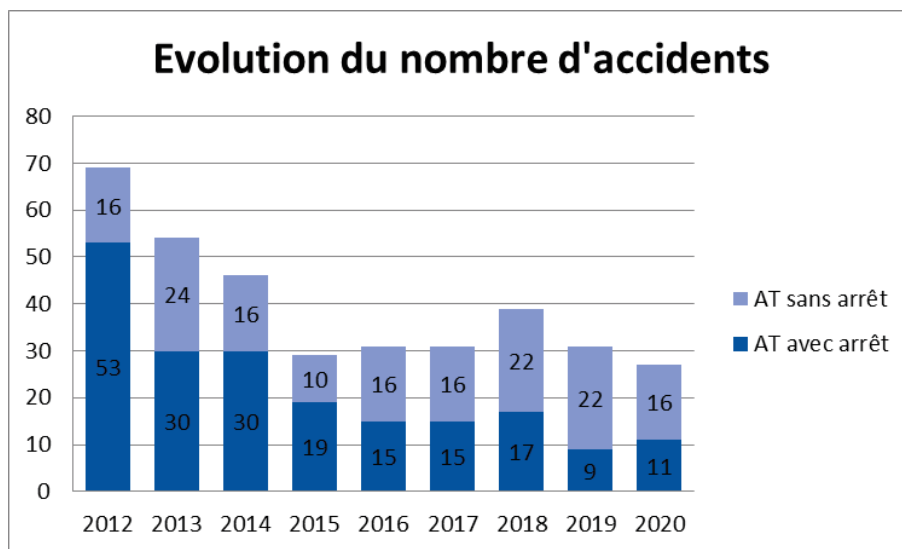
Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

Une organisation et des moyens adaptés à la typologie de votre activité et des risques associés. Nos résultats se sont améliorés durablement depuis plusieurs années.

Le nombre d'accidents de travail avec arrêt a été quasiment divisé par 3 en 5 ans.



### 1.1.3. Les moyens mis en œuvre

Dalkia gère l'ensemble des installations qui lui sont confiées en veillant à la Santé Sécurité des personnes et des biens.

### NOTRE BOITE A OUTILS COMPREND, ENTRE AUTRES, LES ACTIONS SUIVANTES

- Les causeries et les supports de communication,
- La gestion des Equipements de Protection Individuelle,
- Les Visites Sécurité de la Hiérarchie,
- Une application mobile dédiée à la Sécurité, « Echap&Belle », qui permet de déclarer en temps réel toute situation dangereuse ou presque accident.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020





L'entretien préventif sur le réseau est réalisé tout au long de l'année.

## 1.6.2. Principales opérations d'entretien et de contrôle des installations

- maintien en état des installations électriques en chaufferie (vérification de l'ensemble des connexions électriques, remplacement des pièces usagées, dépoussiérage des armoires),
- contrôle d'étanchéité des échangeurs primaires,
- remplacement, le cas échéant, des moteurs défectueux et des vannes motorisées,
- entretien des pompes, alimentation, recyclage,
- suivi quotidien du traitement d'eau,
- remise en état peinture et calorifuge,
- ramonage des chaudières et conduits de cheminée,
- manœuvre des vannes,
- contrôle du maintien de pression,
- contrôle des sondes et des régulations,
- contrôle des équipements de sécurité.

## 1.7. Contrôles réglementaires

- vérification de détection incendie,
- vérification sécurité incendie (extinction),
- mesures d'efficacité énergétique,
- contrôles installation électriques.

Le tableau de synthèse et les rapports sont fournis en annexe.

## 1.8. Les énergies sur le réseau

**Nb. : Il s'agit d'éléments techniques, il peut exister quelques écarts avec les éléments financiers.**

### 1.8.1. Énergies entrantes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

Date des relevés		31/12/2019	23/01/2020	20/02/2020	20/03/2020	21/04/2020	20/05/2020	19/06/2020	27/07/2020	20/08/2020	21/09/2020	21/10/2020	20/11/2020	31/12/2020	
<b>Energies en entrée</b>															
<b>Combustibles</b>	<b>Unités</b>	janvier-20	février-20	mars-20	avril-20	mai-20	juin-20	juillet-20	août-20	septembre-20	octobre-20	novembre-20	décembre-20	<b>Total</b>	
Gaz Total	MWh PCS	671	318	524	62	1	200	415	230	343	557	37	821	<b>4178</b>	
Dont Gaz Chaufferie	MWh PCS	671	318	524	62	1	200	415	230	343	557	37	821	<b>4178</b>	
Biomasse	MWh PCI	2016	1482	1373	1230	779	104	0	0	0	651	1285	2234	<b>11152</b>	
	tonnes	612	482	427	359	226	31	0	0	0	196	378	681	<b>3391</b>	
	PCI	3,29	3,08	3,22	3,42	3,45	3,39	0,00	0,00	0,00	3,33	3,40	3,28	<b>3,29</b>	
<b>Total - Energies entrantes</b>	<b>MWh PCI</b>	<b>2620</b>	<b>1768</b>	<b>1844</b>	<b>1286</b>	<b>779</b>	<b>284</b>	<b>374</b>	<b>207</b>	<b>308</b>	<b>1152</b>	<b>1318</b>	<b>2973</b>	<b>14913</b>	

## 1.8.2. Énergies produites

<b>Energies sortie générateurs</b>															
Energies	μ	Unités	janvier-20	février-20	mars-20	avril-20	mai-20	juin-20	juillet-20	août-20	septembre-20	octobre-20	novembre-20	décembre-20	Total
Gaz - Chaudières	96,3%	MWh	584	274	450	58	0	176	367	201	276	488	30	718	<b>3622</b>
Biomasse	86,0%	MWh	1732	1303	1089	1131	679	211	0	0	0	477	959	2006	<b>9588</b>
<b>Total des énergies</b>		<b>MWh</b>	<b>2316</b>	<b>1577</b>	<b>1539</b>	<b>1190</b>	<b>679</b>	<b>388</b>	<b>367</b>	<b>201</b>	<b>276</b>	<b>965</b>	<b>989</b>	<b>2724</b>	<b>13210</b>
<b>Compteur Sortie Chaufferie</b>		<b>MWh</b>	<b>2316</b>	<b>1577</b>	<b>1539</b>	<b>1190</b>	<b>679</b>	<b>388</b>	<b>367</b>	<b>201</b>	<b>276</b>	<b>965</b>	<b>989</b>	<b>2724</b>	<b>13210</b>

## 1.8.3. Énergies livrées

### ■ Bilan annuel :

<b>Ventes - Distribution</b>															
Ventes	Unités	janvier-20	février-20	mars-20	avril-20	mai-20	juin-20	juillet-20	août-20	septembre-20	octobre-20	novembre-20	décembre-20	Total	
Ventes Thermiques	MWh Th	2152	1458	1383	1088	559	288	271	147	221	885	902	2601	<b>11955</b>	
Chauffage	MWh	1967	1310	1230	892	390	127	98	53	76	730	741	2355	<b>9972</b>	
Eau Chaude Sanitaire	MWh	185	147	153	197	169	161	173	94	145	154	161	246	<b>1984</b>	
Eau Chaude Sanitaire	m3	1229	1474	1531	1966	1689	1593	1699	923	1542	1418	1606	2455	<b>19125</b>	
DJ		423	260	261	249	106	46	0	0	0	176	175	488	<b>2185</b>	
Ratio Chauffage / DJ	MWh/DJ	4,6	5,0	4,7	3,6						4,1	4,2	4,8	<b>4,5</b>	
Pertes thermiques	MWh	164	120	156	101	120	100	96	53	54	80	87	123	<b>1254</b>	

### ■ Bilan par mois et par sous-station :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

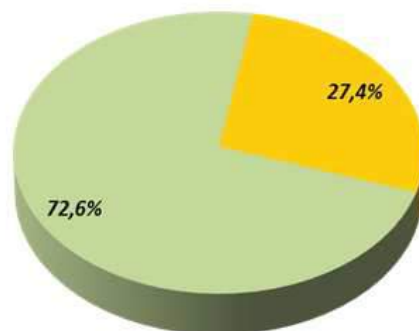
Compte-rendu technique et financier 2020

Ventes - Distribution - Détail														
Nom_Compteur	Unités	janvier-20	février-20	mars-20	avril-20	mai-20	juin-20	juillet-20	août-20	septembre-20	octobre-20	novembre-20	décembre-20	Total
4 S/ST 1 - BAT A1 - P934kW	kWh	236110	147960	153930	125120	62600	30930	31180	16970	26170	92480	79450	268800	1271700
7 S/ST 2 - BAT A2 - P1012kW	kWh	235090	167170	167450	134850	63340	28220	27730	15180	23120	95630	91110	283140	1332030
10 S/ST 3 - BAT A3 - P928kW	kWh	240400	157560	159970	132940	68420	29370	28460	16200	24840	96820	88860	281960	1325800
13 S/ST 4 - BAT B10 - P594kW	kWh	160590	101710	99770	76430	36680	20710	19950	10780	16080	62840	59640	199580	864760
17 S/ST 5 - BAT B - P111kW	kWh	28880	21620	21310	18224	10644	5567	4678	2706	4179	15351	13399	34574	181132
20 S/ST 6 - BAT C - P249kW	kWh	56060	37220	38750	33060	18900	12850	12110	6780	10250	28810	27410	72110	354310
23 S/ST 7 - BAT D - P293kW	kWh	68700	45290	46936	35754	21260	13800	13200	7280	10870	28810	26420	75430	393750
26 S/ST 8 - BAT A - P477kW	kWh	109050	61200	51955	65000	32075	23274	21945	11433	17177	53787	52634	140563	640093
29 S/ST 9 - LOGEMENTS FONTQUENTIN - P77kW	kWh	6803	10557	10783	7752	3279	316	0	0	0	6085	5680	19297	70552
31 S/ST 10 - ECOLE FONTQUENTIN - P269kW	kWh	71509	43225	38971	24435	8245	0	0	0	0	20027	23325	82725	312462
33 S/ST 11 - GYMNASSE FONTQUENTIN (JB CLEMENT) P84kW	kWh	12118	6918	6642	2313	0	0	0	0	0	0	960	16032	44983
35 S/ST 14 - CENTRE SOCIAL - P40kW	kWh	12315	6660	6140	3790	1826	0	0	0	0	3320	3669	13084	50804
41 S/ST 16 - LEADER PRICE - P128kW	kWh	7063	5099	5008	2299	0	0	0	0	0	1649	2282	5108	28508
43 S/ST 19 - SOROFI - P57kW	kWh	18386	13470	10117	2100	308	73	0	0	0	89	9671	23758	77972
51 S/ST 17 - CENTRE MARTIN LUTHER KING P7kW	kWh	3234	2220	1870	3	949	0	0	0	0	48	671	2392	11387
64 S/ST 20 - GYMNASSE BD DE BELGIQUE P650kW	kWh	14450	9990	10063	1	0	0	0	0	0	0	4366	18910	57780
74 S/ST 22 Cité scolaire Albert Thomas	kWh	169410	129910	64360	38070	1630	0	0	0	0	66610	77140	241500	788630
77 S/ST 23 - Gendarmerie Combe	kWh	387450	266830	269401	212259	136300	60780	55890	28580	43590	183350	199160	471430	2315020
78 S/ST 26 - LE GOELAND	kWh	34196	24942	24350	17476	11977	8317	3049	2544	2891	15399	17056	38713	200910
80 S/ST 21 - RES LES FIGULINES	kWh	38400	26748	23812	18314	8932	5469	4383	2477	3548	15312	18616	45519	211530
82 S/ST 25 RES LE MEDITERRANEE	kWh	242160	171460	171650	138220	71620	48350	48550	26290	38460	98130	100450	266000	1421340
6 S/ST 1 - ECS BAT A1	kWh	38000	30500	31500	41000	36800	32911	33715	18461	28688	32221	31400	47000	402195
9 S/ST 2 - ECS BAT A2	kWh	35400	28600	29500	34000	32200	37410	47601	26064	40331	31641	31600	48100	422448
12 S/ST 3 - ECS BAT A3	kWh	40500	31900	33300	41600	35300	32718	35273	19293	29719	33844	35900	54700	424048
15 S/ST 4 - ECS BAT B10	kWh	28400	22100	23200	29200	24900	19249	16939	9105	13198	19718	22100	32400	260510
19 S/ST 5 - ECS BAT B	kWh	5100	3900	4100	5400	4400	4017	3908	2521	4412	3152	3600	6000	50511
22 S/ST 6 - ECS BAT C	kWh	10200	8600	8700	10500	9300	11171	11278	6173	9854	10526	10200	15700	122203
25 S/ST 7 - ECS BAT D	kWh	16400	12500	13300	17900	14500	12923	13490	7695	11020	12759	14300	22400	169187
28 S/ST 8 - ECS BAT A	kWh	11400	9300	9500	17000	11500	10286	10473	4504	7657	10485	11500	19200	132805

## 1.8.4. Bilan du réseau

### Mixité annuelle

Taux ENR-R
72,6%



- Gaz - Chaudières
- Biomasse

**Le taux d'EnR sur 2020 a baissé de 12% (84,6 % en 2019), cette baisse fait suite aux différentes mise en service d'installations des nouveaux abonnés en fin d'année 2019.**

### Mixité mensuelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020



1.9. Suivi des travaux de gros entretien et de renouvellement

1.9.1. Suivi des travaux

CODE H	NATURE	Date Création	DATE CLOT	TYPE	MONTANT MARCHÉ	Sous Traitance	Fournitures	Main d'œuvre	Total Débours (€ HT)	Nbre Heures
GT0588250R	Roanne énergies : sonde Oxygène	01/12/2019	26/12/19	MRE - Maintenance-Réparation	4 843,81	0,00	0,00	-62,21	-62,21	1,13
GT0644313Z	compteur Énergies hs	01/04/2020	27/09/20	REN - Renouvellement	912,35	0,00	-805,00	0,00	-805,00	0,00
GT0665961Z	Rénovation des caniveaux du quartier de Fonquentin dans le cadre des travaux de la ville de Roanne	01/06/2020		REN - Renouvellement	83 285,62	-83 230,57	0,00	-533,99	-83 764,56	9,70
GT0666282N	Roanne énergies : modification tuyauterie en chaufferie	01/06/2020	27/10/20	MRE - Maintenance-Réparation	13 986,73	-13 986,73	0,00	-676,02	-14 662,75	12,28
GT0688990T	Roanne énergies : vannes arrivée réseau sous station	01/08/2020	27/10/20	MRE - Maintenance-Réparation	5 747,44	-4 626,15	-1 121,29	-173,41	-5 920,85	3,15
GT0690968R	SANILABEL : compteur énergie modification hydraulique	01/09/2020		MRE - Maintenance-Réparation	877,35	-1 203,33	-485,77	-136,52	-1 825,62	2,48
GT0732017M	Roanne énergies : barreau chaudière biomasse	01/11/2020	28/12/20	MRE - Maintenance-Réparation	1 398,56	0,00	-1 398,56	0,00	-1 398,56	0,00
GT0747310R	Roanne énergies : moteur volet échangeur chaudière bois	01/12/2020		MRE - Maintenance-Réparation	173,70	0,00	-118,65	0,00	-118,65	0,00
GT0748081S	sonde foyer Hs	01/12/2020		MRE - Maintenance-Réparation	173,64	0,00	-118,59	-48,44	-167,03	0,88
					<b>111 399,20</b>	<b>-103 046,78</b>	<b>-4 047,86</b>	<b>-1 630,59</b>	<b>-108 725,23</b>	<b>29,62</b>

Sous traitance avec coefficient d'actualisation 1,10	-113 351,46
Fournitures avec coefficient d'actualisation 1,10	-4 452,65
Main d'œuvre	-1 630,59
<b>TOTAL DEBOURS P3</b>	<b>-119 434,69</b>

A la demande de la ville de ROANNE, des travaux sur le réseau de chaleur au niveau du quartier Fonquentin ont été réalisés et co-financés.



## 1.9.2. Suivi du compte R23

Période	Recettes (€ HT)	Dépenses (€ HT)	Solde Saison (€ HT)	Soldes (€ HT)
<b>2016</b>	2 691,70		2 691,70	2 691,70
<b>2017</b>	5 410,74	28 204,58	- 22 793,84	- 20 102,14
<b>2018</b>	31 869,93	231 737,49	- 199 867,56	- 219 969,69
<b>2019</b>	36 597,58	30 604,80	5 992,78	- 213 976,91
<b>2020</b>	43 453,57	119 434,69	- 75 981,12	- 289 958,04
<b>TOTAL</b>	<b>120 024</b>	<b>409 982</b>		<b>-289 958</b>

## 2. BILAN COMMERCIAL

### 2.1. Évolution des abonnements

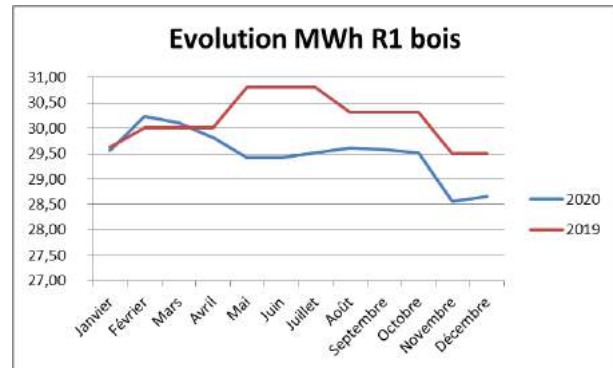
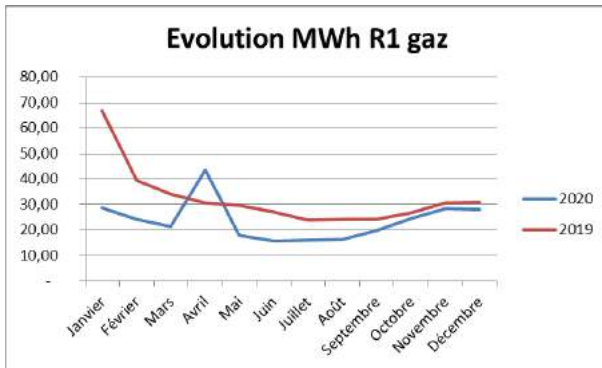
- Au 31/12/2020, la somme des puissances souscrites liées aux polices d'abonnement commercialisées est de 8 359 kW (8 414 kW fin 2019) suite à l'ajustement de la PS au 01/08/2020 en rapport à la démolition partielle du bâtiment A (OPHEOR) de 547 à 492 kW.

### 2.2. Évolution des tarifs R1/R2

ROANNE ENERGIE	Evolution MWh R1 gaz	
Base avant MES Biomasse : 38,45 € Après MES Biomasse : 38,03 € Avenant 2 : 42,246 € au 01/01/19	2020	2019
Janvier	28,67	66,77
Février	24,28	39,40
Mars	21,47	34,21
Avril	43,52	30,74
Mai	18,01	29,52
Juin	15,55	27,25
Juillet	16,12	23,80
Août	16,36	24,13
Septembre	19,94	24,38
Octobre	24,61	26,88
Novembre	28,53	30,59
Décembre	28,18	30,81

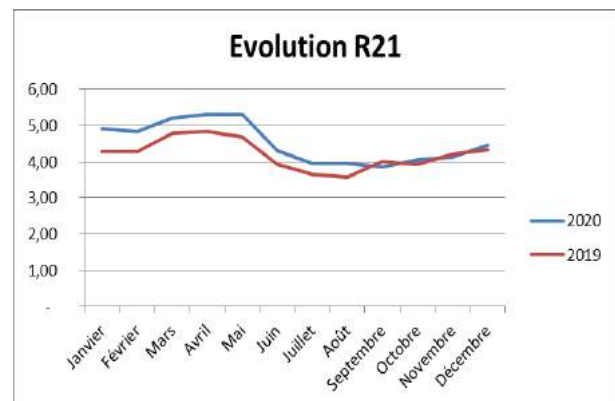
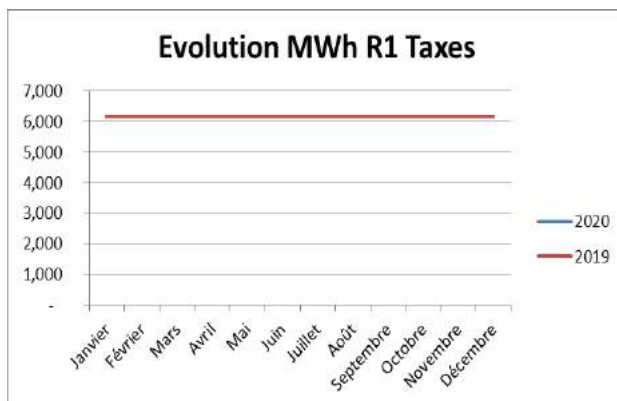
ROANNE ENERGIE	Evolution MWh R1 bois	
Après MES Biomasse : 29,73 €	2020	2019
Janvier	29,56	29,62
Février	30,23	30,01
Mars	30,11	30,01
Avril	29,82	30,01
Mai	29,43	30,80
Juin	29,42	30,80
Juillet	29,52	30,80
Août	29,60	30,31
Septembre	29,58	30,31
Octobre	29,51	30,31
Novembre	28,56	29,50
Décembre	28,66	29,49

Nous constatons une baisse significative du tarif gaz en 2020, ce phénomène exceptionnel fait suite à la crise sanitaire.



ROANNE ENERGIE		Evolution MWh R1 Taxes	
Avenant 2 : 6,158 € au 01/01/19		2020	2019
Janvier		6,158	6,158
Février		6,158	6,158
Mars		6,158	6,158
Avril		6,158	6,158
Mai		6,158	6,158
Juin		6,158	6,158
Juillet		6,158	6,158
Août		6,158	6,158
Septembre		6,158	6,158
Octobre		6,158	6,158
Novembre		6,158	6,158
Décembre		6,158	6,158

ROANNE ENERGIE		Evolution R21	
Base avant MES Biomasse : 3,04€ Après MES Biomasse : 3,92 € Avenant 1 : 4,05 €		2020	2019
Janvier		4,91	4,29
Février		4,84	4,27
Mars		5,20	4,79
Avril		5,32	4,84
Mai		5,31	4,69
Juin		4,30	3,93
Juillet		3,95	3,64
Août		3,95	3,57
Septembre		3,85	4,00
Octobre		4,05	3,93
Novembre		4,12	4,21
Décembre		4,44	4,34



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

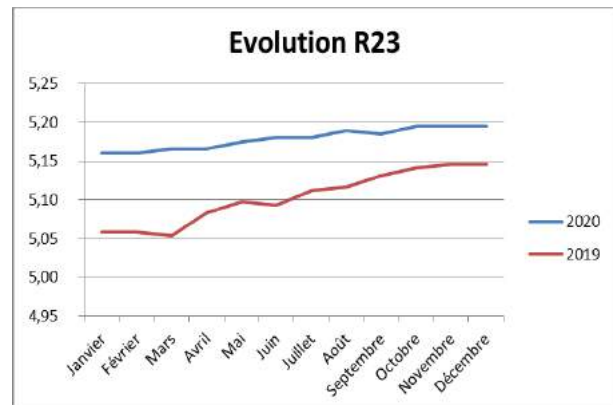
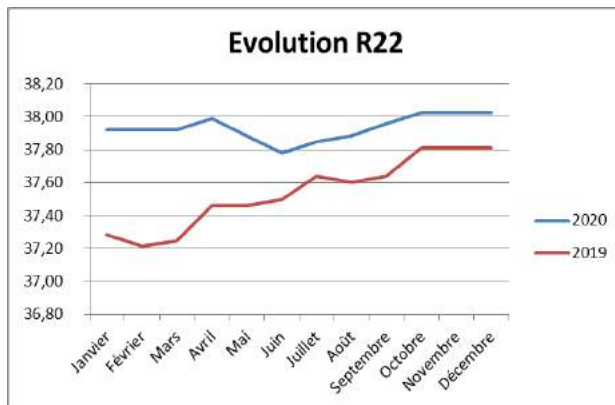
Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

ROANNE ENERGIE		Evolution R22	
Base avant MES Biomasse : 43,27 € Après MES Biomasse : 34,25 € Avenant 1 : 35,34 €		2020	2019
Janvier		37,92	37,28
Février		37,92	37,21
Mars		37,92	37,25
Avril		37,99	37,46
Mai		37,88	37,46
Juin		37,78	37,50
Juillet		37,85	37,64
Août		37,88	37,60
Septembre		37,96	37,64
Octobre		38,03	37,81
Novembre		38,03	37,81
Décembre		38,03	37,81

ROANNE ENERGIE		Evolution R23	
Base avant MES Biomasse : 0,90 € Après MES Biomasse : 4,70 € Avenant 1 : 4,85 €		2020	2019
Janvier		5,16	5,06
Février		5,16	5,06
Mars		5,17	5,05
Avril		5,17	5,08
Mai		5,17	5,10
Juin		5,18	5,09
Juillet		5,18	5,11
Août		5,19	5,12
Septembre		5,18	5,13
Octobre		5,19	5,14
Novembre		5,19	5,15
Décembre		5,19	5,15



### 2.3. Ventes par sous-station

ROANNE ENERGIE	FACTURATION PAR POSTE ET SOUS STATION								2020	2019	
	Sous STATION	M wh	P rix	R1	R21	R22	R23	R24	R25	TOTAL (€ HT)	TOTAL (€ HT)
ROANNE (42) - RN7 - SST 01 - IMMEUBLE A 1		1 198,39	3137	37 589,38	4 110,24	34 479,84	4 707,33	25 397,52	-17 225,52	89 058,79	99 488,45
ROANNE (42) - RN7 - SST 02 - IMMEUBLE A 2		1 260,07	3141	39 574,70	4 110,24	34 479,84	4 707,33	25 397,52	-17 225,52	91 044,11	97 024,22
ROANNE (42) - RN7 - SST 03 - IMMEUBLE A 3		1 253,48	3139	39 350,66	4 060,52	34 062,59	4 650,36	25 090,08	-17 017,08	90 197,13	96 564,63
ROANNE (42) - RN7 - SST 04 - IMMEUBLE B10		817,70	3147	25 732,48	3 169,72	26 590,05	3 630,20	19 585,92	-13 284,00	65 424,37	71 247,12
ROANNE (42) - RN7 - SST 05 - IMMEUBLE B		172,46	3125	5 389,25	592,34	4 969,05	678,41	3 660,12	-2 482,44	12 806,73	13 888,04
ROANNE (42) - RN7 - SST 06 - IMMEUBLE C		337,37	3122	10 531,60	1 238,96	10 393,28	1 418,91	7 655,52	-5 192,28	26 045,99	27 765,85
ROANNE (42) - RN7 - SST 07 - IMMEUBLE D		373,23	3122	11 651,27	1 189,23	9 976,03	1 361,97	7 348,20	-4 983,84	26 542,86	29 195,53
ROANNE (42) - RN7 - SST 08 - IMMEUBLE A		607,64	3130	19 016,97	2 379,79	19 878,12	2 713,72	14 642,90	-9 931,35	48 700,15	54 037,14
ROANNE (42) - RN7 - SST 09 - LOGEMENTS FONTQUENTIN		70,43	3164	2 228,52	198,95	1 669,00	227,86	1 229,40	-833,76	4 719,97	5 787,18
ROANNE (42) - RN7 - SST 10 - ECOLE FONTQUENTIN		291,28	3194	9 303,87	1 216,35	10 203,60	1 393,04	7 515,84	-5 097,60	24 535,10	26 979,45
ROANNE (42) - RN7 - SST 11 - GYMNASSE FONTQUENTIN		41,21	32,16	1 325,01	379,82	3 186,25	435,00	2 346,96	-1 591,80	6 081,24	6 389,17
ROANNE (42) - RN7 - SST 13 - LOGEMENTS M&MME AMBLER		23,51	3184	748,59	49,73	417,26	56,95	307,32	-208,44	1 371,41	1 594,76
ROANNE (42) - RN7 - SST 14 - CENTRE SOCIAL		46,96	3192	1 499,01	180,87	1 517,26	207,14	1 117,56	-758,04	3 763,80	4 101,50
ROANNE (42) - RN7 - SST 16 - LEADER PRICE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 163,32
ROANNE (42) - RN7 - SST 17 - CENTRE M LUTHER KING		10,44	3186	332,69	31,65	265,52	36,24	195,60	-132,60	729,10	1 234,18
ROANNE (42) - RN7 - SST 19 - SOROFI		71,07	32,21	2 289,30	257,74	2 162,09	295,15	1 592,64	-1 080,12	5 516,80	5 569,61
ROANNE (42) - RN7 - SST 20 - GYMNASSE BD DE BELGIQUE		52,90	32,22	1 704,49	1 582,60	13 276,05	1 812,50	9 779,04	-6 632,52	21 522,16	21 601,35
ROANNE (42) - RN7 - SST 21 - RES LES FIGULINES		198,23	3147	6 237,81	587,84	4 931,13	673,20	3 632,16	-2 463,48	13 598,66	1 803,78
ROANNE (42) - RN7 - SST 22 - LYCEE ALBERT THOMAS		723,58	32,17	23 278,37	4 973,89	41 724,73	5 696,46	30 734,00	-20 845,00	85 562,45	95 684,91
ROANNE (42) - RN7 - SST 23 - GENDARMERIE DE ROANNE		2 180,34	3134	68 327,06	4 612,16	38 690,23	5 282,16	28 498,80	-19 329,00	126 081,41	51 011,09
ROANNE (42) - RN7 - SST 25 - RES LE MEDITERRANEE		1 340,01	3120	41 807,68	2 486,96	20 862,36	2 848,22	15 366,96	-10 422,48	72 949,70	10 696,74
ROANNE (42) - RN7 - SST 26 - RES LE GOELAND		188,89	3131	5 913,15	542,60	4 551,79	621,42	3 352,80	-2 274,00	12 707,76	4 313,93
ROANNE (42) - RN7 - SST 16 - LEADER PRICE INDEMNITES											
COMPENSATRICES DE LA PART NON AMORTIE DES OUVRAGES										0,00	75 102,72
(21 ANNEES) de réception - Ministère de l'Intérieur											
<b>042-214201873-20211104-04NOV21-DE</b>		<b>11 259,17</b>	<b>31,43</b>	<b>353 831,86</b>	<b>37 952,20</b>	<b>318 286,07</b>	<b>43 453,57</b>	<b>234 446,86</b>	<b>-159 010,87</b>	<b>828 959,69</b>	<b>808 244,67</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021  
Affichage : 16/11/2021  
Date : 31/05/2020

2.4. Climatologie du 01/01/2020 au 31/12/2020

			ARRET	MARCHE	DJ
D00E1ZN-01	5	CHAUFFAGE S/ST 1 - BAT A1	02/06/2020	23/09/2020	2 141,10
D00E1ZN-01	8	CHAUFFAGE S/ST 2 - BAT A2	02/06/2020	23/09/2020	1 671,40
D00E1ZN-01	11	CHAUFFAGE S/ST 3 - BAT A3	02/06/2020	23/09/2020	2 141,10
D00E1ZN-01	14	CHAUFFAGE S/ST 4 - BAT B10	02/06/2020	23/09/2020	2 141,10
D00E1ZN-01	18	CHAUFFAGE S/ST 5 - BAT B	02/06/2020	23/09/2020	2 141,10
D00E1ZN-01	21	CHAUFFAGE S/ST 6 - BAT C	02/06/2020	23/09/2020	2 141,10
D00E1ZN-01	24	CHAUFFAGE S/ST 7 - BAT D	02/06/2020	23/09/2020	2 141,10
D00E1ZN-01	27	CHAUFFAGE S/ST 8 - BAT A	02/06/2020	23/09/2020	2 141,10
D00E1ZN-01	30	CHAUFFAGE S/ST 9 - LOGEMENTS FONTQUENTIN	02/06/2020	23/09/2020	2 141,10
D00E1ZN-01	32	CHAUFFAGE S/ST 10 - ECOLE FONTQUENTIN	18/05/2020	29/09/2020	2 061,00
D00E1ZN-01	34	CHAUFFAGE S/ST 11-GYMNASSE FONTQUENTIN (JB CLEMENT)	07/04/2020	09/11/2020	1 632,20
D00E1ZN-01	36	CHAUFFAGE S/ST 13 - MR AMBLERT	09/04/2020	25/09/2020	1 929,80
D00E1ZN-01	38	CHAUFFAGE S/ST 14 - CENTRE SOCIAL	18/05/2020	29/09/2020	2 061,00
D00E1ZN-01	44	CHAUFFAGE S/ST 19 - SOROFI	02/06/2020	20/10/2020	1 951,60
D00E1ZN-01	52	CHAUFFAGE S/ST 17 CENTRE M. LUTHER KING	14/05/2020	20/10/2020	1 887,70
D00E1ZN-01	65	CHAUFFAGE S/ST20 - GYMNASSE BD DE BELGIQUE	07/04/2020	09/11/2020	1 632,20
D00E1ZN-01	73	Chauffage SST22 cité scolaire A. Thomas	27/05/2020	29/09/2020	2 087,40
D00E1ZN-01	76	Chauffage S/ST 23 - Gendarmerie Combe	17/06/2020	21/09/2020	2 191,20
D00E1ZN-01	79	Chauffage S/ST 26 - LE GOELAND	16/06/2020	21/09/2020	2 188,30
D00E1ZN-01	81	CHAUFFAGE S/ST 21 - RES LES FIGULINES	17/06/2020	21/09/2020	2 191,20
D00E1ZN-01	83	Chauffage S/ST 25 RES LE MEDITERRANEE	17/06/2020	21/09/2020	2 191,20
				<b>MOYENNE</b>	2 038,33

	Cible initiale	2020 Données issues du tableau technique	2019 Données issues du tableau technique
DJU	2400	2185	1829
MWh chauffage vendus	19369	11955	6864
Ratio moyen (MWh/DJU)	8,07	4,5	4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020



# COMPTE-RENDU FINANCIER



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

## 1. COMPTE DE RÉSULTAT ANALYTIQUE

ROANNE ENERGIE				
Compte de Résultat Analytique	2020	2019	Ecart	Ecart en %
VENTES R1	353 831,86	332 782,45	21 049,41	6,3%
VENTES R2	475 127,83	400 359,50	74 768,33	18,7%
INDEMNITES COMPENSATRICES DERACCORDÉMENT LEADER PRICE	0,00	75 102,72	-75 102,72	0,0%
CUT OFF	-514,99	19 480,04	-19 995,03	-102,6%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>828 444,70</b>	<b>827 724,71</b>	<b>719,99</b>	<b>0,09%</b>
BOIS	239 051,77	247 846,68	-8 794,91	-3,5%
GAZ	116 184,32	84 456,71	31 727,61	37,6%
<b>Débours P1</b>	<b>355 236,09</b>	<b>332 303,39</b>	<b>22 932,70</b>	<b>6,90%</b>
FRAIS DE PERSONNEL	83 572,51	74 550,74	9 021,77	12,1%
EAU & PDTS DE TRAITEMENTS EAU	-873,61	7 126,78	-8 000,39	-112,3%
ELECTRICITE	23 564,32	31 061,36	-7 497,04	-24,1%
FOURNITURES	6 980,67	4 439,73	2 540,94	57,2%
SOUS-TRAITANCE	24 457,06	32 894,34	-8 437,28	-25,6%
IMPOTS ET TAXES	17 652,59	35 519,88	-17 867,29	-50,3%
REDEVANCE	25 824,00	25 680,00	144,00	0,6%
AUTRES FRAIS FIN. & SCES BANCAIRES	70 602,78	74 811,72	-4 208,94	-5,6%
CONSEIL EXTERIEUR & FRAIS D'ACTES DIVERS	1 608,65	83,95	1 524,70	1816,2%
COMMISSAIRES AUX COMPTES	9 403,20	7 783,97	1 619,23	20,8%
FRAIS DE GESTION/STRUCTURE	52 592,48	66 118,26	-13 525,78	-20,5%
CHARGES & OPERATIONS DIVERSES	54,70	606,00	-551,30	-91,0%
ASSURANCES	2 907,00	4 688,00	-1 781,00	-38,0%
PRCI	104 923,93	87 058,77	17 865,16	20,5%
COMMUNICATION EXTERNE	527,65	1 757,51	-1 229,86	0,0%
<b>Débours P2</b>	<b>423 797,93</b>	<b>454 181,01</b>	<b>-30 383,08</b>	<b>-6,69%</b>
<b>Débours P3</b>	<b>119 434,69</b>	<b>30 604,80</b>	<b>88 829,90</b>	<b>290,25%</b>
<b>Autres</b>	<b>-41 161,85</b>	<b>0,00</b>	<b>-41 161,85</b>	<b>-</b>
REPRISE PROVISION CLIENT LITIGIEUX	-41 161,85	0,00		
<b>TOTAL DEBOURS</b>	<b>857 306,86</b>	<b>817 089,20</b>	<b>40 217,66</b>	<b>4,92%</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-28 862,16</b>	<b>10 635,51</b>	<b>-39 497,67</b>	<b>-371,38%</b>
IMPOT SUR LES SOCIETES	0,00	0,00		
<b>RESULTAT APRES IMPOT</b>	<b>-28 862,16</b>	<b>10 635,51</b>	<b>-39 497,67</b>	<b>-371,38%</b>

### ■ Contexte et objectifs :

- Une baisse du résultat suite aux dépenses engagées en P3.
- Une bonne maîtrise des charges et une vente d'énergie qui n'est pas au rendez-vous suite à une faible rigueur climatique en 2020.
- L'objectif est d'obtenir un résultat positif en 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020



## 2. DESCRIPTIONS DES POSTES ET ANALYSE DES ÉCARTS

### 2.1. Énergies primaires

ROANNE ENERGIE		2020		2019	
ENERGIE PRIMAIRE		Quantité	Montant	Quantité	Montant
GAZ		Mwh	€ HT	Mwh	€ HT
Janvier		692,13	22 190,99	318,35	14 501,38
Février		294,40	9 707,60	219,12	10 188,14
Mars		449,53	12 808,33	9,88	2 438,39
Avril		15,63	1 201,70	11,25	2 207,77
Mai		1,66	874,90	6,04	2 043,13
Juin		336,10	7 417,09	142,31	5 860,99
Juillet		325,43	7 343,46	188,88	6 926,45
Août		304,76	6 982,28	238,78	8 261,19
Septembre		452,11	11 122,40	13,83	2 451,16
Octobre		335,67	9 625,51	3,49	2 188,24
Novembre		321,60	10 153,48	398,86	14 256,49
Décembre		546,54	16 289,78	405,52	14 755,67
Cut Off			466,80		-486,75
Location compteurs GRDF			0,00		-681,08
		<b>4 075,55</b>	<b>116 184,32</b>	<b>1 956,30</b>	<b>84 456,71</b>
BOIS		MWh	€ HT	MWh	€ HT
Janvier		1 815,00	41 872,05	2 028,04	46 320,32
Février		1 503,55	35 468,82	1 286,48	29 987,90
Mars		1 399,96	32 885,06	1 076,04	25 157,84
Avril		1 078,14	25 088,34	994,31	23 266,88
Mai		488,83	11 223,63	715,58	17 202,50
Juin					
Juillet					
Août					
Septembre		0,00	0,00	361,79	8 552,67
Octobre		1 033,28	23 801,17	805,71	19 087,34
Novembre		1 453,33	32 394,79	1 289,89	29 680,37
Décembre		1 690,38	37 813,73	1 663,16	38 285,99
Cut Off			-1 495,82		10 304,87
		<b>10 462,48</b>	<b>239 051,77</b>	<b>10 221,00</b>	<b>247 846,68</b>

- + 108% de quantités de gaz (prix moyen 28,51 € HT/MWh).
- + 2,36 % de quantités de bois (prix moyen 22,85 € HT/MWh).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

## 2.2. Électricité force motrice

ROANNE ENERGIE		2020		2019	
ELECTRICITE		Quantité	Montant	Quantité	Montant
		kWh	€ HT	kWh	€ HT
	Janvier	13 549	1 966,28	14 857	7 154,43
	Février	31 628	4 249,13	36 425	3 193,19
	Mars	30 365	2 517,26	22 717	2 840,83
	Avril	23 277	2 686,96	23 436	1 514,50
	Mai	19 623	1 630,88	15 413	1 277,38
	Juin	8 902	797,78	11 914	977,34
	Juillet	10 508	970,37	8 402	980,33
	Aôut	10 501	995,53	8 274	1 014,81
	Septembre	8 587	875,53	8 570	991,62
	Octobre	11 835	1 073,38	8 432	1 844,40
	Novembre	20 937	2 427,40	14 084	4 703,31
	Décembre	43 037	5 655,83	49 511	2 326,57
	cut off		-2 282,01		2 242,65
<b>Total</b>		<b>232 749</b>	<b>23 564,3</b>	<b>222 035</b>	<b>31 061,4</b>

## 2.3. Eau et produits de traitements

ROANNE ENERGIE	2020	2019
EAU & PDTS TRAITEMENTS	Montant (€ HT)	Montant (€ HT)
ACHAT D'EAU	-1 749,81	6 418,24
PRODUITS DE TRAITEMENTS	876,20	708,54
<b>TOTAL</b>	<b>-873,61</b>	<b>7 126,78</b>

## 2.4. Fournitures

ROANNE ENERGIE	2020	2019
FOURNITURES	Montant (€ HT)	Montant (€ HT)
ACHATS FOURN. & PETIT EQUIP. [ 606350 ]	0,00	1 231,12
ACHAT MAT. & PIECES DETACHEES [ 601000 ]	6 980,67	3 208,61
<b>TOTAL</b>	<b>6 980,67</b>	<b>4 439,73</b>

Les écarts proviennent des lignes d'imputation lorsque les commandes de matériels sont réalisées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

## 2.5. Sous-traitance

ROANNE ENERGIE	2020	2019
SOUS TRAITANCE	Montant (€ HT)	Montant (€ HT)
CONTRÔLES REGLEMENTAIRES	2 812,95	4 241,05
ENTRETIENS COMPTEURS	2 420,25	1 613,92
TRAITEMENT EAU	-	904,00
LOCATIONS ET ENTRETIEN	1 003,62	1 842,12
AUTRES	7 585,07	12 058,33
TELESURVEILLANCE	1 328,03	293,06
CENDRES	7 662,87	5 303,36
MULTISERVICES	705,44	3 233,01
RAMONAGE	900,00	2 600,00
APPAREILS DE LEVAGE / PORTES	-	189,49
SECURITE/GARDIENNAGE	-	616,00
ACCUEIL/COURRIER/STANDARD	38,83	616,00
<b>TOTAL</b>	<b>24 457,06</b>	<b>32 894,34</b>

## 2.6. Impôts et taxes

IMPOTS & TAXES		
	2020	2019
Libellé	Montant (€ HT)	Montant (€ HT)
CAP Taxe Foncière	13 304,59	26 595,92
autres taxes(CFE, taxe aménagement)	3 922,00	6 598,96
CET + CVAE	426,00	2 325,00
<b>Sous-total TF Social 635120</b>	<b>17 652,59</b>	<b>35 519,88</b>
<b>Total impôts et taxes</b>	<b>17 652,59</b>	<b>35 519,88</b>

## 2.7. Main d'œuvre

ROANNE ENERGIE	2020		2019	
	Heures	Montant (€ HT)	Heures	Montant (€ HT)
Janvier	260,91	14 363,10	286,18	15 201,88
Février	126,15	6 944,56		
Mars	152,10	8 373,11	128,78	6 840,79
Avril	150,68	8 294,93	108,05	5 739,62
Mai	75,86	4 176,09	102,36	5 437,36
Juin	105,35	5 799,52	163,06	8 661,75
Juillet	40,69	2 239,98	61,83	3 284,41
Août	136,47	7 512,67	128,39	6 820,08
Septembre	120,06	6 609,30	0,00	0,00
Octobre	105,95	5 832,55	294,83	15 661,37
Novembre	103,90	5 719,70	129,96	6 903,48
Décembre	139,18	7 707,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 517,30</b>	<b>83 572,51</b>	<b>1 403,44</b>	<b>74 550,74</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04N0VN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

## 2.8. Redevance due À la ville

ROANNE ENERGIE			2020	2019
	REDEVANCE	Base (€)	Actualisation coeff. R22	Montant (€ HT)
R.O.D.P (art. 59)	4 000,00	1,076	4 304,00	4 280,00
FRAIS DE GESTION (Art.59)	20 000,00	1,076	21 520,00	21 400,00
<b>Redevance H.T due à la ville</b>			<b>25 824,00</b>	<b>25 680,00</b>
		ECART DE PROVISION	-2 909,68	
		EN COMPTABILITE	22 914,32	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

# roanne énergies

## ANNEXES



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

ANNEXE 1 : RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS SUR APPELS

Code DI	Origine demande	Libellé complet Installation	Libellé court Installation	Número demande	Date Création Demande	Heure de création de la demande	Nom et prénom du contact	Titre de la demande	Message du client	Nom et prénom	Date heure début intervention	Date Heure fin intervention	Libellé Cause panne	Message à destination du client
D00E1ZN-15	CTRA	ROANNE - SST20 - GYMNASE BD BELGIQUE	SST20 - GYMNASE BD BELGIQUE	F20202240036	06/04/2020	10:35:54	DECOUR/MUGUET Gaston/Steeve	Demande d'arrêt du chauffage	Bonjour, Pouvez-vous mettre à l'arrêt les installations suivantes ? Gymnase Emile Bernard (Fontquentin) : D00E1ZN-13 Gymnase Bd de Belgique : D00E1ZN-15	TUFFIER PASCAL	07/04/20 09:02	07/04/20 09:20	Allumage / Arret	Fontquentin fait Belgique à distance
D00E1ZN-12	CTRA	ROANNE - SST10 - ECOLE FONTQUENTIN	SST10 - ECOLE FONTQUENTIN	F20202322849	13/05/2020	10:55:00	DECOUR/MUGUET Gaston/Steeve	Demande d'arrêt du chauffage	Je vous prie de prévoir l'arrêt du chauffage à partir du lundi 18 mai pour les installations ci-dessous. Ecole Fontquentin : D00E1ZN-12 Gymnase Fontquentin : D00E1ZN-13 Centre social : D00E1ZN-14 Cordialement.	TUFFIER PASCAL	18/05/20 11:33	18/05/20 11:49	Allumage / Arret	
D00E1ZN-15	CTRA	ROANNE - SST20 - GYMNASE BD BELGIQUE	SST20 - GYMNASE BD BELGIQUE	F20202322855	13/05/2020	10:59:22	DECOUR/MUGUET Gaston/Steeve	Demande d'arrêt du chauffage	Je vous prie de prévoir l'arrêt du chauffage à partir du lundi 18 mai pour les installations ci-dessous. Gymnase Fontquentin : D00E1ZN-13 Cordialement.	TUFFIER PASCAL	19/05/20 14:23	19/05/20 14:23	Allumage / Arret	Société Cofely... Pour chauffage
D00E1ZN-25	EspaceClients	Roanne - SITE RES LE MEDITERRANEE	SITE RES LE MEDITERRANEE	F20202365584	26/05/2020	10:42:49	VIAL Quentin	Mise en route/arrêt station(s)	Demande : Arrêt — Date souhaitée : 02/06/2020	TUFFIER PASCAL	03/06/20 08:43	03/06/20 08:43	Allumage / Arret	
D00E1ZN-12	CTRA	ROANNE - SST10 - ECOLE FONTQUENTIN	SST10 - ECOLE FONTQUENTIN	F20202669831	28/09/2020	09:51:10	DECOUR/MUGUET Gaston/Steeve	Demande d'allumage du chauffage	Je vous prie de prévoir la mise en route du chauffage dès que possible et au plus tard ce jeudi 01/10 pour les installations suivantes : Centre social bourgogne : D00E1ZN-14 Ecole Fontquentin : D00E1ZN-12	TUFFIER PASCAL	29/09/20 10:03	29/09/20 10:15	Allumage / Arret	Mise en service
D00E1ZN-20	CTRA	ROANNE - SST 13 - LGT AMBIER	SST 13 - LGT AMBIER	F20202672270	28/09/2020	10:50:45	AMBLER Kevin	Demande d'allumage du chauffage	DEMANDE DE MISE EN FONCTION DU CHAUFFAGE DEJA OUVERTE LE VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2020 SOUS LE NUMERO F20202655998 MAIS AVEC UNE ERREUR DE CODE D	TUFFIER PASCAL	29/09/20 10:46	29/09/20 10:48	Allumage / Arret	
D00E1ZN-19	CTRA	ROANNE - SST 19 - SOROFI	SST 19 - SOROFI	F20202813145	16/10/2020	17:24:35	VIVIERE SEBASTIEN	Demande d'allumage du chauffage	DEMANDE DE REMISE EN SERVICE CHAUFFAGE	TUFFIER PASCAL	20/10/20 09:34	20/10/20 09:39	Allumage / Arret	Allumage all
D00E1ZN-15	CTRA	ROANNE - SST20 - GYMNASE BD BELGIQUE	SST20 - GYMNASE BD BELGIQUE	F20202905183	04/11/2020	14:39:19	DECOUR/MUGUET Gaston/Steeve	Demande d'allumage du chauffage	Bonjour, Je vous prie de prévoir la mise en route du chauffage pour les 2 gymnases à partir du lundi 09/11. Gymnase Fontquentin : D00E1ZN-13 Gymnase Bd de Belgique : D00E1ZN-15	BOULLIER CHRISTOPHE	09/11/20 09:14	09/11/20 09:53	Allumage / Arret	Allumage
D00E1ZN-01	CTRA	ROANNE - CHAUFFERIE ROANNE NRJ	CHAUFFERIE ROANNE NRJ	F20202958736	17/11/2020	16:13:24	SUPPORT EXPLOITATION	Multi Service	Vous bénéficiez de la supervision proactive sur votre site Chaufferie RCU Roanne et nous avons détecté une coupure totale de service depuis le 17/11/2020 à 15:45 sur le lien 0842304397. Le ticket d'incident #664853a été créé pour un traitement par nos services.	TUFFIER PASCAL	18/11/20 11:00	18/11/20 11:07	Probleme Maintenance / Stockage	Vu avec A Roibet par téléphone

Date : 31/05/2020  
Compte-rendu technique et financier 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



**ANNEXE 2 : CONTROLES RÉGLEMENTAIRES**

Roanne énergies				Année 2020
Prestation	Prestataire	Périodicité		
<b>Contrôles périodiques réglementaires</b>				
Contrôle niveaux sonores dans l'environnement	APAVE	Pas de périodicité	Prévu le	
			<b>Réalisé le</b>	
Contrôle rejet aqueux	APAVE - Bureau véritas	triennal	Prévu le	
			<b>Réalisé le</b>	
Contrôle centrale de détection gaz	GFG	Annuel	Prévu le	/mai/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>13/05/2020</b>
Contrôle centrale de détection incendie + Détection automatique incendie biomasse	SIEMENS	Annuel	Prévu le	/mai/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>15/05/2020</b>
Contrôle étanchéité ligne gaz	DALKIA	Annuel	Prévu le	/mai/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>29/05/2020</b>
Vérification compteurs thermiques ST/Station	DIEHL	Lors de la VCI	Prévu le	
			<b>Réalisé le</b>	
Vérification compteurs thermiques Chauffage	DIEHL	Lors de la VCI	Prévu le	
			<b>Réalisé le</b>	
Portail automatique	APAVE - Bureau véritas - Record	Semestrielle	Prévu le	/mars/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>11/03/2020</b>
			Prévu le	/nov/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>03/11/2020</b>
Rideaux métallique ouverture manuelle	APAVE - Bureau véritas - Record	Annuel	Prévu le	/nov/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>03/11/2020</b>
Vérification VMC toilettes-douche	Dalkia	Annuel	Prévu le	/nov/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>17/11/2020</b>
Mesures VLE Chauffage Gaz (rejets atmosphérique)	APAVE - Bureau véritas	biennal	Prévu le	2020
			<b>Réalisé le</b>	
Mesures VLE Chauffage Biomasse (rejets atmosphérique)	APAVE - Bureau véritas	biennal	Prévu le	2020
			<b>Réalisé le</b>	
Mesures Efficacité Energétique	APAVE - Bureau véritas	biennal	Prévu le	2020
			<b>Réalisé le</b>	
Analyses de combustion	DALKIA	trimestrielle	Prévu le	/mars/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>10/03/2020</b>
			Prévu le	/juin/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>18/06/2020</b>
			Prévu le	/sept/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>10/09/2020</b>
			Prévu le	/déc/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>16/12/2020</b>
Vérification éclairage de sécurité	CHUBB	Annuel	Prévu le	/sept/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>08/09/2020</b>
Vérification extincteurs	CHUBB	Annuel	Prévu le	/sept/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>08/09/2020</b>
Vérification Chariot élévateur	APAVE - Bureau véritas	Semestriel	Prévu le	/mai/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>19/05/2020</b>
			Prévu le	/nov/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>/déc/2020</b>
Contrôle disconnecteurs	AQUAGED - AQUAPROX	Annuel	Prévu le	/nov/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>04/11/2020</b>
Contrôle installation électrique	APAVE - Bureau véritas	Annuel	Prévu le	/mai/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>19/05/2020</b>
Vérification périodique foudre visuel	APAVE - Bureau véritas	biennal	Prévu le	/mai/2020
			<b>Réalisé le</b>	<b>/déc/2020</b>
Vérification périodique foudre complète	APAVE - Bureau véritas	biennal	Prévu le	
			<b>Réalisé le</b>	
Vérification ESP compresseur	APAVE - Bureau véritas	40 mois	Prévu le	
			<b>Réalisé le</b>	
Inspection périodique ICPE chaufferie gaz + biomasse	APAVE - Bureau véritas		Prévu le	
			<b>Réalisé le</b>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE Inspection périodique ICPE chaufferie gaz + biomasse

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

Roanne énergies				Année 2020
Prestation	Prestataire	Périodicité		
Contrôles périodiques non réglementaires				
CTRL d'accès, maintenance des installations de courant faible	DALKIA	Annuel	Prévu le	2020
			Réalisé le	Sans objet
Dératisation	AVIPUR	Si Besoin	Prévu le	
			Réalisé le	Sans objet
Maintenance GTC	DALKIA	Annuel	Prévu le	
			Réalisé le	Sans objet
Visite de contrôle étanchéité terrasse	DALKIA	Annuel	Prévu le	/oct/2020
			Réalisé le	29/12/2020
Analyses d'eau réseau	ODYSSEE	Trimestrielles	Prévu le	/mars/2020
			Réalisé le	24/03/2020
			Prévu le	/juin/2020
			Réalisé le	30/06/2020
			Prévu le	/sept/2020
			Réalisé le	02/10/2020
Entretien espace vert	TARVEL	En saison	Prévu le	Selon besoin
			Réalisé le	15/12/2020

Les rapports vous sont fournis sur la clé USB jointe au dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

## ANNEXE 3 : LIASSE FISCALE

Nous vous invitons à vous reporter au document fournis ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

1

**BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>ROANNE ENERGIES</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>12</b>			
Adresse de l'entreprise <b>0039 RUE JEAN MOULIN 42333 ROANNE</b>		Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>			
Numéro SIRET* <b>8 2 1 2 9 3 6 9 3 0 0 0 1 5</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le <b>31/12/2020</b>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AA		
		Frais de développement *	AB	AC	
		Concessions, brevets et droits similaires	CX	CQ	
		Fonds commercial (1)	AF	AG	
		Autres immobilisations incorporelles	AH	AI	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AL	AM	
		Constructions	AN	AO	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	AQ	
		Autres immobilisations corporelles	AR	AS	4 771 008
		Immobilisations en cours	AT	AU	
		Avances et acomptes	AV	AW	27 393
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX	AY	
		Autres participations	CS	CT	
		Créances rattachées à des participations	CU	CY	
		Autres titres immobilisés	BB	BC	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BD	BE	
		Autres immobilisations financières*	BF	BG	
			BH	BI	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	4 798 401	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	234 525
		Autres créances (3)	BZ	CA	110 042
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1
		<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	344 568
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	IA		5 142 969	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

2

**BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général de l'impôt)

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		ROANNE ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000 )	DA			37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH			-224 361
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			-15 243
	Subventions d'investissement	DJ			2 405 626
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL			2 206 721
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			36 547
	Provisions pour charges	DQ			265 797
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			302 344
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV			2 384 538
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			285
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			151 869
	Dettes fiscales et sociales	DY			68 949
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			28 263
Compte régul.	EB				
<b>TOTAL (IV)</b>	EC			2 633 904	
Ecart de conversion passif*	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE			5 142 969	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			912 316	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021  
Affichage : 16/11/2021

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 59 A. du Code général des impôts)

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : ROANNE ENERGIES		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/>		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	755 030	FH	FI	755 030
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	755 030	FK	FL	755 030
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	41 162	
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	796 192
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	366 217	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	304 705	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	17 653	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	22 914	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	711 490	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	84 702	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	75 436	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	75 436	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	104 924	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	70 403	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	175 327	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	-99 891	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	-15 189	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

(RENTVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020



Formulaire obligatoire (article 59 A.  
du Code général des impôts)

## 4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2021

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <b>ROANNE ENERGIES</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		<b>Exercice N</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	2
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	57
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	57
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		II	-55
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		IL	871 630
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		IM	886 873
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		IN	-15 243
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	70 403
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
(9)	Dont transferts de charges	AI	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b> Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b> Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>		
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	<b>Exercice N</b>	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	ARRONDI TVA		2
	PE	57	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<b>Exercice N</b>	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

© Egad Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2021

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
						Conseil d'administration		
						Consécutives à une dévaluation postulée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
Designation de l'entreprise		ROANNE ENERGIES				Néant <input type="checkbox"/> *		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2		KP		KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS	4 586 042	KT	184 966
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	
		Matériel de transport*			KY		KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	142 472	LI		5 384
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN	4 728 514	LO		190 350
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
		Autres participations			8U		8V	
Autres titres immobilisés			1P		1R			
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U			
TOTAL IV			LQ		LR		IS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	4 728 514	0H		190 350	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		
				par virement de poste à poste 1		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
				par cessions à des tiers en crises lors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		
	Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	4 771 008	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencets, aménagements divers			IU		MM	
		Matériel de transport			IV		MP	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV	
	Immobilisations corporelles en cours			IY	120 463	MZ		27 393
	Avances et acomptes			NC		ND		
	TOTAL III			IY	120 463	NG		4 798 401
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U	
		Autres participations			10		0X	
Autres titres immobilisés			1I		2B			
Prêts et autres immobilisations financières			1J		2E			
TOTAL IV			1B		NJ		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	120 463	0K		4 798 401	

\* (Ne pas reporter le montant des terminés)

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Egadi Group

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

**2021**  
DGFiP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ROANNE ENERGIES

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020



6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2021

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ROANNE ENERGIES** Néant  \*

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
	Autres	QD	QE	QF	QG
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	<b>TOTAL III</b>	QU	QV	QW	QX
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	ØN	ØP	ØQ	ØR

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immob. amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
<b>TOTAL I</b>							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
<b>TOTAL II</b>							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Matériel de transport	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4
Emballages récup. et divers	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
<b>TOTAL IV</b>							
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			NY			NZ
			Total général non ventilé (NS+NT+NI)			Total général non ventilé (NW+NY)	

**CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

7

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFIP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général des impôts)

**1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION**

Désignation de l'entreprise <b>ROANNE ENERGIES</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
<b>Provisions réglementées</b>						
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	36 547	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5I	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	265 797	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	302 344	
<b>Provisions pour dépréciation</b>						
sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
	- corporelles	6E	6F	6G	6H	
	- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	302 344	
Dont dotations et reprises						
- d'exploitation		UE	UF	41 162		
- financières		UG	UH			
- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 16/11/2021  
 Affichage : 16/11/2021





8 **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général des impôts)

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	234 525		234 525		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (autrement qualifiée) UO )	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	94 577		94 577	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	13 602		13 602	
	Groupe et associés (2)	VC	0		0		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 863		1 863		
	Charges constatées d'avance	VS	1		1		
	<b>TOTAUX</b>		VT	344 568	VU	344 568	VV
REVENUS	(1) Montant des	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 814 326	93 023	372 093	1 349 210	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	151 869	151 869			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	67 949	67 949			
	Obligations cautionnées	VX					
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 000	1 000			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I					
Groupe et associés (2)		VI	570 212	570 212			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	28 263	28 263			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZJ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	2 633 619	VZ	912 316	372 093	1 349 210
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	93 023				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général de l'imposition)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2021

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ROANNE ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le : 31/12/2020			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
		WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		
	Quote-part de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8	
		- imposées au taux de 0 %		ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					<b>TOTAL I</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV		
			- imposées au taux de 0 %		WH		
			- imposées au taux de 19%		WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (déclare des produits nets de participation		2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*							
Majoration d'amortissement*							
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Toutes entreprises innovantes (44 septies A)	
	Zone franche urbaine -IE (44 octies, octies A)		0V	Sociétés investissement immobilières cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la déléguée (44 septies C)	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à séduire (44 bis septies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies C)	
						PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)		YB	Dont déduc* exception simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)		YC	Grâce dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)		YD				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
					<b>TOTAL II</b>		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	0		
		déficit (II moins I)		XJ	15 243		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO	15 243	

Accusé de réception n° 042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS  
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ  
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

N° 2058 Abis  
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ROANNE ENERGIES

N° SIRET : 82129369300015

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8  
0008 Rue Courtois  
93505 PANTIN

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Néant \*

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	0
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	15 243
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	0
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F (1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	15 243
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	0	
	Déficit (II-I)	F 3		15 243
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9		15 243

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020



10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B2021

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général de l'impôt)

Désignation de l'entreprise ROANNE ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ 0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis AL 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(a détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis AL 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.  
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 16/11/2021  
 Affichage : 16/11/2021

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS  
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

**N° 2058 Bbis  
2021**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : ROANNE ENERGIES  
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8  
0008 Rue Courtois  
93505 PANTIN

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

**1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION**

I - SUIVI DES DÉFICITS *	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5 312 388
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ( Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis )	M5ter
Déficits imputés	J9
Déficits reportables	M6 312 388
Déficits nés au titre de l'exercice	H8 15 243
Total des déficits restant à reporter	H9 327 631

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	0		(2) 0		0	0
N			(3) 0			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
			(3)			
	N - 2		(2)			
			(3)			
	N - 3		(2)			
			(3)			
	N - 4		(2)			
			(3)			
	N - 5		(2)			
			(3)			
N - 6		(2)				
		(3)				
N - 7		(2)				
		(3)				
N - 8		(2)				
		(3)				
N - 9		(2)				
		(3)				
N - 10		(2)				
		(3)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Cegid Group

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

11

## TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2021

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>ROANNE ENERGIES</b>						Néant <input type="checkbox"/>				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-160 085	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB			
						- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-64 276		Dividendes	ZE				
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF				
	<b>TOTAL I</b>	0F	-224 361		Report à nouveau <small>(NB Le total I doit être égal au total II)</small>	ZG	-224 361			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>						<b>TOTAL II</b>				
						Exercice N :				
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail immobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) <b>J7</b>						YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	126 076		
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) <b>J8</b>						XQ	1 004		
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	85 203		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	63 604		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) <b>ES</b>						ST	28 818		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZI	304 705		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						VW	4 179		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) <b>ZS</b>						9Z	13 474		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	17 653		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	50 553		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	131 067		
DIVERS	Montant brut des salaires *						0B			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	0,13 %		
	Numéro du centre de gestion agréé *		XP	Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 58 II de l'ann III au CGI)		Si vous cochez 1 Sinon 0		ZR	0	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	-15 243	Plus-values à 13%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0
					Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5 520 813 176 652 2			

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS**  
**ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME**  
**POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES**  
**ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

N° 2058 FC  
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ROANNE ENERGIES

N° SIRET : 82129369300015

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8  
0008 Rue Courtois  
93505 PANTIN

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant  \*

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0
<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		-15 243	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		-15 243	

Cegid Group

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2021

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général des impôts)

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : <u>ROANNE ENERGIES</u>						Néant <input type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	19 %	15 % ou 12,8 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑪			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑫				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 16/11/2021  
 Affichage : 16/11/2021



**14** SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DGFIP N° 2059-C 2021

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ROANNE ENERGIES Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷	0
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a series-0 bis du CGI) ❶ *	
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a series-0 du CGI) ❷ *	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❹+❺+❻-❸-❸
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a series-0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a series-0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020



15 **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2021

Formulaire obligatoire (article 39 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ROANNE ENERGIES							Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	<b>3</b>						
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	5						
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	<b>6</b>						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réservé figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général de l'impôt)

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : ROANNE ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois : 12	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	755 030
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
	TOTAL 1	OX	755 030
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	0
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		ON	366 217
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	303 702
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	1 004
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	22 914
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	693 837
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	61 193
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	755 030
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	64 179 058 049
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation			HR

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  
 (\*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes OK à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020



17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2021

Formulaire obligatoire  
(article 34 de l'ann. III au CGT)  
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="3 700"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

### I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

### II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

AGREMENT DGFIP C5115.12008

Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)



Direction Générale  
des Finances Publiques  
**N° 2067**  
(2021)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise ROANNE ENERGIES

du 01/01/2020

Adresse 0039 RUE JEAN MOULIN 42333 ROANNE

au 31/12/2020

### A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice ..... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	- de l'exercice ..... ⑩
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩
Nom et qualité du signataire _____ À _____, le _____	
Signature _____	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

**RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS A DES ETATS ET TERRITOIRES NON COOPERATIFS N° 2067 -BIS-SD**  
Article 2038A du CGI

**1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION**

Nom de l'établissement		ROANNE ENERGIES		
N° d'identification (SIRET)		8 2 1 2 9 3 6 9 3 0 0 0 1 5	Exercice social	2020
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>TOTAL (2)</b>				
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>TOTAL (3)</b>				
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>TOTAL (4)</b>				
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2021

Formulaire obligatoire  
(art. 31 de l'ann. III de la L. C. 67)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 8 2 1 2 9 3 6 9 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ROANNE ENERGIES

ADRESSE (voie) 0039 RUE JEAN MOULIN

CODE POSTAL 42333 VILLE ROANNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

## ANNEXE LIBRE MODÈLE 01

**ANNEXLIB01**

1 / 2

Titre du document

Ce document contient une mention  
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise	<b>ROANNE ENERGIES</b> 0039 RUE JEAN MOULIN  42333 ROANNE 821293693	<b>31/12/2020</b>
-----------------------------	---	-------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

ANNEXE LIBRE MODÈLE 01

ANNEXLIB01

2 / 2

Titre du document

Ce document contient une mention  
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise

[Empty content area]

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020



ANNEXE LIBRE MODÈLE 02

ANNEXLIB02

1 / 1

Titre du document

Ce document contient une mention  
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise	ROANNE ENERGIES 0039 RUE JEAN MOULIN 42333 ROANNE 821293693	31/12/2020
-----------------------------	--	------------

--	--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

## ANNEXE LIBRE MODÈLE 03

## ANNEXLIB03

1 / 1

Titre du document

Ce document contient une mention  
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise	ROANNE ENERGIES 0039 RUE JEAN MOULIN 42333 ROANNE 821293693	31/12/2020
-----------------------------	--	------------

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

## ANNEXE LIBRE MODÈLE 04

## ANNEXLIB04

1 / 1

Titre du document

Ce document contient une mention  
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise	ROANNE ENERGIES 0039 RUE JEAN MOULIN 42333 ROANNE 821293693	31/12/2020
-----------------------------	--	------------



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

## ANNEXE LIBRE MODÈLE 05

## ANNEXLIB05

1 / 1

Titre du document

Ce document contient une mention  
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise	ROANNE ENERGIES 0039 RUE JEAN MOULIN 42333 ROANNE 821293693	31/12/2020
-----------------------------	--	------------

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

#### ANNEXE 4 : DECLARATION SNCU

La déclaration SNCU 2020 n'a pas encore été réalisée. Elle pourra être communiquée ultérieurement.  
Suite à l'évolution de la règle de calcul, il n'est plus possible de produire de déclaration temporaire.

La déclaration SNCU 2019 est reporté ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020



SYNDICAT NATIONAL DU CHAUFFAGE URBAIN ET DE LA CLIMATISATION URBAINE

**RESEAU DE CHALEUR - DECLARATION 2019**

**RECAPITULATIF SUR LE CONTENU EN CO2, LE TAUX d'ENR&R,  
LA CHALEUR ISSUE DE LA COGENERATION  
ET LES CONSOMMATIONS DES AUXILIAIRES DU RESEAU**

Numéro et Nom du réseau :	4207C - Roanne énergies	
Localisation :	Roanne	Code postal: 42300
Etablissement gestionnaire :	DALKIA Centre Est	

Caractéristiques du réseau	Energie (MWh)	CO2 (tonnes)
Total de chaleur produite	9 783	339,1
Total d'électricité produite cogénérée	0	0
Total de chaleur livrée	9 230	

**CONTENU EN CO2 DU RESEAU : 0,037 kg/kWh**

**TAUX D'ENR&R DU RESEAU : 84,6 % de l'énergie produite**

**Taux de chaleur issue de la cogénération : 0 % de l'énergie produite**


**Consommation d'électricité des auxiliaires du réseau : 222 MWh**  
soit, par rapport au total des énergies entrantes déclarées (%) : **1,9 %**

Date : 16/06/2020  
Nom : L. PINIER  
Signature : 

**Cachet entreprise**  
**S.A. DALKIA**  
Capital 220.047.504 €  
Dalkia Centre-Est  
2-4 Avenue des Canuts  
69120 VAULX-EN-VELIN  
SIRET: 456 500 537 04168

Attention: pour valider cette déclaration, ce document doit être impérativement remis daté, tamponné et signé au SNCU

Syndicat national du chauffage urbain et de la climatisation urbaine  
28 rue de la Pépinière 75008 Paris - Tel : +33 (0)6 47 48 52 93 - sncu@fedene.fr

Membre de: 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020





SYNDICAT NATIONAL DU CHAUFFAGE URBAIN ET DE LA CLIMATISATION URBAINE

## SYNTHESE DE LA DECLARATION 2019

Numéro et Nom du réseau :	4207C - Roanne énergies	
Localisation :	Roanne	Code postal: 42300
Etablissement gestionnaire :	DALKIA Centre Est	

Types d'énergies entrantes		Entrants-utilisés		Chaleur Produite (MWh)	CO2 (tonnes)
	Charbon	0	MWh pci	0	0
	Bois-énergie	9754	MWh pci	8273	0
	Résidus agricoles et agroalimentaires	0	MWh pci	0	0
	Fioul lourd (y compris CHV)	0	MWh pci	0	0
	Fioul domestique	0	MWh pci	0	0
	Gaz naturel	1838	MWh pcs	1510	339,1
	GPL	0	MWh pcs	0	0
	Biogaz	0	MWh pcs	0	0
	Déchets urbains traités par une unité de valorisation énergétique interne (UVE)	0	MWh	0	0
<b>E L E C</b>	Chaudière électrique (*)	0	MWhe	0	0
	Pompe à chaleur (*)	0	MWhe	0	0
	Géothermie directe (sans pompe à chaleur)	0	MWnth	0	0
	Chaleur industrielle	0	MWnth	0	0
	Cogénération externe	0	MWnth	0	0
	UVE externe	0	MWnth	0	0
	Autre (**)	0	MWnth	0	0
	Autre réseau (***)	0	MWnth	0	0
<b>TOTAL DE CHALEUR PRODUITE</b>			MWnth	9 783	339,1
<b>TOTAL D'ELECTRICITE COGENÉRÉE</b>			MWhe	0	0
<b>TOTAL DE CHALEUR LIVRÉE</b>			MWnth	9 230	

**TOTAL DE CO<sub>2</sub> EVITE PAR LE RECOURS A UN RESEAU : 2 145,9 tCO<sub>2</sub>**

(\*) : Le vecteur électrique considéré est le réseau électrique national

(\*\*) : Pas d'autres types d'énergies déclarées (solaire thermique, GO biométhane, bioliquide, biomasse liquide...)

(\*\*\*) : Pas d'interconnexion physique de réseau de chaleur déclarée

Syndicat national du chauffage urbain et de la climatisation urbaine  
28 rue de la Pépinière 75008 Paris - Tel : +33 (0)6 47 48 52 93 - sncu@fedene.fr

Membre de:



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

Compte-rendu technique et financier 2020

## ANNEXE 5 : ASSURANCES

Les attestations d'assurances vous sont fournis dans le dossier « Pièces jointes ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

Date : 31/05/2020

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°22

### CADRE DE VIE

- Fourrière automobile
- Délégation de Service Public avec la société LAFAY
- Rapport d'activité
- Année 2020
- Examen

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Guy SERGENTON, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Roanne délègue depuis le 13 octobre 2017 pour une durée de 5 ans, les opérations de fourrière pour automobile à l'entreprise Lafay située 31, boulevard Charles de Gaulle 42140 Le Coteau.

Les missions du délégataire ont pour but d'assurer l'enlèvement, le transfert, la garde, la restitution, et l'expertise lorsque cela est nécessaire, des véhicules dont la mise en fourrière est ordonnée par les services de police.

Un rapport d'activité joint à la présente délibération est transmis annuellement par le délégataire.

Les frais inhérents aux opérations d'enlèvement demeurent à la charge des propriétaires des véhicules, sauf en ce qui concerne les véhicules abandonnés sur la voie publique et dont les propriétaires ne sont pas identifiés. La Ville de Roanne se charge de rémunérer de manière forfaitaire le concessionnaire de la fourrière concernant cette dernière prestation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner le bilan statistique des opérations de fourrière présenté par le délégataire ;
- examiner le bilan des opérations de fourrière pour automobile pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la société LAFAY pour l'exercice 2020. Aucune remarque ni observation ne sont formulées.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 16 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge des Relations  
avec les Professions Médicales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

**Guy SERGENTON**



**Monsieur LE MAIRE**

**FOURRIERE AUTOMOBILES  
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2020**

1. LE CONTRAT :

Le contrat avec le délégataire est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 13 octobre 2017. Le périmètre d'intervention est le périmètre de la Ville de ROANNE.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU DELEGATAIRE :

La mise en fourrière et le transfert d'un véhicule en un lieu désigné par l'autorité administrative ou judiciaire suite à infraction ou à abandon sur la voie publique. Les missions s'effectuent du Lundi au Dimanche, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. S'agissant d'une DSP, le délégataire a l'obligation de continuité et doit assurer le service de fourrière automobile de ROANNE de façon permanente.

3. MOYENS DU DELEGATAIRE :

La SAS LAFAY dispose de :

- 2 camions pouvant porter ou tracter deux véhicules dont le PTAC est au moins égal à 3T5. Chacun de ces véhicules est équipé de 2 paires de chariots pour le déplacement des véhicules dans le parking souterrain.
- 1 véhicule 4X4 équipé pour l'enlèvement des véhicules sur terrain instable.
- Un terrain d'une superficie de 3000 m2 attribué au stockage des Fourrières. Ce terrain est fermé et l'entrée est sous alarme et surveillance vidéo.

4. REMUNERATION DU DELEGATAIRE :

Les tarifs appliqués par le délégataire sont encadrés par l'arrêté interministériel du 5 septembre 2017.

A titre d'information, le tarif d'enlèvement d'un véhicule particulier est passé à 120.18 € TTC pour l'année 2020 et les frais de garde s'élèvent à 6.36 € TTC par jour.

**CHIFFRES FOURRIERES 2020**

- Enlèvements : 416  
Véhicules restitués à leurs propriétaires : 324

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021

- Jours de garde payés : 526
- Véhicules détruits : 92

### **LES RECETTES – ANNEE 2020**

Le gardien de fourrière se rémunère sur la base des tarifs d'enlèvement et de frais de garde que paient les propriétaires lors de la restitution de véhicule ou des opérations préalables.

324 véhicules ont été restitués 100.15 € HT l'enlèvement soit un total annuel de	32 448.60€
526 jours de gardiennage ont été facturés soit un total annuel de	2 787.80 €
+ 92 fourrières détruites facturées à la mairie de Roanne (92 x 45 € HT)	4140.00 €

**TOTAL des recettes annuelles ht**  
**39376.40€**

### **LES CHARGES – ANNEE 2020**

Le délégataire présente les charges selon différents postes.  
 Les charges ont été calculées au plus juste prix, ne tenant pas compte des avantages logistiques et humains que peut disposer une entreprise de 122 personnes.

1- Rémunération du personnel :

Le personnel chargé des enlèvements 24/24h 7jours/7 a également la fonction de restituer le véhicule à son propriétaire en dehors des heures d'ouverture de l'établissement.

Montant annuel charges comprises basé que sur le temps passé : **22 097 €**

2- Rémunération du secrétariat :

Le secrétariat a pour fonction :

- d'encaisser les règlements, établir la facture, tenir le livre de police et restituer le véhicule au propriétaire,
- de gérer les dossiers avec les experts des véhicules à détruire.

Le temps estimé pour gérer complètement un dossier de fourrière est de 30 minutes par véhicules lorsqu'il est rendu à son propriétaire.

Le temps estimé pour gérer complètement un dossier de fourrière est de 45 minutes par véhicules lorsqu'il est visé par l'expert pour la destruction.

386 Dossiers à 30 minutes représentent 193 Heures de travail

104 Dossiers à 45 minutes, à cause des visites expert et destruction, représentent 78 Heures de travail.

Donc un temps passé total de 271 Heures.

Le salaire et les charges des heures consacrés à ces tâches se montent à **6445 €**

3- Coût des véhicules de dépannages :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 16/11/2021



Le calcul se fait sur une base théorique puisque les véhicules ne servent pas qu'à la seule utilisation de la fourrière. L'investissement de camions de 80.000 € l'un pour l'activité seule n'est même pas envisageable.

Nous sommes parti sur la formulation trinôme de prix de revient au KM pour calculer approximativement le coût des véhicules de dépannage.

Coût annuel sur base basse : ( il n'est pas tenu compte de la charge des autres véhicules qui contribuent à la bonne marche du service Fourrière ) 7141 €

#### 4- Coût assurance, location, taxes diverses...

Il nous est très difficile de donner les autres vrais quotes-parts des charges liées uniquement à l'activité Fourrière. Il n'est pas compté le coût de parking ainsi que le coût de structure.

Nous remarquons que le volume d'enlèvement est en baisse de 15% par rapport à A-1, le volume de véhicules jamais restitués est de 92 véhicules détruits, soit environ 22 % du volume d'enlèvement.

Les charges décrites précédemment sont beaucoup plus fiables sur l'analyse comptable et démontrent clairement qu'une activité indépendante ne pratiquant que la fourrière et attribuant les frais réellement engendrés par l'organisation complète de cette activité ne peut être que déficitaire en 2020 avec ce volume d'enlèvement payant.

Néanmoins, nous remarquons que le volume global favorise à diminuer les frais fixes et nous n'arrivons pas en 2020 à couvrir les frais de fonctionnement, les frais de structure n'étant pas mis dans le décompte. Ce décompte se fait sur l'enlèvement total de la ville de Roanne. L'analyse 2020 est perturbée par le confinement et l'activité en général.

La rapidité d'exécution des véhicules à détruire est très importante pour l'organisation générale. Nous sommes à un stockage maximum de 70 véhicules fourrières. Au-delà de ce volume, nous serions dans l'obligation d'investir dans un terrain supplémentaire pour le stockage des dites fourrières.

Dans l'ensemble, la gestion administrative et les délais de destruction des véhicules encombrants sont acceptables et très bien gérés par le service de la ville de Roanne.



Le Président  
MR MEIGNAN Pascal

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°23**

### **CADRE DE VIE**

- Politique pénale territoriale de proximité
- Protocole
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Edmond BOURGEON, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le bien vivre ensemble sur un territoire se trouve altéré et compromis par des comportements inciviques portant atteinte au bon ordre, à la sûreté et à la tranquillité publique.

La réponse à ces comportements, le plus souvent constitutifs d'infractions pénales de nature contraventionnelle, relève de la politique pénale de Monsieur le Procureur de la République.

A Roanne le Maire, ou son représentant, est directement associé à ces réponses grâce à deux dispositifs légaux mis en œuvre, que sont le rappel à l'ordre et la transaction.

Il est proposé aujourd'hui d'aller plus avant, dans un souci d'efficacité, grâce, notamment à une rapidité accrue des délais de réponse et une action conjointe et de proximité.

En ce sens, le Parquet de Roanne, dans le cadre des orientations nationales tendant au renforcement de l'action pénale de proximité, a initié un partenariat renforcé et intégré, consistant à inscrire prioritairement cette réponse de proximité dans un cadre pénal tout en y associant étroitement le Maire.

Cette association répond également aux enjeux et aux préconisations des lois du 5 mars 2007 et du 27 décembre 2019 visant à ce que le Maire soit étroitement informé des suites judiciaires données aux infractions constatées sur le territoire de sa commune.

Elle s'inscrit également dans le cadre de la loi du 8 avril 2021 améliorant l'efficacité de la justice de proximité et de la réponse pénale.

Les acteurs de cette politique pénale territoriale de proximité sont Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Maire ou son Adjoint à la Sécurité et Tranquillité Publique, la Direction Départementale de la Sécurité Publique -dont Monsieur le Commissaire- la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'Association de la Région Roannaise Aide aux Victimes et Médiation (ARRAVEM).

Ce dispositif concerne tant les personnes majeures que les mineures, avec des adaptations pour ces dernières : une évaluation socio-éducative sera réalisée en amont de l'audience par un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, en présence du mineur et de ses représentants légaux.

Le champ juridique portera tout particulièrement sur les infractions contraventionnelles des quatre premières classes ayant porté atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou la salubrité publique. Au-delà, les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe ou des délits commis par des primo délinquants, tels que les dégradations commises sur des biens d'utilité ou d'intérêt public, des outrages ou actes d'intimidation, sont intégrées.

Afin d'apporter une réponse rapide, plus efficace vis-à-vis de l'auteur des faits et plus satisfaisante pour les victimes, l'audience sera fixée dans les délais les plus brefs après l'infraction ou le délit.

L'arsenal des mesures pénales -en rappelant que ce dispositif est alternatif aux poursuites- sera le suivant :

- rappel à la Loi et à l'Ordre ;
- rappel à la Loi sous condition : le classement du dossier est conditionné à l'indemnisation de la victime, l'orientation sanitaire ou la réalisation de stages de sensibilisation ;
- la composition pénale ;
- le travail non rémunéré ;
- la transaction.

La prise en compte des victimes sera mieux assurée.

Ce dispositif partenarial, d'une durée d'un (1) an, renouvelable, fera l'objet d'une évaluation régulière.

Ce protocole témoigne d'une volonté forte des acteurs judiciaires et de la Ville d'apporter des réponses rapides, efficaces et réparatrices aux incivilités nuisant à la qualité de vie des citoyens.

La mise en œuvre de ce partenariat conduit à demander au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver le protocole relatif à la mise en œuvre d'une politique pénale territoriale de proximité sur le ressort de la commune de Roanne, à intervenir avec Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Monsieur le Président de l'Association de la Région Roannaise d'Aide aux Victimes et de Médiation (ARRAVEM) et Monsieur le Maire de Roanne ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que tout document afférent.

M. le Maire met au vote la délibération :

POUR : 32 voix Groupe Majorité

CONTRE : 3 voix Groupe « Collectif 88 % »

ABSTENTION : 4 voix Groupe « A Gauche pour Roanne » + M. IACOVELLA,  
groupe « Réussir Roanne Ensemble »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **16 NOV. 2021**

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge de la Sécurité, de la  
Tranquillité Publique et la Santé Publiques,  
Vice-Président du Conseil de Quartier Clermont

**Edmond BOURGEON**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°24

### CADRE DE VIE

- Opération Bords de Loire
- Convention opérationnelle avec EPORA et Roannais Agglomération
- Acquisition de terrains à EPORA après requalification
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021

Affichage : 09/11/2021

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.



Mme Vickie REDEUILH, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre des projets d'aménagement pour la valorisation des Bords de Loire et de ses environs, et après délibération du 12 septembre 2017, la Ville de Roanne a signé une convention opérationnelle dite Bords de Loire-Creux Granger avec EPORA en vue de la requalification de l'angle de la rue Creux Granger/ Pierre Dépierre.

EPORA a réalisé des acquisitions, les travaux de déconstruction et de dépollution de plusieurs tènements et les opérations sont aujourd'hui terminées. Conformément à la convention, la Ville de Roanne est aujourd'hui en mesure de procéder au rachat des parcelles requalifiées AM 642, AM 643, AM 644, AM 891, AM 892, AM 990, AM 989 et AM 982.

A l'issue du bilan final de l'opération, après déduction des recettes (loyer, subvention) et d'une prise en charge par EPORA de 50 % du déficit foncier, le prix de rachat par la Ville de Roanne est de 481 989 € H.T. auquel s'ajoute la T.V.A., soit un prix de 578 386,80 € T.T.C..

Il est à noter que la Ville de Roanne a déjà versé une avance de 300 000 € **sans taxe** et non hors taxes, contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération n° 11 du Conseil Municipal du 6 novembre 2018 (avenant n° 1 à la convention EPORA en date du 7 janvier 2019).

Le reste à payer pour la Ville est donc de 278 386,80 € T.T.C..

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver l'acquisition auprès d'EPORA des parcelles AM 642, AM 643, AM 644, AM 891, AM 892, AM 990, AM 989 et AM 982 au prix total de 578 386, 80 € T.T.C. ;
- passer outre l'avis de France Domaine, compte tenu de la convention et de l'avenant n° 1 signés avec EPORA ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'opération ;
- dire que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le - 9 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge des Seniors  
et des Clubs Seniors



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°25**

### **CADRE DE VIE**

- Aménagement Secteur Cassin et Halles Diderot
- Phase 2/Enfouissement des réseaux rue Abbé Goulard
- Intervention du S.I.E.L.-T.E.
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021

Affichage : 09/11/2021

Mme Virginie BERNIER, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Conformément au cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité établi entre le concessionnaire réseau ENEDIS et le S.I.E.L.-T.E., faisant référence notamment à l'article 8 - Intégration des ouvrages dans l'environnement et à l'article 5 - Maîtrise d'ouvrage de l'annexe à ce cahier des charges, un accord-cadre signé entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Urbaine, ENEDIS et EDF le 21 décembre 2017 établit la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux concédés en fonction de l'origine et de la nature des travaux.

Il s'agit en l'espèce de travaux d'effacement dont la finalité est l'amélioration de l'intégration des ouvrages dans l'environnement, laquelle peut notamment concourir à la sécurisation du réseau, par de l'enfouissement ou de la pose suivant la technique des réseaux sur façades d'immeubles ou toute autre technique appropriée.

Dans ce cas le S.I.E.L.-Territoire d'Energie Loire devient Maître d'ouvrage et est le seul gestionnaire pouvant intervenir ou faire intervenir un prestataire sur le réseau.

#### **Financement :**

Coût du projet actuel : **69 280 € H.T.**

<b>Détail</b>	<b>Montant H.T. travaux</b>	<b>% - PU</b>	<b>Participation Commune</b>
Traitement et recyclage des poteaux T1	1 060 €		
Dissimulation BTS P. Rue Abbé Goulard – Quai Lherminier T1	68 220 €	85 %	57 987 €
<b>TOTAL</b>	<b>69 280 €</b>		<b>57 987 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte que le S.I.E.L.-T.E., dans le cadre de ses compétences, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'Aménagement Secteur Cassin et halles Diderot – Phase 2 / Enfouissement des réseaux rue Abbé Goulard dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution ;
- examiner et approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Ville de Roanne, qui sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
- prendre acte que le versement de cette participation au S.I.E.L.-T.E. est effectué en une seule fois ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis et tous les documents à intervenir ;
- dire que la dépense sera inscrite sur le budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. Lassaigne et M. Dorange, Administrateurs du S.I.E.L. – T.E., n'ont pas pris part au vote.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le - 9 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge de la  
Famille et des Relations avec le Centre de  
Détenation



**Virginie BERNIER**

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°26**

### **CADRE DE VIE**

- Régularisation foncière  
avec OPHEOR rue Eric  
Tabarly
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIJAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Gilles PASSOT, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la restructuration du quartier de l'Oudan, et notamment la construction de pavillons individuels groupés locatifs, la Ville de Roanne a cédé diverses parcelles de terrain situées à Roanne, rue de l'Oudan à OPHEOR le 12 décembre 2002.

Aujourd'hui, OPHEOR a un projet de cession à l'ONV (Opérateur National de Vente HLM) du groupe d'habitations Eric Tabarly édifié sur les parcelles cadastrées section BM n° 620 – 621 – 511 et 513.

Cependant, il a été constaté que les jardins privatifs implantés sur les parcelles BM n° 621 (275 m<sup>2</sup>) et BM n° 511 (613 m<sup>2</sup>) l'étaient sur le Domaine Public de la Ville de Roanne (Document d'arpentage en cours).

Par ailleurs, sur la parcelle BM n° 620, il apparaît qu'OPHEOR est propriétaire d'une surface de 5 m<sup>2</sup> environ relevant du domaine public de la Ville de Roanne puisque s'agissant d'un trottoir.

Afin de régulariser cette situation, un accord est intervenu au prix de 30 €/m<sup>2</sup>.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la cession à OPHEOR ou toute autre entité qui se substituerait des parcelles en cours de numérotation, situées rue Eric Tabarly, d'une superficie de 888 m<sup>2</sup> au prix de 30 €/m<sup>2</sup> soit 26 640 € ;
- approuver le déclassement des parcelles en cours de numérotation ;
- examiner et approuver l'acquisition par la Ville de Roanne de la bande de trottoir de la parcelle BM n° 620, en cours de numérotation, d'une superficie de 5 m<sup>2</sup> au prix de 30 €/m<sup>2</sup> soit 150 € ;
- examiner et approuver le classement de la parcelle en cours de numérotation dans le Domaine public communal ;
- dire que les frais d'acte seront à la charge d'OPHEOR ;



- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces nécessaires à la finalisation de cette opération ;
- dire que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. Yves NICOLIN, Président d'OPHEOR, n'a pas pris part au vote.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 NOV 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge des Sports

**Gilles PASSOT**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 4 novembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°27**

### CADRE DE VIE

- Jury départemental des Villes et Villages Fleuris
- Convention avec l'Agence de Développement Touristique de la Loire
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Fanny FESNOUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

*Absents sans mandat :*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Romain BOST, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Roanne est classée « Ville 3 Fleurs » depuis 2002 au Concours National des Villes et Villages Fleuris. Ce concours se décline à l'échelon départemental : chaque commune de la Loire peut s'inscrire pour être évaluée et conseillée. Les communes les mieux classées sont ensuite éventuellement proposées pour obtenir la première fleur.

Le Département de la Loire, pilote de ce concours départemental, organise les équipes de jurys. Pour cela, il fait notamment appel aux techniciens des services espaces verts des communes labellisées.

Dans ce cadre, une convention avec le Département de la Loire est proposée pour formaliser ce partenariat. Elle consiste à mettre à disposition un ou plusieurs agents, pour participer à 2 réunions par an, ainsi qu'à un ou deux jours de tournée d'évaluation en période estivale sur plusieurs communes de la Loire.

La convention est prévue avec un renouvellement par tacite reconduction.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention à intervenir avec l'Agence de Développement Touristique de la Loire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le - 9 NOV. 2021

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge du Bien-être animal, de la Nature en ville et des Forêts communales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20211104-04NOVN27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021

Affichage : 09/11/2021

**Romain BOST**

